

Revue de Mana

RECUEIL DES LETTRES

DE LA

Vénérable Anne-Marie Javouhey

TOME PREMIER

Nihil obstat.

Angelus MARIANI, s. c. Adv.

Sacr. Rit. Congregationis Assessor.

Imprimatur.

Parisiis, die 22^a Decembris 1909.

H. ODELIN,

v. g.



LA VÉNÉRABLE ANNE-MARIE JAVOUHEY

1779-1851

RECUEIL DES LETTRES

DE LA

Vénérable Anne-Marie JAVOUHEY

Fondatrice et première Supérieure Générale

DE LA

Congrégation de Saint-Joseph de Cluny



PARIS

J. MERSCH, IMPRIMEUR

4 bis, AVENUE DE CHATILLON, *4 bis*

—
1909

AVANT-PROPOS

Ces lettres sont destinées surtout aux filles de la Vénérable Anne-Marie Javouhey, aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Qui d'entre elles n'a point exprimé ce secret et vif désir : Combien j'aurais voulu voir, entendre notre vénérée Mère, vivre avec elle !

La publication de cette correspondance réalise, autant qu'il est possible, ce vœu de la piété filiale.

La Vénérable Fondatrice revit tout entière à travers ces lignes écrites avec tant de simplicité. Elle y apparaît avec tous les dons de nature et de grâce dont Dieu l'avait douée pour son œuvre : remarquable bon sens, cœur tendre et maternel, énergie et force toute virile, foi vive et lumineuse, confiance à toute épreuve et constance inlassable au service de Dieu.

Cette publication vient, ce semble, à son heure.

D'une part, la révision de ses Écrits a été faite à Rome en vue de l'introduction de sa Cause, et cette introduction elle-même est aujourd'hui un fait accompli, à la **grande joie**, dit le Décret, **des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui, au nombre d'environ quatre mille, travaillant de concert, jusque dans les contrées les plus éloignées, à la gloire de Dieu et au bien de la société chrétienne, entourent comme de jeunes plants d'olivier leur bien-aimée Fonda-**

trice et Mère, et la saluent rayonnante désormais d'une nouvelle gloire qu'elles s'efforceront par leur sainte vie d'augmenter encore, jusqu'à la splendeur radieuse de la Béatification et Canonisation.

D'autre part, les circonstances et les épreuves de ces derniers temps les ayant disséminées davantage encore à travers le monde, un même esprit, l'esprit propre de leur Congrégation, celui de leur Vénérable Mère, qu'elles puiseront dans la fréquentation de ses Écrits, a besoin plus que jamais d'animer leur organisme si sagement conçu et si fortement constitué pour assurer la parfaite unité des cœurs et la pleine fécondité des œuvres.

A la fin d'une de ses lettres à sa sœur, la Mère Rosalie (lettre 99^e), la Très Révérende Mère recommandait de tenir un **livre** qui resterait dans la salle du Conseil, et où l'on transcrivait sa correspondance : « *Je vous dis mes pensées telles qu'elles me viennent, sans aucune correction, ajoutait-elle. Il me semble qu'elles me viennent de Dieu et que vous me comprendrez facilement. Mettez-les donc au net, corrigez-les, tirez-en tout ce qui vient de Dieu, brûlez tout ce qui vient de moi ; Dieu vous fera la grâce de le distinguer.* » — C'est ce **livre** que nous mettons à la disposition des membres de la Congrégation. Nous ne nous sommes permis qu'avec la plus respectueuse réserve, de faire la distinction et les corrections dont cette vénérée Mère parle dans son humilité ; et nous avons la confiance qu'elle sera comprise, obéie et imitée de toutes ses chères filles.

X . . .

LETTRE 1^{re}

A M. BALTHASAR JAVOUHEY, SON PÈRE

M. Balthasar Javouhey, père d'une nombreuse famille, s'honorait par ses sentiments chrétiens et son amour des pauvres. Dieu répandant ses bénédictions sur ses enfants, appela à la vocation religieuse quatre de ses filles dont l'aînée Anne, aujourd'hui Vénérable. Ces aspirations de Mlle Javouhey furent d'abord combattues par son père qui avait fondé sur sa fille de grandes espérances. Un refus formel fut le résultat de ses premières ouvertures ; mais elle ne se laissa pas décourager, et, après plusieurs tentatives répétées et vaines, pressée par la grâce, elle écrivit la lettre suivante où se révèlent une fermeté de détermination et des sentiments que Dieu seul peut inspirer.

Chamblanc (1), 1798.

Mon cher père,

Tous vos refus ne me décourageront pas. Je crois qu'il faudrait m'arracher le cœur pour m'ôter le désir de la vie religieuse. Vous ne devez pas ignorer quels sont les sentiments de mon cœur, mais je désirerais vous les faire connaître encore davantage. Dites-moi, mon cher père, ce qui vous retient (2) pour m'empêcher de suivre ma vocation : si c'est le monde, vous savez que j'y ai renoncé, et Dieu me préserve de chercher à lui plaire ! Craignez-vous la dépense ? Je vous prouve qu'il ne vous en coûtera rien, car vous savez que dans un temps je vous ai fait faire des dépenses pour satisfaire ma vanité, et c'est de ces choses dont je

1. Chamblanc, à proximité et au nord de Scurre, département de la Côte-d'Or, diocèse de Dijon.

2. Comme on le voit, nous tenons à respecter les expressions et les tours de phrases employés par la Vénérable. On se souviendra de l'époque où ces lettres ont été écrites.

me sers pour ce que j'ai besoin (1). Il est vrai, mon cher père, que cela vous coûte peut-être bien ; j'avoue que c'est un sacrifice que vous ferez ; mais, croyez-moi, il ne sera pas moins grand pour moi que pour vous. Mais hélas ! que voulez-vous, les temps malheureux où nous sommes nous y obligent (2). S'il vous en coûte pour me le permettre, je vous promets que vous serez bien dédommagé de toutes vos peines par la manière dont je me comporterai, et je vous assure que vous rendrez grâce au Seigneur de m'avoir inspiré de tels sentiments. Épargnez-vous le chagrin que vous auriez peut-être un jour de n'avoir pas permis à vos enfants de suivre leur vocation. Parlez-moi, mon cher père, mais paisiblement, sur ce qui vous retient, la chose est d'une assez grande importance pour que vous m'en parliez. J'ai promis à Dieu de me dévouer tout entière au service des malades et à l'instruction des petites filles. Le jour de la Saint-Martin qui est le jour de ma naissance, c'est celui que j'ai destiné pour cette grande action.

Ah ! si le Seigneur permettait que j'entende de votre bouche cette parole qui serait si douce pour mon cœur : « Ma fille, fais ce que le Seigneur t'inspire, je souhaite que ce soit sa gloire et ton bonheur ! » Oh ! mon bon père, il me semble que ma vie se passerait en continuelles actions de grâces. Accordez-la moi donc, s'il vous plaît, c'est la plus grande faveur que vous puissiez me faire. Je l'espère de la bonté paternelle que vous avez pour nous, et je sais que votre bonheur est de nous rendre heureux ; pour moi je vous assure que je ne le serai jamais, si vous ne me l'accordez.

Je finis, mon cher père, en attendant de vous les paroles qui feront ma consolation et votre tranquillité ; et je suis, avec la plus grande reconnaissance et l'amitié la plus pure, votre très humble et obéissante fille.

Anne JAVOUEY.

1. Par son caractère enjoué, son amour des plaisirs, Mlle Javouhey semblait plutôt appelée à vivre dans le monde, à y briller même par sa gaieté, son entrain, sa parole facile, ses qualités de l'esprit et du cœur qui étaient comme les premières lueurs de son génie naissant.

2. L'on était encore aux mauvais jours de la Révolution française.

LETTRE 2^e

A SON PÈRE

Cette lettre triompha des dernières résistances de son père ; et le 11 novembre 1798, fête de saint Martin, à la messe dite par un vénérable prêtre proscrit, M. Ballanche, dans une maison de M. Étienne Javouhey, son frère aîné, Mlle Javouhey se consacra au Seigneur.

Mais la Révolution française n'avait laissé sur notre sol aucun vestige de la vie religieuse. Comme les vierges de la primitive Église, c'est dans la maison paternelle que la jeune fille se fait une solitude sanctifiée par le recueillement et la prière.

Bien que M. Javouhey ait assisté à la consécration religieuse de sa fille, il ne parut pas en avoir compris toute la portée, puisqu'il songea à l'employer à la direction des travaux d'une ferme qu'il possédait à Pleuvot, près de Chamblanc. On comprend que l'âme de Mlle Javouhey se soit troublée à cette pensée. Elle écrit à son père la lettre suivante, préférant recourir à ce moyen plutôt qu'à des explications verbales, pour éviter les éclats de l'émotion paternelle si sensibles à son cœur.

Chamblanc, 1799.

Mon cher père,

J'ai appris que vous comptiez m'envoyer à Pleuvot pour y gouverner des hommes ; mais c'est sans réflexion que vous le dites, car vous n'ignorez pas que cela ne s'accorde pas avec l'état que Dieu m'a fait la grâce d'embrasser, et que je préfère à la couronne de tous les rois de la terre. Mon cher père, tous mes désirs sont d'accomplir votre volonté, mais vous avez trop de religion pour vouloir que ce soit au préjudice de celle de Dieu ; d'ailleurs, je sais que toute votre crainte est que je ne sois pas constante dans mes entreprises ; mais vous verrez que rien n'est impossible à Dieu, et qu'avec le secours de sa sainte grâce, je vais commencer à remplir fidèlement mes devoirs ; et j'espère que vous n'y serez pas un obstacle.

Vous savez que Dieu m'a fait la grâce de renoncer au monde ; eh bien, je renouvelle de tout mon cœur les promesses que je lui en ai faites, et je suis prête à souffrir plutôt tous les tourments

que la malice du monde pourrait inventer, que d'y rentrer jamais.

Une épouse de Jésus-Christ ne doit être occupée qu'à lui plaire, elle ne doit plus avoir d'autre pensée ni d'autre désir, que d'accomplir sa sainte volonté. Si c'était pour travailler avec mes sœurs seulement, et que ce soit d'une grande nécessité, en demandant la permission à mon père spirituel, s'il me l'accordait, je m'y porterais de tout mon cœur ; mais pour faire autrement, cela ne se peut aucunement.

Je vous le répète, mon cher père, priez le Seigneur qu'il me fasse la grâce de lui être fidèle jusqu'à la mort.

Je finis, mon cher père, et je suis, avec l'amitié la plus sincère, votre très humble et obéissante fille.



LETTRE 3^e

A SON PÈRE

Cependant le calme commençait à renaître en France. M. l'abbé Rapin qui avait été obligé de quitter sa paroisse de Chamblanc pendant la tourmente révolutionnaire put y rentrer. La surprise de ce bon prêtre fut grande en constatant que Chamblanc n'avait rien perdu de ses habitudes chrétiennes pendant son absence, et il apprit que Mlle Javouhey s'était constituée l'apôtre de son pays natal. M. le Curé comprit dès lors que Dieu avait sur sa paroissienne des vues particulières, et il l'engagea à se présenter dans quelqu'une des Communautés religieuses qui commençaient à se réorganiser. Elle fixa son choix sur une maison s'ouvrant à Besançon sous la direction de Mlle Thouret, ancienne fille de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul de Paris, qui y établissait une œuvre pour l'instruction des pauvres et le service des malades. Mlle Javouhey demanda à y entrer et elle y fut reçue avec bonté. C'est de là qu'elle écrit les deux lettres suivantes.

Besançon, le 27 septembre 1800.

Mon cher père,

Je prends la liberté de vous écrire ces deux mots, tant pour m'informer de l'état de votre santé, que pour vous faire part de mon heureuse arrivée à Besançon. Je ne peux pas vous exprimer

combien je suis contente d'être ici, où tout inspire la vertu, où je suis environnée de bons exemples. Je suis sous la direction d'une Mère qui paraît si bonne, que je ne peux douter que je serai bien. Mais comme la maison commence, il n'y a pas de lits pour toutes ; et pour ne pas être obligée d'aller coucher dehors, je vous prie de m'en apprêter un au complet.

A notre départ, je n'ai pas osé prendre la hardiesse de vous demander pardon de toutes les fautes que j'ai commises envers vous (1). Je vous en supplie, pour l'amour de Dieu, oubliez tout le mal que je vous ai fait, afin qu'il n'attire pas la malédiction du Seigneur sur moi ; mais faites comme un bon père : retirez votre malédiction et donnez-moi votre bénédiction, afin qu'elle m'attire les grâces du Seigneur pour remplir fidèlement tous mes devoirs ; je ne serai jamais contente que vous ne m'ayez dit que vous me pardonnez. Je vous prie de faire part à ma mère de cette lettre, qui est pour elle comme pour vous.

Je finis, mon cher père, en vous embrassant du plus profond de mon cœur, et je suis pour la vie, votre fille.

P.-S. — Mon adresse est : à Mlle Thouret, rue Martelot, n° 376. Assurez de mon attachement toutes mes connaissances, mais particulièrement mes frères et sœurs en attendant que je leur écrive.



LETTRE 4^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Besançon, octobre 1800.

Mon cher père et ma chère mère,

Je m'empresse de vous donner de nos nouvelles, n'ayant pu le faire plus tôt. Vous ignorez encore la position dans laquelle je me trouve ; mais elle est si heureuse que je ne puis pas croire

1. On peut supposer avec raison qu'il s'agit là surtout des peines qu'elle avait pu lui causer par suite de la divergence de vues et du désaccord qui existait entre eux relativement à sa vocation.

qu'il y en ait de semblables à la mienne. Dans ce séjour de paix, je ne suis entourée que de bons exemples, la vertu y est connue et pratiquée dans toute sa pureté, les maximes du monde en sont bannies. Que vous dirai-je ? c'est un paradis de la terre. Chaque jour on y prend à tâche de s'étudier à mourir à soi-même, à déraciner ses vices, à faire vivre la vertu à leur place : voilà, mon cher père, voilà notre étude, voilà ce à quoi je m'occupe chaque jour. Ah ! si vous connaissiez comme moi la vanité des choses de la terre, que vous vous épargneriez de peines ! Votre plus chère occupation serait que Dieu soit connu, aimé, servi en votre maison, non pas à la manière que le monde l'entend, mais à la manière la plus parfaite ; vous mettriez tout votre bonheur à connaître la volonté de Dieu sur nous, afin de nous aider de tout votre pouvoir à l'accomplir fidèlement. Quel contentement n'éprouveriez-vous pas dès cette vie, et puis quelle récompense pour l'éternité !

Mon cher père, j'attends votre consentement pour me remettre entièrement entre les mains de mes Supérieurs, afin qu'ils fassent ensuite de moi tout ce qu'ils voudront. Je crois connaître la volonté de Dieu mieux que jamais : mes sentiments n'ont pas changé ; au contraire ils n'ont fait que s'augmenter et se perfectionner. J'espère donc que vous ne vous y opposerez pas, et qu'au contraire, vous vous y prêterez de tout votre pouvoir.

Votre lettre me fait espérer que vous viendrez bientôt nous voir : ah ! je le désire de tout mon cœur ! venez au plus tôt, avant qu'il fasse froid, et tâchez d'amener ma mère avec vous.

Je vous prie de dire bien des choses de ma part à mon frère Étienne et à ma belle-sœur ; dites-leur bien que je ne les oublierai de ma vie, ainsi que leur petite famille. J'embrasse toutes mes sœurs et mes frères ; je me recommande à leurs prières. Dites à mes sœurs qu'elles n'oublient pas le jour de la Saint-Martin, jour à jamais mémorable pour moi, comme vous le savez... Souvenir aux parents, voisins et amis en général.

Je finis, mon cher père et ma chère mère, en vous demandant de nouveau pardon de toutes les fautes que j'ai commises envers vous. Ah ! je vous en prie, oubliez-les, car je m'en repens de tout

mon cœur ; je puis vous assurer que c'est la plus grande peine que j'éprouve. Mais j'espère que je vous rendrai autant de satisfaction que je vous ai causé de peines par le passé.

Une chose dont je ne cesserai de vous prier, c'est de ne pas vous opposer à la vocation de mes frères ni de mes sœurs, surtout si Dieu les appelle à sortir du monde, car c'est le plus grand bien qui puisse leur arriver.

Je suis, en attendant le plaisir de vous voir, votre très indigne et pauvre fille.

P.-S. — M. Vincent (1) doit venir à Besançon ; faites votre possible pour y laisser venir mon frère Pierre, ce sera pour un bien.



LETTRE 3^e

A SON PÈRE

Le séjour de Mlle Javouhey à Besançon ne fut pas de longue durée. Elle y fut favorisée de communications célestes qui, au jugement de son directeur, donnaient lieu de croire que Dieu avait sur elle d'autres vues, et sur son conseil elle revint à Chamblanc. M. Ballanche, établi à Seurre (2), décida qu'elle ouvrirait une école à Seurre même. Cette entreprise fut blâmée par le monde, Anne qualifiée de tête exaltée ; M. Javouhey ne fut pas à l'abri des critiques, et ne ménageant pas les reproches à sa fille, il s'efforça de la détourner de son dessein. C'est alors qu'elle lui écrivit la lettre suivante, une des plus belles qui soient sorties de sa plume.

Jallanges (3), le 14 février 1802.

Mon cher père,

Je ne puis vous dire la peine que j'éprouve en voyant la manière dont vous prenez les choses à mon égard. Vous ne doutez pas que je me suis donnée à Dieu sans partage : eh bien,

1. Nom que prenait M. Ballanche pendant la Révolution pour n'être pas reconnu et dénoncé.

2. Seurre, chef-lieu de canton de la Côte-d'Or.

3. Petit village du canton de Seurre. Jallanges est le lieu de naissance

je dois faire sa volonté en toutes choses, sans avoir égard à mon inclination. Vous lui avez fait le sacrifice de moi, pauvre et misérable pécheresse ; voudriez-vous le lui reprendre ? pourquoi voudriez-vous que je mette des bornes à mon amour, tandis que lui n'en met aucune à ses grâces ?

Vous me dites, mon cher père, que je ne suis point capable de soutenir cette Société : si c'était mon ouvrage, je ne la soutiendrais pas ; mais si c'est l'ouvrage de Dieu, elle se soutiendra malgré la persécution des méchants.

Je sais que vous avez à souffrir des combats de la part du monde, mais pourquoi l'écoutez-vous?... Vous croyez sans doute qu'il y a quelque division entre moi et mes compagnes ? mais je vous assure qu'il n'y en a aucune ; je les aime plus que moi-même ; les liens qui nous unissent sont plus forts que ceux de la chair et du sang, car ce sont ceux de la charité et de l'amour de Dieu.

Il ne faut pas cependant que vous croyiez que je puisse vous consulter pour ce qui regarde notre état ; malgré toute l'amitié, la dépendance que j'ai et que je dois avoir pour vous, je dois faire en cela ce que je crois être de la volonté de Dieu, sans avoir égard si cela conviendra à tout le monde ; je ne dois même pas suivre mon inclination.

Mon cher père, c'est avec bien de la douleur que je repasse dans mon esprit ces dures paroles que vous m'avez dites la dernière fois que j'ai eu le bonheur de vous voir. Quoi ! pour vouloir faire la volonté de Dieu, vous avez cessé d'être mon père ! Ah ! votre cœur est trop bon pour en agir ainsi, et j'espère que vous ne cesserez pas d'aimer une enfant qui vous aime. Croyez-moi, il m'en coûte autant qu'il peut vous en coûter, pour faire la volonté de Dieu aux dépens de la vôtre.

Je ne peux assez vous témoigner ma reconnaissance pour tous les biens que vous nous avez faits ; si nous ne pouvons pas les reconnaître, souvenez-vous que c'est à des servantes de Jésus-Christ que vous avez fait ces biens et que lui-même sera votre

de la Vénérable Fondatrice, quoique sa famille paternelle soit originaire de Chamblanc.

récompense. Si vous vous trouvez trop fatigué de donner, vous ne ferez que ce que vous voudrez, et encore ne nous donnez que par charité, comme vous feriez à des pauvres. Pour tout le reste, nous nous abandonnons entre les bras de la divine Providence, adorant toujours ses desseins, nous soumettant à ses ordres.

C'est dans ces sentiments, mon cher père, que je vous renouvelle mon sincère attachement, et vous prie de ne passer aucun jour sans remercier Dieu des grâces sans nombre qu'il m'a accordées, mais surtout de m'avoir appelée à un état si saint. Demandez-lui pour moi la grâce d'en remplir fidèlement les devoirs.

Mes respects à maman, à qui je dis la même chose, ainsi qu'à toutes mes sœurs et frères. Je suis, avec la reconnaissance la plus vive et l'attachement le plus sincère, votre très humble et indigne fille.

Anne JAVOUEHY,

*Servante de Jésus-Christ dans les pauvres
qui sont ses membres.*



LETTRE 6^e

A SON PÈRE

C'est vers cette époque, 1802, que Dieu ménagea à Mlle Javouhey des rapports avec le R. P. Dom Augustin de Lestrangle, Abbé de la Trappe, dont les pérégrinations douloureuses en Europe et les courageuses entreprises pour son Ordre excitèrent l'admiration de tous les cœurs catholiques. Chassé de Mortagne, il se réfugia en Suisse au monastère de la Val-Sainte, d'où il franchissait souvent nos frontières. C'est dans une de ces circonstances que, par l'intermédiaire de quelques pieux ecclésiastiques de Dôle, Mlle Javouhey put entrer en relations directes avec lui. La longue expérience du R. P. Abbé dans les voies surnaturelles lui fit vite entrevoir que cette âme ardente était une de celles destinées à réparer les ruines morales accumulées par la Révolution, et il consentit à recevoir pour vingt-quatre heures chez M. Javouhey l'hospitalité la plus respectueuse et la plus empressée. La lettre suivante prépara, auprès de son père, les voies au saint Abbé.

1802.

Mon cher père,

Vous allez décider de mon sort, peut-être de mon sort éternel ! Montrez que vous êtes notre père, n'y apportez aucune vue d'intérêt, mais au contraire, n'y recherchez que la gloire de Dieu. Vous allez parler à un homme de Dieu ; consentez, autant que vous le pourrez, à ses volontés. Si vous faites des sacrifices pour nous, nous ne serons jamais assez dans le cas de vous en témoigner notre reconnaissance ; mais votre bonheur éternel sera la récompense des sacrifices que vous aurez faits en notre faveur, pour son amour.

Je prie le Seigneur du plus profond de mon cœur qu'il bénisse cette entreprise et que l'Esprit-Saint se répande avec abondance sur toutes les personnes qui traiteront cette affaire.

Je suis, avec tout l'attachement d'une enfant envers son père, votre très humble fille.



LETTRE 7^e

A SON PÈRE

Le R. P. Abbé vit avec beaucoup d'intérêt cette famille aux vertus patriarcales, ces quatre jeunes filles dont trois n'aspiraient qu'à suivre leur aînée. Sans pouvoir rien préciser sur le résultat positif de cette visite, on peut la considérer comme providentielle, car les dispositions paternelles furent adoucies. M. Javouhey persista néanmoins dans le désir de garder sa fille près de lui ; mais celle-ci ne crut point devoir y accéder, et la lettre suivante nous en fait connaître les motifs.

Chamblanc, le 14 août 1802.

Mon cher père,

La manière dure dont vous m'avez parlé l'autre jour m'empêche de vous parler de nouveau, c'est pourquoi je prends le parti de vous écrire.

Vous savez quels sont mes sentiments depuis longtemps ; j'avais désiré pouvoir remplir mes engagements auprès de vous, mais on m'a fait voir clairement que cela ne se pouvait pas. Trois prêtres, d'une même voix, dont M. Annelle, directeur des prêtres de Dôle, homme de confiance et d'âge, M. Bérignot (1) et M. Gaume (2), après avoir examiné la lettre du Père Abbé, ont décidé que j'irais à Dôle avec deux de mes sœurs, ou deux étrangères si vous ne voulez pas permettre que mes sœurs y viennent. Nous aurons M. de Sapt (3) pour notre Supérieur, qui viendra toutes les semaines deux fois, afin que nous lui rendions compte de notre conduite, et nous ne pourrons rien faire sans son consentement. Nous ferons la classe gratis pour les pauvres, et ceux qui seront dans le cas de payer payeront ; il se charge du logement.

Comme étant notre père, vous ferez de votre côté ce que vous pourrez, et on pourvoira au reste.

Vous me direz, s'il vous plaît, ce que vous en pensez, parce qu'il faut que je fasse réponse aujourd'hui.

N'empêchez pas la volonté de Dieu de s'accomplir.



LETTRE 8^e

A SON PÈRE

Il y a lieu de croire que la lettre précédente marqua le terme des difficultés que Mlle Javouhey rencontra près de son père, et qu'elle put dès lors suivre librement son attrait. Elle en exprime son bonheur dans la lettre suivante, et elle réclame ses sœurs pour être ses auxiliaires.

1. M. Bérignot était vicaire à Dôle, département du Jura.

2. M. Gaume, confesseur de la foi, dénoncé pendant qu'il était curé à Choisey, ne dut son salut qu'à la chute de Robespierre.

3. Il est probable que c'est plutôt M. de Secy qu'il faut lire. La famille de ce nom était l'une des plus religieuses et des plus bienfaitantes de la région. L'hôtel de Secy, à Dôle, est devenu le collège des Jésuites.

Dôle, le 4 octobre 1802.

Mon cher père,

Le cœur rempli d'une sainte joie dans le Seigneur, je m'empresse de vous écrire pour vous tirer de peine et vous assurer de mon sincère attachement. Je ne doute pas que vous ne soyez en peine de moi; mais je vous en prie, cessez de l'être, car que peut-il manquer à celui qui possède Dieu? Non, mon cher père, jamais je n'ai senti si vivement combien le joug du Seigneur est doux, que je le sens depuis que j'ai tout quitté pour son amour.

J'entre en retraite demain, pour me préparer à commencer la classe le 13 de ce mois. Ainsi priez donc instamment qu'il me donne les grâces nécessaires pour remplir fidèlement les devoirs de l'état que je vais embrasser. Si j'ose espérer de votre bonté paternelle quelque grâce, voici la plus grande que j'aie à vous demander : c'est de m'envoyer mes sœurs pour être les fidèles compagnes de mes travaux, et pour travailler, de concert avec moi, à la gloire de Dieu, afin qu'après avoir travaillé à la même fin sur la terre, nous participions au même bonheur dans l'éternité.

Je ne vous en dis pas davantage en ce moment parce que je suis pressée. Si vous voulez me le permettre, je vous écrirai plus souvent. Assurez de mon amitié tous ceux qui auront la charité de s'informer de moi, mais particulièrement toute notre famille.

C'est dans ces sentiments, mon cher père et ma chère mère, que j'ai le bonheur d'être votre très humble et très reconnaissante fille, quoique indigne.

LETTRE 9^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

La Servante de Dieu ne fit que passer à Dôle; il entra dans le plan de Dieu de rendre peu stable son séjour dans différents milieux où elle cherchait à s'établir; il la conduisit ainsi peu à peu vers sa vraie voie. De Dôle, elle s'achemina vers la Val-Sainte, avec son frère Pierre et son beau-frère. Dom de Lestrangle, en effet, rencontrant dans Mlle Javouhey

les mêmes vues, les mêmes aspirations que celles qu'il désirait pour l'admission des membres du Tiers-Ordre qu'il avait rattaché à la Trappe, eut la pensée de l'unir à ce Tiers-Ordre pour créer en France un établissement similaire. Anne-Marie lui fit à ce dessein vœu d'obéissance. Après avoir séjourné quelque temps à la Val-Sainte, elle passa à Souvans, puis à Choisey, non loin de Dôle. C'est de là qu'au commencement de 1804, elle écrit à ses parents.

A LA PLUS GRANDE GLOIRE DE DIEU

Choisey, 15 janvier 1804.

Mon cher père et ma chère mère,

C'est à ce moment que je viens m'acquitter d'un devoir bien doux pour une enfant qui aime et honore de la plus parfaite amitié le plus tendre des pères. C'est, dis-je, pour vous souhaiter une heureuse année accompagnée d'un grand nombre d'autres. Je vous souhaite, non des biens temporels et périssables, parce qu'ils ne feraient pas votre bonheur, mais je souhaite que le Seigneur vous comble de ses plus abondantes bénédictions, qu'il vous protège dans toutes vos entreprises, qu'il vous accompagne dans toutes vos démarches; enfin, mon cher père et ma chère mère, que, pour récompense des peines et chagrins que je peux vous avoir causés, il vous comble de consolations dans votre vieillesse, et vous donne à la fin de votre course le bonheur éternel. Ce sont là mes vœux les plus ardents.

Je vous prie d'en dire autant de ma part à mes frères et sœurs, ainsi qu'à tous ceux de la famille qui auront la charité de s'informer de moi.

Je vous invite à venir nous voir pour la Saint-Antoine, qui est la fête de Choisey. Ma surprise n'a pas pu être plus grande que quand j'ai vu mon frère Pierre.

J'ai admiré la divine Providence, en voyant comme elle dispose des choses contre toute espérance. Je crois bien que vous en faites autant. Je vous prie de lui permettre de venir nous voir encore.

Je finis, mon cher père et ma chère mère, en me recommandant à vos prières, et je suis pour la vie votre très humble et obéissante fille.

LETTRE 10²

AU R. P. DOM AUGUSTIN DE LESTRANGE

Abbé de la Trappe, en Suisse

M. Javouhey, souvent inquiet, s'effraye de l'éloignement de ses enfants et fait des démarches près du curé de Choisey et de Dom de Lestrange pour les rapprocher de lui. Le R. Père cède aux vœux de la tendresse paternelle, et une dernière fois Mlle Javouhey va rentrer à Chamblanc. Avant de quitter Choisey, l'intrépide jeune fille, nous initiant elle-même à la vie qu'elle y a menée, écrit au Père Abbé une lettre où se manifestent son zèle et son obéissance. L'heure approchait où Dieu, touché de tant de constance, allait conduire sa fidèle Servante à la réalisation de ses desseins sur elle, c'est-à-dire à la fondation de l'Institut de Saint-Joseph de Cluny.

Choisey, le 1^{er} mai 1804.

Notre très cher et très Révérend Père,

Je doute que vous ayez reçu la dernière lettre que je vous ai envoyée par la poste, puisque je n'ai point reçu de réponse. Quoique je ne sache pas où vous êtes, je ne puis différer plus longtemps de vous écrire, et j'espère que le Seigneur voudra bien que celle-ci vous parvienne.

Il y a tant de choses à vous dire, que je ne sais par où commencer. Depuis quelque temps mon père a écrit à M. le Curé de Choisey (1) de nous renvoyer dans notre pays pour y travailler à la gloire de Dieu ; il n'a rien répondu à cette première demande, mais mon père a renvoyé un exprès pour lui faire entendre les raisons qui l'engageaient à nous redemander. M. Bourge a examiné toutes ces raisons devant Dieu ; il a consulté M. Annelle et M. d'Aubonne notre directeur, ils se sont tous deux trouvés du même avis.

Mon père est venu, et voici ce qu'ils ont conclu en attendant votre volonté (car tout ce que l'on a dit ne sera rien si vous ne

1. M. l'abbé Bourge.

le trouvez bon) : que nous retournerions dans la paroisse d'où vous savez que nous sommes sorties ; que nous y ferions la classe des petites filles du village. Mon père a promis de ne point s'opposer à tout ce que notre règle demanderait de nous, mais au contraire de seconder vos intentions autant qu'il lui sera possible. Pour cela il nous donne la moitié de la maison qu'il occupe, qui est assez considérable pour le village ; il en fait faire une dans la même cour pour les classes ; il y a un jardin assez grand, ainsi que tout ce qui est nécessaire à un établissement.

On avait décidé que nous irions pour le mois de juillet si l'on n'avait point de vos nouvelles ; mais je n'ai pu y consentir avant de savoir votre volonté là-dessus, et je ne sortirai de l'endroit où vous m'avez placée que par votre commandement, de peur de manquer à l'obéissance. Pour vous dire ce que je pense de tout cela, je craignais au commencement que ce ne fût une tentation du démon ; c'est pourquoi je voulais y résister. Mais on m'a fait connaître que la résistance que j'y apportais venait plutôt de mon amour-propre qui me faisait craindre de retourner dans un pays où vous savez que j'ai eu beaucoup à souffrir. — Après avoir bien examiné devant Dieu toutes les choses qui se sont passées, je n'ai plus rien à dire. Notre directeur m'a conseillé d'y faire un voyage pour voir par moi-même et pour parler avec M. le Curé de ce qui serait pour le mieux. — J'ai été on ne peut plus contente de mon voyage, j'ai trouvé un grand changement depuis le jubilé ; les esprits paraissent assez bien disposés, ils sont naturellement sensibles, et je ne doute aucunement que si l'on peut s'y établir, on n'y fasse le plus grand bien ; il sera facile si l'on y apporte la prudence nécessaire pour ne pas faire connaître au commencement ce que l'on désire y faire dans la suite.

Mais voici, mon très cher Père, ce qui m'a paru le plus difficile depuis le commencement, et que vous savez être le plus nécessaire : c'est de trouver un directeur qui réunisse toutes les qualités, et surtout qui entre dans vos vues et prenne cette affaire à cœur, puisque chaque jour, il faut nous adresser à lui comme à vous ; c'est ce qui m'a donné le plus de peine depuis

mon retour. Mais le Seigneur, dans sa miséricorde, a eu pitié de nous dans le temps où nous en avons le plus besoin; il y a pourvu dans la personne de celui qui nous gouverne à présent (1); je crois qu'il est tel que vous pouvez nous le désirer, et si vous le connaissiez, vous verriez sans doute que c'est Dieu lui-même qui l'a préparé pour nous aider et seconder vos grands desseins pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Je vous en reparlerai dans un autre moment.

Quant à ce qui regarde mes compagnes, il y a deux jours que je suis allée voir celle que vous m'aviez donnée et qui nous a quittées. Je ne sais presque pas ce que je veux vous en dire; je crois qu'il ne faut pas compter sur elle pour le moment, elle a la tête un peu montée; mais ce n'est pas à elle la faute, c'est peut-être à moi, c'est ce qui fait mon inquiétude. Je voudrais pouvoir vous faire ma confession, ce qui n'est pas possible dans cette lettre; vous verriez que ce sont mes péchés plus que toute autre chose qui jusqu'à ce moment ont mis obstacle aux desseins de Dieu; je suis toujours la même que vous m'avez vue, aussi imparfaite, si je ne le suis pas plus. C'est ce qui me donne la plus grande crainte pour recevoir de nouvelles compagnes; il y en a qui désirent se réunir à nous, mais je voudrais savoir votre volonté là-dessus; en attendant, je les verrai de temps en temps pour les soutenir dans leurs sentiments; je les adresserai à notre directeur pour qu'il les examine et voie si leur vocation vient de Dieu.

J'aurais bien désiré, avant toute chose, avoir un règlement tiré de la Règle que vous m'avez donnée; j'en ai parlé à notre directeur et il n'a pas jugé à propos de le faire avant de savoir votre volonté. Je le prierai de vous écrire à ce sujet.

A l'égard des enfants, nous en avons sept à demeure, il y en a une qui paye pension, les autres ne payent rien; c'est là tout mon plaisir, cela m'occupe presque en tout temps. Si je ne craignais pas que ce ne fût tenter la Providence, nous en aurions bientôt un grand nombre. Je ne les prends à présent que de huit

1. M. d'Aubonne, missionnaire jésuite de Dôle.

ans au plus, pour plusieurs raisons. Cependant je ferai en cela comme en toute autre chose, ce que vous trouverez le mieux.

Je vois de temps en temps de jeunes hommes qui désirent suivre la même Règle que nous; je vous en reparlerai dans une autre lettre (1).



LETTRE 11^e

AU R. P. ABBÉ DE LA TRAPPE

M. Javouhey ramena lui-même ses filles à Chamblanc, où leur installation dut se faire dans la seconde moitié de 1804. Comment, de Chamblanc, elles furent amenées à Chalon, la lettre suivante au R. Père Abbé de la Trappe nous l'apprend.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

1805.

Arrivant d'Autun, mon très Révérend Père, je trouve votre lettre; je la crois écrite depuis longtemps, et je l'ai reçue le 12 août. Je ne savais que penser en voyant, d'après ce que nous avions dit, que vous ne m'écriviez point. Je bénis le Seigneur de ce que les personnes qui ont eu la charité de vous parler de moi m'ont mieux connue que vous; et peut-être que si j'avais eu le bonheur de vous donner toutes ces connaissances, les choses n'en seraient pas au point où elles sont aujourd'hui. Il m'est impossible de vous dire combien je suis inquiète de recevoir, par cette lettre, votre volonté que je voudrais, aux dépens de tout ce que j'ai de plus cher au monde, accomplir sans réplique; et en même temps, de voir les choses avancées à ce point de ne pouvoir reculer, sans savoir votre volonté.

1. On remarquera cette idée d'un établissement d'hommes continuant à se développer dans l'esprit de la Vénérable, d'après ce qui existait dans le Tiers-Ordre de la Trappe, et d'après aussi sa pensée primitive, à Besançon, où elle priaït son père de lui envoyer son frère Pierre, pour l'associer à ses travaux.

Premièrement, j'ai vu M. Berbey qui vint quelques heures après; je croyais recevoir de vos nouvelles par lui, mais je vis par ce qu'il me dit, que ce n'était pas votre volonté.

Je ne voulus pas que mon père achetât cette maison, voyant qu'il y avait si peu d'apparence de réussir, il fut donc décidé qu'il n'en serait rien. — Ces jeunes personnes de Chalon, dont je vous fis voir une lettre, persistaient à vouloir se réunir à nous et vinrent passer huit jours ici pour nous voir; mon père me dit qu'il pouvait consentir à ce que nous recevions des personnes étrangères, etc... Ces demoiselles, de retour à Chalon, rendirent compte à M. Ollivier, leur curé, de ce qu'elles pensaient de notre maison, et demandèrent en même temps permission pour revenir s'y fixer. M. le Curé leur dit que le besoin était infiment plus grand à Chalon qu'à Chamblanc; que d'ailleurs il y avait beaucoup plus de moyens de s'établir d'une manière fixe dans une ville que dans un village. Il m'envoya chercher et me demanda si nous voulions nous établir à Chalon pour l'instruction des petites filles; je lui répondis que je ne désirais que l'accomplissement de la volonté de Dieu. — Nous lui dîmes en peu de mots quelles étaient nos vues; tout cela parut lui convenir; il en parla au maire de la ville (1), qui dit de suite qu'il fallait travailler à avoir dans le séminaire un logement qui convint. Il ajouta qu'il verrait Mgr l'Archevêque (2) autour de la Saint-Martin, et qu'il lui en parlerait. Tout semblait s'arranger, mais je n'osais parler de la Règle, et cependant on me demandait quelle Règle nous voulions suivre; et M. Ollivier qui ne connaissait pas à cet égard notre intention, nous disait ce que nous devons faire, comme étant à la tête de cet établissement. Je voyais dans tout cela mille inconvénients et je ne répondais rien, sinon que l'on verrait par la suite ce que l'on pourrait faire.

Sans rien en dire à personne, je partis pour Autun pour voir par moi-même ce qu'il serait possible de faire à Chalon, et en même temps pour faire part à Monseigneur de ce que nous nous

1. M. Royer.

2. Mgr de Fontanges, avant le Concordat de 1801, Archevêque de Toulouse, depuis Archevêque-Evêque d'Autun, dont dépendait Chalon.

propositions et des difficultés que j'y trouvais. Arrivée à Autun, et n'ayant pas de connaissances, je fus à l'église ; le premier prêtre qui y vint, je lui demandai s'il voudrait bien faire passer une lettre à Monseigneur ; il me dit qu'il le ferait avec plaisir. J'écrivis cette lettre dans laquelle j'exposais le désir que j'avais de lui parler, et que si cela n'était pas possible, je le priais qu'il voulût bien m'adresser à quelqu'un en qui il aurait confiance, afin qu'il pût lui-même l'instruire en peu de mots du sujet de mon voyage. — Il répondit qu'il serait bien aise de me voir et de causer avec moi sur le choix du directeur qui me conviendrait, ainsi que sur les projets d'établissement que nous avions pour son diocèse, etc.

J'allai donc le voir ; il me demanda où en étaient nos affaires depuis qu'il m'avait vue (1) ; je le lui dis en peu de mots. Il me répondit qu'il avait eu le plaisir de vous voir ; qu'il avait d'abord trouvé de graves difficultés à former un établissement de cette sorte, mais que, d'après ce qu'il voyait, il croyait qu'il fallait l'entreprendre et que c'était à Chalon, sur la paroisse de Saint-Pierre, qu'il fallait s'établir. Il me demanda les difficultés que j'y trouvais ; je lui dis que nous ne voulions pas dépendre d'un curé, et encore moins de la municipalité ; que nous ne voulions d'autre Supérieur que vous et lui pour ce qui regarde l'intérieur de la maison, par la raison que nous voulions suivre les Règles établies pour le Tiers-Ordre, et qu'il nous semblait aussi nécessaire d'avoir un directeur du même Ordre. — Voici à peu près sa réponse : « Pour ce qui regarde le curé, je vous en dispense, et je lui écrirai en conséquence ; quant à la municipalité, le maire est un parfait sujet avec qui je suis très lié ; je le verrai dans peu et je suis persuadé qu'il fera ce que je voudrai. Quant au directeur, je voudrais que vous en eussiez un comme vous le désirez, mais en attendant que la Providence y ait pourvu, on en choisira un autre ; et il ajouta : Vous pouvez vous adresser à celui qui m'a apporté cette lettre ; c'est un digne ecclésiastique que j'aime bien, que j'ai amené de Paris il y a quelque temps. Mais en général, il ne faut pas que l'on sache ce que vous voulez faire, afin qu'en y

1. Elle avait eu déjà l'honneur d'être présentée au vénérable prélat par le R. Père Abbé de la Trappe.

allant doucement on puisse donner plus de stabilité à cet établissement, et travailler ensuite d'une manière plus étendue; il suffit que je connaisse vos Règles ainsi que le directeur, il n'est pas nécessaire que d'autres en soient instruits. » — Il me témoigna le désir de les voir; je lui dis que, s'il le jugeait nécessaire, je lui écrirais tout ce que je savais et qui se pratique dans le Tiers-Ordre, et que j'y joindrais les conseils que vous m'aviez donnés pour notre conduite actuelle; je lui dis qu'il pourrait retrancher ce qu'il croirait ne devoir pas se pratiquer dans le moment, que vous m'aviez recommandé de nous conformer aux circonstances, quand la gloire de Dieu l'exigerait. Il me dit qu'il serait bien fâché de retrancher la plus petite chose d'une si sainte Règle, seulement qu'il faudrait mettre beaucoup de prudence pour ce qui serait extérieur; que dans l'intérieur de la maison, il nous engageait à la suivre à la lettre, que le bon ordre dépendait de là.

Comme il y avait longtemps que je ne m'étais confessée, et que j'avais eu depuis peu quelque épreuve bien difficile à soutenir, je m'adressai à celui que Monseigneur m'avait indiqué. Quelle fut ma surprise de trouver en lui, après quelques entretiens, au lieu d'un prêtre ordinaire, un véritable trappiste. Je ne saurais vous dire tous les services qu'il nous a rendus depuis; je vous en reparlerai ailleurs.

J'écrivis donc ce que je savais de la Règle, non pas comme Règle, mais comme idée de la Règle, disant que vous nous la donneriez vous-même plus clairement, quand vous le jugeriez à propos; je mis pour cela quelques jours. Je voyais de temps en temps Mgr l'Archevêque qui me parlait de la manière de nous conduire dans les commencements. Quand j'en fus à peu près à la moitié de cette Règle, je sentais en moi une si grande répugnance à l'écrire, par la raison que je craignais que ce ne fût pas votre volonté, que je ne voulais plus continuer. Je le dis à Monseigneur qui m'ayant demandé ce que j'avais d'écrit et l'ayant lu, m'ordonna de continuer et me dit d'être parfaitement tranquille. Il la vit encore quand j'eus écrit tout ce que je me rappelais; il en fut content et me dit d'en faire un double, quand j'en aurais le temps, pour le lui remettre. Il m'engagea à vous écrire le plus

tôt possible l'état des affaires ; mais je lui dis que j'attendais que vous m'ayez envoyé votre adresse.

Il écrivit aussitôt à M. Ollivier, curé de Saint-Pierre et Grand Vicaire ; il lui dit ses intentions, et ce bon monsieur a fait et fait encore tout son possible pour y répondre.

J'avais demandé et obtenu d'amodier (1) une maison pour être plus libre la première année.....

La suite manque.



LETTRE 12^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Dans les deux lettres suivantes à ses parents et au R. Père Abbé, Mlle Javouhey rend compte de l'état et de la marche progressive de l'œuvre de Chalons.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Chalons, janvier ou février 1806.

Mon cher père et ma chère mère,

Je sais que c'est toujours avec plaisir que vous recevez de nos nouvelles ; cela va on ne peut mieux ; on a pour nous toujours de nouvelles bontés. Remerciez la divine Providence qui pourvoit à tous nos besoins. M. le Maire vient de nous donner cinquante bois de lits complets avec les paillasses, cent planches pour rayons, des tables et des banes autant que nous en avons voulu, et le reste. Lundi nous commençons les classes au séminaire ; toutes mes sœurs et mon frère (2) sont très contents, et moi je croyais entrer au paradis en entrant chez nous.

1. Louer.

2. Mlle Javouhey s'était établie à Chalons, d'abord en compagnie de sa seconde sœur, Pierrette. Ses deux autres plus jeunes sœurs, Marie-Françoise et Claudine, n'avaient pas tardé à les rejoindre. Son frère Pierre lui-même y avait ouvert une école gratuite pour les garçons.

Cependant, nous venons de faire une grande perte, Mgr l'Archevêque (1) vient de mourir après dix jours de maladie. Quelle perte ! Mais, hélas ! le Seigneur a ses desseins. On nous assure que cela ne fait rien à notre établissement ; M. le Maire prend l'affaire entre ses mains.

Pour mon frère Étienne (2), ces messieurs espèrent toujours qu'il viendra. Dites-lui encore qu'il ne se laisse point aveugler, et qu'il profite des grâces qui lui sont offertes.

Ne manquez pas de dire à la cousine Vinant qu'elle dise à la servante de M. Lavernette que tout repose sur elle dans la maison dont je lui ai parlé. On lui donnera pour l'année cent neuf livres, et on lui apprendra la cuisine. Vous lui donnerez trois francs d'arrhes, afin qu'elle ne s'engage pas ailleurs, et la dame me les rendra ; n'oubliez pas cette commission, c'est une bienfaitrice de notre maison.

Présentez mes respects à Mlle Rapin et croyez, mon cher père et ma chère mère, que je suis, avec la plus vive reconnaissance, votre très humble fille.

P.-S. — Mes sœurs et mon frère, la petite nièce (3) qui ne sait toujours rien, vous embrassent.



LETTRE 13^e

AU R. P. ABBÉ DE LA TRAPPE

Mi-année 1806.

Mon très cher et très Révérend Père,

Je ne suis pas allée en Suisse comme je l'espérais, dans la crainte de ne pas vous y rencontrer ; mais je vais me dédomma-

1. Mgr de Fontanges, Archevêque-Evêque d'Autun, mort le 26 janvier 1806.

2. M. Etienne Javouhey était devenu veuf de sa première femme, n'ayant encore que trente ans. Sa zélée sœur aurait bien désiré qu'il se séparât du monde pour suivre la voie de son frère Pierre.

3. Fille de M. Etienne Javouhey, qui devait être plus tard la si estimée Mère Clotilde.

ger, en vous rendant compte le plus clairement qu'il me sera possible de l'état actuel de l'établissement.

Le sous-préfet est venu avec les membres du Conseil pour reconnaître si ce que l'on disait était vrai. Il a paru content et en a fait son rapport au préfet qui, étant venu à Chalon, a voulu aussi voir l'établissement.

Il nous a témoigné toutes sortes de bontés, et après nous avoir promis d'être notre appui dans toutes les circonstances, il a décidé que la ville nous donnerait mille écus par an pour les classes; il a conseillé à M. le Maire de nous acheter une maison avec le jardin, et c'est ce qu'on a fait hier.....

La suite manque.



LETTRE 14^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

La lettre suivante contient l'importante nouvelle de l'autorisation légale accordée par le gouvernement pour l'érection en communauté religieuse de la Société naissante de Saint-Joseph.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

4 février 1807.

Mon cher père et ma chère mère,

C'est avec une vraie satisfaction que je vous écris aujourd'hui, pour vous apprendre que nous sommes approuvées légalement par le gouvernement. Nous avons reçu le décret impérial, le 27 janvier, avec une lettre du ministre des cultes. Nous en avons déjà une de Mgr l'Évêque d'Autun.

Quel bonheur pour nous, quelle consolation ! Nous voilà religieuses ! Bientôt nous en porterons les livrées qui nous distingueront du monde (1). Mais priez le Seigneur qu'il nous fasse la grâce de nous distinguer par nos vertus.

1. La cérémonie de prise d'habit et de profession eut lieu à l'église Saint-Pierre, de Chalon, le 12 mai 1807. Elle fut présidée par Mgr Imberties,

Comme nous serons un assez grand nombre, et que la dépense de nos habits religieux deviendrait considérable, chacun des parents s'en chargera pour leur enfant. Pour nous qui sommes cinq, il me sera impossible de faire cette dépense dans ce moment-ci ; j'espère que vous aurez la bonté de la faire. Nous le prendrons quelques jours après Pâques. Ce sera une belle cérémonie, à laquelle j'espère que vous vous trouverez, avec Mlle Rapin, à qui je vous prie de faire part de ma lettre, en l'assurant de mon plus sincère attachement.

J'irai vous voir dans peu pour notre arrangement de costume ; que cela, je vous prie, ne vous donne aucune inquiétude, car il me semble que nous avons de justes raisons pour nous écrier avec le saint vieillard Siméon : « Je mourrai contente, puisque je possède ce que j'ai si longtemps désiré ! »

Mes sœurs sont d'un parfait consentement, et vous assurent de leur plus sincère attachement.

C'est dans les sentiments de la plus vive reconnaissance que je suis pour la vie, votre très humble et toute dévouée fille,

SŒUR ANNE-MARIE JAVOUEY.

Nous sommes approuvées sous le nom de Société de Saint-Joseph (1).



LETTRE 13^e

A SON PÈRE

Vers cette époque, une maladie de M. Javouhey donna quelques inquiétudes. La Révérende Mère communique à ce père bien-aimé ses pieuses sollicitudes pour la santé de son corps et celle de son âme.

Evêque d'Autun, successeur de Mgr de Fontanges, qui présida également, le soir, la réunion de la petite Société en chapitre, pour l'élection de la Supérieure Générale. Cette journée du 12 mai 1807 marque donc vraiment la première date de l'existence de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny. Les filles de M. Javouhey s'appelèrent désormais les Sœurs Anne-Marie, Marie-Thérèse, Marie-Joseph et Rosalie.

1. Du vocable du premier oratoire béni et inauguré le 20 août 1806, dans leur maison de Chalon.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Chalon, 1807.

Mon cher père,

J'apprends avec bien de la peine que vous êtes malade. Conservez donc votre santé, je vous en supplie ; de mon côté, je voudrais vous la conserver aux dépens de la mienne. Quand sera-ce donc que je vous verrai tranquille, ne vous occupant plus que de votre unique affaire, votre salut ? Faites tous les sacrifices nécessaires pour cela ; nous sommes tous placés bien avantageusement pour le corps et pour l'âme ; quelle reconnaissance ne devons-nous pas sans cesse en rendre au Seigneur, vous et nous ! Croyez, mon cher père, qu'il a les mêmes desseins de miséricorde sur vous : il vous a déchargé d'un fardeau très pénible, que d'établir cinq enfants à leur gré, pour que vous ayez assez de temps pour penser à vous. Ne croyez pas, cependant, que je veuille vous faire la morale, cela ne me conviendrait pas ; d'ailleurs, c'est à vos bons avis que nous devons notre bonheur, aussi c'est par reconnaissance et par l'ardent désir du vôtre, que je prends la liberté de vous dire tout cela ; j'espère que vous me le pardonnerez.

Je ne crois pas qu'il y ait quelqu'un plus heureux que nous sur la terre, depuis que nous avons abandonné le monde. Que vous auriez de consolation vous-même d'en être le témoin, mais plus encore d'en jouir !

Pour maman, je crois qu'elle serait bien contente ; prenez donc vos arrangements en conséquence. Si mon frère Étienne s'établit (1), ce sera une tranquillité pour vous. Je crois qu'il fera un bon mariage ; la jeune personne a de la piété et du mérite, je la connais très particulièrement. Vous n'aurez plus alors de raison à alléguer, il faudra bien suivre l'impression de la grâce.

Je vous prie de m'excuser si je vous parle avec tant de liberté, mais vous verrez par là la confiance que j'ai en vous. Toutes mes chères sœurs vous en disent autant et plus que moi.

1. Dont il a été question à la lettre 12°. Il passa, en effet, à de secondes noces, en 1807.

C'est dans ces sentiments que nous sommes, avec les plus ardens désirs de votre bonheur présent et futur, mon cher père et ma chère mère,

Votre très humble et obéissante fille.



LETTRE 16^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Sur ces entrefaites, les dispositions favorables des autorités ecclésiastique et civile permirent à la Révèrende Mère de solliciter et d'obtenir pour son œuvre à Autun la jouissance de l'ancien grand séminaire diocésain ; elle se fait un plaisir de l'annoncer à ses parents.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Chalon, été 1807.

Mon cher père et ma chère mère,

Ce que je vous ai écrit est bien vrai ; j'étais à Autun quand mon frère est arrivé, et j'arrive en ce moment de Mâcon, d'où j'apporte par écrit la donation que nous fait le préfet de la jouissance du grand séminaire, avec ses dépendances. Je vous prie d'en remercier le Seigneur, car pour moi je ne puis qu'admirer sa bonté et me taire.

Je vous prie d'envoyer mon frère avec une voiture pour nous conduire à Autun, mercredi soir, à cause de la grande chaleur ; nous devons y être jeudi matin. Il nous apportera des provisions, ce qu'il pourra.

Il vous dira de vive voix, à son retour, comment les choses se sont passées. Ne manquez pas de nous envoyer le grand cadre qui est au jardin.

Que je voudrais que vous veniez bientôt nous voir avec Mlle Rapin ! Mon frère vous racontera ce que je ne puis vous écrire.

Je suis pour la vie votre toute dévouée fille.

LETTRE 17^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Des difficultés s'étant élevées, la nouvelle Supérieure Générale entreprend un premier voyage à Paris.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Autun, octobre 1807.

Mon cher père et ma chère mère,

Il y a longtemps que vous me dites que je ferai tant que j'irai voir l'empereur à Paris (1). Celle-ci est pour vous dire que je pars demain à 4 heures du matin. Priez beaucoup pour le succès de ce grand voyage. Mes affaires sont entre les mains de la divine Providence ; de quelque manière qu'elles tournent, je l'accepte, pourvu que ce soit pour la gloire de Dieu. Je vous donnerai des nouvelles de nos affaires aussitôt que je serai de retour. Je me recommande à vos prières ainsi qu'à celles de Mlle Rapin. Dites-lui, s'il vous plaît, que je désire bien qu'elle vienne passer l'hiver ici avec la petite Anne-Claude. Nous avons un appartement superbe à lui donner.

Je suis pour la vie votre très humble et toute dévouée fille,

SŒUR ANNE-MARIE,

Supérieure Générale (2) des Sœurs de Saint-Joseph.

1. On peut reconnaître là l'idée que ses parents s'étaient toujours faite du caractère décidé et entreprenant de leur fille, quand il s'agissait pour elle d'arriver à faire le bien.

2. C'est la première fois que la Vénérable prend ce titre depuis sa nomination au généralat, 12 mai 1807.

LETTRE 18^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Les dispositions d'abandon et de zèle désintéressé de la Servante de Dieu furent si bien bénies du ciel, que peu après son voyage à Paris, elle peut en écrire d'Autun à ses parents l'heureuse issue.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Autun, 27 octobre 1807.

Mon cher père et ma chère mère,

Combien j'ai été fâchée d'apprendre votre départ, lorsque je suis arrivée de Paris, samedi (1). Mon voyage a été des plus heureux ; nous avons l'assurance de jouir de la maison du grand séminaire, jusqu'à ce qu'il y vienne un séminaire métropolitain, ce que l'on dispute avec Besançon qui le veut aussi (2). Enfin, si Autun gagne, nous resterons au moins encore trois ans, après lesquels on nous donnera la maison des Cordeliers toute réparée, et on obligera le séminaire à nous rembourser toutes les réparations.

Vous voyez que mon voyage était bien nécessaire. J'ai encore fait autre chose que je vous dirai en son temps.

Nous allons à présent travailler, avec la grâce de Dieu, à établir l'ordre et la règle avec courage ; et quand vous viendrez, vous serez enchantés de la tranquillité qui régnera dans cette maison.

Je désirerais bien aller vous voir ; mais le temps ne me le permet pas ; il faut réparer celui de mon absence. Je vous prie de dire mille choses honnêtes à Mlle Rapin, ainsi qu'à mon frère, à ma belle-sœur et à toute notre famille. Je voudrais bien qu'on

1. Samedi, 24 octobre.

2. A cette époque, en effet, le gouvernement impérial voulait qu'il n'y eût de séminaires que dans les métropoles de chaque province ecclésiastique.

nous amenât la petite Ambroise (1) et sa sœur du Châtelet.

J'irai ce soir à Chalon, je me réjouis bien de revoir mes sœurs ; je reviendrai à Autun samedi. Je me recommande à vos prières, et je suis pour la vie,

Votre toute dévouée fille.



LETTRE 19^e

A UN CHEF DE BUREAU DU MINISTÈRE

A l'occasion d'une lettre adressée par le ministre des Cultes à Mgr d'Autun, elle donne, sur son œuvre, des détails rétrospectifs et précieux.

1^{er} novembre 1807.

Monsieur,

L'intérêt que vous avez paru prendre, pendant mon séjour à Paris, à notre établissement et à tout ce qui est de la gloire de Dieu, m'enhardit à vous faire part de la peine que j'éprouve.

Son Excellence le ministre des Cultes vient d'envoyer une lettre particulière à Mgr l'Évêque par laquelle il lui demande la connaissance intérieure et extérieure de notre Congrégation ; il lui demande aussi connaissance de nos relations avec la Cour de Rome. Pour cette dernière question, je vous dirai, Monsieur, que la pensée ne m'est pas venue d'écrire à Rome, croyant suffisantes l'approbation du gouvernement et celle de l'évêque que nous regardons comme notre supérieur spirituel et que nous consultons souvent.

Veillez donc, s'il vous plaît, demander à Son Excellence quelle a été l'occasion de cette demande. Monseigneur répond par le même courrier et envoie aussi copie de nos Statuts que j'ai eu l'honneur de vous communiquer ; il pense qu'ils sont assez

1. Ambroise Javouhey, plus tard la Mère Clotilde, dont il a été fait mention à la lettre 12^e ; sa sœur du Châtelet était Christine, morte à l'âge de seize ans. La Très Révérende Mère la désigne ainsi, parce qu'elle se trouvait dans la famille de sa mère, première femme de M. Étienne Javouhey, qui demeurait au Châtelet, à environ dix-huit lieues au nord de Chamblanc.

étendus sur les connaissances que Son Excellence demande.

Cependant, comme je crains que cela ne suffise pas, je vais vous donner en abrégé le principe, le progrès, enfin la Règle que nous suivons, afin que vous puissiez confidentiellement la communiquer au ministre et en conférer avec lui ; ensuite nous nous soumettrons à ce qu'on décidera de nous.

Il y a neuf ans que le Seigneur me fit connaître d'une manière tout à fait extraordinaire, mais sûre, qu'il m'appelait à l'état que j'ai embrassé pour instruire les pauvres et élever des orphelines. Je n'avais que dix-sept à dix-huit ans, sans aucune ressource dont je pusse disposer ; les communautés étant alors détruites par la Révolution, tout paraissait rendre ce projet impossible. Cependant le Seigneur me faisait connaître sa volonté d'une manière si claire, qu'ayant consulté les personnes les plus éclairées de notre pays, elles m'engagèrent à mettre la main à l'œuvre, malgré les difficultés que je pourrais rencontrer.

Mes parents, après avoir résisté trois années, consentirent enfin à nous donner des moyens pour suivre ce projet. Nous étions quatre sœurs et un frère ; tous ont voulu me suivre dans le même état et mon frère a voulu se consacrer aussi à élever les petits garçons pauvres. Voilà ce qui a donné lieu à l'établissement des hommes, deux de nos proches parents s'étant unis à lui pour les mêmes vues.

Mon père nous acheta une maison à Seurre, département de la Côte-d'Or, où nous commençâmes, mes sœurs et moi, comme séculières, à élever des orphelines et à instruire les pauvres. Comme nous n'avions d'autres ressources que ce que nos parents voulaient bien nous donner, nous établîmes des manufactures pour la filature et la fabrique de mousseline, afin de pouvoir élever un plus grand nombre d'enfants. Cela ne suffisait pas ; il fallut, tant pour avoir plus de ressources que pour répondre à l'empressement des parents, prendre des pensionnaires. Nous avons vécu comme cela jusqu'à ce que Sa Majesté ayant approuvé quelques établissements religieux, cela nous a donné l'espérance de pouvoir donner au nôtre plus d'ordre et de stabilité. Nous nous adressâmes à notre évêque qui était à Dijon, mais il nous

dit que ce n'était pas encore le moment de s'occuper de cela.

Mgr de Fontanges, Archevêque d'Autun, prit connaissance de nos projets, et nous invita à venir dans son diocèse, nous promettant de nous soutenir de tout son pouvoir, ce qu'il a fait pendant sa vie qui a été trop courte pour nous. Il nous a dit d'écrire les règlements que nous voulions suivre, afin qu'il les connaisse et les approuve : ce que nous fîmes. Il nous envoya à Chalon, où il n'y avait aucune ressource pour l'instruction des pauvres. Nous y louâmes une maison pour faire les classes et élever des orphelines, selon nos règlements. Au bout d'un an, M. le Préfet de Mâcon et les autorités civiles vinrent visiter notre établissement.

M. le Préfet qui nous prit dès lors sous sa protection, nous donna provisoirement la maison des Carmes pour y établir une filature pour les orphelins ; ensuite il écrivit au ministre des Cultes pour lui donner connaissance de cet établissement et lui demanda sa protection auprès de Sa Majesté. Son Excellence demanda qu'on lui envoyât nos Statuts pour qu'il les fit approuver ; ce qui fut fait, comme vous le savez.

Sitôt que nous eûmes l'approbation, nous reçûmes des postulantes qui prirent l'habit religieux avec nous, le 12 mai 1807. Mgr l'Évêque, qui vint en faire la cérémonie, parut désirer un pareil établissement dans sa ville épiscopale. J'en parlai à M. le Préfet, qui nous recommanda lui-même au sous-préfet d'Autun ; et M. le Préfet, de concert avec la ville, nous donna la jouissance provisoire du grand séminaire. Mais comme cette maison était dans une ruine entière, il nous fallut faire des réparations qui ont absorbé les fonds que nous possédions pour le moment, ce qui empêche que nous soyons aussi utiles aux pauvres que nous le désirerions, et même que nous le pourrions avec un peu de secours.

Son Excellence verra dans la réponse que Mgr l'Évêque lui enverra, le nombre de personnes qui composent la Congrégation en général et chaque maison en particulier.....

La suite de cette lettre si précieuse manque, et c'est bien regrettable, car elle aurait renseigné sur les premières ébauches des Règles de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny.

LETTRE 20^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Mais l'année 1807 ne devait pas se terminer sans que la Révérende Mère, pressentant l'orage du côté du gouvernement, crût utile de faire un second voyage à Paris, où elle se trouva à la fin de décembre 1807. C'est de la capitale qu'elle envoie à ses parents ses vœux de bonne année et l'expression des admirables sentiments de son âme qui se révèle ici tout entière.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Paris, premiers jours de janvier 1808.

Mon très cher père et ma très chère mère,

Qu'il m'est doux, qu'il m'est précieux, au commencement de cette nouvelle année, de vous exprimer les sentiments que mon cœur éprouve, et les vœux sincères qu'il ne cesse de former au ciel, pour la conservation de vos jours si précieux et si chers à votre famille et aux malheureux dont vous êtes l'appui. Oui, bien chers parents, vous devez savoir mieux que personne qu'il est doux de faire du bien aux pauvres, car tous les ignorants que nous instruisons, c'est comme si vous le faisiez vous-mêmes, puisque c'est vous qui nous en donnez les moyens. Que de jeunes personnes qui se seraient perdues dans le monde, et qui béniront Dieu éternellement et feront votre gloire et votre couronne! Ne regrettez donc point, mon très cher père, les sacrifices que vous faites pour une si grande entreprise. Pour des biens fragiles, vous achetez des biens éternels, la possession de Dieu même! Oh! quel échange! Dans ce moment, vous ne voyez que la peine de l'entreprise, mais dans peu vous en verrez les fruits précieux. Encore une fois ne vous découragez point... Que vous êtes heureux, mon cher père, que le bon Dieu vous ait choisi, ainsi que votre famille à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, qu'il nous ait choisis, je dis plus, qu'il nous ait préférés à une infinité de grands, de puissants, pour accomplir ses desseins; enfin, pour tout dire

en un mot, pour faire la fonction d'apôtres, dans un temps où les apôtres l'abandonnent!... Fonction précieuse, choix honorable! Comment pourrions-nous répondre à tant de grâces? Ce Dieu si bon a tout prévu dans sa sagesse; il sait que nous ne pouvons rien, aussi il ne nous demande que notre volonté parfaite. Donnons-la donc sans réserve. Pour vous, mon cher père, vous êtes-vous jamais trouvé plus riche que depuis que vous êtes devenu si généreux? Soyez sûr qu'il vous rendra au centuple dès cette vie le bien que vous nous ferez, puisque sa parole y est engagée.

Je désirerais bien savoir des nouvelles de nos chères Sœurs, si elles sont contentes, si leurs classes vont bien, comment elles sont installées, si M. le Curé est content d'elles, et si vous, mon cher père, elles ne vous ennuiant pas. Ah! j'espère que non. Faites-leur part de ma lettre; qu'elles m'écrivent à Autun, où je serai dans le courant de ce mois. J'irai les voir au mois de février.

Vous voulez, mon très cher père, que je vous parle avec confiance: il faut que je vous dise que ma sœur de Chalon (1) est l'objet de toutes mes peines. Elle est si bonne qu'elle ne me dit rien que de consolant; mais je sais que c'est par sa grande bonté, et cependant je suis presque sûre qu'elle est très pauvre; peut-être manque-t-elle de pain..... Je vous en prie, ne lui refusez pas le blé que je vous avais demandé; vous nous le retiendrez, si vous voulez, sur la somme promise. Ne la laissez pas dans la peine, si Dieu vous a donné les moyens de la soulager. Soyez sûr que je fais souvent à Dieu cette prière: affligez-moi de plus en plus, ô mon Dieu, mais consolez et réjouissez mes sœurs! Oui, mon cher père, la peine n'est rien pour moi; mais que je souffre, si je sais que je fais souffrir! Je compte, mon bon père, sur votre amitié pour cette sainte sœur; allez la voir, cela lui fera plaisir et la dédommagera de toutes les tribulations qu'elle pourrait avoir. Vous irez en même temps voir ma sœur Marie-Joseph (2), vous lui ferez voir ma lettre, elles sauront que je ne cesse de penser

1. La Chère Mère Marie-Thérèse Javouhey, qui dirigeait alors la maison de Chalon.

2. La Chère Mère Marie-Joseph, qui faisait alors la classe à Villargeau, près de Chalon.

à elles. Je crois que toutes font la sainte volonté de Dieu.

Je ne peux rien vous dire de mes affaires à Paris ; tout n'est pas fini, mais cela va bien. Je pense être à Autun dans le courant de janvier, je vous donnerai avis de mon retour.

Mille choses respectueuses à tous nos parents, ainsi qu'à Mlle Rapin. Nous aurons bien des choses à dire, lorsque j'aurai le plaisir de la voir.

Je vous prie de faire quelque retour vers Dieu sur les grâces que nous recevons sans cesse, en lui en rapportant toute la gloire, et tâchant d'y répondre fidèlement.



LETTRE 21^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Le deuxième voyage à Paris assure à la vénérée Mère, pour trois ans, les dépendances et bâtimens du séminaire d'Autun qui étaient dans un état de délabrement complet. La bonne Mère renonce au plaisir d'aller voir ses parents pour se livrer à ses occupations absorbantes, et elle leur adresse un écho de ses sentimens et de ses pensées intimes, en même temps qu'elle réclame avec une confiante simplicité un service de leur bonté.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Autun, 1808.

Mon cher père et ma chère mère,

Tous les plaisirs ne sont pas pour moi : il faut bien que je fasse quelque sacrifice. C'en est un de ne pas aller avec mes sœurs pour vous voir et parler avec vous..... Je l'ai fait, j'en suis bien aise. Quand mes sœurs ont du plaisir, cela m'en fait autant que si c'était moi-même.

Jouissez donc en paix d'un moment de satisfaction bien légitime et bien méritée, mais aussi qui doit être bien grande pour des parents..... Ah ! je vous en prie, ne regrettez jamais les sacri-

fices que vous avez faits et que vous ferez dans la suite ; vous les retrouverez tous dans l'éternité, et vous en jouirez. Vous voyez, mon cher père, c'est pour vous, c'est dans votre intérêt que vous agissez. Ce qu'on fait pour le monde est perdu pour l'éternité, mais rien ne se perd de ce qu'on fait pour Dieu.

Je vous prie d'avoir la bonté de nous changer notre vache, de nous en envoyer une qui soit belle et bonne ; c'est pour Mme de Biard qui a pour nous toutes les bontés possibles ; elle la payera tout ce qu'il faudra. Si vous pouviez nous en trouver une seconde à acheter, vous pourriez encore nous rendre ce service. Ce serait toujours pour la même personne. Si mon oncle en avait une, achetez-la ; et si vous ne la payez pas, dans un mois je la lui payerai. Ne négligez pas ces commissions, je vous en prie.

Ma sœur de Chalon, qui tient ma place, vous dira nos affaires. Mais soyez gais, ayez confiance ; le Seigneur vous fera des grâces auxquelles vous ne vous attendez pas.

Je me recommande à vos prières, et croyez à la soumission de votre fille.



LETTRE 22^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Cependant la vénérée Supérieure s'occupe activement des installations à Autun. La lettre suivante nous fait part de ses préoccupations.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Autun, 1808 ; courant de septembre.

Mon cher père et ma chère mère,

J'ai reçu aujourd'hui votre lettre qui m'a fait bien plaisir de ce que vous nous laissez mon frère (1) ; nous avons bien besoin de lui. Il est content de son travail. Nous avons acheté un bon cheval en place du galeux ; il aura quatorze journaux de blé à semer. Nos réparations vont grand train ; quand vous viendrez vous serez enchantés du changement.

1. Son frère Pierre.

La divine Providence qui se plaît à nous combler de ses grâces nous a donné un aumônier (1) qui réunit toutes les qualités que l'on peut désirer ; avec cela, de grandes richesses. Il nous a fait cadeau de douze cents livres, pour nous aider aux réparations. Ensuite, il donne tous les ornements nécessaires pour l'église, et le reste. Je ne laisse pas cependant d'avoir recours à votre charité pour la maison de Chalon. Je vous prie en grâce de leur envoyer trois ou quatre pichets de blé ; il m'est impossible d'en acheter dans ce moment. Donnez-leur aussi des haricots, du Turquie (2) ce que vous pourrez ; vous nous garderez aussi des semences.

Je désire bien que ma mère et Mlle Rapin puissent venir passer ici une semaine. Mon frère ira vous chercher à Chalon avec notre voiture, et il vous ramènera jusqu'à Chamblanc. En attendant, achetez notre provision de gaude. Il faudra vous trouver le 10 octobre à Chalon, mon frère vous attendra.

Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je suis pour la vie votre toute dévouée fille.



LETTRE 23^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Peu après, l'infatigable Fondatrice, se trouvant à Chalon, exprime à ses parents ses regrets de n'avoir pu se passer plus tôt de son frère Pierre dont l'aide était réclamée par la famille. Nouvelles diverses.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU.

Chalon, 3 octobre 1808.

Mon cher père et ma chère mère,

Celle-ci est pour vous dire que, malgré la bonne volonté de mon frère et la nôtre, il n'a pu aller vous aider à semer, car nous

1. M. Blanchet, chanoine de la cathédrale d'Autun.

2. Maïs. — Gaude est le nom donné à la farine de maïs dont on fait de la bouillie.

n'avons pas encore fini de déménager, et vous sentez que ce n'est pas une petite affaire. Notre petite jument nous fait grand besoin, tâchez de nous l'amener avec le petit Léonor (1). Trouvez-vous à Chalon, le 14 de ce mois, pour y être (2) le 15; il y aura grande cérémonie chez nous. Monseigneur(3) dira la première messe dans notre église, et M. d'Aubonne prêchera pour la Sainte-Thérèse.

Ayez la bonté de voir ma tante Jeanne Boissart pour la prier de mettre mon filleul son fils dans le petit séminaire que M. Ballanche (4) établit. Dites-lui que la pension est de trois cent cinquante livres quand on se charge du blanchissage et du raccommodage, mais je donnerai les cinquante francs, elle ne donnera que trois cents. Sitôt qu'il pourra entrer au grand séminaire, il ne lui coûtera plus rien. Engagez-la bien à faire ce sacrifice, tâchez même de lui aider. Que je serais contente d'avoir un bon prêtre dans notre famille! Nous avons tant de parents qui oublient leur salut; aidons de tout notre pouvoir à en sauver quelques-uns qui en sauveront d'autres.

J'espère vous voir à Chalon le 14, ce sera pour nous une grande satisfaction. Tâchez de nous envoyer par le coche deux pichets de Turquie, je désirerais bien qu'il soit moulu à Echenon. Vous ferez aussi notre provision de haricots.

Mille choses respectueuses à toute notre famille. Colette (5) va on ne peut mieux; vous ne la reconnaissez plus, tant elle est charmante sous tous les rapports. Ambroise va assez bien, mais elle a toujours une bien faible santé. Mes sœurs se portent bien.

Je me recommande à vos prières, et je suis, avec les sentiments les plus tendres, mon cher père et ma chère mère, votre toute dévouée fille.

1. Léonor, fils de son frère Étienne. Il eut lui-même un fils, Léonard, prêtre religieux du Saint-Esprit et du Saint-Cœur-de-Marie, qui mourut à Bourbon, le 3 juillet 1861.

2. Pour être à Autun le 15, fête de sainte Thérèse, choisie pour la réouverture de la chapelle de l'ancien séminaire.

3. Mgr Imberties, Évêque d'Autun.

4. M. Ballanche cherchait alors à établir à Autun un collège qui était comme une sorte de petit séminaire, pour susciter des vocations à l'état ecclésiastique.

5. Colette, troisième fille de M. Étienne Javouhey. Elle mourut à l'âge de six ans.

LETTRE 24^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Chalon et Autun étaient modestement installés, mais ces maisons se soutenaient difficilement, le cœur de la Chère Mère étant si généreux que les pensionnaires y étaient reçues à peu près gratuitement. La gêne s'augmentant des dépenses qu'il avait fallu s'imposer pour restaurer le séminaire d'Autun, la Vénérable dut en informer son père qui accourut à Autun. Il commença, comme il fallait s'y attendre, par reprocher à sa fille ce qu'il appelait son imprudence et sa témérité; mais en même temps, sans un moment d'hésitation, il prit à sa charge toutes ses dettes. Alors, pleine de reconnaissance, elle écrivit les lignes suivantes.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Autun, 7 février 1810.

Mon très cher père et ma très chère mère,

A peine osé-je vous écrire tant je crains vous faire de la peine. Il me semble que vous ne me regardez plus comme votre enfant, parce que vous me croyez coupable. Mais je vous en prie, que cela ne refroidisse en rien votre amitié, au contraire, que cela vous ranime et vous fasse finir ce que vous avez commencé. Vous avez eu la bonté de répondre (1); mais soyez sûrs qu'il ne vous en coûtera pas un sou de plus; je vais mettre tant d'ordre à mes affaires que vous serez contents de moi. Actuellement, il faut que vous ayez la bonté de prendre connaissance des affaires de ma sœur de Chalon, et que vous lui donniez de quoi payer un peu, jusqu'à ce que j'aie fait rentrer l'argent pour finir. Après cela, soyez sûrs que nous serons heureuses. Mais que vous le serez bien davantage, vous, mon très cher père, qui aurez fait une si belle œuvre!

Que les desseins de Dieu sont impénétrables! Heureux qui ne s'en écarte pas dans les épreuves où la divine Providence le fait passer! Que nous sommes heureux! Ah! je vous en prie, ne

1. Pour toutes les dettes.

murmurez pas, ne blâmez pas mes actions, Dieu en est le principe et la fin. Si les hommes sont contre moi, peu importe, pourvu que Dieu soit pour moi, et que je fasse sa volonté sainte.

Je vous envoie ma sœur Rosalie, qui vous dira de vive voix tout ce qui sera nécessaire. Si mes sœurs ne sont pas utiles, il faut qu'elles reviennent, il y a bien de l'ouvrage ailleurs. Qu'elles parlent à M. le Curé, elles feront ce qu'il dira; si elles croient qu'une seule puisse faire la besogne jusqu'à la première communion, une resterait et les autres reviendraient de suite.

Vous avez, mon cher père, laissé à Autun la bonne odeur de vos vertus; chacun vient me faire compliment sur notre bonheur d'avoir de tels parents. Oh! que je le sens mieux que personne, surtout en pensant que vous faites tout cela pour la gloire de Dieu qui vous en récompensera éternellement. Allons, mon très bon père, tirez donc de peine ma bonne sœur de Chalon; je souffre plus pour elle que je n'ai jamais souffert pour moi. Elle est si bonne, si courageuse, que je vous porte envie d'avoir le bonheur de l'obliger.

Dites bien à ma mère qu'elle m'aime toujours, je serai bien plus sage à l'avenir; ceci sera un bon remède pour me guérir de la maladie que vous me connaissez (1). Toutes les enfants se portent bien et vous embrassent, ainsi que la petite cousine, ses parents et les miens.

Je suis votre pauvre fille.



LETTRE 25^e

A MGR IMBERTIES, Evêque d'Autun

La Vénérable Fondatrice rend compte à son évêque de l'effet produit sur les Sœurs par un projet de nouveaux Statuts à soumettre au Conseil d'État.

Les premiers Statuts avaient été approuvés en 1806, avant l'établissement, l'organisation et le fonctionnement de l'Institut. Ces Statuts n'étaient

1. Comme il est facile d'en juger par cette lettre, il s'agissait d'affaires d'argent, de pénibles embarras occasionnés par les réparations de la maison d'Autun.

donc que rudimentaires et bien imparfaits. On pouvait en élaguer tout ce qui concernait la Société des hommes, qui n'avait pas réussi, et on devait se préoccuper de perfectionner ce qui concernait les religieuses. Dans cette intention, le zélé prélat avait préparé de nouveaux Statuts et il en communiqua le projet à la Vénérable Fondatrice et à ses religieuses.

L'émoi qui se produisit se calma bientôt. Mgr Imberties, sans perdre de vue la question, ne semble pas pour le moment avoir donné suite à son projet. Nous n'en trouvons du moins aucune trace dans les documents jusqu'en 1818 (1), époque à laquelle on traita des nouveaux Statuts devant le Conseil d'État qui les approuva par Ordonnance royale du 12 mars 1819.

Autun, 1810.

Monseigneur,

J'ai réuni en grand chapitre toutes les Sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph ; je leur ai communiqué le projet de nouveaux Statuts que vous m'avez fait l'honneur de me faire remettre. Vous ne sauriez croire, Monseigneur, l'effet qu'a produit cette lecture, moi-même je ne l'aurais jamais prévu ; la division pour la première fois est entrée parmi nous, j'ai vu l'instant où notre Société allait se dissoudre, où tant de projets utiles que vous avez toujours si sagement secondés allaient être perdus. Les unes prétendaient qu'elles étaient déjà engagées par leurs vœux à suivre nos règlements et qu'elles n'en pouvaient pas admettre d'autres ; les autres disaient qu'elles s'étaient réunies librement et pour suivre seulement les lois qu'elles-mêmes feraient ; toutes étaient tombées dans un découragement qui m'alarmait. Elles parlaient d'abandonner Autun et le diocèse, d'aller ailleurs exercer leur zèle et leur charité, quelques-unes même parlaient de rentrer dans le monde et d'y chercher la paix qu'elles avaient espéré trouver dans leur retraite (2).

Enfin, je suis parvenue à les calmer et je leur ai fait voir combien étaient superficiels et insuffisants les Statuts qu'elles avaient faits, et combien il était heureux qu'un prélat aussi respectable voulût bien leur donner les conseils de son expérience et les éclairer des lumières de sa sagesse. Peu à peu, j'ai ramené

1. Voir plus loin la lettre 30°.

2. La Congrégation se détachait alors du Tiers-Ordre de la Trappe.

leurs esprits à la douceur, à la raison et à la paix; et mes Sœurs ont décidé d'un commun accord, qu'après avoir demandé pardon à Dieu de leur vivacité, elles s'occuperaient incessamment de rédiger des Statuts généraux recueillis de ceux des Ordres anciens, et que, dans ce travail, elles prendraient en très grande considération les Statuts que vous avez eu la bonté de leur faire communiquer; qu'ensuite elles imploreraient pour leur ouvrage vos bons conseils, votre examen et votre révision, avant de demander la sanction du Conseil d'État, suivant l'article II du Décret impérial du 12 décembre 1806.

J'ai douté longtemps, Monseigneur, si je vous ferais part de ce qui s'était passé, et je ne le fais encore aujourd'hui qu'en tremblant; cependant, j'ai cru vous devoir dire la vérité tout entière et j'ai même repris confiance en pensant que si Dieu est bon et miséricordieux, son ministre ne le sera pas moins. Mes Sœurs et moi espérons donc, Monseigneur, que vous daignerez approuver ce que nous avons fait, que vous nous conserverez vos bonnes intentions, et que vous continuerez à nous aider de vos sages conseils dont je reconnais de plus en plus que nous avons un grand besoin.

Vous savez, Monseigneur, que l'amour des pauvres et le désir d'être utiles nous ont seuls rassemblées; nos intentions sont pures et méritent votre encouragement et votre indulgence; daignez nous pardonner souvent, nous seconder toujours, et, avec la grâce de Dieu, nous parviendrons, je l'espère, aux grandes fins que nous nous sommes proposées.

Après vous avoir parlé au nom de ma Société, permettez-moi, Monseigneur, de vous dire deux mots en mon nom. J'ai pu avoir des torts envers vous, je vous en demande sincèrement pardon; daignez oublier le passé, et pour qu'on n'ait plus de reproche à me faire à l'avenir, veuillez vous charger de me conseiller et de me conduire, et, pour le premier de vos bienfaits, permettez-moi de puiser auprès de vous la sagesse et les vertus que je demande tous les jours au ciel.

J'ai l'honneur, etc.

SŒUR JAVOUHEY,

Supérieure Générale.

LETTRE 26^e

A M. LE BARON DE ROUJOUX

Préfet de Saône-et-Loire

En même temps qu'Autun, Chalon lui causait aussi plus d'une préoccupation. On en jugera par la lettre suivante.

Mâcon, 11 juillet 1810.

Monsieur le Préfet,

J'ai pris la liberté de vous adresser cette petite note pour vous rappeler ce que la ville de Chalon exige de nous, et l'injustice qu'elle veut nous faire, afin que vous puissiez répondre dans votre sagesse à M. le Maire de Chalon.

1^o La ville refuse de nous donner 800 francs qui sont échus depuis la Saint-Jean dernière, somme promise pour les classes de filles et garçons dont nous sommes chargées, et sur lesquelles on n'a rien à nous reprocher.

2^o On demande trois Sœurs pour soutenir les mêmes classes, à qui la ville ne veut donner que 300 livres pour les trois, et on demande qu'elles quittent le voile; ensuite, qu'elles n'aient plus de correspondance avec moi; enfin, si je n'accepte pas ces dures conditions et que je remmène mes Sœurs, on exige que nous laissons la carte et quelques petits métiers, par la raison que vous avez eu la bonté, Monsieur le Préfet, de nous faire donner 600 à 700 francs, au commencement, pour nous aider, sans avoir égard aux réparations que nous avons faites dans cette maison et qui montent à près de 2.000 francs de notre argent.

J'attends de la bonté paternelle que vous avez bien voulu toujours avoir pour nous, une réponse favorable sur laquelle nous réglerons notre conduite d'après vos ordres.

Recevez, etc.



LETTRE 27^e

A SA SŒUR, LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY

Supérieure à Autun

Avec les préoccupations financières, des peines d'un autre genre éprouvèrent la sensibilité de la Vénérable, comme on jugera par cette lettre écrite de Provins, où s'était fondé, à la fin de 1810, un établissement de la Société.

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Provins, 30 avril 1811.

Ma très chère fille,

Elle est dans le ciel, cette pauvre Colette ! Elle vient d'expirer... Oh ! qu'elle est heureuse ! Que j'envie son sort ! De combien de maux le bon Dieu l'a garantie en l'appelant à lui si jeune ! Elle nous a parlé de vous jusqu'à son dernier soupir. Peu d'heures avant de mourir, elle croyait s'amuser avec la petite Anna de Mme Mauge Martin. Je ne peux m'empêcher de le répéter : qu'elle est heureuse ! Elle s'est confessée comme une grande personne, elle a reçu l'extrême-onction. M. le Curé était si étonné de lui trouver de si grands sentiments, qu'il en a répandu des larmes d'admiration. Après qu'elle a eu reçu ses sacrements, elle a dit que c'était le plus beau jour de sa vie... Elle a bien souffert, et toujours elle disait qu'elle ne souffrait pas...

Jé vous prie d'écrire à ma sœur de Chalon de suite, afin qu'elle écrive à mon père ; ou bien écrivez-lui vous-même, cela vaudra mieux.

Votre lettre m'a fait du chagrin, elle était trop courte et vous paraissiez triste en l'écrivant. Je sentais bien que ma peine ne soulageait pas la vôtre : qu'importe, je n'étais pas la maîtresse de mes sentiments. Si je pouvais vous rendre heureuse ! ou plutôt, si vous étiez ici, je tâcherais de vous éviter toute la peine, je la prendrais pour moi.

Sœur Geneviève a toujours les nerfs fatigués. Sœur Émilienne

est guérie. Nous avons cru qu'elle suivrait Colette. Sœur Françoise ne va pas mal depuis qu'elle est ici ; elle est infirmière, je ne la connais pas encore beaucoup. Ambroise continue à faire notre consolation : elle est avec Victorine comme avec sa sœur ; elles disent qu'il ne manque rien à leur bonheur ; mais Victorine doit partir les premiers jours de juin : peut-être j'irai avec elle pour vous voir, cela n'est pas encore bien sûr.

J'ai écrit à Mlle Laborde pour lui dire de venir, comme elle le désire. Si elle ne tarde pas, j'espère que nous saurons clairement par elle vos peines et vos plaisirs. J'aurais bien voulu que vous me disiez ce que vous pensez d'elle.

Ma chère fille, pourquoi, en vous écrivant, je sens mon âme attristée ? Que je suis faible ! moquez-vous de moi, je le mérite ; mais je ne peux m'empêcher de vous désirer toutes les trois ; vous êtes le sujet le plus ordinaire de nos conversations ; voyez combien je suis imparfaite !... cependant je puis vous assurer que je ne désire que la sainte volonté de Dieu. Je renonce bien sincèrement à mes sentiments, s'ils ne sont pas pour la plus grande gloire de Dieu. Si je vous trompe, ce n'est pas mon intention.

Je n'ai pas besoin de vous dire de prier pour moi, je suis bien persuadée que votre bon cœur vous porte à le faire. Je vous en dirai davantage une autre fois.

Adieu, croyez-moi, avec l'amitié la plus sincère et la plus tendre, votre toute dévouée.

P.-S. — J'embrasse de tout mon cœur toutes nos chères Sœurs et nos chères enfants.



LETTRE 28^e

A LA SŒUR MARIE-JOSEPH VARIN

Première Supérieure à l'île Bourbon

La petite Société était allée se développant doucement sous le regard de Dieu ; le délai déterminé pour l'occupation du séminaire d'Autun touchait à son terme. La bonne Mère acquit sur ces entrefaites une

ancienne propriété conventuelle à Cluny. Cet établissement devint bientôt si important, que le nom de Cluny servit à distinguer l'Institut naissant des autres Sociétés placées sous le même vocable de Saint-Joseph. Sur d'autres points encore du territoire, et même à Paris, des établissements sont fondés de 1815 à 1817. Insensiblement, l'Institut est connu, apprécié; le Ministère rend hommage au mérite des Sœurs, à leur dévouement. M. Desbassyns de Richemont demande à la Révérende Mère des Sœurs pour Bourbon dont il est l'intendant; et, en janvier 1817, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny font voile vers la Réunion. Les lettres de la vaillante Fondatrice iront souvent les encourager dans leur mission lointaine; telle la suivante, si pleine d'abandon et de précieux conseils.

Commencement de 1818.

Ma bien chère fille,

Je reçois à l'instant votre lettre du 21 octobre; c'est la seconde, mais nous n'avons pas reçu les premières. Je suis étonnée que vos classes soient déjà si nombreuses; il faut espérer que le petit pensionnat ira bien. Soignez vos écritures; il n'y a que Sœur Thérèse qui a fait du progrès. Sa lettre à ses parents m'a fait grand plaisir. Songez donc qu'il faut montrer vos lettres à tous ceux qui vous aiment, et le nombre en est grand!

Je ne vis plus, je meurs du désir d'aller près de vous. J'ai la maladie du pays, l'humeur noire s'est emparée de moi; je trouve les hommes injustes, méchants, et je ne soupire qu'après le moment de m'en séparer. Il me semble qu'à l'île Bourbon je ferai du bien, ils m'écouteront. Vous me dites que votre maison est solitaire; cela me fait grand plaisir. Qu'elle soit propre et bien tenue..... Élevez bien vos enfants, que les parents soient contents; aimez-les, elles vous aimeront et vous en ferez ce que vous voudrez.

Il me semble que j'aimerais bien une maison à Rio-Janeiro (1). Que l'esprit y est bon! Qu'on y ferait du bien! Vous m'en reparlez dans votre prochaine lettre. Je verrai avec bien du plaisir les bonnes religieuses qui ont eu tant de bonté pour vous. Voyez, mes chères filles, comme la vertu se fait aimer; elle a sa récom-

1. Le navire qui emportait les Sœurs vers Bourbon avait relâché à Rio-Janeiro, où elles avaient reçu un bienveillant accueil.

pense dès ce monde; et combien sera-t-elle plus grande dans l'éternité!

J'admire la manière sage avec laquelle vous vous êtes conduite sur le vaisseau; je marcherai sur vos traces et j'espère le même succès. J'aime pourtant bien causer.....

J'attends la lettre que M. l'Intendant doit écrire au ministre de la Marine et de l'Intérieur pour nous demander; ils sont bien disposés pour nous, cela ne souffrira pas de difficultés.

Mes chères filles, avec quelle satisfaction je vois que vous vivez en bonne intelligence! Je craignais que les caractères ne sympathisent pas ensemble, mais l'amour de Dieu vous a réunies. Aimez-vous donc bien, pardonnez-vous vos petits défauts, allez au-devant de tout ce qui peut vous faire mutuellement plaisir; les peines deviennent douces quand elles sont partagées.

La maison de Villeneuve-Saint-Georges sera bientôt trop petite; on va la transférer à Paris; elle y sera mieux pour le spirituel, et même le temporel. Ma Sœur Thaïs la dirige très bien, ce qui me donne la facilité de partir.

Je viens de louer la Rochette (1), et tout cela pour simplifier l'administration, pour qu'on ne s'aperçoive pas trop de mon absence. Nos orphelines sont au nombre de dix; il n'en faut plus que deux, et la petite maison sera complète. Nous travaillerons dans les îles pour les soutenir en France. Ce sera une pépinière de bons sujets qui nous survivront. Je ne sais pas encore dans quelle maison je les fixerai. Je prie Dieu qu'il m'éclaire; j'en ai grand besoin.

Les règlements sont finis, j'espère vous les porter avec moi. Nous avons encore quelques petites difficultés avec Mgr l'Évêque d'Autun (2); il veut que la Supérieure Générale ne soit nommée que pour trois ans, et nous pensons qu'il y aurait bien des inconvénients de changer si souvent un Chef d'Ordre. Il y a encore quelques articles sur lesquels nous travaillons à le faire revenir par intérêt pour la Congrégation.

1. C'est-à-dire une maison à la Rochette, près de Melun (Seine-et-Marne).

2. Ces difficultés provenaient d'une situation exposée dans la lettre 25^e, et sont rappelées plus au long dans la lettre 30^e.

Vous savez que le chapitre des croix et des contradictions va toujours son petit bonhomme de chemin ; il est mon fidèle compagnon. Je pense qu'il voudra venir avec moi à l'île Bourbon ; comme ancien ami je le laisserai venir, nous le logerons dans un petit coin.....

Vous êtes bien heureuse d'avoir un saint directeur ; c'est un trésor bien précieux, pour lequel j'abandonnerais tout le reste. Dites-lui bien de prendre quelque intérêt à moi, de prier M. l'Intendant de me faire venir bientôt. J'espère faire le bien dans ces contrées ignorantes et malheureuses. Nous nous y mettrons tout entières, n'est-ce pas ? Nous vivrons pauvrement, dans une grande simplicité, nous ne chercherons que la gloire de Dieu. J'emmènerai avec moi des personnes de talent pour la musique, le dessin, et même les langues étrangères ; vous me direz si cela est nécessaire, s'il y a des moyens pour établir un pensionnat comme il faut.

Que sont devenues les demoiselles qui sont parties avec vous ? Les bons Frères sont-ils contents ? Les religieuses hospitalières ont-elles la confiance ? Vivez-vous bien avec elles ? Dites-nous donc des nouvelles, si vous trouvez le climat beau, si les gens y sont bons, si vous espérez y faire le bien..... tout m'intéresse. Écrivez-moi par toutes les occasions possibles ; c'est toujours pour nous un nouveau plaisir de recevoir vos lettres.

Adieu, ma bonne et chère fille, je vous aime plus que jamais. J'ai versé bien des larmes depuis votre départ.



LETTRE 29^e

A M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES CHEVALIERS
DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS

La maison de Villeneuve-Saint-Georges dont il est question dans la lettre précédente donnait asile à des veuves de Chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Leur translation à Paris donna lieu à des difficultés qui motivèrent la lettre suivante.

Paris, le 9 avril 1818.

Monsieur le Président,

Je viens d'apprendre avec la peine la plus vive que vous avez mis un gardien qui couche à la maison de Villeneuve-Saint-Georges. Que craignez-vous, messieurs? Que nous emportions vos meubles? Ah! que nous sommes bien loin d'avoir l'âme que vous supposez! Notre intention n'est point de quitter la maison, puisque nous avons un bail de neuf années, et qu'il n'y en a que deux d'écoulées; mais nous vous prions, avec la plus vive instance, de trouver le moyen de retirer ces dames au plus tôt. Tant qu'elles resteront, il est juste que l'on paye la pension d'après nos conventions..... Si cependant la maison vous convient, je vous la laisserai et vous me tiendrez compte des réparations que nous avons faites pour recevoir ces dames; ces réparations sont à la connaissance de tout le monde.

Je vous répète ici ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire : nous remplirons nos devoirs jusqu'à la fin, et personne ne souffrira que nous du triomphe des méchants (1).

Je vous prie de m'honorer d'un mot de réponse qui réglera ma conduite.

Je suis avec respect, Monsieur le Président,

Votre très humble servante,

SCŒUR JAVOUHEY,

*Supérieure des Sœurs de Saint-Joseph,
rue du Pont-de-Lodi, 2.*



LETTRE 30^e

A MGR IMBERTIES, Évêque d'Autun

*Les essais de Constitution régulière de la petite Société, déjà tentés en 1810 (voir lettre 25^e), devaient aboutir enfin à un projet de **Statuts et Règlements** élaboré par Mgr Imberties, Évêque d'Autun, et au sujet duquel la Vénérable Fondatrice écrit au prélat la lettre suivante.*

1. Allusion aux intrigues qui avaient rendu la situation difficile.

1818.

Monseigneur,

Je reçois toujours avec un nouveau sentiment de respect et de reconnaissance ce que vous avez la bonté de faire pour notre Congrégation. Je suis bien sensible à la nouvelle marque d'intérêt que vous nous avez donnée en vous occupant de nos *Statuts*. Les articles que vous avez cru devoir y ajouter sont conformes à ceux qui se trouvent dans un projet de *règlement* que je me propose de soumettre à votre examen. Je les avais crus *règlementaires*, vous jugez qu'ils doivent entrer dans les *Statuts*, je ne puis que m'en rapporter à votre sagesse.

Monseigneur, vous n'êtes animé que par l'amour du bien; c'est dans le même esprit que je vous présente une observation que vous apprécierez.

Suivant l'article vi des Statuts, le Conseil doit être composé des officières de la Maison principale..... Il me semble que cette composition pourrait n'être pas la plus favorable. Dans notre Congrégation, simple et naissante, les emplois de la Maison principale sont souvent très bien occupés par des Sœurs incapables de se mêler des affaires générales. Ainsi, par exemple, à Cluny, l'économe qui remplit, vous le savez, si parfaitement sa charge, n'est pas des plus instruites; la secrétaire est ordinairement une très jeune Sœur qui a le mérite de bien écrire, mais qui manque d'expérience et de connaissances. — Je ne tiens pas à mes idées; c'est à vous de voir si cette considération n'exigerait pas un petit changement dans l'article vi.

L'article x porte que les maisons seront composées de *trois sujets au moins*. Vous savez, Monseigneur, quel est le but essentiel de notre institution : instruire les enfants pauvres. — C'est priver les malheureux de bien des secours et rendre nos soins difficiles et dispendieux que d'exiger que trois Sœurs concourent à la tenue d'une petite école de village. Les autres Ordres font des établissements de deux religieuses. Je vous demande pour nous la même faveur, si vous n'y trouvez pas trop d'inconvénients (1).

1. Voulant alors satisfaire à toutes les demandes, quoique retenue par la pénurie des sujets; favorisée d'ailleurs par les circonstances spéciales où se

J'aurais bien désiré que l'article des vœux eût présenté plus de garantie contre l'inconstance de l'imagination; peut-être serait-il bon de les fixer à trois ans ou au moins à deux ans. Cela fait beaucoup pour le bon ordre et la tranquillité des sujets. On conserverait l'excellent article que vous avez inséré, pour obliger les Sœurs qui voudraient sortir à l'expiration de leurs vœux, à prévenir trois mois d'avance.

La Congrégation ne se soutiendra que par l'union et la charité la plus parfaite. Toutes les maisons doivent s'entraider mutuellement, et pour que toute chose soit dans l'ordre, il faut s'adresser au Conseil de la Congrégation et à la Supérieure Générale comme à la Mère, qui, dans cette qualité, doit pourvoir aux besoins de toutes. Mais comment connaîtra-t-elle les besoins si on ne lui rend pas compte? pourra-t-elle prévenir les abus si elle ne les connaît pas? où prendra-t-elle pour assister celles qui sont dans le besoin si elle ne peut disposer du superflu de celles qui sont dans l'aisance? D'ailleurs, n'est-ce pas à la Maison chef-lieu que doivent trouver un asile paisible les Sœurs âgées ou infirmes? Comment pourra-t-on les soulager, si chaque maison n'aide de son superflu? — Pesez donc, Monseigneur, dans votre sagesse, s'il ne conviendrait pas d'insérer un article pour établir la communauté d'intérêts entre les maisons de la Congrégation, et le droit de surveillance de la Supérieure Générale et du Conseil sur les comptabilités.

Je ne puis que m'en rapporter entièrement à tout ce que vous jugerez convenable; et c'est dans un esprit parfait de soumission et d'abnégation de moi-même que je crois, pour l'intérêt de notre Société, devoir recommander à votre attention spéciale l'article VI (1). Je sais par moi-même, et j'ose le dire, par mes fautes même, combien il est difficile de diriger une Congrégation, com-

trouvait alors la religion en France et dans les colonies, la vénérée Mère consentit à fonder de ces petites maisons, qu'elle n'accepta plus tard qu'avec de grandes restrictions, parce qu'elle en connaissait tous les inconvénients. — Cette dernière appréciation est conforme aux récentes Instructions pontificales.

1. Qui fixait à trois ans seulement la durée du pouvoir de la Supérieure Générale.

bien il faut d'expérience des choses et de connaissance des personnes. Pour se former à remplir cette tâche, *trois ans* ne sont rien, et une Supérieure Générale ne fait, après trois ans d'exercice, qu'achever son noviciat. La remplacer par une autre, c'est renouveler les embarras, les fautes de la première. Je ne parle pas des intrigues, des cabales qui peuvent avoir lieu, et qui sont si contraires à l'esprit et au bonheur de la vie religieuse. Mais ces considérations générales sont bien plus importantes lorsqu'une Congrégation commence, lorsque des établissements, pour se former et se consolider, ont besoin d'une unité de vues et de volonté.

Monseigneur, vous daignerez ne pas blâmer des réflexions que je m'enhardis à vous communiquer, parce qu'elles sont pour moi un devoir et qu'elles me paraissent conformes aux excellentes dispositions qui vous animent à notre endroit.

Je recevrai avec recueillement la réponse dont vous voudrez bien m'honorer et si vous jugez que ma présence auprès de vous soit utile à l'accomplissement de l'œuvre à laquelle vous voulez bien concourir, je m'empresserai de me rendre à vos ordres.

Veuillez agréer, etc.....



LETTRE 31^e

A LA SŒUR MARIE-JOSEPH VARIN, A BOURBON

Comme nous l'avons vu dans une lettre précédente (lettre 28^e), la Révérende Mère brûlait d'envie de suivre ses filles à Bourbon; ne l'ayant pu en ce moment, elle se dédommage par cette longue lettre toute pleine de sa maternelle sollicitude.

Brest, 21 mai 1818.

Ma bien chère fille,

Ce sont mes Sœurs qui auront la douce consolation de vous remettre mes lettres, en vous embrassant. Qu'elles sont heureuses! Que j'envie leur sort! Je croyais si bien partir; j'avais tout arrangé en conséquence. J'ai envoyé au ministre (1) les noms

1. De la Marine.

de toutes celles qui devaient partir; le mien était à la tête. On n'a pas voulu y consentir pour le moment, parce que j'ai encore trop à faire en France; mais je pourrai partir dans dix-huit mois; ainsi patience, ma chère fille, ce moment viendra; et en attendant, vous aurez mes bonnes Sœurs que je vous envoie pour seconder votre zèle et vous aider dans vos généreuses entreprises. Je pense que vous en serez bien contente. Elles sont extrêmement bonnes; elles ont une bien grande confiance en vous. Soyez donc leur mère, leur conseil, leur soutien; dirigez-les dans ce qu'elles auront à faire. Demeurez ensemble quelques jours pour bien vous connaître et vous préparer à commencer le nouvel établissement (1). Apprenez ensemble ce que les unes pourraient savoir et que les autres ne sauraient pas. Sur toutes choses, que l'union et la paix règnent parmi toutes les Sœurs de Saint-Joseph; qu'elle y soit à jamais inaltérable; aimez-vous autant que je vous aime..... et vous serez heureuses.

J'espère que ma Sœur Thaïs vous sera d'un grand secours. Vous la connaissez, elle désire le bien... J'espère qu'elle fera le bonheur de ceux qui seront sous sa conduite. L'expérience la corrigera des petits défauts inséparables de l'humanité.

Je pense qu'il faudra que vous soyez avec elle pour commencer leur établissement. Vous en laisserez une des jeunes avec vos chères filles, pendant le temps que vous serez absente... Mettez la chose sur un bon pied dès le début. Vous connaissez déjà le pays, vous savez ce qui convient; vous savez même, par les fautes que vous avez pu faire dans le commencement, ce qui sera pour le mieux... Je vous remets tous mes pouvoirs. Vous tiendrez ma place auprès de ces enfants, et vous serez leur mère. Je vous donne ma Sœur Thaïs comme assistante; quoique vous demeuriez dans deux maisons différentes, vous vous seconderez mutuellement. Vous verrez vos devoirs l'une et l'autre dans les règlements que je vous envoie, et ferez le mieux qu'il vous sera possible; le bon Dieu vous bénira. Vous ferez communiquer ces règlements à votre directeur. De mon côté, je les ferai connaître

1. Celui de Saint-Denis; le premier établissement était à Saint-Paul.

à M. le Préfet apostolique qui doit partir pour Bourbon sous peu. Je lui remettrai tout ce que j'aurai à vous envoyer. Je n'ose pas entrer en détails de nouvelles, de peur de prendre du temps à vous dire tout ce que mes Sœurs savent aussi bien que moi. Voici huit jours que nous ne faisons autre chose que de parler que de ce qu'il faut vous dire ; il leur faudra bien quinze jours pour vous le rendre ; il m'aurait fallu un mois pour vous l'écrire. Je ne veux vous parler que de ma tendresse pour vous, qui devient plus vive à proportion de notre éloignement. Je pense à vous continuellement, j'en parle souvent, et quand j'ai du chagrin, je vous le raconte et j'y trouve du soulagement. Il y a des moments où je désire si ardemment vous voir, que si j'étais dans un port, rien ne m'empêcherait de partir. Cependant ne vous scandalisez pas, je suis soumise à la volonté de Dieu. J'attendrai les dix-huit mois, mais pas davantage. Ainsi comptez là-dessus. En attendant, profitez de tous les bâtiments de France pour nous écrire, n'importe de quel port. Donnez-nous les plus grands détails de ce que vous faites, des mœurs du pays, des usages, afin de nous instruire davantage de ce qu'il faut savoir pour faire le bien et réussir.

Vous perdez M. Desbassyns, j'en suis bien fâchée ; témoignez-lui tout mon regret et ma vive reconnaissance pour toutes les bontés qu'il a eues pour nous. Notre établissement à l'île Bourbon est son ouvrage ; j'espère que cet établissement honorera son zèle pour le bien et ne lui donnera jamais lieu de se repentir de l'avoir fait. Conduisez-vous envers toute sa famille avec tout le respect et la reconnaissance que vous lui devez ; allez avec les nouvelles Sœurs visiter madame sa mère, si vous n'êtes pas trop éloignées. Hélas ! il faut se soumettre à tous les événements de la vie, s'attacher à Dieu et ne pas trop compter sur les créatures, dont le pouvoir est si limité.

Si M. Desbassyns revient à Paris, je vous prie de lui remettre des lettres pour moi ; qu'elles soient grosses comme une main de papier écolier ; que toutes les Sœurs m'écrivent. Je suis bien un peu fâchée de ce qu'elles ne m'ont pas écrit depuis qu'elles sont à Bourbon ; après de si belles promesses qu'elles m'avaient faites !

Enfin, il faut bien que je leur pardonne, à condition qu'elles répareront leur faute.

Je ne vous envoie ni voiles, ni robes par mes Sœurs, faute d'argent ; mais je ferai mon possible pour vous en envoyer par M. le Préfet apostolique.

Nous nous occupons sérieusement de l'établissement de nos petites orphelines ; nous comptons sur vos promesses et plus encore sur la bonté de votre cœur. Mes Sœurs vous diront ce qu'elles ont fait ; je pense que vous ferez comme elles.

Vous pourrez remettre la lettre à M. Desbassyns, mais vous la ferez signer à M. de Milius, votre nouveau gouverneur. J'ai eu l'avantage de le voir plusieurs fois, j'espère qu'il aura tout le soin possible de nos établissements. Mettez toute votre confiance en lui, il la mérite sous tous les rapports ; d'ailleurs, mes Sœurs vous diront la conduite qu'il aura tenue envers elles pendant la traversée ; pour mon propre compte, il m'inspire la plus grande confiance, il peut tout pour nos établissements.

En général, ne vous mêlez d'aucune affaire d'opinion ; ne cherchez pas à savoir qui a tort ou droit dans ce qui ne regarde pas vos emplois. Tâchez de gagner les âmes au bon Dieu le plus que vous pourrez. Quel bien vous pouvez faire, dans les contrées fortunées à qui le bon Dieu envoie tant de secours qu'il paraît refuser à la France ? Si vous pouviez encore obtenir un établissement pour un autre quartier de l'île, cela me ferait grand plaisir, parce que je conduirais des Sœurs avec moi et nous pourrions faire un établissement à l'île de France (1), et même à Pondichéry s'il y en a besoin. Vous vous entendrez avec M. Cottineau, missionnaire, et M. le Gouverneur qui fera la demande.

J'ai donné aux Sœurs des robes de cotonne ; si vous croyez que ce soit pour le mieux, vous pourrez en porter, mais je vous laisse libre. Je pense qu'il faudra vous envoyer en pièces des étoffes comme ma Sœur X. vous montrera un échantillon, ainsi que des voiles que vous ne devez pas trouver dans votre pays ; écrivez-moi tout cela.

1. Aujourd'hui île Maurice.

Nous n'avons pas reçu les grandes lettres dont vous parlez ; ainsi nous ne savons aucun détail sur votre arrivée, sur les mœurs et les usages du pays. Vos classes font-elles des progrès ? Je vous engage bien à suivre la nouvelle méthode d'enseignement, cela sera très utile pour les basses classes, mais mettez-y le plus grand ordre ; de même, que vos maisons soient tenues avec la plus grande propreté.

S'il se présente des postulantes, élevez-les bien ; tenez-les comme pensionnaires au moins une année pour leur instruction, ensuite vous pourrez leur donner l'habit ; et lorsque j'irai, elles pourraient faire profession (1). Vous pourriez recevoir des négresses comme Sœurs converses ; je crois que cela serait très bien ; mais consultez votre directeur, M. Pastre, et faites ce qu'il croira le plus sage. Je vous prie de lui présenter mes respects et ma reconnaissance pour les bons soins qu'il vous donne. Avec quel plaisir je ferai connaissance avec un si saint prêtre ; tâchez de bien seconder son zèle apostolique, et d'adoucir ses peines si le bon Dieu lui en envoie.

Je dois partir dans deux mois pour conduire des Sœurs au Sénégal et à Gorée. C'est une petite traversée de quinze à vingt jours. Je pense revenir en France au mois de mai, et me préparer de suite au départ pour Bourbon. C'est un hôpital et un pensionnat que nous allons établir ; nous ferons aussi des classes externes ; ainsi vous voyez que c'est bien nécessaire. On dit que c'est un mauvais pays, c'est pourquoi je dois y aller et voir par moi-même. Le motif est si bon, que j'ai confiance que Dieu nous garantira de tous dangers. Priez bien pour moi, j'en ai grand besoin.

J'ai eu bien des petits chagrins depuis votre départ ; ils sont passés et je suis contente à présent. Tout va paisiblement ; mes Sœurs sont remplies de courage, et bénissent le Seigneur de nous avoir choisies parmi tant d'autres pour une si belle entreprise. Tâchons de nous en acquitter le mieux qu'il nous sera possible ; purifions bien nos intentions, ne cherchons

1. Il est bien évident que toutes les dispositions voulues devaient être prises à l'égard de l'autorité ecclésiastique.

que la gloire de Dieu ; soutenons le beau nom de filles de Saint-Joseph, rendons-nous dignes d'un si beau titre.

Je vous recommande bien toutes nos Sœurs, mais surtout notre jeune Sœur Agnès ; élevez-la bien, elle a d'heureuses dispositions, cultivez-les ; aimez-la et encouragez-la à supporter les petits chagrins, s'il lui en vient. Éloignez-la des dangers du monde, craignez jusqu'à l'apparence du danger. On dit que vos climats sont dangereux pour les jeunes personnes bien douées naturellement, c'est pourquoi je vous dis tout cela : mais le bon Dieu n'abandonne pas les siens. Suivez bien la Règle, remplissez bien tous vos devoirs, et vous éviterez tout danger. Ma bonne fille, je ne peux pas finir ma lettre ; tant que j'aurai du temps, j'en profiterai pour causer avec vous.

Ambroise va prendre l'habit, elle est à Cluny ; elle aura bien du chagrin de n'avoir pas su que mes Sœurs parlaient ; elle veut venir avec moi à Bourbon ; elle a beaucoup travaillé, ma Sœur Thaïs vous en parlera. Je viens de lui écrire de venir de suite à Villeneuve-Saint-Georges avec ma sœur Rosalie qui sera Supérieure. Vous savez qu'il y a longtemps que je désire que cela soit ainsi, mais le moment n'était pas encore venu ; il a fallu que la Providence y mit la main, et elle n'éprouve point de résistance. Je vous dirai comment tout cela ira par M. le Préfet apostolique ; cette fois nos Sœurs vous en diront plus que je ne pourrais vous en écrire.

Pour vous dédommager, je vous envoie mon portrait ; mais il sera trois mois dans une maison et trois mois dans une autre ; vous commencerez comme étant la plus ancienne. Je désire bien qu'il arrive à bon port. Je vous envoie un petit christ pour votre chapelet, avec une marque pour votre serviette ; conservez-la, et songez à moi qui ne vous oublie jamais... Je n'ai pas besoin de vous dire de partager vos petits moyens avec nos Sœurs lorsqu'elles arriveront ; je suis bien persuadée que vous y êtes portée de vous-même, je connais votre bon cœur.

J'ai parlé à M. le Gouverneur pour que votre traitement soit payé en argent, au moins 1.000 à 1.200 francs, sur laquelle somme vous ferez abandon à la maison principale de 400 francs

chacune comme les Sœurs ont fait ; elles emportent la lettre (1) qu'il faut écrire à S. Exc. le ministre de la Marine. Puis vous m'enverrez une procuration pour les quatre. La lettre au ministre sera signée de M. le Gouverneur ; faites en sorte que ce soit lui qui ait la bonté de la faire parvenir sous le couvert du ministre. Je vous envoie aussi la copie de la procuration qui doit être faite par un notaire.

Jugez, ma chère fille, de notre embarras : au moment d'embarquer, pas de malles arrivées. Il faut dépenser les quatre sous qui nous restent pour acheter le plus strict nécessaire, et encore il faut que ce soient des Sœurs de Saint-Joseph pour s'en contenter et partir si gaiement, avec un si mince trousseau. Cependant, elles montrent un courage qui me fait grand plaisir. Mes Sœurs vous raconteront comment se sont passés l'embarquement et la traversée. Il faut que je finisse, car on va partir.

Adieu, ma bien chère fille, priez le bon Dieu pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 32^s

A M. DE GOUVION SAINT-CYR

Ministre de la Marine

A peine la Révérende Mère avait-elle donné à Bourbon le renfort réclamé que le ministre de la Marine, on l'a vu dans la précédente lettre, avait fait appel à la Congrégation pour envoyer des Sœurs au Sénégal. La lettre suivante a trait à cet envoi. La Chère Mère Rosalie fut chargée de cette fondation.

Paris 1818.

Monseigneur,

Je remercie Votre Excellence d'avoir jeté les yeux sur notre Congrégation pour aller soigner et instruire les pauvres peuples du Sénégal. Nous sommes prêtes à partir, en tel nombre qu'il

1. Dont il a été question plus haut.

vous plaira. Pour les frais de trousseau et entretien, nous nous en rapportons à votre sollicitude paternelle ; d'ailleurs vous avez déjà fait d'autres établissements semblables.

J'attendrai vos ordres, Monseigneur, pour faire venir les religieuses destinées à cette importante entreprise. Croyez que nous nous trouverons toujours très heureuses de faire quelque chose pour seconder vos vues bienfaisantes pour le bonheur de l'humanité.

C'est dans ces sentiments de dévouement parfait que je vous prie de croire toute la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph, et en particulier celle qui a l'honneur d'être, Monseigneur, etc.



LETTRE 33^e

A M. LEMAIRE

Bienfaiteur de l'hospice de Nanteuil-le-Haudouin

En France, durant cette période de 1818 à 1821, des centres nouveaux s'ouvraient où les Sœurs de Saint-Joseph furent appelées à exercer leur bienfaisante action. C'était dans le département de l'Oise : Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Nanteuil-le-Haudouin, où la Préfecture priaît la vénérée Mère de se charger de la direction d'un petit hospice que venait de fonder M. Lemaire et auquel devait être adjointe une école gratuite. On a de la Vénérable Mère la lettre suivante écrite à cet homme de bien.

Bailleul-sur-Thérain, 20 novembre 1819.

Monsieur,

Je vous prie de recevoir ici l'expression de ma vive reconnaissance pour l'accueil favorable que vous avez daigné me faire, ainsi que Madame Lemaire, à qui j'ai donné bien de l'embarras pour la première fois que j'ai eu l'honneur de vous voir ; mais j'espère être assez heureuse pour réparer tout cela par la suite.

Nous partirons jeudi 23, pour arriver vendredi à Nanteuil, afin de commencer la classe le 1^{er} décembre.

M. le Préfet m'a témoigné la vive satisfaction qu'il éprouvait de l'exactitude et du zèle que vous mettez à l'exécution de cette pieuse entreprise.

Je vous prie de me croire avec un profond respect, etc.



LETTRE 34^e

A SON PÈRE ET A SA MÈRE

Au milieu de ces sollicitudes si nombreuses, elle n'oublie pas ses bons parents et s'intéresse avec affection à tout ce qui les concerne.

Bailleul, 21 janvier 1821.

Mon cher père et ma chère mère,

J'attendais la réponse de nos jeunes gens pour vous écrire, ce qui m'a retardée un peu ; enfin je l'ai reçue un peu tard, mais cela ne fait rien. Je ne comprends pas très bien ce qu'ils veulent dire, cela n'est pas bien clair. Tout ce que je sens très juste, c'est que je vous supplie de ne vous donner aucune inquiétude ; il me semble qu'en leur cédant la maison toute montée, cela doit avoir une certaine valeur ; ensuite l'offre que vous faites à Léonor de lui céder en toute propriété dix journaux de terre devrait lui faire grand plaisir, car enfin il n'est pas seul d'enfant. Les réflexions de l'un ou de l'autre me font de la peine ; il me semble qu'ils pourraient bien s'en rapporter à votre bonté et à ma tendresse ; ils y gagneraient bien davantage. Qu'ils tâchent seulement d'obtenir les deux jeunes personnes, et qu'ils vous laissent le soin du reste.

J'irai vous voir dans le mois de février, ou les premiers jours de mars ; nous arrangerons tout pour le mieux.

Nous venons de terminer l'affaire de Cluny. Le Roi leur accorde 4.000 francs, avec l'espérance d'en avoir encore autant dans le courant de l'année. C'est une faveur cette année, car il est difficile d'obtenir dans ce moment ; nous devons cette grâce à un protec-

teur puissant qui aime beaucoup notre Congrégation ; il faut prier pour lui.

J'irai passer quinze jours à Cluny pour ordonner les réparations qu'on se propose de faire. Il semble, mon cher père, que vous feriez bien de marier vos deux garçons (1) et de vous aller retirer à Cluny avec maman. On vous soignerait si bien ! et puis si vous le préféreriez, vous pourriez être à votre ménage, Françoise vous servirait ; nous vous donnerons tout ce dont vous avez besoin. Il n'y a point de curé à Chamblanc, c'est trop incommode pour maman. Nous vous donnerons le plus joli logement ; vous êtes le père de la Congrégation ; toutes celles qui la composent chercheront à vous être agréables. Je vous le répète, nous arrangerons tout cela pendant mon voyage.

Adieu, mon bon père et ma chère maman, comptez sur l'invincible attachement de votre fille.



LETTRE 33^e

A SA SŒUR, LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY

Supérieure à Beauvais

Le voyage en Bourgogne dont il est question dans la lettre précédente, se fit dans le courant de l'année 1821 ; la Révérende Mère en rend compte à sa sœur, la Mère Marie-Joseph.

Cluny, 1^{er} août 1821.

Mes bien chères filles,

Je suis arrivée à Cluny en bonne santé, après avoir parcouru la Bourgogne. J'ai trouvé tous nos chers parents gais et contents. Je perds l'espoir d'emmener ma Chère Mère de Cluny (2) ; il y a

1. Pierre se maria peu après avec Mlle Pierrette Montet, mais il n'en continua pas moins ses bons services à la Congrégation. Pour l'autre, il s'agit probablement de Léonor, fils d'Étienne Javouhey.

2. La Chère Mère Marie-Thérèse Javouhey, sœur de la Révérende Mère Fondatrice.

trop à faire dans sa maison. Les réparations vont grand train ; mais comme tous les ouvriers sont à la journée, il faut les suivre un peu ; tout le monde est maçon, ou plutôt goujat (1).

On veut que les exercices se fassent dans la nouvelle salle, et que le beau dortoir soit prêt dans un mois ; le tout sera charmant. Je suis bien aise d'être venue. Il y a beaucoup de postulantes qui me paraissent remplies de l'esprit de Dieu, mais il leur faudra encore quelque temps pour leur instruction.

Nous aurons la consolation d'avoir une maison à Seurre ; toutes nos familles s'en réjouissent, et veulent y mettre leurs enfants. C'est la ville qui fait une grande partie des frais, ce que nous n'espérons pas ; jamais on ne nous a montré plus d'empressement pour un établissement : le clergé, les autorités et le peuple se trouvent d'accord ; il est difficile de se refuser à tant d'instances, qui me paraissent répondre aux vues de la Providence.

Je me sens pressée de retourner près de vous toutes ; je compte partir samedi ; je passerai la journée à Chalon dimanche ; lundi à Dijon ; je partirai mardi pour Paris où j'arriverai jeudi soir. Je ferai nos affaires vendredi et samedi ; et lundi j'arriverai à Bailleul, avec Mme Deshourdons, et peut-être la famille Avas tout entière.

Si vous avez quelque chose de nouveau, écrivez-moi à la rue Saint-Maur (2), afin de me prévenir. Je suis persuadée que tout va bien et que vous êtes heureuses. Travaillez à l'instruction des jeunes filles, postulantes et novices, et surtout à l'avancement des professes. Je prie ma Sœur Clotilde d'aller souvent avec ma Sœur Bathilde voir les Sœurs de Bresles (3), pour les encourager et leur donner de bons conseils. Que toutes les maisons suivent bien la Règle ; c'est la seule chose qui puisse les rendre heureuses.

Adieu, mes bien chères filles, j'ai vu tous les parents de nos jeunes postulantes, ceux d'Agathe ; je vous dirai tout cela.

Adieu, toute à vous.

1. Terme employé en certains endroits pour désigner un manœuvre.

2. Où la Révérende Mère avait alors un pied-à-terre.

3. Dans le diocèse de Beauvais.

P.-S. — Vous enverrez cette lettre à ma Sœur Clotilde. Mille choses aimables à toutes nos chères filles ; un petit mot à Mlle Mirthe ; j'espère la trouver bonne religieuse, et toutes ses petites compagnes.



LETTRE 36^e

A M. DE CLERMONT-TONNERRE,

Ministre de la Marine

Frais d'installation et traitement des Sœurs.

Décembre 1821.

Monsieur,

Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté de faire annoncer à M. le Gouverneur de Bourbon la décision que vous avez bien voulu prendre pour que tous les premiers frais d'établissement des Sœurs qui seront envoyées dans cette colonie soient supportés par le gouvernement ou par les quartiers qui demandent des Sœurs. Dans ces frais doivent être compris ceux d'une maison meublée convenablement. Je désirerais, si c'était possible, que cette lettre de Votre Excellence pût être confiée à mes Sœurs, pour être remise par elles directement à M. le Gouverneur.

J'ai eu l'honneur précédemment de prier Votre Excellence de faire augmenter le traitement des Sœurs qui sont attachées à la colonie de Bourbon. Cette augmentation les mettra hors de la gêne qu'elles ont éprouvée par le passé, et qui est souvent un grand obstacle au bien qu'on voudrait pouvoir opérer.

Je suis, etc.



LETTRE 37^e

A MADAME JOLIVET-FERRÉ

Envoie un modèle d'assurance. Donne à Mme Jolivet-Ferré des nouvelles de sa fille.

Cluny, 8 décembre 1821.

Madame,

Je vous envoie le modèle de l'assurance que vous m'avez demandé. Vous voudrez bien le faire sur papier marqué et l'écrire vous-même de votre main, et Monsieur votre mari mettra en toutes lettres la ligne du bas B... et signera son nom au-dessous.

Je vais profiter de cette occasion pour vous dire, Madame, que nous sommes très contentes de votre fille ; elle a la volonté de bien faire, elle paraît bien habituée, mais elle a beaucoup à travailler pour s'instruire, ce qui l'épouvante un peu, car elle y trouve de la difficulté. Nous la rassurons, en lui disant que cela viendra petit à petit.

Recevez, etc.

LETTRE 38^e

A M. DE CLERMONT-TONNERRE

Ministre de la Marine

Les demandes de Sœurs pour les diverses colonies se succédaient nombreuses. La zélée Fondatrice conduisait elle-même ses enfants aux ports d'embarquement. C'est ainsi que de Rochefort elle écrit à M. de Clermont-Tonnerre qui avait succédé à M. de Chabrol comme ministre de la Marine, pour se recommander, elle et ses filles, à sa bienveillance. Le langage de la Révérende Mère révèle d'autres temps que les nôtres, et prouve quels étaient les principes dont s'inspiraient les hommes occupant alors les plus hautes charges du gouvernement, puisqu'elle pouvait leur tenir le langage qu'on va entendre.

Rochefort, 31 décembre 1821 ou 1^{er} janvier 1822.

Monseigneur,

La Congrégation de Saint-Joseph approuvée par Sa Majesté pour être employée dans les colonies françaises, tant à l'instruc-

tion de la jeunesse qu'au soin des malades, devient par là même une partie de l'heureux troupeau qui a l'avantage de vous avoir pour chef; je dis plus, de vous avoir pour père. Nous nous félicitons, Monseigneur, de l'heureux choix de Sa Majesté, il est d'un heureux augure pour la réussite de la grande et noble entreprise qui vient de nous être confiée par votre digne prédécesseur, qui n'a cessé de nous donner des marques de sa bienveillance paternelle.

Monseigneur, les dangers de la mer ne nous effrayent point; l'espoir de faire le bien en secondant les vues bienfaisantes de Votre Excellence, de gagner quelques âmes à la religion, de soulager les pauvres malades, soutient notre courage au milieu des plus grands périls.

Nous sommes 19 à Rochefort, dont 7 sont destinées pour le Sénégal, 6 pour la Guadeloupe, 3 pour Cayenne et 3 pour l'île Bourbon. Nous n'attendons que les ordres de Votre Excellence pour nous rendre à notre destination.

Monseigneur, chaque maison d'éducation dans les colonies n'est composée que de 3 religieuses, les mœurs et les usages du pays demandent qu'on divise les enfants en plusieurs classes, ce qui occupe entièrement les 3 Sœurs.

Je supplie Votre Excellence d'accorder à chaque maison d'instruction une Sœur converse en plus; elle ne coûtera rien au gouvernement que les frais de trousseau et de voyage. J'espère, Monseigneur, que vous ne nous refuserez pas la grâce que je sollicite parce que j'en sens la nécessité.

Voici les noms de celles que je destine à cet emploi: pour Cayenne, Sœur Marguerite Bline; pour deux maisons à la Guadeloupe, Sœur Reine Bolton et Sœur Judith Goyard; pour Bourbon, Sœur Marthe Lacarel.

Quelle que soit la décision de Votre Excellence, nous recevons avec une parfaite résignation tout ce qu'il lui aura plu de décider pour ses enfants.

Recevez, etc.



LETTRE 39^e

A M. L'ABBÉ COLLIN

Préfet apostolique intérimaire à l'île Bourbon

Elle écrit dans le même but à M. l'abbé Collin, préfet apostolique par intérim, et à M. le Gouverneur de Bourbon.

2 janvier 1822.

Monsieur et digne Protecteur,

J'ai reçu avec une extrême satisfaction la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je soupirais depuis longtemps après votre opinion. Je remercie le ciel de tout ce que vous me dites de bien de nos chères filles.

Je vous envoie 3 religieuses comme vous le désirez, pour un troisième établissement; j'espère qu'elles répondront à nos espérances et à nos vœux, tant pour la piété que pour la science, et qu'elles seconderont de tout leur pouvoir leurs chères Sœurs qui ont déjà acquis l'expérience nécessaire pour faire le bien dans un pays qui diffère sous beaucoup de rapports de celui qu'elles quittent.

Je viens d'apprendre que deux d'entre elles sont malades de la poitrine. Si elles ont le moindre désir de revenir près de nous, je vous prie, mon bon Père, de supplier M. le Gouverneur de nous les renvoyer par le premier bâtiment commode qui reviendra; elles se rendront à Bailleul-sur-Thérain, près de nous, ou à Cluny; mais elles nous donneront avis du port où elles débarqueront.

Je profite d'un bâtiment qui part de Bordeaux; je pense qu'il arrivera avant nos chères filles, qui ne savent pas encore sur quel bâtiment elles vont partir. Nous sommes à Rochefort 19 religieuses qui allons nous embarquer: 7 pour le Sénégal, 6 pour la Guadeloupe, 3 pour Cayenne et 3 ou 4 pour Bourbon; nous n'attendons plus que les dernières instructions pour nous mettre en mer.

M. l'Intendant a pour nous mille bontés, nous ne pouvons méconnaître les dispositions de nos chefs dans les soins qu'on nous prodigue.

Je suis bien inquiète de 3 pauvres Sœurs malades qui reviennent du Sénégal, et qui sont en mer depuis le 1^{er} novembre ; je tremble d'apprendre leur naufrage (1). Je suis résignée à tout ; cela ne nous empêchera pas de remplir avec le même courage notre vocation africaine.

Adieu, notre digne protecteur, continuez-nous vos bontés et croyez que nous ne négligerons rien pour justifier et mériter la confiance dont vous daignez nous honorer.....



LETTRE 40^e

A M. LE GOUVERNEUR DE L'ILE BOURBON

Rochefort, 3 janvier 1822.

Monsieur le Gouverneur,

Je vous prie de recevoir avec votre bonté accoutumée les chères filles que je vous adresse avec confiance, pour seconder vos vues bienfaisantes.

S. Exc. le Ministre de la Marine m'ayant fait connaître le désir que vous lui avez manifesté d'avoir des Sœurs de notre Congrégation pour être employées à l'instruction des peuples qui ont l'avantage de vous avoir pour chef, ou plutôt pour père, c'est avec une extrême satisfaction, Monsieur le Gouverneur, que je viens remplir les vues bienfaisantes de Son Excellence et les vôtres. Je n'ai pas besoin de vous les recommander, le passé me répond de l'avenir. Je sais tout l'intérêt que vous daignez porter à celles de nos chères filles qui sont près de vous. Recevez-en ici l'expression de ma plus vive reconnaissance. Celles que je vous envoie rempliront, je l'espère, vos vues et les miennes. Elles ont toute ma con-

1. Elles arrivèrent néanmoins heureusement en France.

fiance; elles ont les connaissances suffisantes pour remplir avec avantage le noble emploi qu'on leur destine. Je leur donnerai en partant les instructions nécessaires à leur conduite, tant pour le voyage que pour leur arrivée.

Je viens d'apprendre par M. Maignon, qui est arrivé depuis dix jours, que deux de nos Sœurs sont bien malades, je vais demander leur remplacement. Je vous prie de profiter du premier bâtiment commode pour nous les renvoyer, car je me reprocherais de les laisser dans un climat qui semble leur être contraire. Je suis persuadée que vous partagerez ma vive sollicitude à cet égard. Je vous supplie de faire la demande de trois Sœurs, si vous en prévoyez l'avantage.

J'avais chargé le bon M. Armand d'être mon interprète auprès de vous, Monsieur le Gouverneur; je ne doute pas de son exactitude à remplir mes intentions.....



LETTRE 41^e

A M. LE DUC DECAZES, Ministre de l'Intérieur

Un petit établissement fondé sur les propriétés de M. le duc Decazes à Marquis, près de Libourne (Gironde), n'eut qu'une existence éphémère. Le retrait des Sœurs donna lieu à la lettre suivante.

Rochefort, 3 janvier 1822.

Monseigneur,

Oserai-je vous supplier de nous faire passer le linge et les effets de nos chères Sœurs; ils sont restés chez la mère Bossuet. Croyant que nous les recevions le lendemain, nous ne nous en sommes pas inquiétées jusqu'à présent.

Recevez ici, Monseigneur, l'expression de ma vive reconnaissance pour toutes les bontés que vous nous avez prodiguées; et si nos chères filles n'ont pas entièrement répondu à vos espérances, croyez que j'en ai ressenti une peine bien vive; mais le Seigneur vous tiendra compte de tous les sacrifices que vous avez

faits pour nous. Nous lui adresserons toujours les vœux les plus sincères pour votre bonheur et celui de tout ce qui vous est cher.

.....

Vous aurez su par M. le Sous-Préfet la manière dont la petite Sœur G. est rentrée ; elle me charge de vous demander pardon pour la peine qu'elle a pu donner. Je suis contente d'elle, elle veut rester avec nous sans avoir l'habit religieux, jusqu'à ce qu'elle ait l'âge de raison.

.....



LETTRE 42^e

A M. DE MAUDUIT, Directeur des Colonies

Le changement de ministère inspire à la Révérende Mère la pensée de réclamer de M. de Mauduit, dévoué à l'œuvre naissante, son appui bienveillant auprès du nouveau ministre des Colonies.

Rochefort, 5 janvier 1822.

Monsieur le Directeur,

Si j'ai attendu jusqu'à ce moment pour vous donner de nos nouvelles et solliciter des vôtres, c'est que j'ai voulu laisser passer le moment des grandes affaires. Ces bouleversements me font trembler pour tout ce qui m'est cher. Mon Dieu, que je plains les pauvres gens du monde qui ne savent jamais si le terrain sur lequel ils marchent ne les engloutira pas bientôt sous ses ruines ! Sa mobilité leur crie sans cesse : prenez garde, vous allez tomber. Toutes mes craintes sont un peu calmées, je puis causer avec vous sur tout ce qui nous intéresse.

Je n'ai pas besoin de solliciter bien fort votre bienveillance, le passé me répond de l'avenir. Soyez donc, je vous en prie, notre avocat, notre protecteur auprès de notre nouveau chef que je ne connais que par la renommée de ses vertus. Dites-lui le bien et le mal que vous pensez de nous, afin de ne pas le tromper.

Je viens d'écrire à Son Excellence pour lui faire agréer notre

dévouement, et le prier d'accorder une Sœur converse à chaque maison d'instruction des colonies qui ne serait composée que de trois religieuses; cette Sœur ne recevrait aucun appointement du gouvernement; seulement on lui accorderait, une fois payés, les frais du trousseau et déplacement. Je pense que cette lettre vous reviendra; vous ferez là-dessus tout ce que la sagesse vous dictera.

Nous sommes à « l'hôtel de la Marine » en attendant notre embarquement; les jours nous paraissent courts, parce qu'ils sont bien employés. Notre temps se partage entre la prière, le travail et la récréation. Chaque chose se fait en son temps et avec plaisir. Nous sommes très heureuses d'avoir le temps de nous préparer à remplir les nobles fonctions dont on veut bien nous charger.



LETTRE 43^e

A M. DE CLERMONT-TONNERRE

Ministre de la Marine

Au sujet de l'abonnement des colonies (1). Fait suite à la lettre précédente.

Janvier 1822.

Monseigneur,

J'ai reçu avec reconnaissance la décision que Votre Excellence a daigné prendre relativement aux frais de mutation des religieuses employées aux colonies. J'accepte avec reconnaissance *l'abonnement* que notre Congrégation se fera un devoir de remplir avec la plus scrupuleuse exactitude. L'espoir que Votre Excellence nous donne de nous fournir, sur les fonds attribués, une somme qui nous mettrait en état de faire, dans un port royal, un établissement servant de procure, nous en facilitera l'exécution.

1. Conventions faites entre le ministère et la Congrégation, pour l'entretien du cadre.

Je vais m'occuper de mettre à la disposition de Votre Excellence les huit religieuses pour les deux établissements de la Martinique; dans ce nombre se trouvent deux Sœurs converses; plus quatre pour l'établissement de l'hôpital de Gorée. Elles sont toutes prêtes à partir dès qu'il plaira à Votre Excellence de leur en donner l'ordre.....



LETTRE 44^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY

Supérieure à Bailleul-sur-Thérain

Toujours de Rochefort, la Révérende Mère épanche son cœur dans celui de sa jeune nièce, Supérieure de Bailleul-sur-Thérain.

Rochefort, 6 janvier 1822.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu votre seconde lettre avec la même satisfaction que la première. Écrivez-moi souvent pour me dire tout ce que vous pensez; mais vous sentez qu'il m'est difficile de laisser quinze pauvres Sœurs dans une maison étrangère au milieu d'un corridor d'officiers; vous le connaissez? Au lieu qu'en restant près d'elles, tous leurs moments sont bien employés; elles avaient besoin du temps que la Providence leur donne. Je crois que vous connaîtrez leurs progrès dans les lettres qu'elles se proposent de vous écrire avant leur départ.

Ma chère fille, si je ne vous ai pas tout dit, c'est qu'il était difficile de penser à tant de choses. A mesure que les choses se présentent, j'y songe. Je vous écrirai tout ce que je penserai.

Le papier que j'ai laissé à M^{me} de F. n'était que pour modèle. Il vous sera payé trois fois cette somme au ministère pour trois Sœurs de Cayenne et six de la Guadeloupe.

J'ai écrit à notre marchande des « Deux Magots » pour lui dire que dès que vous aurez reçu, vous irez solder la facture que j'ai remise à M^{me} de Saint-Martin. Nous redevons aussi 100 francs

à M. Jolly, de Villeneuve-Saint-Georges; dès que vous le pourrez, vous lui écrirez un petit mot pour qu'il les fasse prendre à la Providence (1); je viens de l'en prévenir.

Ah! que je suis inquiète du sort de nos pauvres Sœurs malades du Sénégal! J'y pense le jour et la nuit. Je mets les choses au pire et je dis : si elles ont péri!... Et les Sœurs de répondre : « Cela ne nous retardera pas un moment de partir. » Il est impossible de montrer plus de courage et de résignation. Qu'elles sont bonnes!

J'ai reçu des nouvelles de Cluny; nos Sœurs doivent être parties, vous les emmènerez à Bailleul pour se reposer huit jours. Lucien aura bien soin des chevaux, et vous, de mon frère et des Sœurs. Vous arrangerez bien leurs petites affaires pour le voyage. Lorsqu'elles seront à Paris, si mon frère a amené leur malle pour le linge, vous pourriez la laisser à Paris jusqu'à la réponse du ministre à la demande que je lui ai faite de quatre Sœurs converses dont une pour chaque maison d'éducation qui ne serait composée que de trois religieuses. S'il accorde ma demande, alors il faudrait envoyer par le roulage la malle de chemises, au moins cinq ou six douzaines. Si au contraire on n'accorde pas les Sœurs, nous avons ici assez de linge pour les dix-huit Sœurs qui doivent partir. Vous enverrez à Bailleul tout le linge qu'on aura amené. Il faut que les Sœurs aient chacune une bonne robe de laine, un ou deux tabliers, des voiles, tout ce que vous pourrez. Faites-leur faire au moins pour chacune trois paires de souliers à Beauvais. Donnez-leur de jolis sabots pour le voyage et des bas de laine noire avec des chaussons; donnez-leur aussi à chacune deux chemises blanches, six guimpes, et autant de mouchoirs de poche. Ce qui vous manquera, vous l'achèterez. Je vous en dis bien long sur le même article, mais c'est nécessaire.

Savez-vous que vous avez fait de grands progrès dans le maniement des affaires? Je suis enchantée que tout ne réussisse pas dès la première fois; cela vous exerce et vous donne de

1. Nom de l'Asile royal, fondé à Paris en 1817, et confié vers 1820 aux soins des membres de la Congrégation.

l'expérience; mais cela va bien, je suis contente de vous.

Pour moi, je suis ici à mes affaires générales plus que je ne l'ai été de ma vie; tout me favorise: tranquille dans ma chambre, rien ne me distrait; point de visites à rendre ni à recevoir; tout s'est fait dans un jour. Je reste quelquefois quatre à cinq jours sans mettre le pied dehors; j'écris la moitié de la journée, et le reste, je le passe près de mes Sœurs en travaillant et causant. Lorsque j'ai à écrire à quelque autorité, je ne fais que les brouillons. Sœur Victor est ma secrétaire, elle s'en tire à merveille.

Pour les affaires des colonies, je vous engage à voir M. Roger (1) souvent, à lui parler comme à moi-même. Vous avez éprouvé l'embarras qu'on se donne en ne disant les choses qu'à demi. Ah! que cela m'a fait souffrir souvent! Il est difficile de donner des conseils sûrs quand on ne sait pas tout.

Mon frère nous amènera les Sœurs à Rochefort, cela me fera bien plaisir. Vous m'écrirez le jour qu'il viendra à Paris, afin que je puisse encore vous dire quelque chose. Vous ne les laisserez pas partir avant d'avoir reçu l'argent de la Marine. Je pense que c'est à moi qu'on répondra pour les Sœurs converses. Dès que vous aurez reçu les lettres du ministère, vous m'en enverrez copie, afin que s'il y a quelques réclamations à faire, je puisse les faire de suite; vous les communiquerez à M. Roger, qui vous dira si vous pouvez faire vous-même quelque observation.

M. V. (2) me charge de vous dire mille choses aimables, il n'est pas encore parti, mais on parle de s'embarquer demain. Le temps n'est toujours pas beau, il fait un vent continuel et même des tempêtes.

J'écris à M. Roger pour le bon M. Courtois (3); il viendra avec mon frère s'il n'y a pas de Sœurs converses; les cinq religieuses tiendront dans l'intérieur et les deux hommes dans le cabriolet. Nous reparlerons de tout cela. J'ai désigné les Sœurs converses à Son Excellence, j'ai mis les noms à peu près.

1. Le baron Roger, plus tard gouverneur du Sénégal, très dévoué à la Congrégation.

2. D'abord vicaire de Digoin, diocèse d'Autun, fut plus tard curé de Mana.

3. Qui désirait se dévouer aux missions.

Je viens de recevoir une jolie lettre de ma Sœur Louise qui m'a écrit au nom de toute la maison de Bailleul, je vais lui répondre ; mettez toutes les lettres à la poste. Si Sœur Théophile préfère être à Bailleul, il faut la faire revenir, elle travaillera à la lingerie et donnera quelques leçons de cuisine à ma bonne petite Sœur Pauline ; elle soignera M^{me} Schmaltz (1).....



LETTRE 43^e

A SON FRÈRE, M. PIERRE JAVOUHEY

Avant de partir pour le Sénégal

Sur le point enfin de partir pour le Sénégal, la Révérende Mère écrit à son frère Pierre, qui devait venir la rejoindre à Rochefort et qui n'était point arrivé.

Rochefort, fin janvier 1822.

Mon cher frère,

Je suis bien fâchée de partir (2) sans vous voir ; j'aurais eu tant de choses à vous dire, tant de recommandations à vous faire, mais la Providence me veut faire faire un sacrifice pour commencer la carrière que je vais entreprendre qui sera pour la gloire de Dieu, je l'espère.

Je laisse Sœur Bathilde Supérieure de toutes les personnes de la Congrégation qui viendront à Rochefort. Mettez toute votre confiance en elle, vous lui remettrez l'argent que vous m'apportiez pour le départ de mes Sœurs ; elle payera ce que je dois, et puis elle établira un commencement de maison en attendant mon retour (3).

J'ai demandé à ma Sœur Clotilde de nous envoyer dix reli-

1. Femme d'un ancien gouverneur du Sénégal, ami sincère et dévoué de la Société.

2. Pour le Sénégal, voyage dont il a été question à la lettre 31^e.

3. Cette maison, qui devait abriter les Sœurs partantes durant le temps parfois long de leur attente et séjour à Rochefort, était située au Bourg-de-Charente, sorte de banlieue de la ville.

gieuses, dont quatre pour Gorée et deux qui s'instruiraient pour passer à la Martinique en octobre. Si cela vous paraît sage, vous irez les chercher; dès que vos chevaux seront reposés, vous pourrez partir; ou, si vous aimez mieux, allez d'ici chez mon père, vous écrirez qu'on les envoie par la diligence. Mais, mon ami, ne mettez point de retard. Je pense à l'instant que vous ne pourriez pas être de retour pour le départ du bâtiment, ainsi vous conduirez nos Sœurs à Bordeaux pour s'embarquer sur un bâtiment marchand... M. l'Intendant vous dira quand il faudra partir; il payera les frais de route d'ici Bordeaux; et là, ce sera M. Bergevin, commissaire de la marine, qui les fera loger dans une maison religieuse ou ailleurs, aux frais du gouvernement. Voyez le capitaine du navire, le bâtiment sur lequel elles seront logées, comment elles seront. Recommandez-les vivement, pourvoyez à ce que vous croirez qu'elles auront besoin. Ne faites point de visite sans être habillé décentement. Si Léonor est ici, il ramènera la voiture depuis Blaye où vous prendrez le bateau à vapeur pour aller à Bordeaux. A Blaye vous logerez à « l'hôtel de France », où nous avons logé avec ma Sœur Arsène. Vous prendrez des premières places dans le bateau à vapeur; payez raisonnablement partout où il faut payer; qu'on ne crie pas après vous. Dites à nos chères filles tout ce que vous croirez qui leur sera utile.

J'ai écrit à Léonor de venir au Sénégal; s'il vient, il partira pour accompagner nos Sœurs de Gorée; vous le demanderez de ma part à M. l'Intendant, tout en arrivant; j'en ai parlé aux officiers qui auront la bonté de s'en charger, ils sont charmants. Pendant son séjour ici, il sera en pension chez M^{mes} Forbach; on lui fera faire deux anglaises en baracan, l'une gros bleu et l'autre grise, pareilles à celles de M. Mâto; on lui fera faire aussi six pantalons de différentes façons et autant de gilets. On lui fera six chemises en calicot, et puis nous lui en ferons six en toile; si on a le temps, on les fera avant de partir, de la toile que j'ai achetée.

Enfin je voudrais tout dire et je m'embrouille dans mes idées; le départ me tracasse, j'ai peur d'oublier quelque chose; mais

tâchez, mon cher frère et mes chères Sœurs, de suppléer à tout; le bon Dieu vous en fera la grâce... Je désire que vous soyez tous heureux et tranquilles, que le sacrifice que je fais soit pour la gloire de Dieu et le bien de la Congrégation.

Je vous charge de faire agréer mon départ à Sœur Clotilde (1) et à toutes mes filles tant spirituelles que temporelles... Vous ferez tout pour le mieux... Quand on ne cherche que Dieu, on ne peut pas se tromper.

Adieu, mon bon frère, si Dieu dispose de moi, soyez toujours le père et le protecteur de nos chères enfants. Je suis plus que je ne puis vous le dire, toute à vous pour la vie.

P.-S. — Mille choses à votre femme; ayez bien soin d'elle... Je vous enverrai les instructions du ministre de la Marine, demain, par la poste, à votre adresse à l'« hôtel de France ».



LETTRE 46^e

A SON PÈRE

Arrivée heureusement à Saint-Louis du Sénégal à la fin de février 1822, ses lettres, traitant les sujets les plus divers, nous permettront de la suivre sur ce nouveau et lointain théâtre de son zèle et de sa charité.

Mars 1822.

Mon bien cher père,

Nous venons d'arriver au Sénégal après une heureuse traversée qui a duré vingt-six jours; les douze premiers jours m'ont paru bien pénibles, nous avons été malades à cause du mauvais temps. Des huit que nous étions, il n'y en avait pas une pour soigner les autres. Je ne crois pas qu'il y ait de souffrance qui abatte comme le mal de mer; mais à peine est-il passé qu'il est oublié, la convalescence n'est pas longue. On parlait de relâcher

1. Tenue jusque-là, à dessein, dans l'ignorance du principal but de son voyage à Rochefort.

dans quelque port de France, il y aurait eu bien des déserteurs ; enfin je bénis la Providence de m'avoir inspiré la volonté de venir dans cette colonie. J'espère que nous parviendrons à y faire beaucoup de bien.

Vous ne pourriez jamais vous faire une idée juste de ce pays : sa population est énorme pour le terrain ; il y a autant et plus de monde dans toutes les rues, qu'à Paris, dans la rue Saint-Honoré. Ils me semblent tous en deuil, tant leur peau est noire. J'éprouve un besoin extrême de travailler à leur bonheur ; si vous saviez comme, jusqu'à présent, on a pris peu de moyens pour arriver à ce noble but ! Je vais commencer avec bien peu de chose, mais l'espérance bien fondée de réussir soutient mon courage et me fera surmonter tous les obstacles.

Je vous assure que si les Français vivaient en si grande réunion et si désœuvrés, ils seraient plus mauvais sujets que les nègres. Nous avons une petite sauvage (1) depuis trois mois seulement ; eh bien ! elle est remplie d'intelligence pour le travail, très docile, comprenant tout au moindre signe ; j'espère que nous en ferons une bonne chrétienne, et qu'elle sera un modèle pour ses compagnes.

La suite manque.



LETTRE 47^e

A M. LE BARON ROGER, Gouverneur du Sénégal

Sachant qu'elle peut compter sur tout son concours, elle le supplie de lui accorder un local pour le saint ministère.

1. Cette enfant, née en Sénégambie, fut prise par des négriers et acquise par la R. Mère Rosalie qui en fit présent à sa vénérée sœur. D'une intelligence remarquable, Florence suivit sa mère adoptive partout où elle alla et lui donna les soins les plus dévoués. Par ses qualités, par l'affection qu'elle eut pour la Servante de Dieu, la jeune Florence a mérité de demeurer dans le souvenir de la Congrégation. Elle est d'ailleurs l'expression sensible de l'intérêt que la Vénérable portait à la race noire.

Sénégal.

Je vous supplie en grâce d'accorder la jouissance de la succursale (1), pour y commencer tout le bien que vous projetez.

Vous reconnaissez que la religion doit être la base de toutes les bonnes et grandes institutions : il faut donc un lieu spacieux qui puisse recevoir tous ceux qui veulent entrer dans son sein ; il faut un lieu pour les instruire, les édifier par les cérémonies, qui, si elles ne sont pas d'une aussi grande nécessité pour des personnes instruites, sont indispensables, nécessaires pour des Africains.

Il faut aussi que le prêtre chargé de l'instruction du peuple soit éloigné de toutes distractions qui ne sont pas de son ressort, de tout scandale qui pourrait le troubler ; enfin, il faut qu'il ait quelques collaborateurs près de lui, qu'il puisse trouver à toutes les heures du jour, pour l'assister dans le saint ministère.

Je vous supplie donc encore de prêter la succursale, et je me charge de tout le reste. Nous ferons faire les petites réparations nécessaires.

La suite manque.



LETTRE 48^e

A UN ECCLÉSIASTIQUE DU DIOCÈSE D'AMIENS

Le cœur de la Vénérable est gagné à cette mission du Sénégal, et, à mesure qu'elle se rend mieux compte de ses immenses besoins, elle voudrait y intéresser les âmes zélées. C'est ainsi qu'elle écrit à un ecclésiastique.

Sénégal, avril 1822.

Monsieur,

Je vous avais promis de vous donner des nouvelles aussitôt mon arrivée au Sénégal, je n'ai pu le faire par ma sœur Ro-

1. De l'hôpital. On aimera à savoir que M. Roger, faisant droit à cette demande pressante, mit la succursale à la disposition du préfet apostolique, jusqu'en 1826, époque où le gouverneur put faire édifier l'église qui existe encore aujourd'hui.

salie (1), parce qu'elle est partie trop tôt. Puis, je ne connaissais pas encore assez le pays ; aujourd'hui que je suis revenue de toutes mes surprises et que je vois les choses de plus près, il me semble qu'on peut faire un grand bien en Afrique... Les difficultés sont incalculables ; il n'y a que l'amour pur de Dieu qui puisse les faire surmonter sans se décourager. Je crois encore qu'une société de vrais chrétiens est seule capable d'une telle entreprise. Ne puis-je pas vous mettre de ce nombre ? Si vos projets n'ont pas changé, si vous vous sentez toujours animé des sentiments que vous m'avez fait connaître, je crois pouvoir vous dire : préparez-vous, et parlez de tout ceci à vos dignes confrères. Dites-leur bien qu'il faut un parfait désintéressement ; en un mot, il ne faut avoir en vue que le ciel, calculez en conséquence.

Écrivez-moi le plus tôt possible ; mandez-moi tout ce que vous pensez. Comme les Pères du désert, vous devez tourner vos vues du côté de l'agriculture, afin d'inspirer à la jeunesse l'amour du travail. L'étude peut s'accorder avec l'agriculture, ainsi qu'avec différents métiers utiles que vous sentez, comme moi, être nécessaires pour les besoins de la vie. Dans le nombre des enfants dont vous prendrez soin, on tirerait de la foule ceux qui auraient le goût et la capacité de devenir prêtres ; alors, on formerait un petit séminaire qui, par la suite, donnerait des ministres de notre religion à toute l'Afrique. Ceci demande bien du temps et de la patience. Je le répète, il n'y a qu'une société religieuse qui soit capable d'une telle entreprise.

M. Courtois, dont je vous ai parlé quelquefois, m'a paru désirer vivement faire partie de la société : je l'en crois bien capable. Parlez-lui, s'il n'est pas déjà parti. Il faudrait aussi tâcher de vous procurer les règlements des Frères cultivateurs qui restent près d'Amiens. Allez-y passer quelques jours ; voyez comment ils pratiquent, ce qu'ils prescrivent par les règlements ; s'il vous est possible, vous nous enverriez quelques notes sur tout cela. Vous ferez passer vos lettres par ma sœur Rosalie, qui nous les enverra par la plus prochaine occasion.

1. Précédemment Supérieure au Sénégal, et qui était rentrée en France.

Le voisinage de M. l'abbé F... me paraît vous plaire beaucoup ; sa vocation de missionnaire s'est bien ralentie, il m'a étonnée. D'après le zèle qu'il avait montré, je n'aurais pas cru que si peu de chose l'eût arrêté. Je pense que si votre vocation ne vient pas de Dieu, vous aurez suivi son exemple ; alors, nous attendrons que le Seigneur marque de son sceau celui qu'il destine à cette grande entreprise (1).



LETTRE 49^e

AUX SŒURS DE FRANCE

Donne de ses nouvelles et de celles des Sœurs.

Sénégal, commencement de mai 1822.

Mes chères filles,

Vous attendez de mes nouvelles avec impatience ; vous les recevrez avec plaisir puisque je n'ai que de bonnes choses à vous apprendre. Nous jouissons toutes d'une très bonne santé ; mes Sœurs sont bien accoutumées, elles aiment le Sénégal. Nous commençons à avoir bien de l'ouvrage ; nous avons reçu un nouveau bataillon qui nous a donné 40 malades, tant de la gale que d'autres maladies, le tout sans danger. On nous fait un très bel hôpital qui sera prêt, dit-on, dans deux mois ; mettons-en quatre, et nous ne pourrions pas nous plaindre.

Nous sommes un peu en désordre par rapport au grand nombre d'ouvriers ; et puis, notre maison se compose de la succursale et de deux vieilles salles. Notre classe est de 32 enfants.

La suite manque.

1. Ces paroles presque prophétiques ne devaient se réaliser que vingt ans plus tard, quand le Vénérable Libermann, de concert avec l'héroïque Fondatrice, envoya en Afrique ses premiers missionnaires.

LETTRE 50^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A BAILLEUL

Justification de son voyage au Sénégal. Observation sur le choix des Sœurs à envoyer aux colonies.

Sénégal, mai 1822.

Ma bien chère fille,

Vous êtes revenue de votre surprise..... Je suis sûre que vous dites, avec bien d'autres, que j'ai bien fait de venir en Afrique. Il fallait, ou que je vienne, ou rappeler nos chères Sœurs qui n'étaient pas heureuses, et qui n'y faisaient pas tout le bien qu'elles désiraient, par différentes circonstances qui ne dépendaient pas d'elles.

Il me tarde bien de savoir si nos Sœurs de Bourbon sont parties. Ma Sœur Louise qui m'a paru le désirer vivement, me semble convenir à merveille pour l'emploi qu'on lui destine. Il faudrait lui donner notre jeune Sœur Petitjean avec ma Sœur Angadrême, et pour économe ma Sœur Marguerite, si vous n'en avez pas disposé pour d'autres établissements. Voilà quatre personnes bien capables.

.....

Il est bien difficile de donner des conseils sages étant si éloignée, il vaudrait peut-être mieux que je vous dise : faites pour le mieux. Vous connaissez les besoins comme moi ; seulement craignez d'envoyer si loin des personnes qui soient au-dessous de la fonction qu'on leur destine ; surtout, qu'elles y portent cette bonne volonté qui supplée à bien des choses.

Je n'ai pas besoin de vous répéter ce que nous avons dit tant de fois, qu'il faut garder près de nous les sujets les plus faibles. Vous m'entendez ? Non pas toutefois, pour les emplois essentiels. Pour les colonies, il ne faut rien de médiocre, parce que le changement est difficile, et puis pour l'exemple.

La suite manque.

LETTRE 51^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A BAILLEUL

Premières occupations de la Vénérable au Sénégal. Sa sollicitude maternelle pour ses Sœurs. Beaucoup de bien à faire ; son affection pour les noirs. Projet de deux maisons d'éducation.

Du Sénégal, fin d'avril ou commencement de mai 1822.

Ma bien chère fille,

Je pense que vous recevrez mes premières lettres par ma sœur Rosalie, qui vous dira tout ce que je n'ai pas pu vous écrire. Le temps m'a paru long les premiers jours de son départ ; à présent, cela va mieux ; il y a beaucoup d'occupations, ce qui m'empêche de penser que je suis si loin de vous. Non, je ne me crois pas au Sénégal : il me semble faire un nouvel établissement, pendant les beaux jours d'été, à Scurre ou à Chamblanc. Les difficultés me paraissent grandes au premier moment ; l'hôpital était en si mauvais état ! Nos pauvres Sœurs faisaient ce qu'elles pouvaient, mais c'était mal commencé. A présent qu'on a pris les choses du bon côté, qu'il n'y a plus qu'une volonté, on commence à se reconnaître, et j'espère que, dans bien peu de temps, on y verra très clair.

Ma chère fille, qu'il est facile de se faire illusion ! on croit souvent ne pas pouvoir, tandis que c'est ne pas vouloir.

Ma santé est bonne et celle de nos Sœurs aussi. Toutes sont contentes d'être au Sénégal. Ma Sœur Madeleine Collonge dit qu'elle n'a jamais été plus heureuse ; cependant elle est économe, c'est l'emploi le plus difficile ; elle est gaie et se porte à merveille. La bonne Sœur Mathieu est de même ; elle vous a écrit les premiers jours de son arrivée ; elle n'avait pas une aussi bonne santé à Bailleul, où elle était toujours malade ; la mer l'a guérie entièrement. Je vous ai parlé de ma Sœur Hélène, je suis sûre que les colonies lui rendraient une parfaite santé, ainsi qu'à nos jeunes

Sœurs Olympe et Théodore ; ce sont mes enfants, j'y tiens beaucoup. Je désire qu'on ne néglige rien pour leur rétablissement.

.
 Je voudrais savoir si ma Sœur Gertrude souffre toujours ? Votre silence sur sa santé m'en donne presque la certitude ; encouragez-la beaucoup, j'espère que le bon Dieu la guérira, qu'elle le prie avec une grande confiance et une profonde humilité. Dites-lui que je l'aime beaucoup et que jamais je ne l'abandonnerai, dans quelque état qu'il plaira à la Providence de la mettre.

Ma chère fille, remerciez le bon Dieu avec moi de nous avoir conduites en Afrique : nous pourrons y faire du bien et beaucoup, tant pour l'instruction de la jeunesse que pour le soin des malades. Pour ces derniers, il faut bien de la charité pour les servir ; la plupart sont de mauvais sujets, qui ne veulent pas qu'on leur parle de religion, ni pendant la vie, ni à la mort ; mais enfin si nos motifs sont bien purs, Dieu les aura toujours pour agréables. Et puis, quelques-uns peuvent revenir de leurs égarements et être touchés de notre charité.....

J'aime beaucoup mieux les noirs : ils sont bons, simples, ils n'ont de malice que celle qu'ils tiennent de nous ; il ne serait pas difficile de les convaincre par l'exemple ; ils imitent facilement ce qu'ils voient faire aux blancs. Vous jugez qu'ils n'ont pas beaucoup de vertus religieuses à copier. Malheureusement, nous ne sommes pas les plus sages ; ils doivent croire que les catholiques sont bien au-dessous d'eux, puisque eux ont une religion et que nous ne faisons profession d'aucune.

Je voudrais faire deux maisons d'éducation pour la jeunesse noire : une pour le travail et l'autre pour l'instruction. J'attends pour commencer que j'aie acquis quelques lumières sur les moyens à prendre pour la réussite de cette entreprise ; et puis connaître, autant qu'il dépend de moi, si le bon Dieu veut se servir de moi, directement ou indirectement ; je suis entre ses mains, prête à faire sa volonté, dès qu'elle me sera connue.....



LETTRE 52^e

AUX MÈRES MARIE-JOSEPH ET CLOTILDE JAVOUHEY

A Beauvais et à Bailleul

Arrivée des Sœurs à Gorée; la Vénérable va les rejoindre. Nouvelles de l'hôpital de Saint-Louis, ainsi que de l'hôpital et de la classe de Gorée.

20 avril; terminée le 22 mai 1822.

Mes bien chères filles,

Voici bien des lettres que je commence et toujours je les laisse, parce qu'il n'y a pas d'occasion pour France, et puis j'ai toujours quelque chose de nouveau à dire.

Je viens d'apprendre l'arrivée de nos Sœurs à Gorée, trois seulement au lieu de quatre que nous attendions. Elles ne nous ont pas écrit, ni envoyé les lettres dont elles sont probablement chargées : ainsi je ne peux y répondre. Il y a huit jours et même douze que la frégate est à la barre pour porter les troupes à Gorée; elle ne peut pas réunir ses passagers, parce que le vent n'est pas bon. Cela retarde mon voyage; nos pauvres Sœurs m'attendent avec impatience, pour leur aider à organiser leur jolie maison; mais ici, il y a tant d'ouvrage à cause des bâtiments qui sont commencés! Il y a au moins cent ouvriers qui travaillent. On nous assure que dans trois mois, nous pourrons habiter notre nouvel hôpital; si nous y sommes dans quatre, ce sera bien heureux.....

Je viens de recevoir des nouvelles de nos chères Sœurs de Gorée : elles ont fait une traversée charmante, qui n'a duré que quinze jours; elles sont enchantées de l'état-major, ainsi que de la bonne réception qu'on leur a faite. Je vais partir pour aller les tranquilliser et monter leur hôpital qui, dit-on, sera joli, et surtout nombreux.

22 avril. — Le nombre de nos malades est de 72, presque tous du nouveau bataillon; ils sont aussi aisés à soigner que des

enfants ; si cela continue nous ne nous plaindrons pas du nombre. Toute la succursale est remplie et deux salles du grand hôpital aussi ; il est bien à désirer que tous soient remis pour la mauvaise saison, car nous aurions au moins 170 malades : c'est l'opinion générale.

Je suis économe depuis le 4^{er} avril, et commissaire depuis le 17, jugez de ma besogne ! On l'a simplifiée beaucoup pour les écritures ; les chirurgiens sont chargés de faire l'entier dépouillement de leurs feuilles de prescriptions, je n'ai qu'à enregistrer les totaux et puis faire tous les bons pour toutes les demandes. Enfin cela vaut encore mieux que d'avoir tant de monde autour de soi pour critiquer nos actions les plus simples, et empêcher souvent les meilleures opérations.

Je vais envoyer ma Sœur Ursule à Gorée pour être la grande directrice ; nous la pressons beaucoup pour bien se former, il y a de l'ouvrage, mais enfin elle parviendra, et puis, nous lui donnerons une secrétaire ; nous essayerons ; elle a une volonté assez ferme pour être Supérieure, elle ne manque pas de jugement ; je suis persuadée qu'elle fera bien. Ma Sœur Euphémie fait de grands progrès ainsi que ma Sœur Madeleine qui remplit ses fonctions d'économe à merveille.

Mon cousin vient d'être nommé arpenteur, ce qui sera pour lui une très jolie place ; et puis, on lui donne pour second son frère Louis qu'on vient de faire demander au ministre. Enfin, nous prenons une concession de neuf cents arpents pour lui et la Congrégation (1) ; nous mettons chacun 1.500 francs pour payer les nègres ; le gouvernement les nourrit pendant un an, nous donne les instruments aratoires et toutes les graines, nous transporte gratuitement par ses bateaux, nous donne Bittale et Gotto comme nos enfants. Vous voyez que nous ne risquons pas beaucoup : quoi qu'il arrive, nous aurons toujours fait le bien des pauvres nègres. Voici quel est mon but en faisant cette habitation : vous savez quel embarras nous avons pour placer convenablement les jeunes orphelines qui n'ont pas de vocation pour

1. A Dagana, à 30 ou 40 lieues en amont de Saint-Louis du Sénégal.

l'état religieux. Eh bien, nous leur donnerons 400 louis pour leur faire une petite dot, soit pour se marier, soit pour entrer dans le commerce, ou enfin pour entrer dans une autre Congrégation. J'espère que le bon Dieu bénira nos projets s'ils sont pour sa gloire.

20 mai. — Croirez-vous que c'est à Gorée que je vais terminer cette lettre? elle va partir par la « Ménagère » qui a amené nos chères filles.

Où, je suis à Gorée depuis quinze jours ; nous avons déjà fait bien de la besogne ; tout réclamait nos soins, et chacun se fait un devoir de favoriser notre zèle. On nous attendait avec tant d'impatience, qu'on nous a reçues avec enthousiasme. Je trouve que nous y sommes à merveille ; déjà nous avons changé l'hôpital de local et d'administration ; tout va très bien. Nous avons commencé la classe : il y a 62 jeunes signares, toutes presque blanches ; aucune ne savait lire, beaucoup ont de vingt à vingt-cinq ans ; elles montrent le plus grand désir de s'instruire, elles sont dans la plus profonde ignorance : ma sœur Rosalie vous dira ce que c'est que le pays.

M. le Curé (1) partira le mois prochain, je vous écrirai par lui ; je le charge de différentes commissions. Je ne sais où envoyer cette lettre qui en dit bien long pour n'en point dire encore assez. Je vais l'adresser à ma sœur Marie-Joseph pour ma Sœur Clotilde ; les deux n'en font qu'une. Je vais écrire à Cluny et chez mon père. J'envoie 1.000 francs à Rochefort par la même occasion, dont 500 francs pour les besoins de la maison de Rochefort et 500 francs pour différentes commissions dont je charge M. Cornu, docteur de mérite qui a conduit nos chères Sœurs à Bourbon (les secondes), et qui nous a amené nos chères Sœurs de Gorée ; il espère revenir bientôt ; il pourra nous amener quatre Sœurs converses que je vais demander, et quatre pour l'instruction. Je vais en faire la demande au ministre de la Marine ; ainsi préparez-les. D'abord, je désire bien ardemment les deux sœurs Tromprier. Écoutez, vous nous devez bien quelque dédommagement

1. M. Baradère.

pour Gorée, il faudrait bien qu'elles sachent lire, nous leur apprendrons à écrire.

Il me tarde bien de savoir ma sœur Rosalie près de vous, j'attends de ses nouvelles avec impatience. Je vais lui écrire et je ne sais où lui adresser mes lettres : je pense qu'elle voyage, elle est bien heureuse, mais je le suis plus qu'elle, et je ne désire rien, qu'un bon prêtre.

Je pense que vous n'êtes plus gênée pour les fonds, que vous recevez vos paiements régulièrement. Je désire avoir quelques détails sur tout cela.

Je vais écrire à M. de Clausel, qui, j'espère, va devenir notre évêque (1) : j'en serais bien contente. Je vais terminer, parce que ma sœur Rosalie vous a tout dit, et que je ne veux pas répéter ce que vous savez. Mais ce que je ne cesserai de vous dire, c'est que je bénis le ciel de m'avoir conduite en Afrique où j'espère faire un grand bien et en outre travailler pour la Congrégation, lui ménager quelques ressources qui vous débarrasseront des soucis d'argent qui m'ont causé tant de peine.

Adieu, mes bien chères filles, aimez-moi toujours beaucoup, et comptez que je vous aimerai toujours davantage.



LETTRE 53^e

A M. DE CLAUSEL DE COUSSERGUES

Vicaire général d'Amiens, administrateur du diocèse de Beauvais

Le dévouement de M. de Clausel, acquis à la Révérende Mère et à ses œuvres depuis l'installation des Sœurs de Saint-Joseph de Chuny au diocèse de Beauvais (1819), ne fit jamais défaut. Dans cette lettre, elle donne à M. de Clausel des nouvelles du Sénégal.

1822.

Monseigneur,

La bonté avec laquelle vous m'avez toujours accueillie, l'intérêt que vous avez paru prendre aux succès de nos établissements,

1. A Beauvais, dont il était déjà l'administrateur.

m'enhardissent à vous dire quelques mots sur la position de celui du Sénégal que j'habite en ce moment, et sur ce pays, duquel nous avons entendu dire tant de mal. Je ne sais, Monseigneur, si mes yeux ne voient pas les choses de la même manière que les autres; mais je vous avoue d'abord, pour le climat, il est bien meilleur que je ne m'y attendais; je le préfère bien à la Picardie. Nous n'avons à l'hôpital que 22 malades; je n'ai encore vu mourir personne, et il y a plus d'un mois que nous sommes arrivées. Les jardiniers et les cultivateurs qui sont venus avec nous, ne sont restés que quelques jours à Saint-Louis; ils sont allés à l'habitation royale (1), et même plusieurs sont partis faire la visite des différents pays propres à la culture. Aucun n'est tombé malade, l'un d'eux vient de me faire dire qu'il est très content de tout ce qu'il a vu, et que les terres qu'ils ont visitées sont très propres à la culture.

Pour ce qui me regarde, Monseigneur, je bénis le ciel de m'avoir donné la volonté de venir en Afrique. J'ai trouvé l'hôpital en bien mauvais état sous tous les rapports; mais je commence à m'apercevoir que les difficultés qu'on croyait insurmontables ne demandoient qu'une volonté ferme pour être aplanies. Nous l'avons trouvée dans M. le Gouverneur; nous désirons seconder son zèle pour le bien, et faire tout ce qui dépendra de nous, pour coopérer à la grande entreprise...

Le reste manque.



LETTRE 54^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A BAILLEUL

La charité de la vénérée Mère, si grande pour les noirs du Sénégal, ne s'y concentre pas tout entière. Sollicitée par le gouvernement de fonder des établissements aux Antilles, elle fait connaître son intention de visiter elle-même ces colonies. C'est la Mère Clotilde qui a le premier écho des projets de son cœur d'apôtre, en même temps qu'elle reçoit le multiple détail des commissions et instructions que comportent les circonstances.

1. De Dagana.

Gorée, 23 mai 1822.

Ma bien chère fille,

Comment répondre à vos plaintes, presque à vos reproches ? Je ne veux pas vous dire que je me repens d'une faute que je suis enchantée d'avoir commise (1). Si j'avais attendu l'approbation de mes amis, je ne serais pas venue, et tous les jours je sens mieux, par ses heureux résultats, combien mon voyage était utile. Et puis, ma chère fille, il ne fallait rien moins que toutes les affaires que vous avez eues pour vous faire sortir de vous-même, ou plutôt de votre paresse naturelle, et vous forcer à répondre aux desseins de Dieu sur vous.

Ma chère fille, tâchez de voir l'œuvre de Dieu dans toutes ces entreprises, et non pas un effet de mon caprice; croyez qu'il m'en a coûté autant qu'à vous; mais je dois obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

A présent, mon enfant, il faut recommencer comme de plus belle. Occupez-vous de choisir les huit Sœurs destinées aux deux établissements de la Martinique. Je voudrais que ma sœur Rosalie aille commencer ces deux établissements, et de là elle viendrait à son poste à Saint-Louis du Sénégal, où on l'attend avec impatience au moins dans un an; ou bien si elle préfère nous revenir plus tôt, j'irai moi-même d'ici aux Antilles; nous avons des occasions souvent, et il ne faut que dix-sept à vingt jours pour y aller. La mer ne me fait pas plus peur que la terre; j'y suis cependant bien malade, mais on n'en meurt pas. Vous choisirez donc six religieuses de voile et deux Sœurs converses. Il faut dans ce nombre deux bonnes maîtresses pour les premières classes, deux pour les classes ordinaires et deux maîtresses de travail, et enfin deux Sœurs converses.

Je viens de prendre des informations, afin de savoir si ma sœur Rosalie trouverait, aux Antilles, des occasions pour le Sénégal; on m'a dit que ce serait plus difficile que d'ici. Je me décide donc à l'engager à venir directement au Sénégal, et moi j'irai visiter toutes les Antilles; c'est l'affaire de trois mois. Croyez que ce

1. Son départ de France.

temps ne sera pas perdu. Je vais faire la demande au ministre de quatre nouvelles Sœurs pour Gorée, qui va devenir considérable. Il n'y en a que trois d'accordées, et il en faut au moins sept, dans l'intérêt de l'établissement, et puis pour l'instruction de la jeunesse, ce qui est un point important.

Je désire que vous nous envoyiez les deux bonnes Sœurs Trompier et puis deux jeunes Sœurs bien élevées pour l'éducation. J'aimerais encore avoir Sœur Petitjean, je suis sûre qu'elle se plairait beaucoup ici, ou si vous préférez, à la Martinique. Vous avez encore Sœur Eudoxie qui ne ferait pas mal, mais il faudrait lui faire soigner son écriture, et puis, qu'elle passe quelque temps à Bailleul pour prendre des leçons. Envoyez à sa place une Sœur plus instruite qui ne pourrait aller aux colonies. Ma sœur de Cluny doit nécessairement vous en fournir quelques-unes; celles que vous pourriez réunir, donnez-leur tous vos soins, préparez-les. O mon Dieu! que nous avons perdu en quittant ma Sœur Bathilde (1). Quel zèle elle a montré pendant son séjour à Rochefort et quel bien elle a fait! elle en fera partout.

Écrivez à toutes nos Sœurs des colonies, faites écrire à ma sœur Rosalie et envoyez toutes les lettres à Bordeaux.

Je voudrais bien qu'Agathe fût près de moi, elle serait contente et heureuse; je lui fais cadeau d'un beau chapelet portugais. Ainsi, qu'elle soit bien sage.

Je viens d'envoyer 1.000 francs à ma Sœur Théophile, dont 300 francs pour les besoins de sa maison et 500 francs pour les commissions dont je la charge.

Je voudrais que vous ayez la bonté de nous acheter 4 douzaines de catéchismes de Paris, une douzaine de grammaires de l'abbé Gauthier, 12 géographies, 12 histoires saintes et 12 histoires de France. Envoyez cela de suite à Rochefort, et la « Ménagère » qui revient sous peu nous les apportera. N'oubliez pas ceci, je vous en supplie. Envoyez-nous bientôt une bonne maîtresse pour la méthode; en attendant, nous ferons tout ce que nous pourrons.

1. Qu'elle avait laissée provisoirement Supérieure à Rochefort.

Vous devriez bien nous faire de l'oseille cuite, songez qu'un petit pot de trois livres se vend ici 45 francs. Il faudrait acheter des pots en grès, au moins un cent. Que chacun ne contienne que trois livres à peu près. Ma Sœur Pélagie se souvient bien comment cela se fait. Il faut qu'elle cuise sans eau au moins douze à quinze heures, toujours la remuer; ensuite on la met dans ces pots; le lendemain on les remplit bien, on les met au four tout chaud, le pain sorti; on les remplit encore, on les remet au four une seconde fois. Après qu'ils sont froids, on fait fondre du bon beurre frais, on en verse dessus tant que les pots peuvent tenir. Après quelques jours, s'ils diminuaient, vous en remettriez encore. Ensuite faites faire par le menuisier une grande caisse qui puisse contenir quarante pots; cela ne fera que deux caisses; vous emballerez avec des copeaux de menuisier ou des rognures de papier que vous ferez prendre à Beauvais chez M. Desjardins. Tout cela fait, adressez-les par le roulage ordinaire à nos chères Sœurs de Rochefort, qui nous les feront passer à la première occasion. C'est vous en dire bien long, mais cela en vaut la peine.

Si nous pouvons faire compter les dix Sœurs que nous avons amenées sur le nombre des quatre que nous demandons pour Gorée, vous recevrez les 4.000 francs d'indemnité, et vous ne nous en enverrez que deux avec ma sœur Rosalie.....



LETTRE 33^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY

La Mère Rosalie reçoit à son tour les confidences, les encouragements et les conseils de cette âme aimante et railante.

Gorée, le 25 mai 1822.

Ma bien chère fille,

Êtes-vous enfin arrivée en France? Dites-moi comment vous vous trouvez. J'espère que déjà quelques lettres marchent vers

le Sénégal et que les bâtiments qui les apportent seront préservés de tout fâcheux accident. Que je suis contente d'avoir pu vous procurer quelques consolations ! Je souhaite que vos moments ne soient traversés par aucune contrariété, que vous fassiez provision de tout ce qui peut rendre une religieuse parfaitement heureuse. J'espère que vous m'avez réconciliée avec tous mes amis, car ce n'est pas avec des ennemis que je veux vous mettre en présence; la tâche n'en est peut-être que plus difficile.

Vous voulez que je vous dise confidentiellement où j'en suis depuis votre départ; vous pensez bien que j'ai encore pleuré bien des fois, et ri, d'autres, mais moins souvent. J'ai pris un peu sur moi, notre bon Maître y a mis aussi un peu du sien et les affaires se sont arrangées. La maison de Saint-Louis va très bien, chacun paraît content. Il y a vingt-cinq jours que je les ai quittées, j'ai reçu de leurs nouvelles souvent et j'en suis contente. L'hôpital neuf sera fini à la fin de juin, il sera charmant, il contiendra 120 malades; c'est tout ce que la colonie pourra fournir. La classe va bien, c'est la petite Sœur Augustine qui en est chargée, elle s'en acquitte à merveille, elle a 48 demoiselles et on en annonce encore de nouvelles.

Je suis à Gorée depuis le 1^{er} mai, je n'ai pas encore versé une larme, je m'y trouve très heureuse. Il y a tant à faire, et puis je rencontre beaucoup de bonne volonté dans les autorités qui m'accablent des procédés les plus délicats. Toutes les bonnes signares sont venues m'offrir leurs services, je les ai trouvées charmantes, elles nous ont amené leurs filles dès le lendemain de notre arrivée. La plupart m'ont reconnue pour votre sœur (1), elles vous conservent beaucoup d'amitié. J'ai la douce espérance que nous ferons beaucoup de bien pour la jeunesse, cette jeunesse si charmante qui a tant de ressources pour le bien et pour le mal.

Nous avons trouvé l'hôpital dans l'état affreux où vous l'aviez vu. On nous a donné pour nous la maison de Mme Le Gros, mais nous avons prié l'administration de nous donner les malades

1. La Chère Mère Rosalie avait fait, pendant son séjour de trois ans au Sénégal, un voyage à Gorée, afin de voir s'il y avait moyen d'y fonder un établissement.

près de nous ; nous nous sommes retirées dans un petit coin et les malades sont dans le grand salon, en attendant que l'hôpital soit préparé. Nous en avons 20, et si nous avions de la place, nous en aurions 30 ; ceux que nous ne pouvons pas loger sont à la caserne en attendant. Ils sont bien contents et nous aussi. Le service se fait paisiblement, nous avons un très bon cuisinier noir, un excellent infirmier de la même couleur. Je ne sais d'où cela vient, mais ils n'ont pas tant d'ouvrage qu'à Saint-Louis, cela va beaucoup mieux, le service est plus facile. Nous avons Florence pour petite interprète, elle vous regrette toujours. Un petit Charlot noir vient nous voir tous les jours par amitié pour vous ; le pauvre François a pleuré. Je viens de penser à deux charmantes enfants qui méritent bien d'être employées, c'est Armande et Pauline ; si elles ont de la vocation pour les colonies, il faut les placer, ou si elles n'en ont pas, les mettre dans les maisons de France qui ont besoin de bonnes maitresses ; une à Nanteuil serait bien, une à Rochefort, et là on en prendrait de plus âgées, mais croyez-le, les jeunes valent souvent bien les anciennes.

Allons, ma chère fille, ne perdez pas votre temps, il est trop précieux. Visitez tous nos établissements et encouragez les jeunes Sœurs pour les colonies ; prenez un caractère ferme pour exécuter les desseins de Dieu sur vous ; faites une bonne provision de tout ce que vous rencontrerez de bon pour ce pays-ci ; apportez de Cluny, ou plutôt de chez mon père, de la graine de genêt. Je vous écrirai par M. le Curé qui part le 12 juin, c'est pourquoi je vous quitte.

Adieu, ma bien chère fille, comptez sur mon inaltérable tendresse.



LETTRE 56^e

A LA SOEUR THÉOPHILE LEFÈVRE

Supérieure à Rochefort

La vénérée Mère écrit dans les mêmes sentiments à la Supérieure de la maison de Rochefort, établie afin d'éviter les séjours prolongés dans les hôtels pour les Sœurs en partance pour les colonies.

Gorée, 23 mai 1822.

Ma bien chère fille,

Vous êtes donc à Rochefort dans une nouvelle maison. Je désire que vous y soyez heureuse, vous avez de bien bonnes petites Sœurs avec vous, qui vous donneront de la satisfaction, j'en suis persuadée. Il me tarde bien de recevoir de vos nouvelles par vous-même. Écrivez-moi par toutes les occasions que vous rencontrerez; si vous en laissez échapper quelqu'une, cela me ferait de la peine. Je voudrais savoir comment va votre maison, si vous êtes contente, enfin si l'on est content de vous dans le pays.

Ma chère fille, mettez bien de l'ordre dans vos affaires, tâchez de n'avoir pas de dettes; vous tiendrez exactement l'état de vos recettes et dépenses, vous m'en enverrez le double tous les trois ou six mois; il faut d'abord vous mettre au bureau. Je vous enverrai ce dont vous aurez besoin. Vous savez que des Sœurs de Saint-Joseph doivent peu dépenser.

Je désire que vous achetiez de l'oseille pour nous en faire cuire au moins cent livres; achetez des pots de grès qui contiennent trois livres chacun. Celle de Bailleul s'est bien conservée, faites-la de même, qu'elle soit bien beurrée avec du bon beurre, et si elle diminue, remplissez bien les pots et ne tardez pas à nous l'envoyer. Si vous pouvez en faire davantage, faites-le, et puis qu'elle soit bien emballée.

Je vous prie de nous envoyer 50 aunes de toile bleue en lin ou en chanvre, mais bon teint; elle vous coûtera de 2 à 3 francs; un assortiment de fil à coudre en bonne qualité, du fin pour coudre de la mousseline claire, 6 poignées; mettez 50 francs pour le fil; 12 pièces de bonne coulisse blanche, 2 pièces de noire, 2 livres de fil bis pour coudre la toile de ménage, 3 pièces de ruban fil bis pour tabliers de cuisine; 20 jeux d'aiguilles anglaises pour tricoter des bourres en grain, vous graisserez à l'huile d'olive crainte de la rouille; 24 paires de chaussons faits en petite tresse de laine, semblables au modèle avec des semelles; cela vous coûtera 2 fr. 10 à peu près, prenez-les à votre pied, et puis si vous trouvez des semelles en buffle, prenez-en 24 paires, je les ai payées de 3 à 4 francs la douzaine.

Je vous envoie 500 francs pour les besoins de votre maison, et puis ce que je crois que vous coûteront les commissions dont je vous charge.

Vous allez recevoir incessamment les 8 Sœurs destinées à la Martinique, encouragez-les bien et faites votre possible pour leur aider à se préparer à cette grande entreprise. Je voudrais bien connaître celles qu'on y destine, je vais écrire mon opinion. S'il est possible qu'on envoie celles que je désignerai, je crois que tout ira bien. J'écris à ma sœur Rosalie que je ne sais où la trouver ; peut-être est-elle encore près de vous. Je suis persuadée que vous avez eu bien du plaisir à la voir, et elle aussi. Je serais d'avis qu'elle aille commencer l'établissement de la Martinique, pour de là revenir à son poste de Saint-Louis, sans cela je serais obligée d'y aller moi-même ; je visiterai en même temps Cayenne et la Guadeloupe. Quel plaisir j'aurai de voir toutes nos chères filles, de leur aider, d'aplanir quelques obstacles, de leur procurer la tranquillité nécessaire pour faire le bien auquel elles sont destinées par leur sublime vocation.

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi qui ne vous oublie jamais. S'il n'y avait personne d'assez raisonnable pour conduire nos chères filles à la Martinique, je vous engagerais à faire le voyage.

L'établissement de Rochefort n'étant qu'un entrepôt, n'est pas d'une absolue nécessité, nous n'en devons compte à personne. S'il faut attendre mon retour pour acheter une maison, je n'en serai pas fâchée. Ce qui nous importe le plus, ce sont les établissements demandés par le gouvernement pour les colonies. Causez avec M. Cornu (1) qui vous dira tout ce que je ne peux vous écrire des détails que vous seriez bien aises de savoir.

Je vous quitte en vous répétant ce que vous savez bien, que je suis plus que je ne puis vous le dire

Votre toute dévouée...

P.-S. — J'embrasse toutes nos chères filles, ainsi qu'Alexandrine que je vous recommande spécialement.

1. Dont il a été question dans la lettre 52°.

LETTRE 57^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BEAUVAIS

Recommandation au sujet de la formation des novices et des vocations douteuses. Situation de l'hôpital à Saint-Louis. Description d'une habitation près de Dagana, sur les bords du fleuve Sénégal; détails sur les marabouts. Prochain établissement à Sainte-Marie de Gambie.

Saint-Louis (Sénégal), 6 septembre 1822.

Mes bien chères filles,

Vous vous plaignez que je ne vous écris pas; cependant vous avez reçu bien des lettres, et moi je n'en reçois pas trop souvent des vôtres; quand je n'ai rien de nouveau à vous écrire, il me semble que ce n'est pas la peine. Il est bien difficile de donner des conseils de si loin; je crains de vous entraver dans votre marche; j'ai tant de confiance en vous toutes, je connais vos bonnes intentions et cela me tranquillise parfaitement. D'ailleurs, vous avez le digne M. de Clausel qui ne vous laisse jamais dans l'embarras.

Ne vous occupez qu'à bien élever les novices, et surtout n'admettez plus jamais à la profession celles qui donnent des doutes sur leur vocation pendant le noviciat. Soignez bien la maison de Bailleul, que rien n'y soit négligé pour l'instruction des jeunes personnes, pour la régularité dans les exercices de piété; il en faut une forte provision, pour se soutenir au milieu du monde où nos emplois nous jettent. Nous sommes ici toujours plus heureuses et plus tranquilles, l'hôpital neuf étant occupé par les malades, si celui de N. pouvait ressembler au nôtre; mais vous n'avez pas M. N. pour gouverneur.

Nous avons commencé une charmante habitation à 30 ou 40 lieues de Saint-Louis, à une lieue de Dagana, j'y suis restée six semaines. Là nous avons bâti six belles cases ou petits bâtiments qui se font sans charpentiers, ni maçons; la cour est carrée, elle a 150 pieds. Les cases des nègres sont dans cette cour, celle de

ma sœur N. et la mienne sont dans le jardin. Celle-ci se compose de trois chambres, l'une sert de salon pour recevoir les princes et les rois qui nous visitent souvent; la seconde sert d'office, et la troisième sert de cuisine. Ce qui nous attire la visite de bien des femmes, c'est une glace placée dans le salon. Si vous voyiez leur étonnement en s'y regardant; elles font des grimaces, elles cherchent par derrière, elles ne peuvent comprendre par quel enchantement cette machine répète tout ce qu'elles font. Les hommes, de leur côté, ne peuvent se persuader que je sois femme et si active; que ce soit moi qui dirige les ouvriers, ils me donnent des louanges à perte de vue.

Il y a bien des observations à faire sur un peuple aussi sauvage et cependant si doux; pour moi j'aurais moins peur de 30 noirs que de deux blancs. Mais achevons la description de notre charmante habitation: nous sommes entourées d'une double haie d'épines bien fortes, d'abord crainte des lions et des bêtes carnassières qui viendraient nous visiter, et puis pour éviter les visites continuelles qui nous ennuieraient. Nous avons un très beau troupeau de 12 vaches superbes qui nous donnent du beurre, du lait et du fromage; elles ne nous coûtent que 40 francs la pièce, et il y en a de bien plus grosses que celles de Bailleul. Les troupeaux sont la richesse du pays; ils ne coûtent jamais rien à leurs maîtres que les gages du berger; on ne récolte rien pour le mauvais temps et on trouve toujours de quoi manger. Une chose qui m'a paru bien singulière, c'est que ce peuple ne connaît pas l'argent; ils ne cherchent uniquement qu'à se nourrir, à se vêtir et n'ont aucune prévoyance pour le lendemain. A chaque jour suffit son mal, c'est bien leur système. Leur vie a du rapport avec celle des patriarches de l'Ancien Testament; ils gardent les troupeaux et couchent sous des tentes et sur de simples nattes. Leurs campements, leur costume, leur manière de prier, tout enfin excite ma curiosité, je dirais presque m'humilie et me confond. Ils me disent quelquefois: « Quel est donc le Dieu des blancs? ils ne le prient jamais; puisque tu pries, pourquoi ne fais-tu pas *salam* avec nous? » Je profite de ces circonstances pour leur parler de notre sainte religion. Figurez-vous que nous

avons à notre service 12 marabouts ; tous ces hommes-là ne boivent ni vin, ni eau-de-vie ; ils se lèvent dès l'aube du jour pour prier tous ensemble avant de partir pour leurs travaux, et avant de prier ils se lavent avec de l'eau et du sable ; ils reviennent du travail à 11 heures, bien fatigués, n'ayant pas encore déjeuné ; eh bien ! tout en arrivant, ils se mettent à la prière ; le soir également ils se mettent de suite à la prière tout harassés qu'ils sont. S'il leur arrive quelque chose, c'est le bon Dieu qui l'a voulu, ils ne murmurent pas. Ils n'ont rien à eux et partagent leur pain avec leurs semblables. Oui, je le répète, ces peuples seront la condamnation des chrétiens ! Avec cela, il est vrai, il y a bien des illusions, du fanatisme parmi eux, ils sont d'une ignorance qui fait pitié ; mais ils y mettent une si bonne foi qu'on ne sait comment les éclairer ; ils tombent d'une superstition dans une autre. Il faudrait de bons exemples pour les ramener doucement à la vérité ; il y a bien de la ressource dans les enfants, c'est sur eux que je compte si le bon Dieu veut se servir de nous pour une si grande œuvre. Disons toutes : « Seigneur, me voici, faites de moi ce qu'il vous plaira. »

Que j'aime l'Afrique ! que je remercie le bon Dieu de m'y avoir amenée ! Cependant consolez-vous, je retournerai en France bientôt, puisque vous le voulez, mais je ne dirai pas adieu à l'Afrique ; je reviendrai continuer la grande œuvre que Dieu, dans sa miséricorde, semble nous avoir confiée. Ainsi, quand la saison sera belle, en avril ou mai, je partirai ; j'espère qu'à cette époque il y aura un bâtiment du roi, je ne veux pas m'exposer mal à propos, soyez tranquille.

Je suis bien aise que la bonne Sœur A. soit dans sa famille, c'est une sainte que Dieu conduit par la voie des souffrances, mais qui ne pourra jamais faire une bonne hospitalière. Je suis contente également que Sœur A. de N. ait pris le bon parti de nous quitter, ce sont là de vraies pestes pour la société ; je pense que celle de B. a fait de même. Je crains que nous ne soyons obligées de renvoyer aussi une des deux de G. que vous connaissez. Je vais y aller, je les séparerai, et j'en emmènerai une à S.

Nous allons commencer à Sainte-Marie (1) l'établissement projeté depuis si longtemps ; j'ai reçu une lettre du gouverneur anglais qui me supplie de commencer au mois d'octobre, ce que je vais faire. Il nous offre tous les moyens possibles pour faire le bien avec succès, il nous dit de poser telles conditions qu'il nous plaira, qu'il les accepte. Je voudrais avoir 4 Sœurs de plus, je vais faire demander leur passage, tâchez de nous les préparer : nous avons besoin de deux personnes instruites et de deux bonnes hospitalières. Les deux Sœurs N. nous conviendraient bien, si ce n'était pas un trop grand sacrifice de vous en priver, surtout ne nous envoyez que de bons caractères, les mauvais ne valent rien ici, le climat les rend encore pires.

J'écris à Cluny, mais je n'entre dans aucun détail sur la colonie ; je vous engage à leur envoyer copie de cette lettre qui n'en vaut guère la peine, mais cela leur fera plaisir. Faites-en part à notre digne père, M. de Clausel ; qu'il reçoive ici l'expression de ma vive reconnaissance pour tant de bontés qu'il prodigue à la Congrégation. Que j'aurais de bonheur à le voir, que de choses à lui dire !... Il me semble que je suis en France... Allons, prenez courage, que les misères qui se passent quelquefois parmi vous ne vous alarment pas ; le bon Dieu n'en a pas exempté la société des apôtres. Il faut faire tout ce qui dépend de nous pour les prévenir et les empêcher, mais toujours avec calme et tranquillité. Mais ne souffrez jamais le vice, poursuivez-le et chassez les gens vicieux. Il ne faut qu'un mauvais sujet pour corrompre tout le troupeau ; nulle considération ne doit nous empêcher d'agir.

Je voudrais savoir où réside ma bonne sœur Rosalie ? dans son joli Bailleul sans doute ; il paraît que cette maison lui plaît beaucoup ; mais à qui ne plairait-elle pas ? Je partage son opinion et je me rends à vos désirs : elle restera en France, à moins que le bon Dieu n'en décide autrement. Elle peut y faire beaucoup de bien comme vous le dites, mais il faut qu'elle reste à Bailleul pour y aider à élever les jeunes personnes. Qu'elle

1. Ou Bathurst, en Gambie.

apprenne la méthode de l'abbé Gauthier et qu'elle travaille de concert avec ma Sœur Clotilde aux affaires extérieures de la Congrégation ; qu'elle écrive aux Sœurs des colonies par toutes les occasions pour les encourager, les soutenir et les éclairer ; que ces pauvres enfants soient bien persuadées qu'on s'occupe d'elles, qu'on ne les oublie pas.

Mon frère ne m'écrit jamais, pourquoi cela ? L'avez-vous vu souvent à Beauvais ? On m'a dit qu'il avait amené une grande voiture de jeunes religieuses, cela me fait plaisir. Je crois toujours qu'il viendra en Afrique avec sa femme. Nous y établirons un village de bons chrétiens, ce sera pour quand je reviendrai ; nous trouverons alors tout préparé, les cannes à sucre seront grandes, les orangers et les citronniers porteront des fruits, les maisons seront bien bâties, nos troupeaux se seront multipliés, et tout cela sera mis en commun entre les nouveaux cultivateurs qui seront regardés comme le peuple de Dieu.

Il est bien temps que je finisse, je vous ennuie par mon bavardage, mais vous saurez qu'on ne veut pas que je travaille, parce que j'ai eu la fièvre, seulement cinq accès qui ne faisaient pas rire ; on l'a tuée à force de quinquina. Il y a onze jours que je ne l'ai plus, cependant comme je ne dois rien faire, je m'en dédommage en causant avec vous. Soyez bien tranquilles, je me porte bien, et puis nous avons de bons médecins si nous sommes malades.

Enfin je termine en vous assurant de mon amitié. Ce n'est rien vous apprendre, mais je le dis à toutes et à chacune en particulier, ceci est plus étendu ; je le dis à ma chère Sœur Clotilde, spécialement pour la remercier de toutes les peines qu'elle s'est données pour le bien de la Congrégation, et surtout pour remplir mes intentions ; puis pour l'énergie qu'elle a montrée en dernier lieu à la Providence (1), ce qui m'a fait grand plaisir, enfin pour la complaisance qu'elle mettra à copier cette lettre pour l'envoyer à Cluny. Je la vois dire : « Mon Dieu, elle est trop longue ! » Mais un peu de courage, et elle en viendra à bout.

Adieu, adieu, adieu, toute à vous.

1. Asile royal dont il est question à la lettre 44^e.

LETTRE 38^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A BAILLEUL

Raisons qui la retiennent au Sénégal. Attention à donner surtout aux petites maisons. Conseils pour les relations avec le ministère. Diverses questions et nouvelles.

Sénégal, 8 septembre 1822.

Ma bien chère fille,

A l'instant je reçois votre lettre qui me fait le plus grand plaisir, parce que je vois que vous avez vaincu votre plus cruel ennemi, la paresse. Dans le cours de votre lettre, je remarque du bien et du mal. Le monde ne change pas, ni les religieuses non plus, mon enfant. Croyez-vous, que quand je serais auprès de vous, les choses iraient mieux? Non; rappelez-vous que tout n'était pas rose pour moi, je ne réussissais pas souvent à faire ce que je croyais le mieux. Eh bien! vous, faites de même; vous avez ma bonne sœur Rosalie près de vous qui vous aidera. Il me semble qu'à vous deux rien ne pourra résister. Je partirai bientôt, je vous l'ai déjà dit, mais vous sentez que ce serait une grande folie de ne pas affermir nos établissements pendant que je suis sur les lieux. La diligence ne me ramènera pas ici comme de Beauvais à Paris, et puis, vous voyez que deux ou trois établissements d'Afrique feront le bien de ces malheureux peuples.

.....

Ce que vous me dites de l'entreprise de nos Sœurs de Senlis m'étonne un peu; c'est un coup bien hardi pour une jeune religieuse; elle n'était pas assez éloignée de vous pour agir ainsi sans consulter. Cela ne me donne pas très bonne opinion de Sœur L.; au reste, il est difficile de juger cette affaire de si loin; j'aime mieux croire que j'ai mal compris la chose que de m'exposer à mal juger une innocente.

L'affaire de Crépy me paraît très bonne, je pense que vous ne l'avez pas négligée. Mais, ma chère fille, songez que les petites maisons ont besoin d'une grande surveillance, il faut des sujets

simples, droits dans leurs pensées, et qui aient vraiment l'esprit de leur état, ou autrement elles font trente-six bêtises qui font rougir. Si M. de Nicolaï demande des Sœurs, il faudrait tâcher de lui en donner, c'est un homme si excellent ! Et puis ma sœur de Cluny m'écrit qu'elle a beaucoup de postulantes, tant Sœurs converses que pour le voile, et qu'il s'en présente toujours. Vous remplacerez vos anciennes par les jeunes. Dans chaque établissement, il en faut une bien instruite qui puisse donner des leçons aux autres. Je sais bien qu'il vaudrait mieux que toutes sachent bien dès le principe tout ce qui est de leurs attributions, mais que faire ? Et puis, je vous le répète, les visiter souvent, leur donner de bons conseils, leur défendre absolument toute communication avec le monde, qui ne soit pas dictée par le devoir. Ne pas oublier les peines qu'ont éprouvées les Sœurs de Saint-André, et ne pas nous croire meilleures qu'elles ; la fidélité à la Règle les garantira de tout danger.

Faites savoir à ma sœur de Cluny que je vais donner les 4.000 francs à Mercier pour payer ses dettes, ainsi elle peut les recevoir de ses parents ; comme je reçois sa lettre à l'instant et que le bâtiment qui doit vous porter celle-ci est à la barre, je ne peux lui écrire que par la première occasion. Le 4^{er} novembre, je vous enverrai ces 4.000 francs. Mon Dieu, que je voudrais vous aider par tous les moyens possibles ! Si nous pouvons avoir 4.500 francs, nous les enverrons. Je me rappelle trop bien combien ces petits secours me soulageaient jadis. Ne craignez rien, nous serons bien économes pour vous. Nous ne dépensons rien que le surplus de nos rations de pain. Nous sommes toujours plus riches que nous ne voulons.

Je vous ai donné le conseil, dans ma dernière lettre, de vous présenter au ministère de la Marine pour réclamer le paiement de 200 francs par Sœur, que le ministre s'est engagé à nous payer depuis le 4^{er} janvier.

Je vous ai dit que vous me feriez un tableau dans lequel vous placerez chaque établissement et le nom des Sœurs qui le composent. Ne négligez rien, entretenez-vous dans l'esprit de ces

messieurs, voyez-les quelquefois avec ma sœur Rosalie ; vous avez comme raison de savoir des nouvelles de nos établissemens des différentes colonies ; montrez-leur de la confiance ; si vous savez quelque chose qui va mal, paraissez avoir l'air de leur demander leurs conseils pour remédier aux abus qu'il y aurait dans quelque maison et qui pourraient venir à leur connaissance par d'autres voies ; par exemple, dans ce moment, il faut parler de Cayenne.

.....

Je vous prie d'écrire longuement aux Sœurs afin qu'elles soient modestes dans leurs prétentions et surtout qu'elles ne se brouillent avec personne. Ma Sœur M. me paraît bien bavarde.

Que je désire ardemment savoir des nouvelles de la Guadeloupe ! J'ai bien peur qu'il y en ait quelqu'une de morte. J'oubliais encore de vous dire d'écrire à M. V., de lui assurer qu'aussitôt mon retour, je lui enverrai tout ce qu'il me demande. Si vous ne l'avez pas fait, priez-le de veiller de bien près sur nos chères filles. Ah ! qu'elles soient humbles et bonnes ! Je voudrais bien être là vingt-quatre heures, ce n'est guère, mais ce serait assez.

Gardez les lettres de Bourbon qui ne sont pas à mon adresse ; si je meurs, brûlez-les ; si M. Armand allait à Paris, vous pourriez les lui remettre, il connaît les personnes à qui elles sont adressées..... n'oubliez pas cet article.

Je n'ai pas encore fait la demande de nos Sœurs au ministre, cependant nous en avons bien besoin. Je ne reçois point de nouvelles de Rochefort, ni des commissions que j'ai données, nous n'avons plus de voiles que des vieux.

Vous ne me dites pas si vous recevez mes lettres, je vous écris cependant bien souvent.

.....

Adieu, mes bien chères filles, ne me grondez plus et bientôt vous me verrez toute à vous comme par le passé.



LETTRE 59^e

A M. DE MAUDUIT, Directeur des Colonies

Le prie de leur écrire; fait part de ses projets en faveur de l'Afrique; sollicite des prêtres; recommande le porteur de sa lettre.

Saint-Louis, 23 novembre 1822.

Monsieur le Directeur,

Il faut être religieuse pour oser vous écrire, malgré le pénible silence que vous gardez envers les pauvres Africains. Les avez-vous donc oubliés? Non, je ne puis le croire.

.....

Vous devez cependant savoir bien des choses qui m'intéressent. Comment se sont faits nos petits établissements d'Amérique? Hélas! je tremble que messieurs les Gouverneurs ne nous disent qu'ils ne sont pas contents, que les religieuses ne répondent pas à la bonne opinion que vous en avez donnée, et le reste..., car vous savez qu'il faut bien de la perfection pour plaire à tout le monde. Dites-moi sans vous gêner le mal qu'on dit des miens, parce que je pourrai peut-être y remédier. Je voudrais qu'il me fût possible de voir par moi-même sur les lieux, je crois que j'aplanirais bien des difficultés. Si un bâtiment faisait ce voyage pour aller de là en France, j'en profiterais, mais je n'ose l'espérer, ce serait trop beau.

Faut-il vous dire quelque chose de l'Afrique? Bien d'autres vous en parlent et s'en tirent mieux que moi. Pour ce qui m'intéresse, j'aime les Africains. Je voudrais employer tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour leur bonheur présent et futur.

Je sollicite M. le Gouverneur de demander à Son Excellence la permission de faire deux établissements pour l'instruction des enfants noirs; ces établissements se feraient sur une concession appartenant à la Congrégation de Saint-Joseph et seraient dirigés par elle. Ce projet que je médite depuis longtemps se rattache naturellement au grand projet de civiliser l'Afrique,

d'en faire un peuple agricole, laborieux et surtout honnête et bon chrétien. C'est vous dire en même temps que le succès de cette grande entreprise sera pour la consolation de nos descendants; mais puisque Dieu nous l'inspire avec tant de force et de constance, il faut faire notre possible pour l'exécuter, et laisser à la Providence le soin du reste.

Je pense que je ne pourrai guère me dispenser d'aller en France, pour l'intérêt général de la Congrégation. S'il y a un bâtiment en avril prochain, je partirai pour revenir en octobre suivant, mais avec tous les moyens nécessaires à l'exécution de notre grand projet.

Je ne me permettrai pas de vous parler de la politique du Sénégal, mais je vous dirai en passant que M. Roger, notre gouverneur, est bien peiné de votre silence absolu. Eh! mon Dieu, les gouverneurs sont assez malheureux pour qu'on prenne grande part à leurs peines; vous savez que je ne suis pas insensible à celles du nôtre. La religion m'en fait un devoir; que la bienveillance que vous daignez avoir pour moi vous engage à la partager.

Notre établissement de l'hôpital de Gorée va très bien et celui de Saint-Louis s'est beaucoup amélioré sous tous les rapports, vous en jugerez par les comptes rendus qui vous seront transmis à la fin de l'année.

Nous laisserez-vous encore longtemps sans prêtre? Savez-vous qu'il faut bien de la vertu et du courage à de pauvres religieuses pour se soutenir au milieu des impies Européens, sans le secours de la religion et sans les consolations qu'elle procure? encore une fois, ne nous oubliez pas.

Le jeune homme qui aura l'honneur de vous remettre ma lettre m'intéresse beaucoup pour ses bonnes qualités; sa santé ne lui a pas permis de suivre la carrière de secrétaire du commandant; le climat s'y oppose. Je vous supplie, Monsieur, de lui être utile, ce sera un nouveau service ajouté à tant d'autres, pour lesquels je conserverai une éternelle reconnaissance.

Si vous voulez que je visite les établissements d'Amérique, dites un mot, et je suis prête à partir.

LETTRE 60^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY

La bonne Mère Rosalie rentrée en France n'est pas oubliée. La vénérée Mère est heureuse de parler cœur à cœur avec sa sœur, la première qui eût mis le pied sur la terre d'Afrique et qui souffrit tant dans ce pays où tout était si nouveau pour elle.

25 novembre 1822.

C'est avec vous, ma bien chère sœur Rosalie, que je vais parler du Sénégal tout à mon aise. J'écris souvent et je ne sais presque jamais à qui je parle, parce que je ne sais entre les mains de qui mes lettres tombent. Il me semble que vous et ma Sœur Clotilde, vous êtes obligées de voyager comme moi, lorsque j'étais en France, pour mettre chaque chose à sa place. Je pense que le Sénégal vous occupe souvent aussi, car comment pourriez-vous être indifférente pour une maison que vous avez formée et où vous avez tant souffert? Il y a tant de bien à faire en Afrique! tant de moyens pour l'exécuter avec du courage et de la bonne volonté! Mes premières idées sur ce malheureux pays ne se sont point ralenties. Je marche à grands pas vers l'exécution du grand projet qui m'occupe depuis si longtemps; les moyens pour réussir sont simples, mais ils seront longs; j'en écris à S. Exc. le Ministre de la Marine et je prie M. de Mauduit d'être notre avocat, en attendant que j'aie moi-même plaider une aussi belle cause.

Je compte toujours partir au mois d'avril prochain, s'il y a un bâtiment; j'arriverai en mai, c'est la bonne saison pour ne pas perdre son temps et faire beaucoup d'ouvrage.

Je voudrais bien savoir ce que vous pensez d'abord sur les établissements de France, et enfin sur ceux des colonies. Prend-on bien les moyens nécessaires pour réussir? Ne remarquez-vous pas quelque défaut essentiel, soit dans l'administration, soit dans les sujets, qui soit un obstacle au bien qu'on a droit d'attendre de nous? Visons au vrai bien, ne craignons pas de

revenir sur nos pas, si nous avons fait quelque fausse démarche. A mesure que l'expérience nous éclaire de ses lumières, profitons-en pour le bonheur de la Congrégation, et pour assurer le bien qu'elle peut faire. Pensez bien, ma chère fille, que je ne trouverai jamais mauvais qu'on remplace du médiocre par du meilleur : tout ce que vous ferez de bien, de mieux que moi, sera toujours approuvé et même admiré par moi ; seulement je désire que vous m'en fassiez part et que vous ne vous décidiez jamais par une impulsion étrangère. Vous êtes quatre qui pouvez et devez vous consulter : Sœur Rosalie, Sœur Marie-Joseph, Sœur Clotilde et Sœur Félicité. Demandez, en outre, l'assentiment de la Chère Mère de Cluny (1) ; faites-lui part de vos réflexions, elle vous dira simplement ce qu'elle pense et d'après cela, agissez avec la plus grande sécurité.

Parlons encore du Sénégal ; notre habitation continue à s'améliorer ; on n'a pas voulu me permettre d'y aller pendant la mauvaise saison. M. le Gouverneur y est en ce moment. On dit que notre jardin est charmant, toutes les plantes d'Amérique y viennent à merveille, je ne pourrais pas en dire autant de celles de France ; peut-être ne les a-t-on pas plantées dans la bonne saison.

C'est sur notre habitation qu'on se propose de bâtir les deux établissements pour l'instruction de la jeunesse noire, qui seront, je l'espère, une pépinière d'honnêtes gens et de bons chrétiens.

Nous attendons le jeune cousin Boissart à qui M. le Commandant désire confier l'administration de nos biens ; et puis, nous espérons faire venir les braves cultivateurs dont je vous ai parlé, mais le choix m'en est réservé ; ainsi donc, à l'année prochaine.

Je pars enfin pour Sainte-Marie de Gambie, afin de commencer cet établissement qu'on attend depuis si longtemps. J'ai reçu une bonne lettre de M. Mac-Carthy, il y est en ce moment, et sans un raz de marée, j'y serais aussi. J'y vais avec un plaisir qu'il me serait difficile de vous exprimer ; il me semble que de

1. Mère Marie-Thérèse Javouhey.

cet établissement dépend le succès et la solidité des autres; aussi croyez que je ne négligerai rien pour le bien faire. Je n'ai cependant pas de matériaux bien brillants, mais le doigt de Dieu se montrera plus clairement, j'ai confiance en lui seul.

M^{me} de Saint-Martin va en France, elle partira par le premier bâtiment avec M. et M^{me} de Mauduit de Gorée, M. Bonnet et peut-être encore d'autres personnages, par exemple M. Sevins; notre gouverneur n'est guère secondé dans ses bonnes intentions. Chacun voudrait qu'il gouvernât à sa manière, enfin, il n'est pas heureux. Il se donne une peine incroyable, il ne se rebute d'aucune difficulté; M. Edmond entre chez lui comme secrétaire en remplacement de M. Delcambre qui va en France rétablir sa santé.

Je viens de recevoir votre lettre n^o 8, ainsi que celle de M. Baradère. Je n'avais reçu jusqu'ici que le n^o 4. Cette dernière me fait bien plaisir. Je vois que tout va aussi bien que si j'étais là, et encore mieux. Cependant je n'en partirai pas moins par le premier bâtiment de l'État, en mars ou avril, mais je vous écrirai par toutes les occasions, et vous faites-en de même; vous savez lorsque vous étiez ici comme vous désiriez des lettres! La lettre de M. Baradère m'apprend sa résolution de partir pour Saint-Domingue, je l'approuve bien sincèrement. Si le chef de ce pays désire des religieuses, nous lui en donnerons. Dites à M. l'Abbé qu'il attende s'il se peut mon arrivée en France pour partir; mais qu'il ne compte pas sur vous, vous devez rester en France pour former des sujets pour Saint-Domingue et autres lieux.

Notre curé n'est pas arrivé; on dit que le bâtiment qui le porte a relâché à Ténériffe, nous l'attendons à chaque instant; il logera dans la maison d'Edmond en attendant, et puis il se fera servir chez lui, mais il ne mangera pas chez nous, c'est une affaire arrêtée.

Je vais faire mon possible pour mettre chaque chose si bien à sa place qu'on ne s'aperçoive pas de mon absence. De votre côté, animez tout le corps de notre petite Société d'un saint zèle pour les missions; n'oubliez pas de vous conserver la bienveil-

lance de nos protecteurs de terre et de mer, en allant de temps en temps savoir de leurs nouvelles et leur en apprendre des nôtres. Faites-leur part avec franchise, quoique avec discrétion, de ce que vous savez de bien et de mal; rien ne nous concilie autant leur confiance. Il vaut mieux qu'ils apprennent nos petites misères par nous que par d'autres; en reconnaissant nos torts, demandons-leur la manière de les réparer. C'est là le moyen qui m'a si bien réussi dans les temps d'épreuve que nous avons traversés, et qui m'a mérité leur confiance.

Je viens d'écrire à M. de Châtillon une petite lettre, une à M. Baradère, une à M^{me} de Saint-Martin. Je n'ai pas reçu votre n^o 7.

Il est bientôt temps que je finisse, mais je vous promets de vous écrire par toutes les occasions, et de partir avec les bâtiments de l'État qui viennent de Rochefort. C'est comme si j'étais déjà près de vous.

Mon Dieu, si je pouvais passer par les Antilles en allant en France! priez le bon Dieu qu'il m'en donne les moyens.

Je n'ose pas écrire au digne M. de Clausel, j'aime mieux vous charger d'être mon interprète auprès de lui, en attendant que je puisse l'entretenir de vive voix.

Adieu, toute à vous et pour toujours.



LETTRE 61^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A BAILLEUL

Elle l'encourage à suivre l'attrait de la grâce; formation à donner aux novices. Reconnaissance envers M. de Mauduit. Arrivée de M. le Curé de Saint-Louis du Sénégal.

Saint-Louis, 30 novembre 1822.

Ma bien chère fille,

Je viens de recevoir avec une extrême satisfaction votre lettre écrite après votre bonne retraite. Elle renferme des sentiments

dignes d'admiration, puisqu'ils montrent ce que peut la grâce dans une âme qui ressent ses douces influences et qui est docile à ses divines opérations. Livrez-vous avec confiance à ses divins attrait, ma bien chère fille, vous êtes faite pour en sentir toutes les consolations sans danger. Croyez que jamais je n'ai soupçonné votre attachement pour moi; mais j'ai souvent tremblé pour la raideur de votre caractère, qui devait nécessairement vous faire beaucoup souffrir. De mon côté, il m'était impossible de changer la marche des affaires, dont je ne faisais que suivre le cours, sans que je pusse jamais choisir ce qui me paraissait le plus opportun. D'ailleurs mon absence vous aura bien appris que c'est ainsi que vont les choses.

A présent, ma chère fille, travaillez à bien élever les novices confiées à vos soins, travaillez à leur inspirer un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Qu'elles ne soient pas des femmelettes qui s'écotent, se comptent pour quelque chose; il faut du courage, de la bonne volonté. Avec cela les plus simples filles font de grandes choses, tandis que les grands talents donnent de grandes peines, si l'on a un mauvais esprit. Je désire bien savoir comment va le noviciat de Cluny, s'il y a de bons sujets, s'il est nombreux, et dans quelles dispositions vous avez laissé notre Sœur Agathe.

Je viens d'apprendre que M. de Mauduit est remplacé; cela me fait de la peine, parce que je crains que quelque intrigant n'en soit l'auteur; je lui écris par ce même bâtiment; il faudrait aller lui faire une visite de ma part pour lui témoigner mes regrets et ma reconnaissance. Nous lui devons beaucoup; nos établissements des colonies sont son ouvrage. Si vous trouvez des difficultés à y aller, je vous engage, de concert avec ma sœur Rosalie, à lui écrire une bonne et longue lettre où vous lui exprimerez, avec toute la délicatesse possible, les sentiments que je vous indique en le priant de ne pas nous abandonner, mais de nous assister toujours de ses sages conseils et de son expérience, dont nous nous efforcerons de profiter pour le bien général et le succès de celui qu'il a lui-même commencé. Ne manquez pas de faire ce que je vous dis,

c'est important. Annette Peaucoup portera elle-même la lettre.

Je viens de recevoir l'assurance que M. le Curé est à bord du bâtiment qui nous apporte vos lettres; vous devez penser quelle consolation nous en ressentons. Je n'ai que la crainte qu'il ne se plaise pas parmi nous et qu'il montre du chagrin comme ceux qui nous ont quittés. Enfin, nous ferons tout notre possible pour lui donner de la consolation et le soulager dans ses travaux; mais il faudrait qu'ils fussent deux. S'il est arrivé et que je puisse causer avec lui avant le départ du bâtiment, je vous dirai ma première impression.

M. le Curé n'arrive pas, et le bâtiment qui emporte cette lettre va partir; la barre permet de sortir mais non pas d'entrer. Je vous écrirai par le prochain bâtiment et cela sous peu. Soyez bien tranquille, tout va bien. Comptez sur notre parfait dévouement pour vous aider de toutes manières.

Adieu, ma bien chère fille, il me tarde d'avoir le plaisir de vous voir, ainsi que vos chères élèves qui sont l'espoir de la Congrégation. Qu'elles profitent bien du temps et de vos leçons; nous ferons notre possible pour vous les laisser toute l'année.

Je suis plus que je ne puis vous le dire, toute à vous.



LETTRE 62^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY

Établissement de Sainte-Marie de Gambie. Visite dans une possession française. Avec quel esprit nous devons remplir nos fonctions. Sœurs à envoyer au Sénégal. Sa sollicitude pour les Africains.

Sainte-Marie de Gambie (Afrique).
28 janvier 1823.

Mes bien chères filles,

Je ne sais laquelle de vous recevra ma lettre, mais je vous parle à toutes dans la personne de ma sœur Rosalie. Je suis ici depuis un mois, pour commencer l'établissement projeté depuis

si longtemps. Il me semble que c'est un grand bien de faire cet établissement qui sera une garantie pour les autres d'Afrique, en cas de rupture entre les gouvernements français et anglais. Ces derniers me paraissent bien décidés à seconder nos vues bienfaisantes sur la jeunesse africaine ; ils nous donnent une entière liberté pour les élever dans la religion catholique ; ils n'épargnent aucune dépense pour les premiers frais de l'établissement.

Il y a plus de 500 petites filles reprises à des négriers à Sierra-Leone, et le double de garçons. Dans ce nombre on nous permet d'en choisir de l'âge de huit à dix ans pour commencer notre maison. Celle qu'on nous destine est à une lieue de Sainte-Marie sur le cap du même nom ; elle a été bâtie pour des malades, mais elle n'a pas encore été habitée. Les cours sont bien fermées, il y a de grands jardins, et puis on nous assure que c'est l'endroit le plus sain de ces contrées ; enfin je suis contenté de la bienveillance qu'on nous témoigne.

L'hôpital dans lequel nous sommes logées a bien besoin de réformes ; les Anglais ne se doutent pas de ce que c'est qu'un hôpital un peu bien monté. Une seule religieuse d'après eux doit pouvoir diriger un hôpital de 50 malades ! les malades noirs couchent sur la planche et les blancs sur une petite paille. Il n'y a pas besoin de se pourvoir de provisions ; leur nourriture consiste en riz et bœuf ; le matin on donne à chacun sa ration, celui qui est au quart, son quart de viande crue, celui qui est à la demie, sa demie ; ensuite les camarades se réunissent pour la faire cuire, chacun à sa manière ; vous voyez quel désordre doit s'en suivre ! Et puis tout le reste est de même. Je suis bien aise que la Providence semble nous appeler pour adoucir le sort de tant de malheureux.

Je viens de passer une journée dans une possession française à quatre ou six lieues d'ici (1) ; c'est la plus jolie position qu'il soit possible de rencontrer, je ne dis pas seulement en Afrique, mais encore en France. Si c'était soigné comme il faut ! D'abord c'est un terrain parfait, tout y vient presque sans cul-

1. Albréda, ancien comptoir français sur la rive droite de la Gambie.

ture ; des arbres énormes sont couverts de fruits. J'ai vu un acajou formant une enceinte ombragée impénétrable au soleil et qui a cinquante pieds en tous sens ; un oranger et même deux dont les principales branches ont quatre pieds de grosseur, c'est-à-dire la grosseur d'un beau pommier de France, couvertes d'oranges ; des citronniers qui rapportent des fruits par milliers ; il y a des papayers plantés en juin dernier qui ont déjà dix à douze pieds de haut, et sont couverts de très beaux fruits ; ensuite des bananiers qui ont autant et plus encore de hauteur, et portent des régimes si gros qu'un seul fait la charge d'un homme. Enfin si tout cela était bien cultivé, quel avantage n'en retirerait-on pas ! Il y a des fleurs et des plantes de toute espèce. Il faudrait connaître la botanique pour profiter d'un pareil voyage ; tout ce que je voyais m'était étranger, et mon refrain était toujours : c'est bien beau !

La maison du chef français est dans une jolie position, mais si misérable que cela fait honte aux Français. Elle est couverte en paille, avec des trous partout ; une poutre cassée est soutenue par un morceau de bois au milieu de la chambre principale ; enfin cela ressemble à une vieille mesure. Il faudrait si peu pour mettre les choses en un état convenable, que ce ne peut être que la faute de celui qui y réside, sans parler que cela fait rire de son gouvernement. Nous espérons que M. le Gouverneur Roger viendra faire un petit voyage pour visiter ces comptoirs ; il saura mieux que personne le parti avantageux qu'on peut et qu'on doit y faire.

Il est temps de vous entretenir d'autres choses non moins intéressantes pour nous : c'est de vos besoins. D'après vos lettres vous me paraissez gênées dans vos finances, et cela faute de vous faire payer. Je m'étonne que l'administration de l'hôpital de Beauvais n'ait pas pris les moyens de se liquider envers vous. M. de Clausel n'a donc pas réussi encore dans ses demandes auprès du préfet ? mais je pense que peut-être cela est fait à présent. Cependant, pour vous tranquilliser et vous aider à soutenir le noviciat avec moins de peine, je vous envoie 4.000 francs en billets sur le trésor ; vous en garderez 3.000 et vous enverrez

le reste à ma sœur de Cluny à qui je les ai promis pour rendre à M. Gacon, elle saura bien pourquoi, je le lui ai écrit.

Tout ce que vous me dites des établissements de Senlis, Crépy, Nanteuil et Bresles me fait grand plaisir ; j'espère que les Sœurs continueront à vous donner de la satisfaction, en remplissant bien leurs devoirs.

Les nouvelles que j'ai reçues de Cayenne et de la Guadeloupe surpassent de beaucoup mes espérances. La Supérieure se comporte bien, il faut bien lui passer quelque chose, elle ne manque pas de moyens, il y a seulement quelques défauts de forme. Écrivez-leur souvent, représentez-leur tout ce qu'elles doivent faire, et surtout l'esprit avec lequel elles doivent le faire ; vous sentez bien, ma chère fille, que si Dieu, la religion, ne sont pas le principe et la fin de nos actions, nous travaillons en vain et nous ne méritons rien devant Dieu ; il est important de nous bien pénétrer toutes de cette vérité.

Si le gouvernement n'a pas tenu sa promesse pour la maison de la Charente, mon intention est d'appeler dans les colonies les 3 bonnes Sœurs qui sont à Rochefort, elles seront tout acclimatées. J'attends la réponse de M. le Gouverneur Roger pour savoir s'il consent à demander des religieuses. Je vous écrirai, par la prochaine occasion, celles que je destine pour le Sénégal et que vous nous enverrez. Nous en aurons besoin de 5 pour la colonie anglaise, 3 pour les malades et 2 pour l'instruction ; nous en avons déjà 2 que nous aurions envoyées en France, mais qui seront bien ici. Il ne manquera plus que celles de Rochefort qui conviendraient à merveille. Nous ferons les avances des frais de leur voyage, on nous remboursera, ou plutôt je payerai au Sénégal. Je vais écrire à M. l'Intendant de Rochefort et à mes Sœurs ce qu'il faut qu'elles fassent ; mais je vous le répète, je n'écrirai qu'après la réponse de M. Roger.

Je vous prie de ne plus vous inquiéter de ma santé, elle est parfaite. Si le bon Dieu me veut encore pour quelque temps en Afrique, ce n'est pas pour y être malade. Je partirai cependant le plus tôt possible ; mais il faut, avant de partir, chercher à connaître tout le bien qu'on peut y faire, et les moyens qu'il faut

employer pour réussir. Je vous répète ce que je vous ai déjà dit : que les Africains m'inspirent d'intérêt ! Mais pour les Européens qu'on envoie en Afrique, il n'en est pas de même en général, à tel point que pour faire quelque chose de bon ici, il faut commencer par s'écarter d'eux, car la plupart sont plus capables de corrompre que d'édifier une colonie naissante.

Et maintenant dites-moi, je vous prie, ferai-je en France le quart de ce que je fais en Afrique ? Ma chère fille, soyez un peu plus raisonnable, je fais plus pour la Congrégation que je n'aurais jamais pu faire en France, puisque je lui prépare les moyens de se rendre utile. Nos établissements d'Afrique méritent toute notre sollicitude ; c'est ici la portion du champ que le Père de famille nous donne à défricher ; plus il y a de ronces et d'épines, plus nous devons espérer qu'en le travaillant le bon grain rapportera cent pour cent. Je m'arrête sur cette pensée consolante.

Je vous prie d'être mon interprète auprès de toutes mes Sœurs, de nos bons amis, de nos chères enfants ; croyez bien que je n'oublie personne, et vous, ma bien chère fille, moins que tout autre. Comptez toutes sur mon tendre et sincère attachement.



LETTRE 63^e

A LA SŒUR EUPHÉMIE GROUSSET, AU SÉNÉGAL

De la Gambie, la vénérée Mère passe à Sierra-Leone, toujours sur les instances du gouverneur Mac-Carthy, et pour y soulager la misère et la souffrance. C'est à celle qui l'a remplacée à l'hôpital de Saint-Louis du Sénégal qu'elle donne des nouvelles de ce pays et de Florence.

Sierra-Leone, 22 mars 1823.

Ma chère fille,

C'est des montagnes de Sierra-Leone que je vous écris, où je suis depuis huit jours, en très bonne santé. Il me semble que je suis au bout du monde ; ce pays ressemble aux montagnes du

Jura ou de la Suisse, il est toujours d'un aspect riant, il fait très chaud quelques heures de la journée, mais le matin et le soir il y fait une fraîcheur bien agréable. C'est cette variation qui cause bien des maladies. Quelles singulières gens on rencontre ici ! Il y en a de toute espèce. Les négresses portent toutes des robes de soie avec double garniture, des chapeaux, etc., le luxe des habits est porté bien loin, mais sans goût, ce qui choque davantage. Les naturels sont très petits, les femmes laides, mais beaucoup plus actives que les Wolofs. La plupart sont protestants très zélés, on entend chanter des cantiques le soir dans les réunions jusqu'à neuf heures, et le matin à cinq heures. On bâtit des églises magnifiques. Il y a aussi beaucoup de catholiques. On attend un prêtre portugais pour le saint ministère, mais on voudrait bien avoir un français. Que de bien il y a à faire ici ! Que de moyens de l'opérer ! Je voudrais avoir 6 de nos chères filles. Qu'elles seraient utiles et très agréablement installées ! On estime beaucoup les personnes qui désirent faire le bien. On espère que nous réorganiserons l'hôpital qui en a bien besoin. J'y ai trouvé de malheureux Français dans le plus triste état ; ils étaient parmi les malades de toutes les nations ; ils me regardent comme un ange qui leur a sauvé la vie. Je les ai fait traiter comme M. C. traite les mauvaises fièvres : bains de pieds très chauds avec de la moutarde quand l'accès commence, quinquina, vésicatoires, enfin les médecins trouvent que ce traitement est meilleur que ce qu'ils faisaient eux-mêmes. On m'arrange un joli appartement à l'hôpital, où je vais rester un mois, pour organiser le tout du mieux que je pourrai. Je leur ai fait à tous des traversins de paille, ils m'ont donné mille bénédictions. Demain et mardi je vais faire des paillasse, ensuite des draps. Nous faisons tout cela Florence et moi ; elle travaille autant que moi. Enfin tout ce que je vous ai dit de l'état de l'hôpital de Sainte-Marie, je peux vous le répéter de celui de Sierra-Leone et même c'est beaucoup plus mal, mais aussi on veut faire tout ce que je conseillerai pour améliorer le sort des malades. Vous pensez bien que je ne négligerai rien pour profiter de cette bonne volonté, et la faire tourner au soulagement de ces pauvres gens. Mon Dieu !

si mes Sœurs de Rochefort étaient donc ici ! mais il faut si longtemps pour les faire venir ! Je vais écrire, afin qu'elles puissent arriver après la mauvaise saison, elles viendront avec celles du Sénégal. M. le Gouverneur a eu la bonté d'en demander trois.

J'espère vous trouver toutes en bonne santé ; votre nouveau logement sera fini, peut-être y serez-vous installées ; c'est ce qui me fera grand plaisir, cela vous épargnera bien des allées et venues pendant la mauvaise saison.

Si vous avez reçu des nouvelles de France, envoyez-les à M. N. pour les faire passer à Sainte-Marie. Si vous avez des occasions, ne manquez pas d'écrire à ma sœur Rosalie, je vais lui écrire moi-même par l'Angleterre. Mettez, en attendant, ce barbouillage de lettre dans la vôtre, cela fera toujours plaisir en France, en leur apprenant à toutes que je ne reste pas les bras croisés. Je partirai pour France le plus tôt possible, mais qu'on nous envoie des Sœurs.

.....

Que nous sommes heureuses de pouvoir faire tant de bien, en soulageant tant de malheureux ! Que j'aime mon état et que je remercie bien le bon Dieu de m'y avoir appelée.



LETTRE 64^e

A M. MAC-CARTHY, Gouverneur de Sierra-Leone

M. le Gouverneur de Sierra-Leone, probablement peu au courant de l'organisation d'un hôpital, de l'occupation que donnent les malades et des soins qu'ils réclament, avait demandé à la vénérée Mère une sorte de rapport sur ces questions. Elle lui répond.

1823.

Monseigneur,

Votre Excellence me demande de lui marquer par écrit de quelle utilité seront des religieuses dans un hôpital, quelles seront leurs fonctions et la dépense que cela pourra occasionner.

Le temps que j'ai passé dans ces précieux établissements m'en a fait connaître l'indispensable nécessité par la raison que vous ne trouverez parmi les noirs de l'un et l'autre sexe, presque personne sur qui puisse reposer l'entière confiance des docteurs qui est absolument nécessaire aux personnes chargées du soin des malades. S'ils ne sont pas fripons, ils manquent facilement d'ordre, d'attentions, je dis plus, de compassion pour les malades. Et qui a un cœur, peut-il ne pas sentir le besoin de consolations dans les moments de souffrance, et surtout quand nous touchons à la fin de notre existence ? A présent je vous demande qui peut et doit mieux remplir ces importants devoirs ? n'est-ce pas une personne qui, par amour du bien public, s'est vouée à un état qui la sépare de toute autre consolation que celle qu'elle trouve dans la fidélité qu'elle apporte à les bien remplir ? elle a quitté et pour toujours sa famille, les biens de la terre, elle ne s'est réservé que les pauvres et les affligés pour les secourir et les consoler. N'est-ce pas une personne qui joint à cela l'expérience acquise dans l'exercice de ces emplois, sous les yeux des Supérieures qui mettent toute leur attention pour les rendre capables de les bien remplir ?

1^o Voilà donc pour l'utilité.

2^o Quels sont leurs emplois ?

Les religieuses dans les hôpitaux sont chargées, sous la direction et la surveillance du docteur, de l'administration intérieure et de l'économat. Supposons deux religieuses dans l'hôpital de Sierra-Leone : l'une est chargée de la pharmacie, d'exécuter les ordonnances ou les prescriptions faites pour chaque malade, de surveiller l'infirmier de chaque salle afin qu'il les tienne toujours dans un état de propreté et de décence convenables ; qu'il n'abandonne pas les malades et qu'il fasse les pansements qui doivent être faits par des hommes. Cette même Sœur fera les distributions d'aliments aux heures prescrites, donnera le linge aux malades chaque fois qu'il en est besoin, assistera aux visites du médecin.

La seconde est chargée de la cuisine et de la lingerie ; elle a les fonctions d'économe ; elle fait les achats et emplettes néces-

saires soit au marché, soit chez le boucher ou le boulanger ; elle surveille attentivement le domestique chargé de la cuisine ; elle veille à ce que la maison soit pourvue de bois, d'eau ; enfin à ce que les domestiques chargés de ces emplois remplissent leur devoir. Cette même Sœur est chargée de la lingerie ; elle fait blanchir le linge par une ou deux femmes attachées à l'établissement ; elle leur apprend à raccommoder, à repasser, afin de prêter leur aide en cas de maladie d'une Sœur, dans tous les emplois. Elle tient registre des recettes et des dépenses et en rend compte chaque mois.

3° La dépense que les Sœurs occasionneront ? L'établissement a toujours eu un pharmacien et un sergent économé, ensuite deux infirmiers pour le service des deux salles, enfin quatre *kroumen* chargés de fournir la maison d'eau, de bois, de veiller la nuit et d'enterrer les morts, voilà ce que j'ai trouvé en arrivant.

Les deux religieuses remplacent le pharmacien et le sergent économé, les deux négresses nous épargnent la dépense du blanchissage au dehors, ce qui ne peut pas se comparer. Je vous laisse libre de fixer les appointements pour la nourriture, l'entretien des Sœurs, et pour vous renseigner là-dessus, il me semble que 100 livres sterling ne sont pas trop, à cause de la cherté des denrées dans ce pays.

Dans les colonies françaises, les Sœurs reçoivent un traitement avec la ration de pain, et le gouvernement paye les frais de déplacement, fournit le passage, meuble la maison des Sœurs. Je vous dis ceci afin que vous puissiez régler avec sagesse la dépense. Pour l'un et l'autre pays, que ce ne soit pas cependant cette dépense qui mette obstacle au bienfait que vous avez droit d'attendre de ce changement ; fixez comme vous le jugerez convenable, nous serons toujours contentes.



LETTRE 65^e

(Sans désignation d'adresse)

A la même époque, et toujours de Sierra-Leone, nous avons de la Vénérable ce fragment de lettre, où elle fait part en toute simplicité de la peine qu'elle éprouve de se voir séparée et si éloignée de tout ce qui lui est cher en ce monde.

Sierra-Leone, 1823.

Vous trouvez le temps long, et moi aussi; mais comme nous ne sommes pas à nous, nous devons nous soumettre aux circonstances impérieuses qui nous montrent la volonté de Dieu.

Mon âme est triste, et pourquoi? Hélas! je suis éloignée de tout ce qui m'est cher, je devrais être plus détachée des créatures, plus indifférente à tous les événements, mais mon faible cœur s'attache à tout ce qui est bon et veut trouver bien tout ce qui lui est agréable. L'amitié vient de Dieu, la source en est si pure, elle fait le bonheur de la vie. Sans elle, hélas! qu'elle est triste! Le ciel m'a bien favorisée en me donnant des amis vertueux, sincères et constants. Je ne puis les oublier; leur éloignement cause ma tristesse et souvent me coûte des larmes. Ne vous en offensez pas, ô mon Dieu, je n'en serai pas moins fidèle à mon devoir. Je ne les verrai jamais, si vous m'y condamnez; je n'en murmurerai pas, mais accordez quelque chose à la sensibilité de mon pauvre cœur, qui se repaît de souvenirs, étant loin des objets de sa tendresse.

O mes amis, vous condamnez mon absence, vous me croyez indifférente, insensible... Ah! que vous me connaissez peu! il ne faut rien moins que la volonté de Dieu pour me tenir éloignée. Serais-je digne de votre amitié, si je ne remplissais mon devoir aux dépens même de ma vie? Il me serait cependant pénible de la quitter sans vous voir et vous recommander mes pauvres enfants. Que dis-je? Cette recommandation est inutile à des cœurs comme les vôtres.

Qu'il me serait doux et agréable d'avoir près de moi quel-

qu'un à qui je puisse communiquer mes réflexions, exposer mes projets; la solitude où je vis n'est pas tout à fait ce qui me convient; mon cœur cherche à qui se faire entendre; faute de mieux, je parle à Florence, mais...

La suite manque.



LETTRE 66^e

A M. DE CLERMONT-TONNERRE

Ministre de la Marine et des Colonies

Celui-ci s'était joint à son collègue de l'Intérieur pour communiquer à la vénérée Mère le grand désir que sa Congrégation et eux-mêmes éprouvaient de la voir rentrer sans retard en France; la généreuse Mère lui répond.

1823.

Monseigneur,

J'ai reçu avec une profonde reconnaissance la lettre trop obligeante que Votre Excellence a daigné m'écrire. S'il y avait eu un moyen prompt, je serais partie de suite pour vous prouver ma bonne volonté; mais j'étais à Sierra-Leone pour l'organisation de deux hôpitaux (qui en avaient grand besoin). A la réception de votre lettre, j'en suis repartie par le premier bâtiment pour me rendre au Sénégal, mais en arrivant à Sainte-Marie (sur la Gambie), j'ai trouvé mes Sœurs bien malades, et l'hôpital rempli de malheureux qui réclamaient des secours; je n'ai pu me refuser à un danger si pressant...

La suite manque.

On ne doit pas être surpris de la nature des rapports qui existaient à cette époque entre la Congrégation et le gouvernement, car celui-ci favorisait, en vertu de son principe même, la religion et tout ce qui se rattachait à elle par le caractère, les institutions, les moyens d'action.

LETTRE 67^c

A M. LE BARON ROGER, Gouverneur du Sénégal

A son arrivée à Paris, la Révèrende Mère écrit à M. Roger ses visites au ministère, et des détails le concernant lui-même.

Paris, 27 mars 1824.

Je vous ai écrit à Rochefort. Je vous ai dit que M. Hugon était rappelé, je viens d'apprendre le contraire au ministère.

Je suis à Paris depuis trois jours, j'y suis arrivée avec un très gros rhume, à peine pouvais-je parler, tout le monde me trouvait maigre, vieille, cela ne m'a pas empêchée de faire les visites nécessaires dès le lendemain. Son Excellence m'a témoigné un vif intérêt, mais je crois que vous en êtes la principale cause. Il m'a beaucoup parlé culture, vous devez penser si je suis entrée dans les détails; il m'a demandé des nouvelles de votre santé, je me suis contentée de dire qu'elle était bien altérée par la longue maladie que vous aviez éprouvée pendant quatre mois; cela a paru lui faire beaucoup d'impression. Il m'a dit qu'il était loin de blâmer mon voyage du Sénégal et de Gambie, et qu'il croyait même que dès que j'aurais passé une année en France, il ne s'opposerait pas à un second voyage pour l'intérêt de l'une et l'autre colonie.

J'ai vu ensuite M. de Kerodren, directeur général des hôpitaux; je lui ai remis la lettre de M. Catel qu'il a lue à haute voix; il m'a dit: « Demain, je communiquerai cette lettre à Son Excellence, et je ne doute pas qu'elle ne le rappelle en congé avant la fin de la mauvaise saison. » Enfin, M. Jubelin m'a reçue avec toutes les démonstrations du plus vif intérêt. Il m'a beaucoup parlé des peines et des contrariétés que vous avez éprouvées; il cherchait à justifier les retards qu'on a apportés au rappel de M. Sevens; il disait que vous étiez aimé de Son Excellence et de tous les bureaux, qu'on vous appréciait au-dessus de tous les hommes qui occupent les mêmes places; leur seule

crainte, actuellement, est que vous ne vous découragez; hier, j'ai vu le directeur des colonies, je suis sûre qu'il vous conviendra et que vous vous entendrez parfaitement. Il m'a fait les mêmes questions à peu près, tous me parlaient beaucoup de Sierra-Leone et de Gambie; il m'a engagée à le voir souvent, et il fera tout pour soutenir nos établissements dans toutes les colonies. Je suis repassée chez M. Jubelin; un quart d'heure après, le directeur m'a fait redemander. J'ai trouvé près de lui, qui? M. de Saint-Hilaire; il l'a fait rester, afin de causer tous ensemble. Il tenait une lettre à la main; avec un air d'inquiétude, il m'a dit: « Voici une lettre que Son Excellence m'envoie en communication, afin de prendre les mesures que nécessite l'état de santé de M. Roger; dites-nous si en lui envoyant un congé sans qu'il l'ait demandé, cela ne lui fera pas de peine? Ne croirait-il pas que nous avons d'autres vues que sa santé et sa conservation? » Je les ai rassurés et j'ai ajouté que vous reviendriez même sur un bâtiment de commerce pour ne pas perdre le temps à attendre un bâtiment de l'État. J'ai ajouté toutefois que je regardais l'octroi d'un congé comme inutile si M. Hugon (1) était rappelé dès maintenant, que vous n'auriez personne pour vous remplacer, capable de soutenir, dans les mêmes vues, un ouvrage si heureusement commencé. Ils m'ont dit: « Croyez-vous que M. Roger ait assez de confiance en M. Hugon? Je leur ai dit: « Oui. » — « Eh bien! on ne rappellera ce dernier qu'après le retour de M. le Gouverneur. Vous pourrez lui écrire aujourd'hui pour le prévenir que nous vous autorisons à lui rendre compte de notre conversation et du désir que nous avons tous de faire tout ce qui lui sera agréable. »

Hier, j'avais trouvé chez M. Jubelin, M. de Fleuriot; je ne le reconnaissais pas tout d'abord; nous sommes restés ensemble une demi-heure, et, tout ce temps, il me parla du Sénégal dont il se déclare protecteur; entre autres choses, il affirma qu'il avait toujours dit à Son Excellence qu'il fallait donner une entière liberté au gouverneur pour réussir; que tant que ses pouvoirs

1. Gouverneur de Gorée, de 1823 à 1825.

seraient bornés, il ne pourrait rien faire. Il m'a dit que c'était M. Hesse qui lui avait donné tous les détails sur la colonie. Je lui ai demandé si ce dernier avançait dans ses affaires, et j'appris qu'il allait partir incessamment pour Gorée comme commandant; l'affaire n'est pas tout à fait finie, mais je la regarde comme sûre, ainsi que M. Jubelin et autres, car il leur a dit que dans quelques jours cela serait fini, qu'il en était sûr.

Voilà tout ce que je sais; ainsi j'espère avoir la consolation de vous voir au plus tard à la fin de juillet; préparez-vous et que rien ne retarde votre voyage.

La fin manque.



LETTRE 68^e

A M. DE CLERMONT-TONNERRE

Ministre de la Marine et des Colonies

La Révérende Mère a quitté l'Afrique, mais elle y a laissé son cœur et des filles qui continuent son œuvre; elle fait part à M. le marquis de Clermont-Tonnerre d'un projet qu'elle a conçu pour assurer le bien de ce malheureux pays.

Paris, 21 avril 1824.

Monseigneur,

Votre Excellence daignera-t-elle seconder un projet que je médite depuis longtemps, et dont les suites pourraient avoir d'heureux résultats pour le bonheur des pauvres Africains?

Je désire élever un certain nombre d'enfants noirs de huit à dix ans, tant garçons que filles. Des garçons, on en ferait, selon leurs dispositions, des prêtres ou des instituteurs; les filles pourraient devenir des religieuses ou des institutrices séculières pour l'Afrique.

Nous placerons ces enfants dans notre maison de Bailleul-sur-Thérain; là, nous les ferons élever sous nos yeux, dans la simplicité, l'amour du travail et des sciences utiles, et surtout

dans la religion. L'aumônier de la communauté se chargerait de l'instruction des jeunes garçons, et ils habiteraient un local qui leur serait exclusivement destiné. La Congrégation se fera un devoir et un plaisir de contribuer de tous ses moyens à entretenir toujours ce même nombre d'enfants.

Je supplie Votre Excellence de donner des ordres, afin que nos Sœurs puissent choisir ces enfants parmi ceux qui appartiennent au gouvernement, et qu'ils soient rendus en France, dans l'établissement de Bailleul, aux frais du Roi, sous la conduite d'une Sœur que je désignerai pour cela.

Monseigneur, ce projet demanderait d'autres développements, je les donnerai à Votre Excellence si elle le juge nécessaire.

Je suis, etc...



LETTRE 69^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A SAINT-NAZAIRE

En partance pour Bourbon

A la suite de la mort de la Mère Marie-Joseph Varin et de la nomination provisoire de la Sœur Thais comme Supérieure, l'esprit de division était entré parmi les Sœurs de Bourbon. Pour y remédier, la vénérée Mère avait d'abord envoyé Sœur Bathilde Laparre, puis elle fait partir sa propre sœur, la R. Mère Rosalie, comme Supérieure principale. Ses lettres la guideront et l'encourageront dans cette tâche difficile.

Paris, 6 juillet 1824.

Ma bien chère fille,

J'écris au hasard, ne sachant pas si ma lettre vous parviendra; le vent me paraît bon, et vous pourriez bien être partie; n'importe, je veux causer avec vous sur votre position à Bourbon et sur la nôtre à Paris, pour vous consoler et vous être utile. J'apprends bien des choses qui me font de la peine, je ne démêle dans tout cela que la ruse, la duplicité; je parlerais plus juste

en disant : l'intrigue joue là-dedans un grand rôle. Ma bien chère fille, si vous n'y prenez garde, vous vous laisserez prendre. Avec votre douceur, vous pourriez persuader des gens de bonne foi, mais des intrigants vous accableront par leurs importunités. Je vous répète ici ce que je vous dirai souvent : soyez ferme, n'adoptez rien, ne signez rien, soyez ce que nous sommes, sans modifications. Ne pressez personne de vous suivre, cela viendra ; nous allons rappeler toutes les anciennes Sœurs en envoyant leurs remplaçantes qui partiront d'ici dans six mois, c'est-à-dire qu'elles arriveront six mois après vous. Nous allons les bien préparer, vous ne recevrez que de très bons sujets, bien instruits. J'espère que vous n'aurez qu'à vous louer de notre zèle pour la grande et pénible entreprise que nous vous avons confiée. Tous les évêques et archevêques desquels nous dépendons nous seconderont, j'en ai l'assurance. Oh ! mes chères filles, que je suis contente de connaître la vérité, sans avoir à attendre vos lettres, et par là de prévenir les méchants en leur ôtant le moyen de nous nuire davantage.

Sœur Bathilde (1) presse l'instruction des jeunes Sœurs avec un zèle et un courage vraiment surnaturels. Que je suis heureuse qu'elle soit de retour !

Ma chère fille, ne soyez pas trop faible pour vos Sœurs, vous les rendriez malheureuses par la suite ; souvenez-vous des avis de M. Gondin (2), faites-en de bonnes et saintes religieuses, le reste n'est rien. Qu'elles soient fermes et courageuses, et non des femmelettes à qui il faut parler avec des gants, qu'il faut gagner par des faveurs, système abominable qui perd les jeunes religieuses et les empêche de répondre aux desseins de Dieu sur elles ; travaillez à les rendre simples dans leurs pensées, modestes et humbles dans toutes leurs actions, douces et charitables

1. Elle avait été contrainte de revenir de Bourbon, parce qu'elle ne voulait pas se prêter aux combinaisons insidieuses qui lui étaient proposées. Par elle, la vénérée Mère avait été mise au courant de toute la gravité de la situation.

2. De la Société des Missionnaires de France ; il avait prêché les retraites annuelles à Beauvais et à Cluny en 1822 et 1823. Il devint plus tard curé de Chabeuil, après la dissolution des Missionnaires de France.

envers tout le monde, et puis qu'elles évitent les conversations sur les défauts des autres maisons. Tâchez d'établir une grande charité envers nos ennemis. Je sais que je suis en horreur dans ce pays-là; on m'a calomniée, mais je pardonne de bien bon cœur à tous mes détracteurs; tout ce qu'ils peuvent dire ne m'ôte rien, ne me donne rien aux yeux de Dieu.

La suite manque.



LETTRE 70^e

PROJET DE LETTRE

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Fin d'août 1824.

Ma bien chère fille,

J'arrive de Cluny où j'ai passé un mois; j'ai laissé tout le monde en bonne santé. Les exercices littéraires des classes ont excité l'admiration et les applaudissements. L'établissement va prendre un grand accroissement. Nous formons un petit séminaire (1) chez M. Desmurs. On ne recevra de postulantes à Cluny qu'après les avoir éprouvées six mois ou un an dans cette maison; nous y mettrons de très bonnes maîtresses.

Nous parlons de vous constamment; nous avons encore tous pleuré hier soir. Sœur Onésime ne se console pas, Sœur Séraphine en veut à toutes celles qui ont contribué à votre départ.

Combien vous êtes aimée ici! et peut-être vous tourmente-t-on là-bas! Qu'il me tarde de recevoir de vos nouvelles! Nous avons expédié par le ministre l'approbation de NN. SS. de Paris, de Beauvais et d'Autun dans la même pièce (2). Je vous écris sans goût et sans plaisir, parce que j'envoie ce paquet au hasard. J'écris toujours. Nous allons vous envoyer 6 religieuses pour

1. C'est ainsi qu'elle appelait le petit postulat.

2. Cette approbation ou lettre d'obédience qui autorisait pour plus de sécurité la mission et les pouvoirs de la nouvelle Supérieure de Bourbon, n'était pas arrivée à temps au port d'embarquement pour qu'elle pût l'emporter avec elle.

remplacer les anciennes qui viendront se reposer de leurs fatigues. Elles partiront bien instruites et capables de vous seconder dans tout le bien que vous pourrez faire. Nous vous préparons des maîtresses pour les arts d'agrément ; nous avons 10 jeunes aspirantes qui apprennent le dessin et la musique, elles travaillent avec zèle et succès.

La maison de Bailleul s'agrandit beaucoup, il y aura 30 pensionnaires à la rentrée, les dortoirs établis dans un étage du château sont finis, nous y couchons. La chapelle qui remplace le bûcher s'avance ; nous mangeons dans le nouveau réfectoire, nous travaillons dans le nouveau noviciat. On fait un cloître qui communiquera de la classe avec le château, de manière qu'on ne sortira plus du tout, on fera le tour de la maison à couvert.

Prenez courage, mes bien chères filles, les maux ne durent qu'un moment et la récompense est éternelle. Si vous ne pouviez absolument pas faire le bien là-bas, laissez les méchants à leurs intrigues, et revenez près de nous pour partager l'honorable mission dont nous sommes chargées ; mais que dis-je ? attendez plutôt avec patience le renfort de vos chères compagnes, et dites-nous en tout ce qu'il faudrait faire pour lever les obstacles qui s'opposent à votre sainte entreprise ; rien ne nous semblera difficile ou impossible, le tout est de bien connaître la marche à suivre.....

La suite manque.



LETTRE 71^e

AUX SŒURS THÉOTISTE ET MARIE-THÉRÈSE, A BREST

En partance pour Cayenne

Elle les encourage, leur annonce son prochain voyage à Cayenne ; leur amènera des Sœurs. Conseils.

Beauvais, 19 septembre 1824.

Mes bien chères filles,

J'arrive de Lyon et de Cluny, je trouve toutes vos lettres que ma bonne sœur Marie-Joseph n'a pas décachetées, ce qui fait

que vous n'avez reçu aucune réponse ; j'en ai bien de la peine, et peut-être ne recevrez-vous même pas celle-ci que j'adresse à Brest. Je prie le bon Dieu de toute mon âme qu'elle vous parvienne pour votre tranquillité et pour la mienne.

Tout le monde se porte bien ; nous parlons souvent de vous et de votre grande mission ; allons, prenez courage, nous ne tarderons pas à vous envoyer des compagnes capables de vous seconder en tout. Nous ne négligerons rien pour les rendre propres à tous les emplois. Partez donc tranquilles, vous me verrez arriver six ou huit mois après vous, avec toutes mes chères filles qui brûlent de travailler pour la gloire de Dieu et le bien du prochain. Je ne réponds pas à toutes vos lettres, à peine ai-je pris le temps de les lire, crainte de manquer la poste ; demain je les relirai et je vous répondrai, je veux seulement vous tranquilliser.

Écrivez-moi souvent, je vous en prie, et dites-moi tout ce que vous pensez. Adieu, mes bien bonnes filles, ne perdez pas de vue les devoirs de votre saint état, faites-le respecter par votre bonne conduite. Je suis bien fâchée que vous soyez si longtemps en route, j'ai peur que votre ferveur ne s'éteigne, que votre zèle ne se ralentisse. Hélas ! que vous dirai-je ? Je ne suis pas tranquille, cependant je mets toute ma confiance en Dieu qui vous préservera des dangers de l'âme et du corps auxquels vous êtes exposées. Veillez sur vos paroles, sur vos moindres démarches ; parlez peu, et ne dites que ce qui est bien nécessaire. Oh ! que j'aurais de choses à vous dire ! Adieu, encore une fois, rassurez-moi, je vous en prie.

Toute à vous.



LETTRE 72^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Confiance en Dieu et en la justice de sa cause. Elle trouve un appui au ministère. Rappel des Sœurs anciennes, envoi de nouvelles Sœurs. Nouvelles de Cluny et de Bailleul. Formation d'un petit séminaire de noirs. Point de tristesse ni de découragement. Sœur Bathilde. Établissements des colonies ; bien qu'on y peut faire. M. Desbassyns. Tenir à la Règle.

23 septembre 1824.

Ma bien chère fille,

On vient de me dire qu'un bâtiment part de Brest pour Bourbon. Je vais me dépêcher de vous dire tout ce que je pense, afin que vous me rendiez la réciproque bientôt. Que faites-vous? Comment vous a-t-on reçue? Qu'il me tarde de le savoir! J'ai une ferme confiance en Dieu et en la justice de votre cause, pourquoi craindrais-je? Cependant je me trouble involontairement, tant l'injustice me fait horreur.

Je viens de voir le nouveau ministre que je ne connaissais pas; il m'a paru que les anciens nous ont vivement recommandées, car on m'a montré la meilleure volonté de nous être utile; tous nos projets sont approuvés, celui qui me touchait le plus, c'était le rappel des 6 plus anciennes religieuses de Bourbon et l'envoi de leurs remplaçantes qui partiront au plus tard en février ou mars. Chacune de nos chères filles voudrait aller près de vous; nous allons vous envoyer des sujets bien bons, qui seront l'honneur de la Congrégation et votre propre consolation.

Je viens de visiter le noviciat de Cluny, il est nombreux. Ma chère Mère de Cluny m'a priée instamment de nommer ma bonne Sœur Clotilde maîtresse des novices de Cluny, au moins pour un an; celle-ci y a consenti et moi aussi, de sorte qu'elle est à son poste; elle a dans sa classe toutes les jeunes aspirantes, depuis l'âge de quatorze ans. Les Sœurs converses sont séparées; c'est ma Sœur Victoire et la chère Mère qui sont chargées de ces dernières. Sœur Camille Michelle est sous-maîtresse au noviciat avec Sœur Clotilde, cela ira à merveille. Les progrès seront rapides dans l'un et l'autre noviciat, car à Bailleul, on marche à pas de géants. Sœur Séraphine et Sœur Angèle font merveille de leur petit troupeau qui augmente sensiblement. L'école normale de musique et de dessin va très bien. Florence est une des meilleures écoières; on dit que dans six mois elle sera plus forte que Sœur Clotilde. Il y a 40 élèves, cela me coûte 1.000 francs et la nourriture, mais il ne faut pas compter; et puis j'ai acheté deux pianos 4.200 francs. La Providence est là, comptons sur la continuation de ses bontés pour nous.

Nous allons commencer notre petit séminaire de sauvages, tant Indiens ou Galibis qu'Africains (1). Les Sœurs soigneront leur première éducation jusqu'à la première communion, ensuite nous leur donnerons de saints prêtres pour professeurs et directeurs. Une seule chose m'inquiète : on donne trop de louanges à ce projet qui me paraît tout simple. J'ai trouvé de bien saints prêtres du diocèse de Lyon, qui désirent contribuer de leur personne à la bonne œuvre.

Ma chère fille, que nous sommes heureuses que Dieu veuille bien se servir de nous pour de si bonnes choses que tant d'autres feraient mieux que nous ! J'ai vu les parents de Sœur Gertrude, qui ont bien du chagrin de ne pas recevoir un mot d'elle. Pourquoi ne leur écrit-elle pas de temps en temps ? La religion commande-t-elle la dureté ? Non, non, de tels sentiments ne sont que l'effet d'un amour-propre secret.

Écrivez-moi un cahier tout entier, dites-moi la différence que vous trouvez entre Bourbon et le Sénégal, vos observations sur les mœurs et usages du pays, et surtout sur la religion. Ne vous laissez pas prendre par la tristesse, songez qu'on n'est capable de rien dans l'abattement. Ma chère fille, si nos intentions sont pures, si nous ne cherchons que Dieu, qu'avons-nous à craindre des méchants ? Ils peuvent nous calomnier, mais celui qui règle tout sera le juge des uns et des autres. Soyons donc tranquilles.

Sœur Bathilde jouit de la meilleure santé ; elle se trouve si heureuse et nous si contentes de l'avoir près de nous ; elle a un talent particulier pour l'instruction des novices, elle aime cet emploi, et les novices ont pour elle le plus profond respect et l'attachement le plus tendre ; elle a 18 élèves.

Nous allons faire aussi une pharmacie normale pour donner aux novices des instructions pharmaceutiques, la connaissance et l'emploi des simples. Nous avons une excellente maîtresse. Mgr l'évêque désire que nous prenions à notre compte la pharmacie de Beauvais pour faire cette école ; on va le décider dans peu, je vous en donne avis. Cela peut être d'une grande impor-

1. Il est question de jeunes nègres venus du Sénégal et d'un jeune Indien amené de la Guyane française.

tance pour la Congrégation ; les résultats seront avantageux au bien public.

Toutes les maisons des colonies vont bien. Celle de la Guadeloupe est très nombreuse ; 4 Sœurs partiront avec Mme Jubelin pour augmenter leur nombre ; elles ont 60 pensionnaires. On sera obligé de faire un second établissement. Celle de Cayenne de même.

Le Sénégal demande 2 Sœurs de plus pour l'instruction à Gorée. Sœur Augustine dit tout le bien possible de ses élèves. Que de bien à faire au Sénégal ! Jamais je n'oublierai ce bon peuple.

Celles de la Martinique vous écrivent ; j'ai arrangé leur affaire hier avec le directeur des colonies, elles auront la « Maison Royale » sous peu, et tout ira bien.

Adieu, ma bien chère fille, écrivez-moi par toutes les occasions possibles, vous ne le ferez jamais assez souvent ; parlez-moi bien franchement, voyez les autorités ; M. Desbassyns a la plus grande influence au ministère, il fait ce qu'il veut. Vous devriez visiter Madame sa mère. Allons, prenez du caractère, ne vous laissez mener par personne. Vous avez la Règle, qu'elle soit votre boussole ; elle est approuvée, vous n'avez rien à craindre. Du reste, prenez seule la responsabilité de l'administration de votre communauté, vous ne devez compte qu'au Conseil général de la Congrégation. Je me tais pour ne pas dire des vérités qui pourraient blesser d'autres personnes si elles voyaient ma lettre.

Adieu encore une fois. Je vous écris souvent. Mille et mille choses aimables à toutes nos chères filles.



LETTRE 73^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Fragment de lettre sur le même sujet.

Paris, 31 octobre 1824.

Ma bien chère fille,

Je vous répète encore ici que tout va au gré de mes désirs. Les Sœurs de la Martinique sont dans leur belle maison ; leur pen-

sionnat est commencé, mais je ne sais encore sur quel pied. Je vous l'écrirai dès que je le saurai.

Nos Sœurs partiront au plus tard en janvier et vous arriveront en avril ; n'attendez pas leur arrivée pour nous écrire. Je vous envoie l'écriture de Florence qui est près de moi. C'est elle-même qui a fait le tout. Chacune se réjouit de vous en dire bien long par les Sœurs qui vont partir. Demandez-nous tout ce que vous voudrez, nous vous l'enverrons pour vous et pour vos classes.

Je vous dirai que M. Desbassyns est conseiller de l'Amirauté, il peut être très utile aux colonies. Si vous vouliez dans une lettre me parler de Mme Desbassyns, du bien qu'elle fait et le reste. Voyez-la, je vous en supplie. Voyez aussi M. de Saint-Hilaire ; son père est un de nos meilleurs protecteurs, jamais il ne nous refuse rien, il vient après le directeur général, et souvent il en fait les fonctions.

Ma chère fille, je vous taille là bien de l'ouvrage, mais songez que c'est pour l'amour de Dieu et le bien de la Congrégation, cela donne du courage. Moi, j'irais à Bourbon de bon cœur, si cela pouvait être utile à l'un ou à l'autre. Que nous sommes heureuses de pouvoir faire le bien ! Quel bel emploi le bon Dieu nous a donné ! Aussi je ne me lasse pas de dire : Que je suis donc heureuse, que mon sort est digne d'envie ! Je peux faire le bien, être utile à mon prochain. Oui, oui, avec l'aide de Dieu, que ne peut faire la plus misérable créature ?

Ma chère fille, je ne prends pas le temps de relire ma lettre, elle est trop longue, pardonnez-moi les bévues qui se rencontreront, et complétez cette lettre où elle a besoin ; il est tard, j'ai sommeil. Bonsoir à toutes nos bonnes Sœurs, je vous aime toutes sans en excepter une seule. S'il y en a parmi vous qui aient cessé de m'être attachées, qui, peut-être, ont été plus loin, je leur pardonne de bon cœur ; qu'elles reviennent près de celle qu'elles ont choisie pour leur mère ; je n'ai jamais cessé d'avoir pour elles des entrailles et un cœur de mère. Ma conduite n'a jamais été que selon le saint état que Dieu m'a fait la grâce d'embrasser et dans lequel j'espère mourir. En voilà bien assez pour ma justification.

Toute à vous.

LETTRE 74^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Nouvelles diverses.

Paris, 31 octobre 1824.

Ma bien chère fille,

On vient de me dire au ministère qu'un bâtiment part pour Bourbon, j'en profite avec bien du plaisir, quoique je vous aie déjà écrit en septembre. Je viens d'obtenir le passage des six Sœurs qui vont partir pour aller remplacer nos chères Sœurs Gertrude, Victoire, Véronique, Anne-Marie et Agnès et une sixième que vous jugerez convenable. Il y a assez longtemps qu'elles sont loin de leur berceau, il est temps qu'elles reviennent prendre l'air natal et l'esprit des Sœurs de Saint-Joseph, famille qui a des droits sur elles. Je n'ai pas voulu attendre plus longtemps, de peur des réclamations que je ne veux nullement entendre. Vous serez enchantée de celles que je vous envoie, de leurs vertus religieuses, de leurs connaissances, qui les rendent très propres à remplir les devoirs de leur état. Toutes se font une très grande fête d'aller près de vous, pour vous dédommager autant qu'elles le pourront des peines que vous avez peut-être éprouvées depuis votre arrivée.

Que nous parlons souvent de vous ! Partout on admire votre courage, on attend de vos nouvelles avec impatience.

Nous sommes en crédit au ministère plus que jamais. J'ai dîné vendredi avec Son Excellence, tout le monde a fait maigre. J'y ai déjeuné mardi ; Monseigneur m'a dit plusieurs fois : « Demandez, Madame, tout ce que vous croyez juste et raisonnable, j'ai une entière confiance en vous. » Je l'ai remercié et lui ai dit : « Monseigneur, je n'en abuserai jamais. »

Sœur Onésime, Sœur Nathalie et Sœur Isabelle de Cluny sont parties hier avec M. et Mme Jubelin pour la Guadeloupe, afin d'augmenter le nombre de celles qui y sont, parce que le pensionnat augmente tous les jours. Nos Sœurs auront en lui un

puissant protecteur et un modèle de chrétien ; ils ont communiqué tous les deux, avant de partir, à notre église des Carmélites, c'est de bien bon augure. Elles ont aussi un saint prêtre pour la traversée. Cette bonne Sœur Onésime, qui vous regrette si vivement, vous prie de ne jamais l'oublier ; je lui ai promis de la faire revenir avec vous. Vous irez la chercher quand vous reviendrez.

Nous avons un ministre des Affaires ecclésiastiques que vous connaissez, un intime de M. de Clausel, c'est M. de Frayssinous. C'est M. l'abbé de la Chapelle qui est chargé de la partie religieuse. M. de Châtillon est sous M. de la Chapelle, chef des bureaux. Vous voyez, par cet arrangement, que nous sommes bien heureuses ; on dirait que tout est fait pour notre avantage. Remerciez avec moi la divine Providence d'un si grand bienfait. Hélas ! ma chère fille, je suis bien heureuse qu'en France on m'ait mieux jugée qu'à Bourbon. La calomnie n'a qu'un temps, elle tourne toujours à la confusion des calomnieurs.

Je vous enverrai par nos chères filles, tout ce que je croirai vous être utile et agréable. Nous vous ferons provision de livres, de papier, de plumes, et de tout ce qui concerne l'instruction. Tout sera dirigé sur Brest. Les Sœurs vous conservent tant d'amitié que cela me fait bien plaisir, quoique vous soyez loin. Nous commençons un établissement chez M. Desmurs, le jour de la Saint-Martin ; il y met un zèle admirable. C'est ma Sœur Vernay et ma Sœur Marthe qui le commencent. La chère Mère de Cluny va me représenter. Ce sera là comme un « petit séminaire » des Sœurs de Saint-Joseph. Celles de ces contrées y passeront une année avant d'aller à Cluny, ce sera une grande avance. Si elles n'ont pas les qualités requises, elles seront congédiées. On mettra une bonne maîtresse qui sera chargée de les instruire et d'éprouver leur vocation.

Vous pourrez aussi avoir une maison de postulat à Bourbon. Vous les éprouverez pendant deux ou trois ans ; et puis, elles viendront finir leur noviciat en France. Vous allez bien les instruire à Bourbon, elles viendront en France nous édifier. On ne nous les enverra jamais sans être accompagnées d'anciennes qui

aient l'expérience des voyages. Recevez difficilement, ne gardez jamais de vocations douteuses, surtout quand les sujets n'ont pas quelques ressources qui les mettent à même de supporter les frais de déplacement.

Nous avons une école normale pour les arts d'agrément dont Mme Diez est la directrice et Mademoiselle sa sœur est sous-maitresse. Il y a dix élèves attachées à la Congrégation et cinq pensionnaires pour la musique et le dessin. Florence fait des progrès rapides en tous genres : piété, religion, arts d'agrément ; tout lui est facile. Pour la musique, elle est plus forte que ma Sœur Clotilde. On dit qu'elle en sait autant en quatre mois que les élèves de trois ans ; elle sera bonne religieuse. Nous avons encore une sœur de ma petite Sœur Thècle (1) qui est au Sénégal, et qui nous écrit des lettres charmantes ; elle se plaît beaucoup en Afrique, on est enchanté de toutes les trois. J'ai eu des nouvelles de Cluny et de Chamblanc hier ; tout le monde se porte bien, mon père est bien gai, Léonor est content de son mariage avec Mlle Renard. Mon frère (2) a un petit garçon, nous en ferons un curé.

Mon Dieu, ma bien chère fille, écrivez-nous par toutes les occasions possibles, mettez vos lettres dans les paquets du ministre, nous les recevrons toujours. Écrivez-nous longuement, parlez-nous du pays, de ses usages, de ses mœurs, de ses ressources pour la religion ; établissez la comparaison entre le Sénégal et Bourbon. Écrivez aussi une longue lettre à M. l'abbé de Clausel qui s'est donné tant de peine pour nous. Ne négligez

1. Sœur Thècle Jardelle, à qui la vénérée Mère avait confié la direction de l'école des jeunes négresses à Saint-Louis. Elle se dévoua avec zèle à cette œuvre jusqu'en 1831, époque à laquelle elle dut revenir en France pour y réparer ses forces épuisées. C'est là que la Providence l'attendait pour terminer sa vie apostolique par une mort belle et glorieuse aux yeux de la foi. Le brick la « Bonne Madeleine », parti du Sénégal le 16 août, fit naufrage à l'entrée de la Gironde, et Sœur Thècle périt avec 3 autres passagers, le capitaine du navire, le second et 2 hommes de l'équipage. Un matelot offrit à Sœur Thècle de la sauver, à condition qu'elle quittât ses vêtements religieux. Elle préféra mourir plutôt que de s'en dépouiller. Son corps fut retrouvé six jours après sur la côte de Marennes et put recevoir la sépulture religieuse dans le cimetière de la paroisse. (*Vie de la R. M. Javouhey* par le R. P. Delaplace, Tome I, page 555.)

2. M. Pierre Javouhey.

rien de ce que je vous dis ; si vous m'aimez, comme je n'en doute pas, vous me donnerez pleine satisfaction.

Adieu, ma bonne et bien chère fille, priez pour nous avec ferveur ; toute la Congrégation le fait pour vous toutes. Donnez-nous quelques détails sur chaque maison et même sur chaque Sœur individuellement.

M. le Préfet apostolique de Bourbon prie M. B... de faire approuver notre Congrégation à Rome ; dites-lui qu'il nous communique ses idées sur les Statuts, et qu'au mois de mars prochain, le Conseil général s'assemblera pour y mettre la dernière main ; ils seront ensuite envoyés à Rome ou portés par nous-même pour être approuvés. Les Sœurs qui reviendront nous éclaireront des lumières de leur expérience ; et tout ce qui pourra être utile sera accueilli avec reconnaissance, n'importe d'où cela vienne. Vous savez comme moi que tout est bon entre les mains de Dieu pour l'exécution de ses desseins adorables.

Adieu encore une fois, toute à vous pour toujours. Aimons le bon Dieu de tout notre cœur, et ne craignons rien.



LETTRE 75^e

PROJET DE LETTRE A UN MINISTRE AU SUJET DE LA CIVILISATION AU SÉNÉGAL

Les grandes préoccupations de Bourbon ne ralentissent pas le zèle de la vénérée Mère pour l'Afrique, comme nous le verrons dans le projet de lettre suivant.

Paris, 31 octobre 1824.

Monseigneur,

Le temps que j'ai passé en Afrique m'a affermi dans la résolution de consacrer mon existence au soin d'un peuple abusé et malheureux. Ce qui devait lui faire du bien, la science et l'instruction, lui a fait le plus grand mal, en le corrompant par des vices plus dangereux que sa profonde ignorance. Il n'appartient qu'à la religion de donner à ce peuple des principes, des connaissances solides et sans danger, parce que ses lois, ses dogmes,

réforment non seulement les vices grossiers et extérieurs, mais changent le cœur, détruisent le mal dans sa racine. Voulez-vous civiliser l'Afrique? Commencez par y établir la religion; montrez cette religion telle qu'elle doit paraître aux yeux d'un peuple fanatique qui ne peut pas encore comprendre, mais qui voit. Donnez à la religion de l'apparat; que la pompe du culte les attire, que le respect les retienne, et bientôt vous aurez changé la face du pays. Ils sont naturellement inclinés vers la religion, ils aiment la prière; c'est un point bien important et qui donne de grandes espérances pour le succès.

La jeunesse me paraît mériter toute votre sollicitude. Je commence deux établissements pour son instruction, l'un pour les garçons et l'autre pour les filles. Là, on les formera aux bonnes mœurs, à la religion et au travail, on conservera tout ce qu'il est possible des usages simples qui conviennent au climat, on ne réformera que ce qui n'est pas bon, et toujours on le remplacera par du meilleur. Il faudra du temps avant de voir un grand résultat, mais enfin il faut commencer et ne rien négliger de ce qui peut en assurer la réussite. Il ne faut entourer ces enfants que de bons exemples, éloigner d'eux tout ce qui pourrait les corrompre. Il y aurait bien des choses à dire sur ce que je ne fais qu'indiquer, vous le sentez aussi bien que moi. Pardonnez-moi donc de parler toujours de la même chose, mais songez que c'est celle qui m'occupe le plus en ce moment.



LETTRE 76^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Sœur Thais, ignorant que la Servante de Dieu était déjà rentrée de son voyage au Sénégal et que la R. Mère Rosalie était partie pour Bourbon, écrit à cette dernière une lettre que reçoit la Servante de Dieu elle-même. Impression que cette lettre a produite. Réflexions de la Vénérable à ce sujet. Elle est prête à recevoir celles qui voudront revenir vers elle.

Paris, 4 décembre 1824.

Ma bien chère fille,

Je viens de recevoir une lettre de Sœur Thaïs à votre adresse; j'en envoie copie à S. Exc. le Ministre de la Marine, pour être envoyée en communication à M. le Gouverneur de Bourbon. Vous devinez son contenu, puisque vous êtes sur les lieux; mais Sœur Thaïs ne pouvait mieux faire qu'en dévoilant ainsi son hypocrisie et sa dissimulation. C'est de sa propre bouche qu'elle prononce sa condamnation. Elle dit qu'elle n'appartient plus à notre Congrégation. Je vais vous donner copie de sa lettre; si vous saviez l'indignation qu'elle a causée à tous nos Supérieurs ecclésiastiques et séculiers! On écrit par les Sœurs qui partiront par les premiers grands bâtiments. Le ministre trace à M. le Gouverneur tout ce qu'il a à faire, mais il ne veut pas d'autres religieuses que nous dans les établissements du gouvernement; bien plus, d'après la législation, aucune corporation religieuse ne peut s'établir dans les colonies sans l'approbation du gouverneur et du ministre exclusivement. Elles sont donc loin de leur compte. Je n'ai qu'une crainte, c'est que vous ne soyez pas restée à Saint-Denis; si cela est, revenez-y prendre résidence aussitôt la présente reçue. C'est la place de la Supérieure Générale que vous représentez. Vous serez là plus près des autorités pour administrer les autres maisons et pour correspondre avec nous par toutes les occasions possibles, mais toujours sous le couvert du ministre. Soyez tranquille, toutes vos lettres me parviendront de la sorte; et moi aussi, je prendrai la même voie, c'est la meilleure.

Nous allons faire le noviciat des colonies à Paris; Sœur Clotilde en sera la Supérieure. Les sujets n'y viendront qu'après avoir postulé un an à Bailleul ou à Cluny; elles prendront l'habit et viendront finir leur instruction pendant leur noviciat à Paris. Nous y aurons aussi des pensionnaires; l'établissement ne commencera que pour les vacances prochaines. Celui de Rouen, dont je vous ai parlé, qui est destiné pour 500 malades, commencera au 1^{er} janvier; il vient d'être approuvé par S. Ém. le Cardinal prince de Croy, Archevêque de Rouen, qui y a mis une bonté

vraiment paternelle ; il a trouvé que nous n'exigions pas assez, il a fait changer les conditions, ce qui prouve qu'il est content du choix de notre Congrégation.

Si vous saviez quel zèle toutes nos chères filles montrent pour aller près de vous, vous dédommager des peines que nous supposons que vous endurez ! C'est notre bonne Sœur Bathilde qui va conduire le petit troupeau de 6 au moins ; mais peut-être partiront-elles 8, toutes très capables, bien résignées à ce qui pourra leur arriver. Hélas ! quand je pense que peut-être on vous refuse même l'absolution ! Avec la grâce de Dieu, ne faites pas de péchés, et soyez tranquille. Sœur Bathilde vous sera d'un grand secours et d'une grande consolation. N'écoutez pas les méchants qui voudraient la calomnier. Je vous le répète, elle vous sera d'un grand secours. Nous la quittons avec bien du regret ; mais pour vous être utile, aucun sacrifice ne nous coûte. Vous mettez de bons sujets à la tête de chaque maison.

Je vous trouve heureuse d'avoir à souffrir quelque chose pour une si belle cause. Je vous enverrai les Statuts de la Congrégation de Saint-Joseph de Lyon, et vous verrez si les nôtres ne les valent pas. Vous comparerez, vous verrez comme nos pauvres égarées sont en contradiction avec elles-mêmes. Quel est donc le démon qui les pousse à cette extrémité ?

Nous ne ferons pas l'établissement de Cayenne cette année, à cause de celui de Paris et de Rouen. Nous ferons toujours notre petit séminaire de noirs ; les enfants arriveront en mars avec ma Sœur Ursule. Notre chère Florence vous écrit elle-même ; vous verrez par sa lettre une partie de ses dispositions ; mais si vous saviez combien elle a de droiture d'âme, de piété, de jugement ! M. le Curé de Bailleul la traite comme son enfant chérie. Elle sera bonne musicienne, elle saura l'anglais et le français, en même temps elle écrit bien l'un et l'autre. Sœur Bathilde apprend l'anglais ; si elle était restée encore un an parmi nous, que n'aurait-elle pas appris ? N'importe, elle en sait assez pour rendre de grands services à la Société.

Si vous saviez combien nous trouvons le temps long en attendant de vos nouvelles ! Et puis, nous savons que la lettre de

Mgr l'Archevêque de Paris (1) n'est partie qu'un mois après, elle n'est peut-être arrivée que tard ; tout cela me tourmente, mais Dieu m'inspire une grande confiance. Il vous aime, il ne vous abandonnera pas à la merci des méchants. Tous nos établissements de France vont très bien, chacune de nos chères filles travaille avec zèle à acquérir ce qui lui manque pour bien remplir les devoirs de son état ; elles nous donnent beaucoup de satisfaction. Ma bien chère fille, quand on cherche le bon Dieu en esprit et en vérité, on n'a rien à craindre. Voyez comme il nous débarrasse lui-même des sujets ingrats qui ne sont pas dignes d'être employés à son service. La charité nous aurait empêchées de les renvoyer. Sœur C... vient de partir d'elle-même ; quel vrai Séméi ! Il y en a encore une autre, Sœur M., qui en fera autant, et ainsi nous n'aurons plus de ces langues médisantes qui sont la perte des communautés. Ah ! craignons d'en rencontrer !

Si nos chères Sœurs les anciennes vous témoignent le moindre désir de rentrer dans leur devoir, assurez-les de ma part que tout est oublié ; qu'elles reviennent au bercail. Je ne connais qu'une coupable, celle qui les a entraînées dans le scandale. Si cependant elles croient mieux faire leur salut dans la maison de Lyon, après vous avoir rendu compte de leur administration, elles pourront y aller. Si vous en recevez quelques-unes, il faut qu'elles soient dans la disposition d'obéir en tout à leurs Supérieurs. Enfin, la Règle à la main, faites-leur connaître leurs devoirs ; si elles n'ont pas une entière confiance, qu'elles ne rentrent pas. La Congrégation n'a pas besoin de nous, mais nous devons nous trouver très honorées qu'elle nous reçoive dans son sein.

Ma chère fille, ne vous attachez pas à réfuter la calomnie, Dieu nous venge assez, et notre propre conscience nous console des propos des méchants ; il est impossible qu'ils croient tout ce qu'ils disent. Conservez votre âme en paix et espérez que tout tournera à sa gloire et à l'affermissement de la Congrégation : c'est l'ouvrage de Dieu, les hommes n'en auront pas la gloire. Sans doute, nos

1. Dont il a été question à la lettre 70°.

péchés peuvent mettre quelque obstacle à ses desseins, mais non les empêcher; c'est sa gloire et non la nôtre qu'il faut chercher. O ma sœur, qu'on est heureux quand on se repose en Dieu! Que ce repos est doux et parfait!

S. Exc. le Ministre des Affaires ecclésiastiques est pour nous un véritable ami; il a conservé M. de Châtillon pour directeur des bureaux du personnel: c'est vous dire que nous ne pouvions mieux être. M. de Clausel est son ami intime, vous le savez. Quand il a lu la lettre de Sœur Thaïs, il frappait du pied d'indignation; et moi, j'ai compris de suite qu'elle nous rendait un grand service et à vous aussi. J'étais heureuse et triste tout ensemble.

Je rentre de chez le ministre des Affaires ecclésiastiques, à qui je viens de communiquer la lettre de Sœur Thaïs; il se charge d'écrire au ministre de la Marine pour s'entendre, afin de donner un exemple pour la conduite à tenir avec toutes les maisons des colonies.

M. l'abbé de la Chapelle, qui est le directeur général du ministère des Cultes, connaît beaucoup M. Pastre (1); il veut lui écrire confidentiellement pour lui dire ce qu'il pense d'une pareille affaire. M. de Châtillon vient de me faire voir les Statuts des Sœurs de Saint-Joseph de Lyon: chaque maison est indépendante de l'autre; il n'y a pas de Supérieure Générale, c'est une lacune. Pourquoi les Sœurs de Chartres sont-elles mal en ce moment? Parce qu'elles n'ont pas une autorité supérieure qui prenne leurs intérêts auprès du gouvernement.

Par cette lettre de Sœur Thaïs, notre pauvre chère Sœur Bathilde est bien vengée; aussi avec quel zèle elle vole auprès de vous! Si je vous répète la même chose, c'est afin que vous le sentiez mieux. Que ne suis-je quelques heures près de vous, comme nous causerions!... moi surtout, vous m'écouteriez. Je vois d'ici vos chères et bonnes compagnes, j'espère qu'elles resteront fidèles à leurs engagements. J'ai peur que la petite Sœur X. dise des sottises aux autres.

1. Préfet apostolique de Bourbon.

Lettre de Sœur Thais adressée en France à la Mère Rosalie Javouhey, Supérieure Générale par intérim des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, à Bailleul.

Saint-Denis, le 12 juillet 1824.

Ma chère Sœur,

J'ai reçu toutes les lettres que vous avez eu la bonté de m'écrire. Si j'ai tant tardé à y faire réponse, aucune passion n'en a été la cause ; mais avant de vous donner connaissance de toutes nos démarches, nous avons voulu employer tous les moyens qui étaient en notre pouvoir, afin de ne point agir imprudemment. Voici donc toute notre conduite.

En entrant dans votre Association, nous eûmes toutes le désir de nous faire religieuses, et nous crûmes l'être effectivement ; mais nous apprîmes par les Supérieurs ecclésiastiques de l'Archevêché de Paris et par les zélés missionnaires qui sont partis pour la Chine, enfin par les respectables prêtres qui desservent cette colonie et qui nous dirigent, que nous n'étions point religieuses, que nos vœux étaient irréguliers, que nous n'avions pas même le droit de porter un habit religieux, n'ayant ni Supérieurs ecclésiastiques ni approbation de l'Église romaine. Nous avons voulu cesser d'être dans un état tout contraire à nos premiers et permanents sentiments. Nous nous sommes adressées au Saint-Siège, afin de nous faire approuver pour les colonies. Nous avons bien vu, par la réponse qui nous fut faite, la vérité de ce que nos respectables conducteurs nous ont toujours dit.

Nous sommes donc Sœurs de la légitime Congrégation de Saint-Joseph, approuvée par l'Église romaine depuis cent soixante-dix ans, établie à Lyon. Nous reçûmes la nouvelle de notre agrégation le 8 juin 1824, jour où notre petite Sœur Agnès fut confirmée.

Je suis avec le plus profond respect, ma chère Sœur, votre très humble servante.

Sœur THAIS, Supérieure.

Que peut-on dire de plus accablant, ma bien chère fille ? peut-on ourdir dans l'ombre une intrigue plus mauvaise et plus mal combinée ? D'abord, à quel titre s'adresser au Saint-Siège sans passer par les évêques de France, pour l'approbation d'une Congrégation dont elle déchire le sein depuis si longtemps ? Oh la malheureuse ! je lui pardonne tous les maux qu'elle a voulu me faire. Son orgueil sera son bourreau et la punira assez... Mais que fera-t-elle de ses victimes qui lui reprocheront un jour

de les avoir entraînées avec elle, en les faisant quitter un état où elles étaient si heureuses en suivant paisiblement la Règle et les conseils des Supérieures qu'elles avaient choisies, qui les avaient élevées comme leurs enfants, qui les chérissent encore malgré leur prévarication? On les a trompées, leur cœur n'est pas coupable, j'aime à le penser ; pardonnez-leur pour l'amour de Dieu. Je compte sur votre sagesse, votre prudence ; je m'en repose sur votre bon cœur ; adoucissez leurs peines, si elles sont malheureuses.

Adieu, c'est assez pour une fois. Je vous envoie la dernière lettre que j'ai reçue de ma sœur de Cluny. Elles vous écriront toutes par nos Sœurs. Sœur Clotilde m'a écrit un petit mot pour me demander quand partaient les Sœurs, pour envoyer ses paquets.

Adieu, mes bien chères filles, prenez courage et agissez avec prudence, sagesse et fermeté. Voyez M. le Gouverneur, il peut beaucoup pour vous. Ecrivez-nous souvent. Nous vous enverrons un grand approvisionnement de livres classiques de la méthode de l'abbé Gauthier, et autres livres. Sœur Bathilde fera le choix. Je désire bien vivement que cette lettre vous arrive avant nos Sœurs pour vous préparer à les recevoir. Dites-en quelque chose de vive voix à M. le Préfet apostolique, à M. le Gouverneur, car cette lettre est trop mal rédigée pour pouvoir être montrée sans nécessité.

Adieu donc encore une fois. Toute à vous pour toujours.



LETTRE 77^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A CLUNY

Sur le même sujet.

Paris, le 9 décembre 1824.

Mes chères filles,

Je profite d'un moment de repos pour vous entretenir, et vous apprendre toutes nos occupations. Je viens de recevoir une lettre de Sœur Thaïs, en réponse à celles que Sœur Bathilde

et ma sœur Rosalie lui avaient écrites. Cette fois, elle ne nous trompe plus, mais elle se trompe bien tristement. Le bon Dieu l'a permis ainsi pour humilier son orgueil et dévoiler son hypocrisie. Elle nous dit qu'elle a fait toutes les démarches nécessaires pour s'agréger, elle et ses Sœurs, à la Congrégation des légitimes Sœurs de Saint-Joseph de Lyon, qu'elle a reçu la nouvelle de leur agrégation le 8 juin 1824, que nous ne sommes pas religieuses, que nous n'avons pas le droit de porter l'habit, et autres choses semblables, dites avec une inconscience extraordinaire. Après avoir bien réfléchi, j'ai communiqué cette lettre au ministre des Affaires ecclésiastiques qui ne put s'empêcher d'en exprimer son indignation. Il m'a dit qu'il se chargerait de faire la réponse lui-même, mais qu'il fallait voir le ministre de la Marine. Vous devez penser que j'ai eu de la peine à faire bien comprendre la situation ? non, certes. De suite, on m'a dit : « Avez-vous des sujets prêts pour remplacer ces mauvaises têtes qui croient en savoir plus que tous les évêques de France ? Soyez tranquille, je suis sûr qu'elles ont fait tout cela en cachette du gouverneur, et qu'à l'arrivée de Madame Rosalie, on n'aura pas manqué de les faire partir pour France. Cependant, dans la crainte que le clergé n'ait fait quelque intrigue, nous allons donner de nouveaux ordres si positifs, que je vous réponde du succès. Bien mieux, elles ne pourront rester à la colonie, agrégées qu'elles sont maintenant à une Congrégation qui n'y est pas envoyée par le ministère. » On ne veut donc que nous dans les nouveaux établissements faits par le gouvernement. J'espère que tout ira bien ; d'ailleurs, je suis là, je veillerai de près. Je n'épargnerai ni peines, ni démarches pour le parfait succès ; et puis, ce sera un exemple pour celles qui pourraient avoir de pareilles tentations. Enfin, après que j'ai eu parlé de tout ceci à ma Sœur Bathilde, elle me supplie de la laisser partir pour aller aider de tous ses moyens notre bonne sœur Rosalie. Ses raisons sont bonnes. On me conseille de la laisser aller où le bon Dieu semble l'appeler. Tout le monde se met en quatre pour acquérir ce qui est nécessaire pour être utile ; jamais on ne montrera meilleure volonté.

Nous n'en commencerons pas moins la maison de Rouen dans le courant de janvier. J'ai la pensée d'aller vous voir avant, je ne sais si je l'exécuterai ; la suite vous le dira. Le récit que vous m'avez fait de Saint-Symphorien m'a fait grand plaisir ; j'espère que cet établissement fera du bien à ce bon peuple. Je vais écrire à M. Desmurs pour savoir où ils en sont de leurs dépenses, afin de leur envoyer ce qu'ils auront besoin.

Donnez l'habit pour Noël à celles qui se seront préparées. Nous recevrons cette jeune Sœur en postulante, puisque vous le jugez plus sage, c'est une hospitalière. Vous auriez pu obtenir miséricorde auprès de M. Barrot (1) ; cependant, faites ce qu'il voudra.

Ma chère fille, qu'il me tarde de recevoir des nouvelles de ma sœur Rosalie ! Que nous diront les premières lettres ? Le bon Dieu sera sa lumière, j'ai confiance.

Je suis bien contente que ma Sœur Clotilde ait mis le noviciat sur un si bon pied ; c'est ce qui manquait à Cluny. J'aurais bien du plaisir à la voir au milieu de ses élèves ; je ne doute pas qu'elles ne fassent de grands progrès, il est bien difficile de rencontrer pareille maîtresse.

J'ai reçu l'ornement de Lyon, mais non la facture ; je l'attends pour donner l'argent ; je ne sais pas l'adresse.

Je n'ai pas encore écrit aux messieurs Gacon (2) ; qu'ils ne croient pas que je les oublie ; non, au contraire, j'y pense souvent, mais le moment n'est pas favorable. Qu'on prenne patience, les affaires sont bien longues et difficiles à traiter.

Je viens de Bailleul et de Beauvais, notre chapelle avance, j'espère que vous assisterez à la bénédiction. Vous ne reconnaîtrez plus notre cher Bailleul, tant il est embelli.

Adieu, mes bien chères filles, priez, ah ! priez pour moi.

Votre meilleure amie.

1. Professeur au collège de Cluny, à l'époque où on fit l'acquisition des Récollets ; en devint aumônier, et se montra dévoué à la Congrégation.

2. Notables de Cluny, amis de la communauté.

LETTRE 78^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

On avait enfin reçu, avec les premières lettres de la Chère Mère Rosalie, les détails affligeants qu'elle donnait sur la situation à Bourbon. Avec quelle prudence et sagacité la Mère Générale lui transmet de France ses encouragements, ses conseils et ses ordres!

Commencement de 1825.

Ma bien chère fille,

Quelle a dû être votre surprise en arrivant à Bourbon ! Quelle sera votre consolation en recevant cette lettre et tant de bonnes et excellentes compagnes, qui, toutes, emportent le désir et la volonté de faire votre bonheur en remplissant leurs devoirs ! Que j'ai eu d'inquiétudes pour vous, depuis que j'ai reçu la lettre de Sœur Thaïs qui m'apprend leur désertion de leur saint état ! Cependant sa lettre nous fut d'un grand secours près des autorités ecclésiastiques et civiles. Chacun fut indigné d'une telle conduite. Les lettres adressées de toutes parts aux autorités de Bourbon le prouvent mieux que tout ce que je pourrais vous en dire. Enfin, l'arrivée de nos chères filles doit être une dernière preuve du zèle qu'on a mis ici à détruire une trame ourdie par la duplicité, le mensonge et l'ingratitude. Oh ! que cette conduite nous serve de leçon pour l'avenir ; qu'elle nous éclaire sur le choix des sujets, et surtout de celles que nous mettons à la tête des maisons ! Au reste, ma chère fille, vous avez autant et plus d'expérience que moi ; à présent, vous jugez celles qui sont dignes de rester parmi nous, et celles qu'il en faut bannir pour jamais. Qu'il me tarde de savoir tout ce qui s'est passé depuis votre arrivée ! La confiance que j'ai que c'est l'œuvre de Dieu dont nous sommes chargées est la seule pensée qui puisse me rassurer sur ce que vous avez fait ou devez faire avec de pareils obstacles. Appuyez-vous ferme sur ce qui me soutient moi-même, et vous viendrez à bout de tout. J'ai grande confiance en votre sagesse, mais je crains que vous ne manquiez de fermeté

et que vous ne vous laissiez effrayer par les difficultés que vous feront ceux qui se servent du prétexte de la religion pour vous tourmenter. Je n'ai pas besoin de m'étendre sur un article que vous et moi connaissons, mais je vous répète avec toute la force dont je suis capable : ne mêlez jamais le temporel au spirituel.

Étudiez nos règlements, voyez ce qu'ils commandent et ce qu'ils défendent ; suivez-les à la lettre, faites-les suivre à vos chères compagnes. Vous vous garantirez de bien des misères si vous faites ce que je vous dis. N'avez-vous pas remarqué comme moi, combien il est dangereux d'avoir tant de fréquentations avec les prêtres ? Les méchants profitent de tout, le démon n'en profite pas moins. Je vous demande à mains jointes, le cœur pénétré de douleur, de ne les voir qu'à l'autel et au saint tribunal. Faites-leur du bien, si vous le pouvez et qu'ils en aient besoin, mais qu'ils n'aient aucune part à votre administration. Ne contestez pas avec eux ; s'ils vous disent que nous ne sommes pas approuvées, dites-leur qu'on nous trouve bien en France comme nous sommes ; nous n'avons pas l'ambition de faire un grand Ordre. Lisez-leur le 1^{er} paragraphe de nos saintes Règles, il répond à tout. Recommandez bien à vos Sœurs de ne pas bavarder en confession, de dire leurs péchés, et voilà tout. Chargez-vous de répondre pour toutes les autres affaires. Tâchez qu'il n'y ait pas de scrupuleuses ; presque jamais de ces incessantes demandes d'absolution qui font perdre le temps et ne corrigent pas ; les confessions tous les quinze jours, autant que possible (1), la communion toutes les fois que le confesseur le permet.

Les Sœurs que je vous adresse en ce moment sont de bonnes religieuses, que vous connaissez pour la plupart ; elles vont droit au bon Dieu, nous les avons choisies comme méritant toute notre confiance ; il y a bien de la ressource en elles. Sœur Bathilde finira de les instruire, et je ne doute pas qu'elles ne rendent de grands services. Gardez-les près de vous trois ou quatre mois pour terminer leur éducation, connaître leur caractère, et réfor-

1. La confession hebdomadaire est demandée dans nos Constitutions actuelles, mais elle n'est pas nécessaire pour gagner les indulgences.

mer les petits défauts qui tiennent plus à leur âge qu'à leur cœur.....

O ma chère fille, combattez-les avec les armes si puissantes de l'humilité et de la belle simplicité. Qu'elles ne perdent jamais de vue l'esprit de notre saint état ; rappelez-le-leur chaque jour et en chaque circonstance, profitez de tout pour leur avancement. Ma chère fille, vous savez que nous avons toutes un bon et mauvais côté ; le grand talent de la Supérieure est de connaître ce bon et ce mauvais côté dans les sujets, afin de placer chacun selon qu'il est capable, où le mauvais côté se montrera le moins et le bon tout entier. Je vais vous en donner un exemple que vous apprécierez.

Ma bonne Sœur B. est un sujet rare, remplie de toutes sortes de moyens pour l'éducation, faisant faire les progrès les plus étonnants à ses élèves dans tous les genres. Elle est très pieuse, attachée à ses devoirs, a une facilité étonnante pour acquérir les sciences et les arts. Toutes ces qualités sont d'autant plus précieuses qu'elles sont difficiles à rencontrer. Joignez à cela le goût de l'instruction, la facilité à rendre tout ce qu'elle sait, sans se fatiguer : voilà ses moyens, ses talents, ses qualités. Et voilà ses petits défauts qu'il faut ménager si l'on ne parvient à les corriger : aucune idée d'administration, point d'ordre ; par conséquent, jamais Supérieure, ce serait dommage. Elle a besoin d'être encouragée, il faut lui montrer ses défauts avec délicatesse. Consultez-la, elle ne manque pas de sagacité, faites-la votre assistante. Chargez-la de l'instruction des jeunes Sœurs, ensuite du pensionnat ; donnez-lui les après-midi pour les leçons de dessin, elle est en état d'avoir des élèves, elle a les meilleurs principes.

Je crois qu'il sera sage d'établir un pensionnat à Saint-Denis seulement, où l'on donnerait des leçons de musique et de dessin. Vous prendrez un professeur pour la musique. N'écoutez pas les personnes qui voudraient vous empêcher de le faire, les plus ferventes maisons religieuses de France le font. Mettez cela sur un très bon pied, et vous verrez que vous ferez très bien.

Je ne vous dis rien sur le placement des sujets, je m'en rapporte à votre sagesse, et puis la pratique vous fera voir les

changements à faire. Les anciennes en qui vous croirez voir un vrai repentir, vous nous les enverrez ; n'en gardez presque point. D'abord, renvoyez Sœur Thaïs. Je pense d'ailleurs qu'elle sera partie pour sa nouvelle communauté de Lyon ; Sœur E. l'accompagne sans doute. Je recommande les autres au bon Dieu. Si vous en gardez 2, vous pourrez en envoyer une à Pondichéry avec 3 autres de nos Sœurs ; mais attendez trois mois, vous recevrez de nouvelles instructions pour votre gouverne. Appelez près de vous toutes celles qui sont fidèles, faites une petite retraite toutes ensemble, ne serait-ce que de trois jours. Ensuite envoyez-en 3 dans chaque maison, dont une pour la classe gratuite et 2 pour celle payante. Tâchez que toutes sachent suffisamment ce qu'elles doivent enseigner. N'ayez qu'un même mode d'enseignement, soit pour les écoles primaires, soit pour les écoles secondaires ; pour les primaires, suivez les Frères des Écoles chrétiennes, pour les secondaires, l'abbé Gauthier, autant que possible. Et puis dans tout, la Règle, la Règle, et toujours la Règle.

Dès que vous verrez une Sœur devenir un sujet de peine et de division, changez-la, ne vous accoutumez pas à demander permission pour l'administration de votre communauté ni le changement des sujets ; cela regarde la Supérieure seule et le Conseil général. On l'établira plus tard dans nos Statuts ; en attendant, prenez l'avis de votre assistante, et faites ce que vous croirez le plus sage. Mais je vous le répète, la Règle.

Je ne sais jusqu'où les prétentions des anciennes iront pour la maison de Saint-André ; vous savez qu'elle est bâtie des fonds de la Congrégation, qu'elle appartient à la Congrégation. Des religieuses qui appartiennent à un corps n'ont le droit de détourner à leur profit, rien, absolument rien. En quittant le corps qui les a placées là, elles doivent tout laisser à la Congrégation. Je vous dis ceci pour vous éclairer, afin d'en causer avec M. le Gouverneur qui peut, au besoin, intervenir, et qui doit nous protéger ; ce qu'il fera, je n'en doute pas. Je vais lui écrire une petite lettre pour l'en prier. Communiquez-lui la lettre que M. le Gouverneur du Sénégal vous écrit, et ne manquez pas de

répondre à ce dernier qui nous protège toujours avec tant de zèle. Nous lui devons beaucoup de reconnaissance. Il est question de l'envoyer gouverneur à Cayenne pendant trois ans ; ensuite, il retournerait au Sénégal pour de grandes opérations. N'importe où il sera, il y fera le bien.

Nous venons de changer d'évêque à Beauvais : c'est Mgr Feutrier qui remplace Mgr de Lesquen (1). Nous gagnons beaucoup au changement sous le rapport de la grandeur d'âme et des connaissances en tous genres ; il nous veut beaucoup de bien. C'est M. de Clausel qui est intervenu dans cette nomination, et les intérêts de notre Congrégation n'y ont pas été étrangers. J'ai des peines causées par la langue de Sœur M., mais le bon Dieu a fait justice à l'innocence et confondu la coupable. Confions-nous donc à lui.

Je vous envoie beaucoup de choses dont vous pourrez tirer parti ; il y a une jolie veilleuse en cristal bleu destinée à M^{me} Desbassyns, avec une jolie Vierge. Si vous voulez y joindre une paire de chandeliers de cristal, vous êtes la maîtresse, ou seulement un bénitier.

Il faudra garder les choses nécessaires à Pondichéry. Écrivez, par le bâtiment qui part, à Mgr l'Évêque d'Halicarnasse (2) pour le prier de vous dire par la première occasion si les Sœurs doivent partir bientôt, ou si elles feront mieux d'attendre que la maison soit préparée ; demandez combien il faut en envoyer. Vous lui direz que le gouvernement en a demandé 3, mais que ce nombre me paraît insuffisant, à cause de l'éloignement. Dites à Monseigneur que mon intention est que les Sœurs soient dirigées par les missionnaires, afin que dans tous les pays où elles seront établies dans la suite, elles soient toujours dirigées dans le même esprit. Nous venons pour leur aider dans leurs nobles travaux ; qu'ils soient donc nos protecteurs et nos guides ; leur expérience doit nous éclairer. Je compte beaucoup sur leur

1. Mgr de Lesquen avait été officier de l'armée de Condé, pendant la Révolution.

2. Vicaire apostolique de Pondichéry, de la Congrégation des Missions étrangères.

zèle, ils peuvent compter sur notre parfait dévouement. Dites-leur que notre noviciat est nombreux, que nous allons travailler sans relâche à acquérir les vertus et les connaissances nécessaires pour opérer le bien dans ces contrées lointaines. Développez mes pensées mieux que moi, mais ne manquez pas d'écrire longuement à Monseigneur, à M. le Curé et au gouverneur de Pondichéry, et enfin à M. Desbassyns à qui nous devons l'établissement.

Faites des questions à ma Sœur Bathilde sur ce que vous ne comprendrez pas dans ma lettre; elle vous dira beaucoup de choses qu'il me serait trop difficile de vous détailler. Vous trouverez beaucoup de ressources dans ma Sœur Raphaël. D'abord, donnez-lui trois ou quatre mois pour s'instruire; ensuite vous pourrez la mettre à la tête d'une des maisons, soit à Bourbon ou à Pondichéry. Songez, ma chère fille, que ce ne sont pas les plus savantes qu'il faut choisir pour Supérieures, mais celles qui ont le plus de sagacité, d'ordre et de charité; et puis songez que la fermeté est nécessaire. J'aime beaucoup Sœur Raphaël. Vous trouverez encore des ressources dans Sœur Régis, c'est un excellent sujet. Sœur Ducordeaux, dans quelques années, sera d'un grand secours pour tout. Enfin, chacune d'elles a de grandes qualités. Je voudrais bien que Sœur Agnès (1) revînt de son erreur, je la reverrais avec bien du plaisir; et ses pauvres parents, que je ne peux pas consoler! si elle revient, ne la laissez pas faire le voyage avec Sœur Thaïs; donnez à celle-ci Sœur Euphrosine Clairmont pour l'accompagner.

Mon Dieu, qu'il me tarde de savoir comment tout cela se passera! Que notre bon Père saint Joseph nous soutienne; nous en avons bien besoin! Prions-le donc de faire connaître ses vraies enfants. Hélas! que je suis fâchée de les avoir confiées à un « faux frère » (2), qui leur a fait tant de mal par sa ruse et

1. Une des Sœurs dissidentes, et dont il a été question dans les lettres précédentes. Enlevée prématurément par la mort en 1826, elle demeura toujours fidèle à ses engagements religieux, mais resta néanmoins en dehors de la Congrégation.

2. M. C., ecclésiastique de Bourbon.

ses intrigues cachées sous le manteau de la religion. Oh! que je trouve Sœur Thaïs coupable! et cependant je la plains plus que je ne lui en veux.

La fin manque.



LETTRE 79^e

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Projet de fondation à Paris d'une école pour former des maîtresses destinées à l'enseignement des langues étrangères et des arts d'agrément pour les colonies.

14 janvier 1825.

Monseigneur,

La Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph d'Autun (1) possède dans les colonies des établissements assez considérables, notamment sept maisons pour l'éducation. Dans ces maisons, on tient des classes gratuites, mais on reçoit aussi des pensionnaires qui réclament une instruction plus soignée. De toutes les colonies, on adresse des demandes à la Congrégation pour obtenir des maîtresses en état d'enseigner les langues étrangères et les arts d'agrément. Il est de l'intérêt de la religion, de la société et des familles que ces perfectionnements, regardés dans le monde comme utiles, puissent être procurés aux jeunes personnes dans les asiles mêmes où elles reçoivent les principes de religion et de morale, contrepoids nécessaires des connaissances mondaines.

Le besoin qui se fait sentir à ce sujet, nous donne le désir de fonder à Paris une école pour former des maîtresses destinées à enseigner les langues étrangères et les arts d'agrément dans nos pensionnats et principalement aux colonies. Nous placerons dans cette école des sujets de dix à quinze ans qui recevront gratuitement l'instruction. Déjà nous comptons dans nos établissements 32 jeunes personnes que nous avons adoptées et élevées,

1. C'est incidemment que la vénérée Mère emploie ce nom. Celui de Cluny avait été adopté depuis 1812.

et auxquelles nous donnons cette destination. Elles s'obligeraient, en entrant, à servir dans nos pensionnats suivant leurs moyens jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, et alors, si elles se croyaient appelées par la Providence à suivre une autre carrière dans le monde, nous leur donnerions une petite dot pour aider à leur établissement.

L'entière exécution de ce projet serait au-dessus de nos facultés si Votre Excellence ne daignait le favoriser dans l'intérêt des colonies pour lesquelles il est surtout conçu. Nous nous bornons à prier Votre Excellence de nous procurer à Paris un local convenable pour placer notre nouvel établissement. Nous avons lieu d'espérer que Mgr le Ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction voudra bien aussi seconder nos efforts dans cette entreprise d'utilité publique et religieuse.

Les promesses bienveillantes qui nous ont été faites par le prédécesseur de Votre Excellence dans toutes les occasions, et spécialement par sa lettre du 14 janvier 1822, recevraient ainsi leur application.

C'est dans cet espoir que j'ai l'honneur d'être, etc...



LETTRE 80^e

A M. DE FREYCINET, Gouverneur de Bourbon

Affaire de Sœur Thais. Trois Sœurs destinées à Pondichéry partent avec celles qui vont remplacer les dissidentes à Bourbon. Utilité d'établir un pensionnat à Saint-Denis. Confiance en sa sagesse et en sa bonté.

Paris, 4 février 1823.

Monsieur le Gouverneur,

Permettez que ma prière, jointe à celle de S. Exc. M. le Ministre des Colonies, sollicite votre zèle pour mettre fin à des désordres soupçonnés depuis longtemps et ourdis par la plus noire ingratitude, déguisés sous le voile de la religion et soutenus par le mensonge.

La lettre de Sœur Thaïs, en date du 12 juin 1824, dont M. le Ministre vous envoie un extrait, n'a laissé aucun doute. Son Excellence est persuadée, Monsieur le Gouverneur, que vous n'avez eu aucune connaissance de tout ce qui s'est passé. Une âme telle que la vôtre est incapable de soupçonner tant de malice et si peu de délicatesse.

Sœur Rosalie vous est connue, j'en suis persuadée; vous serez son appui, sa force et je dirai même son conseil pour l'éclairer dans une circonstance si délicate. Vous comprenez, Monsieur le Gouverneur, que Sœur Thaïs, qui est le principal auteur de cette scandaleuse dissidence, ne peut, sous aucun prétexte, rester à Bourbon. Daignez user, s'il vous plaît, de votre autorité pour la renvoyer en France par la plus prochaine occasion, accompagnée de Sœur Euphrosine. Quant aux autres, donnez-leur le temps de réfléchir librement, et, après quelques mois, ma sœur Rosalie vous dira ce qui sera le plus utile de faire. Si quelques-unes s'obstinent à partir, donnez-leur-en toute liberté.

Son Excellence nous a demandé 3 Sœurs pour un établissement à Pondichéry; elles accompagnent celles qui vont à Bourbon remplacer les dissidentes. J'ai demandé qu'elles passent toutes trois ou quatre mois à Bourbon près de la Supérieure principale, afin de s'acclimater et de permettre à la Supérieure principale de connaître mieux celles qui conviennent le plus pour cette importante mission. Je vous supplie, Monsieur le Gouverneur, d'accorder toute liberté pour agir ainsi dans l'intérêt général. Aidez mes chères filles à opérer tout le bien qu'on a le droit d'attendre d'elles. Chacune porte une bonne volonté, des moyens et un parfait dévouement.

Je crois, Monsieur le Gouverneur, qu'il serait utile d'établir un pensionnat sur un très bon pied à Saint-Denis seulement; ma Sœur Bathilde, comme vous le savez, est capable de donner l'instruction et même les meilleurs principes de dessin; pour la musique, on pourrait se procurer un professeur qui donnerait les leçons en attendant que nous vous envoyions des maîtresses prises dans la Congrégation.

Je ne fais que vous indiquer ce que je crois utile ; mes Sœurs vous développeront mes pensées et recevront vos observations. J'ai en vous, Monsieur le Gouverneur, la plus entière confiance ; votre sagesse et votre bonté me garantissent pour mes Sœurs l'appui et la bienveillance que je sollicite près de vous, et auxquels j'attache le plus grand prix.

J'ai l'honneur d'être, etc...



LETTRE 81^e

A M. LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Demande de 3 Sœurs pour la fondation d'un hôpital dans la commune de Saint-Paul, à l'île Bourbon.

1825.

Monseigneur,

Depuis longtemps, le Conseil colonial de l'île Bourbon nous a fait la demande de religieuses pour fonder l'hôpital de Saint-Paul ; MM. les députés de cette colonie m'ont de nouveau entretenue de ce projet et m'ont engagée à le soumettre à Votre Excellence. Je le fais avec d'autant plus d'empressement que si vous daigniez l'approuver, je désirerais vivement que mes Sœurs partissent avec M. le Préfet apostolique de Bourbon.

D'après le désir qui nous a été manifesté, le Conseil colonial ne voudrait admettre que 2 Sœurs pour desservir l'hôpital dont il s'agit ; mais il me semble que ce nombre est insuffisant pour un climat si différent du nôtre, et où la santé est soumise à tant de hasards. Ce motif et la longueur de la traversée m'engagent à supplier Votre Excellence d'accorder 3 religieuses. Si absolument le Conseil colonial tient à sa première pensée, la troisième Sœur restera en disponibilité dans une de nos maisons. J'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien donner des ordres pour le départ de ces 3 Sœurs.

J'ai l'honneur d'être, etc...

LETTRE 82^e

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Deux Sœurs sont demandées pour ouvrir une école gratuite à Mahé, dans l'Inde. La Servante de Dieu prie d'accorder leur passage avec celui des Sœurs destinées à Pondichéry, à la Réunion et à Mayotte.

1823.

Monsieur le Ministre,

Je suis informée que l'administration de Pondichéry a demandé l'envoi de 2 Sœurs institutrices pour l'école gratuite de jeunes filles qu'elle se propose d'ouvrir à Mahé et que le département de la Marine serait disposé à donner cette destination à 2 Sœurs de notre Communauté.

Me trouvant en mesure de mettre à votre disposition les 2 Sœurs dont il s'agit, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien leur accorder, par anticipation à la décision définitive à intervenir, le passage sur le navire de commerce qui doit partir de Nantes vers le milieu du mois de juin prochain et transporter à la Réunion, à Mayotte et dans l'Inde, celles de nos Sœurs, au nombre de 8, destinées à remplir les cadres de ces trois colonies.

Je suis, etc...

LETTRE 83^e

A M. GIRARDON, Préfet apostolique du Sénégal

Réponses à diverses accusations. Diriger dans l'esprit de la Règle. Caractères peu accommodants. La Vénérable le prie de lui faire ses observations sur les maisons du Sénégal.

Toulon, 18 février 1823.

Monsieur le Préfet apostolique,

Combien je regrette de vous avoir si peu vu pendant votre séjour à Paris! J'ai eu surtout beaucoup de peine le dernier jour parce que je ne savais que penser de tout ce que M. Guillet (1)

1. Préfet apostolique de la Guyane.

disait devant vous, mon Père. Je vous crois trop sage pour partager une opinion exaltée. Est-ce à nous à choisir notre champ d'action? Ne devons-nous pas suivre la route que le Seigneur nous a tracée par tant de miracles? La Congrégation, est-ce notre œuvre? N'est-ce pas l'œuvre de Dieu? Il pourrait bien, comme aux Filles de la Charité, nous susciter un saint Vincent de Paul pour nous conduire, nous le recevriions avec une grande reconnaissance, mais je ne l'ai pas encore rencontré. En attendant, dirigez-nous, mon Père, dans l'esprit de notre sainte Règle; vous y reconnaîtrez l'esprit de Dieu, l'esprit d'union entre tous les membres de la Société. Je vous recommande bien toutes nos chères filles; je les crois bonnes, mais vous savez qu'il n'y a rien de parfait sur la terre. Elles ont donc leurs défauts. Il y a parmi elles un ou deux caractères peu accommodants; je viens de l'apprendre par une lettre. Le climat influe beaucoup sur la tête, les premiers temps. Je compte sur votre charité, mon Père, pour calmer ces personnes inquiètes que rien ne rend heureuses; si elles sont incorrigibles, il faudra nous les renvoyer; nous vous en enverrons de meilleures.

J'écris à nos Sœurs pour leur dire que si vous ne trouvez pas mieux, elles pourront vous préparer et vous envoyer vos repas pendant quelque temps. Écrivez-nous souvent; demandez-nous ce dont vous aurez besoin, nous nous ferons un plaisir de vous l'envoyer. Dites-nous tout ce que vous pensez des Sœurs; et même, si vous visitez Gorée, je vous prie de nous transmettre vos observations. Il y a là un sujet, ancienne Sœur de la Sagesse, que nous avons reçue par miséricorde, sur qui j'ai depuis longtemps des inquiétudes : c'est une pauvre religieuse; si je pouvais tout vous dire! Je voudrais qu'elle fût en France, elle serait moins dangereuse. Causez avec la Supérieure, et vous me direz ce qu'il faut faire pour le bien de cette maison.

C'est de Toulon que je vous écris, craignant que vous ne soyez parti avant mon retour à Paris. Adieu, mon bon Père, soyez heureux en faisant le bien, c'est le vœu le plus ardent et le plus sincère de votre toute dévouée...

LETTRE 84^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Embarquement des Sœurs. Établissement de Pondichéry. Qui employer pour Supérieures. Précieux conseils.

Toulon, 18 février 1825.

Ma bien chère fille,

C'est à Toulon que celle-ci vous est écrite et d'où elle partira. Je viens de visiter le logement du bord qui m'a paru passable en comparaison de « la Panthère ». La société m'a paru plutôt bien que mal. Enfin, je recommande ces pauvres enfants à notre bon Père saint Joseph et à la Sainte Vierge qui les protégeront parmi tant de dangers de tout genre.

Je viens de recevoir le duplicata des lettres du ministre, tendant à vous donner toute la latitude possible pour l'établissement de Pondichéry. Je vous ai dit dans ma première ce que je pensais; vous pèserez mes raisons, ensuite vous agirez dans votre sagesse. Je vous recommande de plus en plus de laisser ma bonne Sœur Bathilde à l'instruction et de ne pas la mettre Supérieure. Vous pourrez faire une Supérieure de ma Sœur Raphaël, mais donnez-lui quelques mois pour finir de s'instruire. Étudiez-la, causez avec elle, et souvenez-vous de ne pas mettre Supérieures celles qui ont assez d'instruction pour en donner aux autres. Pour être Supérieure, il ne faut pas tant d'esprit, mais beaucoup de jugement, de charité et surtout d'humilité; ma chère fille, pensez bien à cela.

Tâchez d'inspirer à ma Sœur Bathilde, cet esprit de simplicité sincère qui ne se recherche en rien. Ne la mettez pas trop en évidence pendant que les anciennes seront à Bourbon. Je vous engage à bien prendre garde à celles que vous recevrez. Si vous recevez des postulantes, que ce soit pour venir en France. Après deux années d'épreuve, donnez-leur l'habit de novice (1). Si vous

1. La R. Mère Rosalie devait nécessairement en référer à l'autorité ecclésiastique compétente.

pouviez renvoyer Sœur Thaïs et Sœur Euphrosine seules, ce serait une très bonne chose.

On va s'embarquer, il faut que je finisse ; il me semble que je ne vous ai rien dit, tant j'aurais à vous dire encore ; mais enfin il faut s'en rapporter à l'Esprit-Saint qui vous inspirera mieux que moi tout ce qui vous sera utile. Cependant, comptez que je vous écrirai par toutes les occasions sous le couvert du ministre, et vous, faites de même par la même voie. Et puis, envoyez-nous toutes les lettres de toutes les maisons pour les familles, nous les ferons partir. Causez bien avec mes Sœurs Bathilde et Raphaël, vous en serez enchantée. Et puis, soyez ferme envers ceux qui voudraient vous faire d'autres lois que la Règle. Que je voudrais être deux mois près de vous ! Parlez souvent à vos filles en général, rarement en particulier ; cela excite des jalousies, ne change pas, et fait perdre beaucoup de temps aux Supérieures. Écrivez-moi longuement comment vous dirigez toutes choses ; simplifiez le plus que vous pourrez, corrigez les bavardages, craignez les rapports, éclairez les mystiques et les simples, que tout marche rondement et du même pas. Apprenez-leur à ne chercher que Dieu et toujours Dieu. Songez à détruire cet esprit de propriété qui ne peut exister avec le vœu de pauvreté. Rappelez-vous le mal qu'il a causé. « O mon Dieu ! éclairez ma bien-aimée fille, inspirez-lui tout ce que vous voulez qu'elle fasse pour votre gloire, ainsi soit-il ».....

Me voici encore, mais c'est pour vous parler de vos chères compagnes que je chéris parce que je suis persuadée qu'elles sont de bonnes religieuses, qu'elles feront votre consolation ; qu'elles me donnent de leurs nouvelles chacune en particulier. La pauvre Sœur Euphrosine (1) a sans doute éprouvé du dépit si elle a vu qu'on ne vous rendait pas justice. La bonne Sœur Marie, que fait-elle ? Sa santé est-elle rétablie ? Sœur Célestine vous est d'un grand secours, j'en suis sûr ; elle sera bien contente de recevoir une jolie lettre de sa maman. C'est à M. Barrot qu'elle la doit. Je leur dis à toutes mille choses aimables ; je vous recommande bien

1. Partie avec Sœur Thaïs ; elle demanda quelques mois plus tard à rentrer dans la Congrégation, ce qui lui fut accordé.

les bonnes Sœurs que je vous envoie, on les aimera de tout son cœur, parce qu'elles sont excellentes. Que fait notre bonne petite Sœur Angadrème ? je pense qu'elle est restée fidèle ; je crois que vous ferez bien de l'appeler près de vous au pensionnat de Saint-Denis ; avec ses confessions éternelles, elle a besoin d'être tenue d'un peu près, et surtout à elle, comme à toute autre, n'accordez pas tout ce qui passe par la tête, car souvent on ne sait pas ce qu'on veut. Apprenez-leur à se confesser sans confesser personne, à se confesser et non à bavarder, à se confesser de leurs péchés seulement. Oh ! que j'aurais de choses à vous dire sur cet article ! Changez les Supérieures quand vous le croirez nécessaire pour le bien. Lisez toutes les lettres qui ne sont pas cachetées.

Adieu, ma chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 83^e

A LA SOEUR THÉOPHILE LEFÈVRE

Supérieure à Gorée

En même temps que Bourbon, le Sénégal excite toujours toute la sollicitude de la vénérée Mère, qui écrit à Gorée et à Saint-Louis.

Toulon, 23 février 1825.

Mes bien chères filles,

On soupçonne que le bâtiment qui porte nos Sœurs à Bourbon passera peut-être à Gorée ; je le désire vivement pour votre satisfaction mutuelle, car les pauvres enfants seront bien fatigués. Vous en aurez bien soin pendant le peu de jours qu'elles resteront près de vous et puis elles se purifieront et l'âme et le corps. Je pense que M. le Curé est à Gorée. Celui du Sénégal est parti de Bordeaux, il y a quelques jours. C'est un saint homme bien connu de nos Sœurs du Sénégal, il se nomme M. Girardon ; il a été à Cayenne plusieurs années, c'est un saint. Mes Sœurs vous diront toutes les bonnes nouvelles qui vous intéressent ; elles con-

soleront celles qui auraient le désir de revenir en France, dans l'espérance que nous leur enverrons bientôt des remplaçantes.

Pourquoi refusez-vous d'écrire à nos chères filles du Sénégal ? cela leur fait beaucoup de peine. Écrivez-leur, je vous en prie. Je vous ai écrit deux fois depuis peu ; j'espère que vous avez reçu mes lettres. J'ai demandé qu'on vous envoie des graines de légumes ; j'espère que vous les avez ou que vous ne tarderez pas à les recevoir.

Vous ne nous écrivez pas assez souvent, surtout ma bonne Sœur Théophile. Profitez des moments où vous avez Sœur Bathilde auprès de vous pour m'ouvrir votre âme tout entière. Il me semble que vous ne devez pas être contente d'avoir Sœur A. avec vous. Pourquoi ne l'envoyez-vous pas auprès de nous ?

D'après l'avis que je vous en ai donné, toutes les lettres ou paquets que vous avez à nous envoyer, mettez-les dans les paquets du commandant. Il les adressera au ministre avec les siennes ; jamais elles ne se perdent de cette manière, et elles m'arrivent franc de port. Adressez-moi toutes les lettres rue de Vaugirard, n° 41, à Paris. Si vous avez des fonds, envoyez-les à Saint-Louis ; Sœur Euphémie nous les apportera avec vos états de recettes et de dépenses de l'année. Mettez beaucoup d'ordre dans vos affaires ; c'est la Règle qui nous le commande, et c'est un grand point pour une Supérieure. D'ailleurs, vous devez cet exemple à celles qui vous suivront.

J'ai eu des nouvelles de ma Sœur Émilienne. J'avais envoyé une remplaçante ; mais elle se porte mieux, et elle reste. Elle m'a écrit une lettre charmante et est bien changée à son avantage, cela doit vous faire grand plaisir. Tous les établissements de France et d'Amérique vont très bien. Vous en causerez avec nos chères filles.

Dites à ma Sœur Justine mille choses aimables, et que je l'engage à remplir ses devoirs. Ses cinq ans s'avancent à grands pas. Nous la reverrons auprès de nous avec plaisir. Comment va la classe de ma bonne Sœur Catherine ? bien, j'en suis sûre. Sa petite lettre me fit un grand plaisir ; je crains pour sa santé.

Parlez donc avec ma Sœur Bathilde de Sœur C. et de ses

prétentions sur M. A; elle est toujours folle. Sa compagne va-t-elle mieux? Dites à ma Sœur Marcellin que nous l'attendons à la fin de l'année; nous avons besoin d'elle à Rouen où nous allons avoir 500 malades. Il y aura bien de quoi exercer son zèle et son courage.

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi qui suis toute à vous.

Présentez mes hommages à M. votre Gouverneur, dites-lui que M. C. n'a pas rempli ses engagements; priez-le de faire passer vos lettres à Saint-Louis; donnez-moi des nouvelles de sa santé.



LETTRE 86^e

A LA SŒUR MADELEINE COLLONGE

Supérieure intérimaire à Saint-Louis (Sénégal)

LA SAINTE VOLONTÉ DE DIEU

Marseille, 23 février 1825.

Ma bien chère fille,

Je suis enchantée de profiter du départ de M. Girardon, préfet apostolique du Sénégal, pour vous écrire. Que vous allez être heureuse en le voyant arriver! c'est un homme si respectable que vous connaissez, qui vous parlera de vos pays, de vos usages, enfin avec qui vous vous entendrez parfaitement. Je lui ai promis que vous lui feriez et enverriez sa petite cuisine jusqu'à ce qu'il ait trouvé quelqu'un capable de la lui faire, ce qui ne sera pas bien long. Vous savez ce que je vous ai recommandé: ne l'invitez jamais à manger chez vous, et n'allez pas manger chez lui, à cause des méchants. Il payera sa petite pension pendant que vous le nourrirez.

Je pense que ma lettre ne trouvera peut-être plus ma bonne Sœur Euphémie (1); elle sera partie pour France avec ma bonne

1. Précédemment Supérieure à Saint-Louis du Sénégal.

Sœur Ursule ; je me fais un grand plaisir de les voir toutes deux avec nos petits enfants noirs, surtout la petite Betzi, cela fera un si grand plaisir à Florence, mais qu'on ne l'oublie pas.

J'ai appris à Cluny que ma Sœur G. avait un mauvais caractère qui faisait souffrir ses compagnes ; c'est donc ainsi qu'elle reconnaît la faveur d'avoir reçu le voile ! Dites-lui, je vous prie, qu'elle fera mourir de chagrin sa pauvre mère ; sa sœur postule pour entrer aussi dans la Société. Cela me fait bien de la peine qu'elle n'ait pas mieux répondu à la grâce qu'on lui a faite. Cependant, j'espère que M. le Curé la ramènera par ses bons conseils.

C'est de Marseille que je vous écris ; nous allons à Toulon embarquer nos chères filles qui partent pour Bourbon et Pondichéry, 9 ensemble. Si ma lettre arrive avant M. le Curé, songez qu'il ne tardera pas à arriver. J'ai vu plusieurs négociants du Sénégal, M. Valentin, M. A., M. Nil, et le reste. Ils sont venus me voir, je les ai reçus avec grand plaisir. Tout ce qui est Sénégal m'intéresse. J'aimerais toujours le Sénégal. A présent surtout que vous aurez un bon curé et que vous serez heureuses, qu'il me serait doux de retourner bientôt ! Il me semble que je ferais tout le bien que je n'ai pas fait. Je vous recommande instamment, vous qui remplacez ma Sœur Euphémie jusqu'à son retour, de nous renvoyer les mauvais caractères quand vous en rencontrerez que vous ne pourrez corriger. Ah ! que nulle considération ne vous arrête, nous les remplacerons bien facilement. D'abord, par votre charité, vos conseils, tâchez de les corriger ; mais s'ils ne se corrigent pas, faites donner un certificat par M. C. comme quoi leur tempérament ne peut se faire au Sénégal et renvoyez-les-nous en France ; qu'elles soient deux à voyager. Envoyez-les dans la belle saison, sur de bons bâtiments, autant que possible par le Havre, pour se rendre de là à Beauvais, c'est tout près. Je vous ai adressé des marchandises par Brest, j'espère que vous les avez reçues ; c'était sur le bâtiment qui avait des troupes. Mes Sœurs qui partaient pour la Guadeloupe se sont chargées de les recommander au capitaine ainsi qu'à M. Jubelin. Je sais qu'elles l'ont fait.

J'ai reçu les lettres et les deux envois d'argent que vous avez

eu la bonté de m'adresser. Le bon Dieu vous récompensera de votre bonne administration, ce qui doit vous donner dans l'âme de grandes consolations. Qu'on est heureux, mes bien chères filles, quand on a bien l'esprit de son état ! Ma Sœur Augustine sera bien contente d'avoir un bon Père de son pays ; dites-lui, ainsi qu'à toutes nos chères filles, combien j'envie votre sort ; vous avez tant d'occasions de faire le bien ! Ah ! que vous regretterez un jour de n'en avoir pas assez profité.

Mille choses aimables à toutes ces demoiselles : Hélène, Madeleine et toutes celles qui se souviendront de moi. Il me semble que vous auriez besoin qu'on vous envoie des livres pour ces demoiselles afin de les instruire.

J'apprends à l'instant que le bâtiment qui porte nos chères Sœurs à Bourbon passera par Gorée. Que ne passe-t-il à Saint-Louis du Sénégal ! elles seraient si contentes de vous voir toutes. Peut-être auriez-vous pu faire quelque changement nécessaire ; mais c'est inutile d'y penser, cela ne se peut pas. Je viens d'écrire à nos chères filles de Gorée pour leur dire ce qu'elles doivent faire pendant le séjour de leurs compagnes. Je les engage à vous écrire plus souvent, quoique vous sachiez que la Supérieure n'excelle pas en écriture. Je leur dis de vous envoyer ce qu'elles auront de fonds pour nous les faire passer par nos chères Sœurs qui doivent revenir. Allons, mes chères filles, le temps passe bien vite, vous voilà tout à l'heure près de revenir en France ; vos cinq ans seront bientôt finis, et nous aurons la véritable satisfaction de vous revoir en France, au sein de cette Congrégation dont vous êtes le soutien et la gloire. Et puis, nous irons ensuite continuer notre honorable mission où Dieu nous appellera. Ne laissez partir aucun bâtiment sans nous écrire. Priez M. Edmond de m'envoyer vos lettres dans les paquets du ministre, à mon adresse à Paris, rue de Vaugirard, 41. C'est un moyen sûr et qui ne coûte rien.

Que je me réjouis de voir à mon retour nos chers enfants noirs et puis ma pauvre Betzi ! A mon arrivée donc ! Ah ! que je serai heureuse s'ils deviennent tous de bons sujets ! Il y a vingt jours que j'ai quitté Paris pour venir accompagner ici nos chères filles.

J'ai passé huit jours à Cluny ; tout va à merveille, le noviciat est fervent et nombreux. Si M. Girardon est arrivé, il vous parlera de toutes vos connaissances. Si vous saviez quelles bonnes Sœurs vont à Bourbon ! elles sont charmantes, pieuses comme des anges et de caractère excellent ; tout le monde les admire. C'est Sœur Bathilde qui les conduit et qui sera leur maîtresse toute la traversée.

Nous commençons notre maison pour les aliénés (1) le 2 mars ; elle sera d'un grand secours pour les pauvres malades, elle est disposée pour 500 ; il y aura de l'ouvrage, mais c'est si près de Paris ! Et puis c'est le plus bel établissement de toute l'Europe. Je suis enchantée qu'on nous l'ait confié. Ce sera un changement d'occupation pour nos chères filles des colonies qui resteront en France.

Adieu toutes nos très chères filles du Sénégal, priez pour moi qui suis toute à vous et pour toujours.



LETTRE 87^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Impressions de la Servante de Dieu aux premières nouvelles de Bourbon. On fera beaucoup de bien à Rouen. Établissement à Breteuil. Rapport historique sur notre Congrégation. Envoyer des Sœurs à Pondichéry. M. Minot et Sœur Thaïs. Courage de la Vénérable dans les épreuves de Bourbon. Établir un Conseil. Recommande la charité.

Rouen. Commencée en mars, finie en avril 1825.

Ma bien-aimée fille,

Nous avons reçu les cinq premiers numéros de votre correspondance dans l'espace de vingt-sept jours ; avec quel empressement nous avons brisé les premiers cachets ! Rien ne m'a étonnée, mais tout m'a beaucoup affligée, je n'en suis pas encore

1. La maison de Rouen.

consolée. Lorsque vous recevrez celle-ci, il se sera passé bien des choses ; j'espère qu'elle vous trouvera calme et tranquille. Ma Sœur Bathilde et toutes nos chères filles sont près de vous à présent. Quelle a dû être votre surprise en les voyant arriver ! si vous n'avez pas reçu les lettres des évêques, elles étaient chargées des duplicata ; ainsi j'aime à me persuader que vous êtes désormais tranquille et heureuse. La lettre de M. l'abbé Minot a produit le meilleur effet pour votre cause ; elle a inspiré à toutes les personnes qui l'ont lue les sentiments qu'elle méritait. On vous plaint et on vous admire ; vous en jugerez par la note ci-jointe qui est d'un des meilleurs casuistes et une des autorités les plus respectées (M. de Clausel). Que la conduite de Sœur Thaïs est coupable ! tout n'est que ruse dans sa manière de faire, que je la plains d'avoir pris une si mauvaise route ! à quoi cela peut-il la mener ? J'attends avec impatience la lettre qui suivra celle de Mgr l'Archevêque de Paris. Lui résisteront-ils ainsi qu'aux ministres des Affaires ecclésiastiques et de la Marine ? Nous verrons comment M. le Gouverneur va recevoir mes lettres. Je lui écrivais en toute confiance ! Que sa lettre au ministre m'a étonnée ! Une femme rusée peut donc faire bien du mal.

Nous avons à demeure dans notre maison de Paris deux puissants appuis : Mgr l'Évêque de Carcassonne (1) et M. l'abbé Gondin. Si vous saviez combien ce dernier est sensible aux peines que vous éprouvez ! il était prêt à partir pour Bourbon, si on avait voulu le laisser aller vous secourir ; il va vous écrire. Je ne vous en dirai pas davantage sur son mérite que vous connaissez comme moi ; oh ! l'excellent prêtre !

Je vous écris de Rouen où je suis depuis quelques jours ; notre établissement dans cette ville est un grand bienfait de la Providence pour les malheureux ; nous aurons l'occasion de faire beaucoup de bien ; nous y sommes 8 depuis un mois, et les malades ne viendront que dans le mois de juillet ; alors nous serons de 20 à 27 religieuses, suivant le besoin. L'établissement passe pour

1. Mgr de Gualy qui, au moment de son sacre, demeura cinq ou six mois à Paris, rue de Vaugirard. Il donna à la Congrégation des marques constantes de dévouement.

être l'un des plus beaux de l'Europe, les jardins ont 12 arpents, et presque tous jardins d'agrément. Les administrateurs nous témoignent la plus grande confiance. Mgr l'Archevêque de Rouen (1), qui vient d'être nommé cardinal, nous encourage beaucoup; il vient nous visiter avec une bonté vraiment paternelle.

Le 10 avril, nous allons commencer un petit hôpital, à six lieues de Beauvais, près d'Amiens (2). C'est M. le marquis de Montmorency qui en a fait les plus grands frais; cet hôpital est pour 12 vieillards, puis il y a une classe gratuite et une payante. La petite maison est très jolie, le jardin très grand... J'espère que ce petit établissement fera beaucoup de bien; et cela nous lie au plus saint et au plus puissant personnage de France (3).

M. de Châtillon est chargé de faire un rapport historique sur notre Congrégation, depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui. Il m'a demandé les notes nécessaires, je les lui ai remises. Je vous enverrai un double de ce précieux ouvrage dont le but est si respectable. C'est la lettre de M. Minot qui en a donné l'idée, afin de répondre par des faits à tant de calomnies dont il voudrait accabler l'œuvre de Dieu; mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous?

M. le Préfet apostolique de Pondichéry, qui vous remettra lui-même cette lettre, vous dira ce qu'il pense de l'état actuel de nos établissements de Bourbon. Ses conseils pourront vous servir beaucoup. Consultez-le sur tout ce qui vous gêne et vous embarrasse. Il peut vous confesser toutes; permettez à toutes nos chères filles de Saint-Denis, et même à celles des autres maisons, de s'adresser à lui si c'est possible. Si vous pouviez faire une retraite générale de quelques jours seulement, ce serait un grand bien. Donnez vacances, tâchez d'obtenir cette grâce du gouverneur et du préfet apostolique qui, sans doute, ne pourra s'opposer à une si bonne chose.

1. Mgr de Croy.

2. L'établissement de Breteuil, diocèse de Beauvais.

3. Il sera de nouveau parlé de cet hôpital, à propos de son organisation, dans la lettre 136^e.

Si tout est tranquille à Bourbon et que vos peines soient adoucies, il me semble que vous pourriez envoyer des Sœurs à Pondichéry avec M. le Préfet apostolique. Si vous avez reçu plusieurs des anciennes qui soient rentrées dans leur devoir, vous pourriez en envoyer 5, dont 2 des anciennes de Bourbon, telles que les deux Sœurs Delorme, avec 3 des nouvelles arrivées, dont l'une sera Supérieure. Il me semble que vous pourriez envoyer ma chère Sœur Raphaël; mais il serait à désirer que vous alliez les établir, afin de mettre tout cela sur le pied qui convient; ou si vous le préférez, envoyez la bonne Sœur Bathilde, avec l'ordre de n'y rester que trois ou quatre mois. D'abord elle perfectionnerait l'instruction des maîtresses en commençant les classes; elle a du zèle, de l'instruction, bien des moyens d'encouragement, tout cela sert beaucoup dans un commencement. J'espère que tout ira bien en faisant ce que je vous dis, à moins cependant que vous jugiez, après de mûres réflexions, qu'il sera plus sage de faire autrement. Je prie le Seigneur de vous donner ses lumières et ses grâces pour vous conduire selon sa sainte volonté.

Jé vous ai raconté que Mgr Feutrier vient d'être nommé évêque de Beauvais. Il a reçu ses bulles. Le Pape a fait pour lui ce qu'on n'a presque jamais vu; dans quinze jours, il a obtenu ce qu'on n'accorde que dans trois mois; il est connu et aimé de Sa Sainteté. Ainsi, aussitôt que le rapport historique sera terminé, nous ferons demander l'approbation du Saint-Siège par NN. SS. les évêques de France, et soyez sûre qu'ils feront tout ce qu'il faudra pour obtenir cette grâce.

Si vous saviez combien j'attends avec impatience l'arrivée de vos lettres! Quel effet elles me font éprouver! Ah! qu'ils sont coupables! J'en trouve deux surtout qui le sont plus que les autres, M. l'abbé Minot et Sœur Thaïs; pourquoi? Parce que toutes leurs démarches ne sont que ruses et faussetés, et que la vérité la mieux démontrée n'est pas capable de les ramener à la raison. Leur grand désir est de nous trouver coupables, et si nous l'étions en effet, ils seraient au désespoir de notre conversion. Oh! les malheureux!

J'ai de la peine, mais ma confiance n'a pas souffert un seul instant ; c'est l'œuvre de Dieu, les hommes ne peuvent la détruire ; je dis plus : toutes ces peines ne serviront qu'à l'affermir de plus en plus. Que d'expérience acquise en peu d'années et pour vous, et pour moi ! Combien de lumières sur les démarches ténébreuses des hommes ! Allons, allons, du courage, et nous parviendrons au terme. Travaillons de toutes nos forces à acquérir les vertus et les connaissances nécessaires à notre saint état ; et puis, laissons à Dieu le soin du succès. Je vous trouve heureuse de plaider une si belle cause, le bon Dieu vous a donné tous les moyens pour cela, profitez-en. Et puis, voilà du renfort qui vous arrive : Sœur X. a tout ce qu'il faut pour vous aider ; accordez-lui votre confiance, elle le mérite..... Je vous recommande surtout Sœur Marie, qui nous écrit une lettre si intéressante... Elle pourrait être à la tête d'une des maisons de Bourbon ; étant près de vous, vos conseils la dirigeront. La petite Sœur Euphrosine ne fera pas mal non plus ; mais instruisez-les, je ne saurais trop vous le dire. Et puis soyez ferme à corriger les moindres défauts, mais bonne et indulgente pour les faiblesses où le cœur n'a point de part.

Je reprends ma lettre interrompue bien des fois ; aussi vous ne trouverez aucune suite dans ce que je vous dis, mais vous reconnaîtrez mon âme tout entière et le désir ardent que j'aurais de souffrir pour adoucir vos peines.

Il est bien difficile de vous répondre d'une manière satisfaisante pour vous et pour moi, car il est impossible que, depuis lors, les choses soient restées dans le même état. La sagesse vous a inspiré ce que vous deviez faire d'après les circonstances, cette idée me console un peu ; il me semble que tout ce que je vous dis est presque inutile. Si j'étais sûre que Sœur Thais ne fût plus là, et que je connusse le parti que les autres Sœurs ont pris, j'aurais bien des choses à vous dire pour vous prémunir contre l'influence des prêtres, que je vous recommande en toute instance d'éloigner de l'administration de vos communautés ; ne les voyez qu'au tribunal de la pénitence quand ils voudront vous y admettre, et à l'église, mais presque jamais au-

trement. Faites les changements que vous jugerez nécessaires, sans les prévenir ; cela ne regarde personne que vous : la Règle est toujours la Règle.

Il sera nécessaire d'établir un petit conseil dans la maison principale, afin qu'on ne dise pas que la Supérieure gouverne en despote ; non que vous deviez craindre ce qu'on pourrait dire, mais il faut faire ce qui est pour le mieux. Allez doucement, mais ne reculez jamais. Lisez avec une grande attention la note de M. de Clausel (1). Ne permettez pas qu'on parle des Sœurs qui restent séparées ; que la charité soit votre règle, et la douceur le partage de vos chères filles. Je prendrai des moyens sûrs pour que mes lettres vous arrivent ; j'écrirai par la voie que vous m'indiquez, et j'enverrai les duplicata par le ministère, afin de les instruire de ce que je veux qu'ils sachent.

J'ai reçu le numéro 8 et tout ce qui le précède. Le ministre a dit à M. Bertout que vous étiez son évangile à Bourbon, que vos lettres le convertiraient, s'il ne l'était pas. M. le Préfet apostolique vous dira bien d'autres choses. Je ne vous enverrai le rapport (2) que par le premier bâtiment.

Adieu, ma très chère fille, écrivez-nous par tous les bâtiments anglais et français. Tâchons de bien profiter des grâces que le bon Dieu nous accorde.



LETTRE 88^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Peines de la Vénérable à Bailleul. Protection de M. de Clausel. S'attacher à la Règle. Sœur Thaïs. Établir la comptabilité. Avoir un journal des faits de chaque établissement.

1825.

Ma chère fille,

Je viens de lire la lettre de ma bonne sœur Marie-Joseph que je reçois de Cluny, ce qui m'oblige de vous donner quelques

1. Sur la situation canonique de la Congrégation, et dont il a été question plus haut.

2. Rapport historique sur la Congrégation, dont on a parlé précédemment.

éclaircissement sur ce qui pourrait vous inquiéter. D'abord, vous saurez que M. le curé de Bailleul m'a obligée à envoyer à Cluny Sœur Clotilde, ne la voulant plus pour Supérieure à Bailleul. Un peu plus tard, il en voulut faire autant à Sœur Bathilde ; enfin, ayant reconnu que tout cela venait de la mauvaise langue de Sœur M., je la fis partir de suite pour Beauvais. On me dénonça à Mgr de Beauvais comme méchante mère en m'imputant mille défauts, que grâce à Dieu, je ne me connais pas ; je m'expliquai à Monseigneur, mais le mal était dans la jalousie de quelques personnes qui faisaient toujours des rapports que je ne connaissais que par les résultats. Enfin, M. de Clausel ayant eu connaissance de toutes ces calomnies et de la faiblesse de ceux qui les écoutaient, intervint pour y porter remède. Sur ces entrefaites, Monseigneur a été changé de diocèse ; on a nommé Mgr Feutrier évêque de Beauvais ; c'est le plus grand bien qui pouvait nous arriver. M. le curé de Bailleul sera fait curé de canton, et nous aurons quelqu'un plus capable de diriger spirituellement une grande communauté. Ma Sœur Bathilde vous expliquera ce que vous ne comprendrez pas.

Vous connaissez l'âme timorée de ma sœur Marie-Joseph ; elle ne trouve de repos de conscience qu'en faisant tout ce que l'on veut d'elle, même contre la Règle ; et moi, je n'en trouve qu'en faisant tout selon la Règle. C'est ma boussole, ma sûreté, elle doit être celle de toutes les Sœurs de Saint-Joseph. Sœur Clotilde vous écrit ; je la charge de vous dire tout ce qui regarde nos familles et nos établissements de France. Et puis, nos chères filles vous en parleront longuement ; pour moi, je trouve que tout va à merveille. J'ai quelques petites peines, mais elles me sont nécessaires, aussi je les reçois avec reconnaissance.

Vous saurez par le gouverneur que le ministre donne des ordres positifs pour le rappel en France de Sœur Thaïs, quelque résistance qu'on y apporte, comme auteur de la dissidence de l'Ordre. On m'a dit que M. le curé Minot avait acheté une maison des deniers des Sœurs pour leur servir de retraite. Je ne sais si elles se croiront bien en sûreté de conscience ; un honnête païen n'en ferait pas tant. C'est peu délicat pour des gens si re-

ligieux ; au reste, j'en dirai davantage quand vos lettres m'aurent éclairée.

Pour vous, ma chère fille, donnez l'exemple de l'ordre qu'il faut suivre généralement selon l'esprit de la Règle. Établissez la comptabilité dans toutes les maisons. Que les livres soient doubles, afin qu'il y en ait un double dans la maison principale de la colonie et que le résumé des recettes et des dépenses soit envoyé au Conseil général en France. Et puis, il faut établir un autre registre des principaux faits de chacune des maisons qui sont sous votre conduite ; ceci, ma chère fille, est bien essentiel. C'est une grande faute de notre part de ne l'avoir pas fait plus tôt. Le bon Dieu donne ses lumières goutte à goutte, mais il faut les recevoir avec reconnaissance et en profiter.

Je vous envoie la lettre de Mgr l'Évêque d'Autun, de celui de Beauvais et le duplicata de l'Archevêque de Paris ; une lettre pour M. Pastre, du Supérieur des Missions étrangères, qui doit avoir du poids pour démentir ce que Sœur Thaïs dit dans sa lettre.



LETTRE 89^e

A LA SŒUR BATHILDE LAPARRE, A BOURBON

Sacrifier l'amour-propre. Travailler à l'instruction des Sœurs avec zèle. Nouvelles diverses. Sages conseils.

Paris, 20 avril 1823.

Ma chère et bien-aimée fille Sœur Bathilde,

C'est à Bourbon que celle-ci vous parviendra. Que n'ai-je déjà la réponse ! Comment avez-vous été reçues ? Ah ! je ne doute pas du plaisir qu'ont ressenti nos chères filles et surtout ma sœur Rosalie en vous voyant arriver. Quelle consolation elles ont éprouvée ! d'autres, il est vrai, ont dû être fâchées de vous savoir du nombre ; mais vous êtes là, et vous pouvez répondre à toutes leurs observations sur Saint-Paul et Saint-André. Allons,

ma chère fille, du courage et de la persévérance ; tout ira bien, n'en doutez pas. C'est l'œuvre de Dieu que vous êtes chargée de soutenir ; sacrifiez l'amour-propre pour la gloire de Dieu.

J'ai reçu une charmante lettre pour vous d'une dame de Bourbon à qui vous avez écrit ; elle a dû avoir bien du plaisir de vous revoir ; elle le demandait à Dieu. Si vous saviez avec quel zèle on soutient notre cause !... cela a amené le gouvernement à sentir la nécessité de n'avoir plus qu'une Congrégation dans les colonies ; sous peu, vous verrez l'exécution de ce que je vous dis en un mot.

Je m'attends à une longue narration de votre arrivée. Vos chères compagnes vous ont-elles donné de la satisfaction pendant la traversée ? Oh ! oui, je l'espère. Travaillez à leur instruction avec tout le zèle que Dieu vous a donné ; vous rendez un grand service à la société, à la Congrégation. Encouragez-les dans leurs petites peines ; instruisez-les sur leur conduite intérieure. Je vous dirai, pour votre consolation, que notre chère Emma va à merveille ; dans trois ans, elle pourra être maîtresse de musique, de grammaire et d'écriture ; c'est beaucoup. Je vous assure qu'on en est émerveillé. Florence, sa chère compagne, marche la première et elle la suit. Nous avons une jeune postulante espagnole qui sait bien sa langue et peut l'enseigner. Nous allons avoir une maîtresse d'anglais, tout cela parfaitement choisi ; ainsi il ne faut que de la patience, et tout ira bien. Nous avons une jeunesse charmante par ses heureuses dispositions. Je vais porter la maison de Bailleul à 40 ; et puis, on remplacera celles en qui on ne trouvera pas les qualités propres à notre saint état. Nous faisons de grands sacrifices pour cet établissement, mais il doit produire un bien immense en Europe et dans les colonies. Doit-on regarder aux sacrifices !...

Notre établissement de Rouen va à merveille, c'est un chef-d'œuvre que cette maison ; il n'y a rien de si beau en France.

J'arrive de Breteuil, où nous venons de faire l'installation du petit hôpital de 12 malades, une classe gratuite et un petit pensionnat de 6 jeunes personnes joint à une classe payante ; c'est à six lieues de Beauvais.

On vient d'acheter une jolie maison à Clermont pour un semblable établissement ; c'est la ville qui fait tous les frais (c'est à quatre lieues de Bailleul) ; cela me fait grand plaisir à cause du rapprochement de la maison principale.

NN. SS. de Beauvais et de Carcassonne seront sacrés dimanche ; nous avons en eux deux bons pères.

M. Gondin, missionnaire, demeure à Paris ; cela fera grand plaisir à ma sœur Rosalie de le savoir. Le P. Infantin, fondateur d'Ordre (1), y demeure aussi ; c'est une réunion d'hommes de premier mérite qui m'éclairent de leurs lumières ; je les aime beaucoup.

Vous serez enchantée de M. le Préfet apostolique de Pondichéry (2) ; mais, ma chère fille, que cela n'exalte pas votre imagination pour les nouvelles fondations, restez à Bourbon jusqu'à ce que tout soit rentré dans l'ordre, et quand cela sera, soumettez-vous à la décision de ma bonne sœur Rosalie, que le bon Dieu éclairera sur ce qui sera le plus sage de faire. Je crois qu'il faut s'attacher à établir à Bourbon un pensionnat sur un très bon pied, et puis à bien préparer les maîtresses. Je vous enverrai des Sœurs pour les arts d'agrément le plus tôt possible.

Lisez tous ces avis avec ma sœur Rosalie, afin que je n'aie pas besoin de lui dire les mêmes choses. Si, comme je n'en doute pas, mes lettres précédentes ont été interceptées, on a dû voir bien des vérités qui n'ont pas fait plaisir. J'ai écrit au moins huit fois avant votre départ, et tous les paquets étaient recommandés au gouverneur.

Dites à ma sœur Rosalie que toutes ses lettres, à elle, me sont parvenues dans l'espace de vingt-cinq jours ; rien donc de ce côté n'est perdu, mais prenez toujours des précautions. Que ma sœur Rosalie pose son cachet sur toutes ses lettres.

La Guadeloupe va très bien. Sœur Émilienne et Sœur Agathe sont de retour ; j'en suis contente. Sœur Julie continue à être

1. De la Compagnie de Jésus. Directeur de la Bienheureuse Mère Julie Billiart. Un des fondateurs de l'Institut Notre-Dame de Namur.

2. Il n'était pas parti, contrairement à ce que pensait la vénérée Mère. Néanmoins, les lettres dont il était porteur pour Bourbon arrivèrent à destination.

bonne et fidèle à ses devoirs. Il faut changer la Supérieure de Cayenne ; elle a placé de l'argent, de concert avec M. X... (1) chez un notaire, pour se mettre à couvert des événements. O misère humaine, que tu es grande ! Que je plains de pareilles âmes ! Dieu ne les bénira pas. Je serai forcée d'aller visiter et réformer ces établissements ; c'est l'affaire de six mois, et je n'irai que quand la paix sera rétablie à Bourbon. Soyez tranquille, le Sénégal est toujours ma consolation, les Sœurs font le plus grand bien et se conduisent en vraies filles de Saint-Joseph. Il me tarde de savoir si vous avez relâché à Gorée, et ce que vous en pensez.

Adieu, ma bien bonne fille, soyez toutes parfaitement unies à vos Supérieures ; tel est l'ordre de Dieu, votre bonheur y est attaché.

M. le Préfet de Pondichéry pourra vous rendre de grands services. Qui sait si un jour il ne sera pas à Bourbon. Je le désirerais beaucoup.

Adieu.



LETTRE 90^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Lettres interceptées à Bourbon. Confiance en Dieu. Amis et protecteurs. Ne pas mêler le spirituel avec le temporel. Conduite à suivre envers les ecclésiastiques. Se défier des rapports. Mgr de Gualy, évêque de Carcassonne.

Paris, 17 mai 1825.

Je ne sais pas si le bâtiment est prêt à partir.

Ma bien chère fille,

Nous allons faire une nouvelle tentative pour vous faire parvenir nos lettres, puisque nous avons l'assurance que toutes celles qui ont précédé ma Sœur Bathilde ne sont pas arrivées. Oh ! ma bien chère fille, que d'inquiétudes nous avons éprouvées, quand

1. Prêtre de Cayenne.

nous avons su votre position ! votre courage me rassurait ; et puis, persuadée que c'est l'œuvre de Dieu que nous avons l'honneur de faire, j'ai tout remis avec confiance entre ses mains, sans que cela m'empêche de faire toutes les démarches comme si la réussite dépendait de moi. Le bon Dieu a béni mes faibles efforts ; les projets subtils ont été déjoués ; nous avons trouvé autant d'amis que de personnes qui ont pris connaissance de nos affaires. La franchise et la loyauté de nos démarches ont pleinement réussi.

Je vous envoie copie de la lettre que Son Excellence le Ministre des Affaires ecclésiastiques a écrite à Mgr l'Archevêque de Paris ; il l'a communiquée au ministre de la Marine et à moi. Celle de M. Pastre a inspiré la pitié. Comment un homme sage peut-il arriver à un raisonnement si faux ? Je vous envoie aussi l'opinion de M. de Clausel, qui est regardé par tous nos prélats comme un des hommes les plus instruits du clergé de France. Ces pièces vous rassureront. Vous ferez bien d'en envoyer copie à M. le curé de Saint-Benoît dont la lettre a fait grand plaisir.

C'est le numéro 2 que nous avons reçu, le numéro 4 de votre correspondance n'est pas encore parvenu, ni votre numéro 10 ; mais toutes les autres lettres sont arrivées par ordre de numéros, ce que nous regardons comme un miracle. Soyez assurée que nous n'avons pas perdu un instant pour vous faire rendre justice, et que nous avons complètement réussi. La Congrégation de Saint-Joseph de Cluny est la seule reconnue et approuvée pour toutes les colonies françaises ; ainsi toutes les démarches de nos adversaires n'ont servi qu'à nous affermir. Le chemin que nous avons fait en six mois n'aurait pu être parcouru dans de longues années sans toutes ces tracasseries. Remercions le bon Dieu et soyons bien humbles, bien modestes et fermes à suivre notre sainte Règle.

Pour l'administration de votre communauté, elle ne regarde que vous et votre conseil ; n'accoutumez pas ces messieurs à se voir demander des permissions qui ne les regardent nullement, ils ont d'ailleurs perdu le droit à la confiance qu'il eût été si doux de leur accorder. Voyez combien elle est préjudiciable aux mal-

heureuses victimes de leur entêtement. Que je les plains, surtout celle qui les a entraînées ! Comment réparera-t-elle le mal qu'elle leur a fait ? Il me tarde bien de vous savoir tranquille, en remplissant les devoirs de votre saint état.

Quelle joie vous avez dû éprouver en recevant nos chères filles conduites par ma bonne Sœur Bathilde ! vous en aviez le pressentiment, c'est Dieu qui vous l'inspirait pour vous donner courage ; vos adversaires le savaient avant vous. Dans mes numéros 2 et 3 je vous disais tout ce que je me proposais de faire près des ministres ecclésiastiques et civils ; je vous traçais la conduite que vous deviez tenir vis-à-vis du clergé ; je vous disais entre autres choses : de ne jamais mêler le temporel au spirituel, que le temporel n'était pas digne qu'on en préoccupât des âmes sacerdotales, que si vous aviez besoin de quelques conseils sur ces matières, vous choisissiez un laïque, mais un homme sage qui vous dirait ce que vous pourriez faire. Du reste, vous n'avez besoin ni des uns ni des autres ; votre conseil vous suffira en général. Je vous disais aussi que pour conserver ce précieux respect que nous devons aux ministres du Seigneur, il ne fallait, en général, les voir qu'au tribunal de la pénitence et dans l'exercice de leur saint ministère. Il faut avoir un grand respect pour les prêtres, en parler peu ; et soyez sûre qu'en suivant ces conseils dictés par l'expérience et inspirés par la sagesse, vous éviterez toutes les tracasseries qui ont manqué de détruire l'œuvre de Dieu.

Oh ! ma chère fille, faites ce que je vous dis, et tout ira bien. Je vous ai écrit dans les premiers jours d'avril. Un prêtre destiné à Pondichéry était porteur des lettres et paquets ; arrivé à Bordeaux, on l'a arrêté, il était sous la surveillance de la haute police pour quatre ans !... Oh ! misère humaine que tu es grande !... qu'il faut de sagesse pour ne pas tomber entre les mains des méchants qui sont en si grand nombre ! J'ignore s'il aura fait partir nos lettres ; il y en avait de beaucoup de monde : une de M. de Clausel, de M. Gondin et de plusieurs autres personnes.

Les pièces que je joins à ma lettre vous apprendront l'état actuel de la Congrégation : toutes les maisons de France vont

très bien ; celles des colonies ont eu, comme vous, quelque chose à soutenir de la part d'un ecclésiastique qui s'est entendu avec une Supérieure pour placer des fonds ; ils voulaient se mettre en garde contre la pauvreté, et pour pallier cette indécatesse, ce pauvre prêtre a écrit une lettre qui pourrait marcher de pair avec celle de M. Minot. Le ministre l'a rappelé de suite, et la Supérieure revient rendre compte de son administration. Quel exemple ! avec des vœux de pauvreté et d'obéissance ! des prêtres malheureux qui donnent la main à de pareils scandales ! mais tout cela, je vous le répète, nous donne de l'expérience et nous trace la règle que nous devons suivre à l'avenir.

La maison de la Guadeloupe va une des mieux. Sœur J. s'est souvenue de ses serments. Sœur Onésime est près d'elle ; elles sont bien instruites, leur pensionnat augmente tous les jours ; on pense faire une nouvelle maison. Celles de la Martinique viennent d'obtenir encore 8 Sœurs qui partiront dans deux mois ; on retarde à cause de la mauvaise saison.

Nous avons 22 prises d'habit qui auront lieu le jour de la bénédiction de notre jolie chapelle de Bailleul, que Mgr Feutrier, notre nouvel évêque, bénira sous peu. Ce digne pasteur nous témoigne la plus grande confiance ; c'est lui qui va baptiser Florence et notre petit Indien Mako. Mme la Comtesse, femme du ministre de la Marine, veut bien être sa marraine ; la chère enfant est bien sage, elle apprend tout facilement, et surtout la musique.

J'ai écrit à ma bonne Sœur Bathilde par le même courrier du mois d'avril ; je lui donnais des nouvelles de sa chère Emma qui promet d'être un bon sujet ; nous lui donnons tous les soins possibles ; dites-lui bien que c'est en cela qu'elle reconnaîtra notre attachement pour elle.

Je vous le répète, ma bonne fille, vous pouvez vaincre bien des difficultés avec les bonnes compagnes que vous avez ; mais défiez-vous beaucoup des rapports, ne jugez qu'après avoir longtemps examiné par vous-même, jamais sur des paroles, mais sur des faits. Vous voyez par vous-même ce que peuvent de faux rapports dictés par la noire envie, l'implacable jalousie.

Nous sommes exposées à faire bien des injustices ; ô ma chère fille, craignons-les ; elles ont fait tant de victimes !... Les préventions sont terribles : j'ai vu des exemples bien pénibles de ces malheureux effets, et cela dans des saints. Ayons l'âme grande et généreuse, ne nous arrêtons pas à des petitesesses, ne laissons pas ramper les âmes qui nous sont confiées, animons-les des vrais sentiments qui doivent les inspirer. Ayez d'elles une haute estime, ne cherchez pas à vous les attacher par des petitesesses, mais attachez-les à leurs devoirs, pour l'amour de Celui pour lequel elles ont tout quitté. Quand il n'y a que l'amour de Dieu et de nos devoirs qui nous guide, oh ! que l'on est fort ! on est au-dessus de tous les événements, et rien ne nous décourage. Je me sens animée en vous parlant sur un si beau sujet qui doit régler toutes les actions de notre vie.

Ma chère fille, je vais vous donner une bien touchante marque de la bonté de la Providence pour nous. Au moment où allaient commencer les peines et les tracasseries qui nous menaçaient de toutes parts, un saint évêque (1) est venu loger chez nous à Paris. Il réunit toutes les qualités et les lumières possibles ; il y a cinq mois qu'il nous guide et nous éclaire ; il part aujourd'hui pour son diocèse. M. Gondin arrive pour nous donner la retraite et le remplacer autant qu'il le pourra. M. de Clausel est toujours feu et flamme pour les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Nos peines sont donc à leur fin, puisque notre saint évêque part. Il emporte nos regrets et notre admiration pour ses rares vertus ; nous lui avons promis d'aller faire une maison principale dans sa ville épiscopale pour recevoir les postulantes de son diocèse, les instruire pendant une année avant de les envoyer au noviciat. Nous en avons déjà trois à Rouen et plusieurs se présentent pour les colonies. Elles ont en général beaucoup de courage, sont susceptibles de recevoir de l'instruction, ont de la facilité...

Je rouvre ma lettre pour vous accuser réception du numéro 10 et de la précieuse lettre du digne M. Guilloteau, curé de Saint-Benoît ; témoignez-lui ma vive et juste reconnaissance pour la

1. Mgr de Gualy, nommé évêque de Carcassonne.

consolation qu'il a répandue dans votre âme abattue. Le bon Dieu l'en récompensera, et dans cette vie... et dans l'autre. M. Desbassyns a été pénétré jusqu'aux larmes en lisant sa lettre; il m'a serré la main avec une effusion bien touchante de pitié et d'indignation.

Allons, mes chères filles, du courage pour supporter vos peines jusqu'à la fin. Notre heureuse Congrégation a fait un grand chemin, nous vous en devons, après Dieu, la gloire; renvoyez-la à sa source, et soyez humbles et modestes. Nous vous enverrons tout ce dont vous aurez besoin par les Sœurs qui partiront bientôt. Faites généreusement le sacrifice des biens temporels qu'on vous enlève. Hélas! qu'est-ce que les biens d'ici-bas? donnez-les leur donc de bon cœur, tout cela est peu capable de les dédommager de la perte inestimable qu'elles font en perdant la famille qui les avait adoptées pour ses enfants, à qui elles doivent une si juste reconnaissance. C'est un remords qu'elles porteront jusqu'au tombeau.

Le bon Dieu demandera compte à M. Minot du scandale qu'il a occasionné. Que je le plains!



LETTRE 91^e

AUX SOEURS DE BOURBON

Avantages de l'adversité et écueils de la prospérité. Confiance en saint Joseph. Elles recevront des compagnes qui leur donneront des nouvelles de tout ce qui intéresse la Congrégation. Les lettres à la Supérieure Générale sont des lettres réservées.

Paris, 19 mai 1825.

A toutes mes chères filles de Bourbon,

Mes chères enfants,

Je ne sais quel malin esprit s'est plu à troubler l'ordre et l'union qui régnaient parmi nous et dont j'étais si fière! Nous étions

heureuses lorsque la pauvreté nous faisait ressentir ses rigueurs ; aujourd'hui que la Providence nous a envoyé plus de moyens d'être utiles, de faire le bien, l'ambition, l'amour de l'indépendance, ou plutôt l'orgueil a juré notre perte : il prend tous les masques pour nous terrasser, mais notre bon Père saint Joseph emploie tous ses bons amis pour nous protéger. Mettons toute notre confiance en lui, il nous protégera près de Dieu, il nous garantira des pièges que l'esprit malin nous tendra ; imitons ses vertus qui nous sont le plus nécessaires. Je vous trouve bien heureuses d'être au milieu des combats, avec de si bons officiers pour vous conduire ; vous acquerrez de la gloire pour le ciel, et du repos pour celles qui doivent vous suivre. Bientôt vous verrez arriver vos chères compagnes qui vous diront tout ce qui pourra vous intéresser de votre chère Congrégation, de vos familles et de vos amis. Nous attendons avec impatience de vos nouvelles, il me tarde de juger vos progrès.

O mes chères filles, travaillez de toutes vos forces à devenir de dignes filles de Saint-Joseph et à remplir les devoirs de votre état ; si vous le faites, vous serez heureuses dans le temps et dans l'éternité. Je prie ma Sœur J. d'être douce et soumise ; ma Sœur D. courageuse et fervente, ma Sœur R. humble et modeste, ma Sœur B. humble et obéissante, ma Sœur V. appliquée et silencieuse ; ma Sœur..., la dernière qui a pris le voile, travailleuse et obligeante pour tout le monde. Que ma Sœur Angadrème m'écrive une longue lettre (1) qu'elle ne montrera à personne, parce qu'on ne doit pas voir les lettres qu'on écrit à la Supérieure Générale ; cela ne doit point faire de peine aux Supérieures locales.

Adieu, mes bien chères filles, priez pour moi qui travaille pour vous.

Votre toute dévouée.

1. Un moment hésitante, elle n'avait pas tardé, avec Sœur Marie, à quitter le parti des dissidentes et à rejoindre la Mère Rosalie.

LETTRE 92^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Au sujet des lettres qui n'arrivaient pas à leur destination. Les affaires de Bourbon consolident l'Institut. Modestie dans le triomphe. Se venger par des bienfaits.

Paris, 26 mai 1825.

Ma chère fille,

Que ne puis-je, par mon exactitude, vous dédommager de la privation que vous avez éprouvée pendant presque une année, par la malice de nos ennemis qui se sont fait plus de mal qu'ils n'ont pu nous en faire avec leurs ruses et leurs procédés.

Je vous ai envoyé cinq paquets que vous n'avez pas reçus ; et depuis le départ de ma Sœur Bathilde, je n'ai écrit que trois fois. Le premier paquet par le préfet apostolique de Pondichéry qui n'est pas parti ; il a été arrêté à Bordeaux, j'espère qu'il a mis les lettres à la poste ; le second, par quelqu'un qui ne les gardera pas, sûrement ; et celui-ci par le gouverneur, avec un mot d'avis.

Tout va très bien pour vous et pour nous ; les affaires de Bourbon nous ont fait un grand bien, parce qu'elles ont consolidé, affermi la Congrégation, de manière que, dans peu, nous serons admises seules dans toutes les colonies françaises (1).

Nous allons envoyer, sur la demande du ministre, 8 Sœurs pour l'hôpital de Saint-Denis, la Congrégation de Saint-Paul de Chartres reportera ses sujets dans d'autres établissements. On a fait cela, afin qu'il n'y ait plus jamais tentation de dissidence ; et puis, pour s'entr'aider mutuellement, afin que le changement

1. Le gouvernement, par suite des difficultés de l'Institut à Bourbon, avait décidé n'avoir qu'une seule Congrégation dans les colonies, et proposé à la Révérende Mère d'en accepter la mission. La vénérée Fondatrice en parle dans les lettres suivantes ; mais l'Institut s'est refusé à remplacer dans leurs hôpitaux les Sœurs de Saint-Paul de Chartres. Le fait de Bourbon est resté un fait isolé, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres n'ayant pas alors les sujets nécessaires pour cet hôpital. Les deux Congrégations ont toujours eu les rapports les plus fraternels.

des sujets empêche les misères qui ont causé un si grand scandale.

J'ai supplié qu'on vous donne la liberté de faire grâce à quelques coupables, afin de garder près de vous celles qui reviendraient de bon cœur. On m'a répondu qu'on devait cet exemple pour éviter de plus grands maux ; mais dites-leur bien qu'elles viennent près de moi : elles trouveront la meilleure des mères, la plus tendre des amies. En parlant ainsi, j'ai en vue la bonne Sœur Thérèse qu'on dit malade (1), les deux bonnes Sœurs Delorme et Sœur Tharsille Jacquotot (2). Les autres, je n'ose rien en dire parce que je crois que leur parti est pris pour une autre Congrégation. Cependant qu'elles viennent toutes près de moi, si elles sont malheureuses ; je suis toujours prête à leur rendre tous les services possibles. Ma chère fille, consolez celles qui seraient dans la peine. Les jeunes créoles qui voudront entrer dans la Congrégation feront deux années de noviciat près de vous pour leur instruction et pour éprouver leur vocation ; ensuite elles viendront en France faire leurs vœux. Celles qui sont déjà restées chez nos Sœurs, ne feront qu'une année, mais on ne peut recevoir que les personnes qui auraient les moyens de faire les frais de voyage et de dot. Les autres qui seraient de très bons sujets pourraient être agrégées sans vœux. Comme j'ai besoin de vos conseils pour statuer sur un article aussi important, je vous prie de m'écrire longuement sur tout ce qui serait le plus utile de faire à ce sujet.

Songez à bien établir les maisons de Bourbon avant de penser à celles de Pondichéry, sans cependant perdre celles-ci de vue, puisque des fonds ont été votés pour cette dernière colonie.

Vous n'aurez pas tant d'ouvrage que vous pensez pour monter vos classes ; les Sœurs anciennes ne peuvent tout de même pas emporter le mobilier, on sentirait trop l'inconvenance d'un tel procédé ; pour le reste, je ne veux rien dire... Si elles

1. Elle l'était, en effet, et mourut à Bourbon dans les premiers jours d'août 1823.

2. Les vœux de la vénérée Mère ne devaient pas se réaliser relativement à ces trois Sœurs.

ont une conscience, elle n'est guère délicate ; n'ont-elles pas fait des vœux ? Un soldat qui quitte son corps avec armes et bagages est aux galères. Des religieuses seraient bien plus coupables !

Né rendez pas injure pour injure, ne vous vengez que par des bienfaits. Celui qui triomphe doit être modeste, il faut ménager son ennemi terrassé.

.....

Je vous donnerai d'autres détails dans ma prochaine lettre ; mais en attendant, soyez tranquille et bien tranquille ; votre conduite est bien au-dessus de celle de ceux qui vous persécutent. Je dis cela, j'en dirai encore d'autres, tout cela pour que les méchants soient confondus, humiliés de faire du mal à ceux qui sont si loin de leur en désirer.

Adieu, toute à vous, je pars pour Rouen ; j'irai peut-être au Havre voir M. Thomas et entendre ce qu'il voudra bien me dire ; je vous écrirai encore de là.

.....



LETTRE 93^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Heureux résultats des contradictions. Redouter la prospérité. Être pour les Sœurs dissidentes une mère, une amie. Établissements des Antilles. Bonne marche du Sénégal. Aimer Dieu et la Congrégation.

Paris, 10 juin 1825.

Ma très chère et bien-aimée fille,

C'est encore moi : je vous écrirai par tous les bâtiments qui viendront à ma connaissance, quand même je vous répéterais toujours la même chose ; mais je suis loin de n'avoir rien à vous dire, j'ai au contraire tant à vous apprendre ! La chose qui m'occupe le plus depuis six mois, c'est Bourbon.

Le bon Dieu a béni nos démarches et leur a donné un entier succès. J'ai eu la consolation d'en voir une grande preuve hier au ministère. Je vous ai annoncé tout bas le rappel de nos Sœurs dissidentes sans exception. Aujourd'hui c'est le rappel des Sœurs de l'hôpital; le roi ne veut à Bourbon et dans toutes les colonies que des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny pour éviter les scandales qui ont eu lieu à Bourbon; aussi c'est par là qu'on commence. Huit de nos chères filles partiront dans deux mois pour aller près de vous; nous ne sommes embarrassées que pour le choix, toutes voudraient aller partager vos peines et vous consoler. Nous devons cet avantage inappréciable aux contradictions que vous avez éprouvées et à la manière sage avec laquelle vous vous êtes conduite dans cette affaire pénible. Ma chère fille, je n'ai pas craint pour vous l'adversité, mais je crains beaucoup pour vos chères compagnes la prospérité : ah! qu'elle est bien plus dangereuse! prémunissez-les contre ses dangers. Soyez modestes et charitables, ne vous vengez que par des bienfaits. Que nos Sœurs dissidentes trouvent en vous, comme en moi, une amie qui les console et les encourage à supporter leurs peines. Il y a peu de coupables et beaucoup de victimes. Ce que je trouve de plus pénible dans leur position; c'est de n'avoir pas d'excuses. Qu'elles viennent cependant près de moi; elles ne trouveront nulle part une meilleure amie pour les consoler de leurs peines.

Le ministre vient d'accorder 8 nouvelles Sœurs à la maison de la Martinique qui devient considérable par le nombre des pensionnaires. Je me dispose, après la parfaite définition de vos affaires, de conduire moi-même 18 Sœurs demandées pour augmenter les établissements des Antilles. Je ne resterai que tout au plus un an pour faire cette opération importante et opérer les changements nécessaires.

Après ce qui s'est passé à Cayenne, rappelons-nous, ma bien chère fille, combien le démon de l'amour de l'argent et du pouvoir est dangereux, combien il trompe de personnes, saintes d'ailleurs. Quand est-ce que nous aimerons notre chère Congrégation comme nous-mêmes et Dieu sur toutes choses?

Les maisons du Sénégal se conduisent toujours à merveille. J'envoie 3 Sœurs comme remplaçantes des Sœurs Euphémie, Ursule et Catherine que je rappelle pour leur santé. On va augmenter leur nombre de deux pour l'instruction des jeunes filles de Gorée...

Nous avons fait venir les novices de Cluny pour prendre l'habit à Bailleul et perfectionner l'instruction et le caractère; ceci leur fera beaucoup de bien... Nous aurons bientôt, dans nos jeunes élèves aspirantes, de très bonnes maîtresses d'agrément. Il y a 20 élèves, tant pour le dessin que pour la musique. La maison est beaucoup agrandie, les jardins sont charmants et d'un grand rapport. J'aime Bailleul à cause de son éloignement du monde. Nous n'irons plus à la paroisse.

Chacun s'accorde à dire que nos chères Sœurs Bathilde et ses compagnes sont arrivées à la fin de mai; qu'il me tarde de recevoir la relation de leur voyage, de leur réception! Quelle a dû être la surprise de tant de personnes intéressées dans cette affaire! quelle sera-t-elle encore à l'arrivée de 8 ou 10 autres qui vont partir! Ah! ma chère fille, rendons-nous dignes de tant de miracles que Dieu fait en notre faveur; redoublons de zèle et de courage pour bien remplir nos devoirs, et faire oublier tous les scandales qui ont eu lieu à notre occasion dans la colonie.

Je vous ai parlé de Pondichéry dans mes lettres précédentes; je pense toujours qu'il faut différer jusqu'au moment où Bourbon sera parfaitement organisé. Que les Sœurs que vous y enverrez aient acquis l'expérience et l'instruction nécessaires pour ne laisser aucun doute du succès d'une si sainte entreprise. Vous pouvez vous servir de ce qui est destiné pour les classes, nous vous ferons un autre envoi quand les Sœurs partiront; nous vous enverrons aussi ce qui sera nécessaire pour votre entretien et pour le travail.

Je reçois à l'instant des nouvelles de la Mana où sont les Sœurs Tharsille et Anne-Marie: tout va à merveille; on m'encourage beaucoup à partir avec notre nouvelle colonie. Je vous raconterai tout cela dans ma prochaine lettre. Nous voulons faire un petit séminaire africain.

Toute à vous toutes, et pour toujours.

Adieu encore ; écrivez-nous souvent et longuement, et finement (1).



LETTRE 94^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La Règle sera sa force. Suite des affaires de Bourbon. Être ferme et se confier en Dieu.

Le 26 juin 1825.

Ma très chère et bien-aimée fille,

Je vais encore hasarder celle-ci qui vous dira, si elle a le bonheur de vous arriver, que c'est la troisième qui vous est adressée dans un mois. J'espère que vous les recevrez, d'après les précautions que nous avons prises. Les autres vous apprenaient avec quel zèle et quel intérêt on avait servi votre cause, ou plutôt celle de notre chère Congrégation. Tout est terminé en France ; prenez courage, quelque difficulté qu'on vous apporte. La chose que je redoute le plus pour vous, c'est la pression qu'on pourrait exercer au saint tribunal de la pénitence. Quelque chose que l'on vous dise, vous n'avez qu'une réponse : On nous trouve bien en France comme nous sommes, nos règlements ici sont les mêmes, nous n'en voulons pas d'autres. Celles qui voudront suivre une voie plus parfaite, peuvent retourner en France et choisir un Ordre austère ; mais nous, nous sommes Sœurs de Saint-Joseph de Cluny et, comme telles, nous sommes tranquilles ; il y a autant de science religieuse en France que dans les colonies, j'espère. Et surtout, séparez le temporel du spirituel, et vous aurez bientôt la paix parfaite. La Règle, la Règle, elle sera votre force.

1. Allusion à l'écriture à larges traits de la Mère Rosalie. « Une écriture fine lui permettrait d'en mettre plus long sur moins de papier », comme elle le lui dira dans une autre lettre.

Vos dernières lettres sont du mois de février, le numéro 11 est la dernière; nous attendons avec impatience le numéro qui suivra l'arrivée de vos chères compagnes. Quelle a dû être votre joie en les voyant arriver. Combien votre courage doit leur en inspirer! M. Minot a écrit dans le courant de février à une personne de ma connaissance, il dit qu'il n'est pas sûr de garder ses chères Sœurs de Saint-Joseph. J'ai vu par là qu'il avait au moins des doutes sur ses procédés, et qu'il n'était pas tranquille. J'espère que nous verrons bientôt vos adversaires arriver en France, et que vous serez dédommée, par un heureux succès, des peines que vous aurez éprouvées au commencement.

J'ai vu hier M. le Préfet apostolique de la Martinique : leur maison prend un accroissement étonnant. Il aurait bien voulu aussi nous faire Sœurs de Saint-Charles de Lyon, il ne lui manquait pour cela que Sœur Thaïs pour Supérieure; mais Sœur Louise avait de meilleurs principes, cela n'a pas pu prendre, et elle vient d'obtenir 8 nouvelles Sœurs pour augmenter la maison. C'est moi-même qui vais les conduire quand je serai sûre que vos affaires n'ont plus besoin de moi.

Notre maison de Bailleul augmente tous les jours, nous sommes 110. Ma Sœur Euphémie est arrivée avec ma bonne Sœur Catherine du Sénégal; leur santé est déjà bien améliorée; j'espère qu'elles seront capables d'entrer en emploi bientôt.

Mes chers enfants noirs vont à merveille; j'en ai 12 : 8 petits garçons et 4 petites filles. Mgr l'Évêque a voulu qu'ils restent à Bailleul, jusqu'à leur entrée au séminaire. M. de Clausel vient de passer trois jours à Bailleul, il est très content de ce que tout va si bien. Lorsque vous reviendrez, vous trouverez tout bien amélioré et bien agrandi. Nous réglerons la maison de Bailleul à 200; après cela, nous nous occuperons de celle de Senlis pour le même nombre d'élèves; les maîtresses seront formées à Bailleul.

Je vais envoyer des fonds à la maison de Cluny pour y faire des agrandissements. Ma sœur m'écrit qu'il se présente beaucoup de sujets, on peut faire un bon choix. Je voudrais qu'on ne reçût plus que de bonnes Sœurs converses, et que toutes les

religieuses fussent prises parmi les élèves; bientôt le nombre sera suffisant. Sœur Clotilde va très bien; sa santé se fortifie depuis son retour de Cluny; ses élèves font de grands progrès dans le bien et dans la science de leur état. Dans les derniers paquets, elle vous a écrit; et moi, j'écrirai presque à tous les voyages.

M^{me} Desbassyns et son cher fils nous portent le plus vif intérêt, ainsi que toute sa famille; tâchez de lui être agréable autant que vous le pourrez.

Oh! mes chères filles, soyez fermes pour la bonne œuvre que Dieu a confiée à nos soins! N'ayons en vue que notre chère Congrégation; les coups que la malice et l'ambition ont cru lui porter n'ont servi qu'à l'affermir et à lui faire du bien. Nous avons acquis beaucoup d'expérience dans peu de temps; la ruse n'a jamais fait le bien. La vérité, la droiture triompheront toujours du mensonge. Cherchons Dieu de tout notre cœur dans la paix et la simplicité, soyez sûres qu'il ne nous abandonnera jamais.

Adieu, mes très chères filles, constance, patience, le contentement viendra ensuite. Je vous prie de dire à M. Millot (1) mille choses aimables, et que je serais bien heureuse de trouver l'occasion de faire quelque chose qui lui fût agréable.

Assurez de mon amitié toutes les personnes qui vous aiment; c'est dans l'adversité qu'on forme des amitiés durables et pures.

Toute à vous pour toujours,

Votre meilleure amie.



LETTRE 95^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Annonce de pièces importantes. Nouvelles de la famille Javouhey. Sœurs pour l'hôpital de Bourbon. Conduite charitable à l'égard des Sœurs dissidentes. Maternels et sages conseils.

1. Intendant à Bourbon, très dévoué à la Congrégation.

27 juin 1823.

Ma chère fille,

Je vous ai envoyé, dans ma dernière lettre, la copie de celle du ministre des Affaires ecclésiastiques à l'archevêque de Paris. Cette lettre, qui ne laisse rien à désirer pour notre justification, a été envoyée par extrait à M. votre Gouverneur. Je pense qu'elle sera connue du préfet apostolique; je vous la renverrai par duplicata avec l'Ordonnance royale concernant les maisons religieuses, ce qui vous donnera une grande tranquillité.

Agathe est mariée avec M. Joignot; elle se trouve heureuse, la famille de son mari l'aime beaucoup; la petite Thérèse de mon frère est à Cluny, c'est une enfant admirable.

L'établissement de Saint-Symphorien va très bien.

Huit Sœurs vont partir dans un mois pour aller près de vous prendre l'administration de l'hôpital de Bourbon. Son Excellence l'a décidé ainsi dans sa sagesse, nous devons nous y soumettre. Si ces lettres ne vous parviennent pas, celles qu'elles vous porteront ne seront pas interceptées. Je vous enverrai des personnes sages, capables de remplir l'emploi que vous leur confierez.

Je viens de recevoir une lettre de M. Minot au sujet de deux petites orphelines dont les anciennes Sœurs sont chargées : ce sont les nièces de cette pauvre religieuse que nous logeons par charité dans notre maison de Paris; je vous les recommande. Si Sœur Thaïs veut en ramener une, je m'en chargerai en France; on me l'adressera à Paris, rue de Vaugirard, n° 41. Les Sœurs Delorme pourraient l'amener, ou Sœur Tharsille, engagez-la à venir près de moi, je lui pardonne de bon cœur; qu'elle vienne, elle ne trouvera nulle part une meilleure amie.

Nous vous enverrons des Sœurs pour Pondichéry dès que les anciennes seront arrivées, mais ce seront des maîtresses pour les arts d'agrément et les langues étrangères; vous les garderez près de vous et vous ferez partir celles qui seront acclimatées; je vous reparlerai de tout ceci dans les premières lettres qui partiront avec nos Sœurs.

Demain 28, nous avons à dîner à Bailleul, Mgr Feutrier, évêque de Beauvais; il vient voir M. de Clausel. Je vais partir à huit heures du soir pour me trouver là demain matin. J'aurais encore bien des choses à vous dire, mais j'y reviendrai, et puis je veux vous écrire douze fois par an au moins.

Dites à toutes nos chères filles combien je les aime, qu'elles écrivent toutes à leurs parents, sans conter vos petites peines qui ne regardent personne que nous.



LETTRE 96^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Nouvelles diverses. Sages conseils pour son administration.

Paris, 23 juillet 1823.

Ma très chère fille,

Avec quelle satisfaction je remplis les ordres de Son Excellence (1), en vous envoyant nos très chères filles pour l'hôpital! il me semble que c'est ce qui pouvait nous arriver de plus heureux dans la circonstance présente. Les autres colonies auront Bourbon pour exemple, et je vous assure que nos ennemis nous ont rendu un grand service par la nature de leurs contradictions; ils se sont ôtée toute l'autorité que nous étions si disposées à leur accorder; ils ont raffermi les règlements; ils ont déterminé les chefs de l'État à donner des lois favorables aux Congrégations religieuses. Indépendamment de ce que je vous envoie, il y a encore une Ordonnance royale pour les colonies, qui sera envoyée à Bourbon sous peu, et qui dit : « que toute religieuse qui quitterait la Congrégation qui l'a envoyée dans les colonies ne peut y rester sous quelque prétexte que ce soit. Le gouverneur est chargé de la faire repasser en France sitôt sa sortie. Il ne peut y avoir de maison religieuse que celle reconnue par le gouvernement. On

1. Le ministre de la Marine.

ne peut y recevoir aucune novice sans qu'elle vienne en France pour sa profession. On ne peut acquérir des biens fonds. » Voilà à peu près l'article qui nous regarde; peut-on rien de mieux pour empêcher les intrigues? Je crois que cela ne fera pas mourir les intrigants, mais cela les rendra au moins bien malades.

Nous avons eu autant d'amis, de protecteurs, que de personnes qui se sont chargées des affaires, ou qui ont lu les fameuses lettres de nos adversaires.

Je vous le dis encore, l'administration des maisons qui sont sous votre conduite ne regarde que vous et votre conseil, qui doit être choisi parmi vos Sœurs les plus capables de vous éclairer dans vos démarches.

Lorsque vous avez des changements à faire, consultez le conseil, rien de plus; mettez-vous bien sur ce pied-là: c'est la Règle; suivez la Règle à la lettre, et vous ne suivrez pas votre volonté; une fois que vous aurez commencé, cela ira tout seul. Je vous ai déjà dit tout ceci dans mes lettres précédentes; mais, ma chère fille, j'en sens tellement la nécessité que je vous le répéterai sans cesse.

Pour votre comptabilité générale, ayez des registres doubles, où tous les trois ou six mois, vous porterez les recettes et dépenses de toutes les maisons; vous enverrez le duplicatâ en France, sur un simple cahier de papier fin, je vous en envoie pour cela. C'est le défaut d'ordre qui a perdu les premières maisons, c'est l'ordre qui doit sauver les suivantes. Aucune Supérieure ne doit faire de dépenses extraordinaires, sans en obtenir la permission de la Supérieure principale; il faut que chaque Supérieure fasse l'état de ce dont elle croit avoir besoin pour l'entretien de ses Sœurs pendant l'année, et qu'elle vous l'adresse; c'est à la Supérieure principale à y pourvoir. Qu'il ne soit pas permis de rien prendre ailleurs. La maison principale aura toujours un magasin approvisionné pour fournir à toutes. Il faut aussi que les quantités de linge: robes, guimpes et voiles que chaque religieuse doit avoir, soient déterminées par le conseil. Et puis, ma chère fille, évitez les réserves particulières, qu'aucune Sœur n'ait rien en propre. Songez à tous les maux que cela occasionne. Je vous le dis encore, suivez la Règle. Que

toutes les filles de notre bon Père se ressemblent ; nous sommes assez bénies de Dieu pour nous conduire en pauvres. Que les Sœurs de France et des colonies soient absolument pareilles en tout : couleur, forme des habits, manière de les mettre..... et si vous rencontrez une de vos Sœurs que vous n'ayez jamais vue, vous n'aurez pas de peine à la reconnaître. Je vais établir le même ordre dans toute la Congrégation. Je vous enverrai tout ce dont vous aurez besoin pour votre magasin par les Sœurs de Pondichéry qui partiront dans six mois au plus tard. Envoyez-nous aussi l'état de ce dont vous présumez avoir besoin, tant pour les classes que pour vous.

Je vous ai dit dans mes précédentes que je désire beaucoup que vous gardiez près de vous ma bonne Sœur Bathilde à la maison principale ; cela vous donnera une grande tranquillité pour vaquer aux affaires générales. Je vous ai dit aussi qu'il ne faut qu'un seul pensionnat et qu'il doit être à Saint-Denis. Nous vous enverrons par les premières Sœurs qui partiront une maîtresse de dessin et de musique. Sœur Bathilde peut commencer ces cours, et même vous pouvez au besoin vous adresser à des professeurs, s'il y en a qui méritent confiance. Je n'ai pas besoin de vous dire avec quelle prudence il faut les choisir... Faites donner une heure de leçon aux Sœurs en particulier..... Vous les aurez bien deux ou trois mois près de vous en attendant le départ des Sœurs de Saint-Maurice (1) ; mettez ce temps-là à profit pour les bien préparer. Le gouvernement les payera de même que si elles étaient à l'hôpital. Tâchez de régler la nourriture comme au Sénégal. M. Millot peut vous servir beaucoup.....

Je vous répète ici que je crois ma Sœur Alexine très propre à être votre assistante à l'hôpital..... Je pense que vous ferez bien aussi de la mettre du conseil, avec Sœur Bathilde, et la quatrième, celle en qui vous reconnaîtrez le meilleur jugement, le plus d'attachement à la Règle et le plus de charité. Voilà donc la composition de votre conseil. Je pense que ma bonne Sœur Raphaël sera Supérieure ou plutôt assistante de la

1. Appelées plus ordinairement Sœurs de Saint-Paul de Chartres.

troisième maison que vous établirez. J'ai une parfaite confiance en elle. Si vous en faites une à Saint-Paul, c'est là que vous la placerez avec deux autres très bonnes qui aient un peu d'extérieur et beaucoup d'intérieur; pour celles que vous éloignerez ainsi de vous, il faut que vous soyez sûre de leur attachement à la Congrégation. Et puis, il faut que vous ou Sœur Bathilde, alliez les établir, passer un mois avec elles.

.....

Une chose que je vous recommande avec beaucoup d'instances : ne mettez pas Supérieures celles qui auraient le plus d'esprit, de jactance, mais celles qui ont le plus l'esprit de leur état, le plus d'attachement à la Règle, de zèle pour la faire observer, de droiture dans le jugement; avec ces qualités, elles vous donneront beaucoup de consolation et feront le bonheur de leurs Sœurs qui ne les appelleront jamais autrement que *ma chère Sœur*; tenez à cela. Qu'on ne dise jamais : *chère Sœur, Sœur, Chère Mère*; mais, *ma Chère Mère, ma chère Sœur, ma Sœur*. Tout ce que je vous dis là est d'importance. Je ferai ici dans toutes les maisons de la Congrégation ce que vous ferez à Bourbon.

Établissons la Règle sur des bases sûres et uniformes. Je vous informerai exactement des changements qui pourraient être apportés à nos règlements, au moment de leur impression, d'après l'examen des évêques, comme aussi d'après les lois; mais on ne changera rien au fond, au but de la Société. Voilà tout ce que nous pouvions désirer.

Ma chère fille, je suis si heureuse que le bon Dieu ait fait triompher son œuvre, que je n'ose pas respirer. Toutes mes pensées sont pour la reconnaissance; aussi croyez qu'aucun sacrifice ne me coûte, celui de ma vie est le plus facile à faire.

Je vais aller en Amérique quand j'aurai l'assurance que vous n'avez plus besoin de moi; je pense que ce sera dans cinq ou six mois.

Nous préparons les sujets pour opérer les changements d'après les cinq ans de séjour de chaque sujet dans les colonies d'Amérique, afin d'y faire les réformes nécessaires.....

Nous sommes bien heureuses que la législation soit favorable

à l'unité des membres avec leur chef, car figurez-vous que chaque curé des colonies voulait faire une maison dont il aurait été le chef !

Le préfet de Cayenne et celui de la Martinique étaient venus à Paris pour solliciter, comme une faveur, de garder nos Sœurs sans les changer. Défense surtout qu'elles rendent jamais de compte à la Congrégation. C'est ce dernier article qui leur tient le plus au cœur ; fort heureusement j'étais là.

Oh ! ma chère fille, que les hommes sont à craindre par leur ambition pour le gouvernement ! mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous ?

Ma chère fille, je compte beaucoup sur votre zèle pour l'établissement de l'hôpital, mettez-y beaucoup de prudence et de courage. Je pense que vous devez faire tout ce que Dieu ou la Règle vous permettent, pour gagner la confiance de M. Collin, afin qu'il nous soit favorable. Soyez prudente et réservée avec le préfet apostolique, n'ayez de rapports avec ces messieurs que pour le spirituel ; et puis, parlez-leur de vos classes, de vos malades, mais peu des religieuses, jusqu'à ce que vous soyez bien persuadée qu'ils sont de bonne foi avec vous, ce qui demande bien des preuves.

Je ne sais pas comment vous vous arrangerez pour la maison de Saint-André, car elle appartient à la Congrégation et non à M. le Curé ; mais ne tenez pas à ce point aux choses temporelles ; laissez agir, et rendez-nous compte, nous verrons ce qu'il y aura lieu de faire. Le ministre a donné des ordres bien sévères pour que la remise des établissements vous soit faite, et qu'il ne soit rien enlevé dans les maisons de la Congrégation ; que l'inventaire soit fait et que toutes les dissidentes soient embarquées sur le premier bâtiment, sans égard aux réclamations. Je vous ai déjà écrit tout cela sous le couvert de M. Millot à qui M. Tabourot a adressé trois paquets pour moi ; il les aura reçus, s'ils ne sont pas interceptés. On m'a assuré qu'il les recevrait ; remettez-lui aussi les vôtres. Cependant, la voie que vous suivez est bonne, puisque j'ai reçu toutes les vôtres dans leur temps, sans qu'il y manque une seule ligne.

Vous pourrez nous envoyer une procuration, dans le but de subvenir aux besoins du noviciat, de 200 francs pour chaque Sœur employée dans la colonie. M. Millot vous dira comment il faut la faire, afin qu'il n'y en ait qu'une pour toutes. J'arrangerai tout au ministère; faites cela en conseil, au nom et pour toutes les Sœurs. Nous en ferons autant dans les autres maisons, ce qui sera d'un grand secours pour les jeunes personnes dont la Congrégation entreprend l'éducation, afin d'en faire des maîtresses pour les arts et les langues étrangères, et puis pour les novices qui resteront à la grande maison plus longtemps, et tant d'infirmes qui réclament notre charité et toute notre sollicitude. Attendez que vous soyez tranquille pour faire ceci, mais faites-le le plus tôt que vous pourrez.

C'est à Saint-Marcel de Chalon que nous pensons placer la maison des infirmes; tout y est propre à les rendre heureuses : l'espace est grand, les jardins magnifiques, l'église dans le jardin, les bâtiments, tout est propre à faire de belles et bonnes choses; et puis Chalon est notre berceau. J'ai une grande dévotion à Saint-Marcel, on nous désire beaucoup dans cette localité.

Je vais vous dire en passant que notre maison de Rouen va très bien; ma bonne Sœur Alexine pourra vous en parler, elle y est restée huit jours. J'aimerais assez soigner une maison de ce genre, il y a bien de la peine, mais que de bien à faire, et surtout que de réflexions pour l'orgueilleux!

Sœur Marcelline vous parlera de Breteuil; elle y est restée quelques mois pour son apprentissage, cela lui a fait beaucoup de bien. Cette petite maison sera la source d'un grand établissement, je me le persuade.

Crépy est toujours florissant; la bonne Sœur Cécile mène sa barque le mieux du monde. Tout le monde est content. Elle m'a chargée de vous dire mille et mille choses de sa part, et qu'elle donnerait sa vie pour vous; elle pleure quand on lit vos lettres.

Nanteuil a fait des progrès; jamais je n'aurais cru Sœur Eudoxie ainsi capable de gouverner une maison; elle a suivi l'exemple de ma bonne Sœur Raphaël pour son attachement à la Congré-

gation et son économie. Dites à ma Sœur Raphaël de lui écrire, cela lui fera beaucoup de bien.

Je viens d'acheter un très bon canif que vous trouverez dans le paquet de couteaux; j'ai fait mettre le chiffre de M. Millot, c'est à son intention. Il y a aussi dans la caisse de livres et de papier divers objets qui lui sont destinés. Je vous prie de lui en faire hommage de ma part; c'est un petit souvenir de ma reconnaissance qui sera éternelle. Dites-lui de ma part, je vous en supplie, que si je pouvais lui être de quelque utilité à Paris, je serais très heureuse.

Il faut cependant en finir; je vais reprendre la route de Paris, il me tarde d'y arriver, parce que je crois y trouver de vos nouvelles. Deux bâtiments viennent d'arriver de Bourbon, ils ont amené la femme du procureur du Roi et une autre famille. Ils n'ont guère satisfait mes désirs, ils ne vous connaissaient presque pas; cependant ils m'ont dit combien la conduite des anciennes était désapprouvée ainsi que celle de M. Pastre. Je vais faire mon possible pour affermir votre tranquillité, mais je vous le répète encore: suivez la Règle, ne parlez que par la Règle et vous serez forte contre toutes les attaques de vos ennemis.

Adieu, ma bien chère fille, je vous remets entre les mains et sous la protection de notre bon Père saint Joseph, et je le prie instamment de vous assister dans tous vos besoins. Vous lirez le cahier (1) que j'adresse à toutes nos chères filles. Donnez-leur, si vous le jugez convenable; autrement, brûlez-le. Faites ce que vous croirez le plus sage. Écrivez-moi, faites-le par toutes les occasions possibles; entrez dans tous les détails que vous croirez propres à m'éclairer, soit dans ma conduite ou dans mes démarches, et dites-moi surtout ce que vous croirez utile au bien général de la colonie, soit pour l'instruction, les malades ou les Sœurs. Je veux profiter de tout pour l'avancement de notre chère Congrégation.

Adieu donc, ma bien-aimée fille, comptez que vous n'aurez jamais de meilleure amie que votre sœur.

1. Cahier d'instructions détaillées dans la lettre 98°.

LETTRE 97^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Lettre officielle au sujet de l'envoi des Sœurs pour remplacer les Sœurs de Saint-Paul de Chartres à l'hôpital de Saint-Denis. Agir avec prudence et humilité.

Paris, 25 juillet 1825.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'ai reçu l'ordre du ministre de la Marine de faire partir pour Bourbon 8 Sœurs de notre Congrégation à l'effet de remplacer le même nombre de Dames de Saint-Maurice qui desservent l'hôpital de cette colonie. M. le Gouverneur est chargé de faire exécuter les ordres de Son Excellence ; je ne doute nullement du zèle qu'il apportera à remplir ses vues qui lui sont manifestées dans la lettre dont je vous envoie le duplicata, et que vous lui remettrez vous-même. Vous lui communiquerez en même temps le Décret sur les Congrégations religieuses. Je vous engage à en garder copie.

Ici, ma chère fille, je dois vous recommander d'agir avec toute la prudence et l'humilité possibles. Je connais votre sagesse, je suis tranquille. Faites tout le bien qu'on a droit d'attendre de vous. Justifiez la confiance dont le gouvernement daigne nous honorer. En agissant ainsi, comptez sur mon tendre et bien sincère attachement.

LETTRE 98^eA LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY
ET A TOUTES LES SŒURS DE L'ILE BOURBON

Conseils pour le placement des Sœurs qu'elle envoie. Bien étudier les sujets afin de les préparer aux emplois auxquels on les destine. Être modestes et ne pas se prévaloir du choix qui a été fait de la Congrégation. Conserver l'esprit intérieur parmi les occupations extérieures.

Instructions et avis généraux sur chacune des vertus que doit posséder une véritable religieuse.

Nantes, 29 juillet 1825.

Mes très chères et très aimées filles en Notre-Seigneur,

Avec quelle douce satisfaction je trace ces lignes qui vous seront remises par nos chères enfants qui vont être votre gloire et votre consolation, en partageant vos travaux ! Je les remets entre vos mains pour les placer dans les emplois qui leur conviendront, selon le besoin du service qui nous est confié, et leur capacité. Vous en mettrez 8 des vôtres pour le service de l'hôpital, selon les intentions de S. Exc. le Ministre de la Marine. Je vous envoie copie des lettres qui vous instruiront des motifs qui ont déterminé cette mesure. Nous n'avons qu'à obéir et non à raisonner. Si dans les Sœurs qui ont déjà l'expérience du pays, vous en avez qui conviennent mieux à l'hôpital, vous les y mettrez. Mais qu'elles ne soient pas trop jeunes, ni légères, ni grandes parleuses. Songez, ma chère fille, que c'est pour remplacer une Congrégation respectable, et que nous devons, par notre zèle, notre dévouement, notre bonne administration, justifier le choix du gouvernement ; gardons-nous bien de nous en prévaloir : soyons modestes dans la prospérité, et nous ne serons point abattues dans l'adversité. Je pense que les Sœurs resteront près de vous jusqu'au départ des Dames de l'hôpital, ce qui pourra bien aller à deux ou trois mois.

Ma chère fille, profitez de ce temps précieux pour bien étudier les sujets et les préparer à l'emploi auquel vous les destinez. Apprenez-leur à conserver l'esprit intérieur au milieu des occupations dissipantes de leur état, et surtout à marcher toujours en la présence de Dieu. C'est là le secret pour se préserver du péché au milieu des plus grands écueils ; si je pouvais vous le faire comprendre comme je le sens moi-même ! mais que dis-je ? vous le sentez comme moi, et même mieux. Et puis, c'est l'œuvre de Dieu ! cette pensée calme toutes mes inquiétudes et ranime en moi la plus vive confiance. Oh ! que nous sommes heureuses de faire l'œuvre de Dieu !

INSTRUCTIONS ADRESSÉES PAR LA R. MÈRE FONDATRICE
AUX SŒURS DES COMMUNAUTÉS DE BOURBON

Pureté d'intention, esprit intérieur.

Mes chères filles, je ne saurais trop vous recommander la pureté d'intention dans toutes vos actions. Souvent, nous faisons de bonnes choses en apparence, et qui n'auront nul mérite pour le ciel, parce que nous les faisons machinalement, et sans motif de plaire à Dieu. La pureté d'intention donne le prix à toutes nos actions; elle les vivifie, les ennoblit, et les plus petites deviennent grandes par la grandeur du motif qui les détermine. Et vous surtout, mes bien chères filles, qui avez quitté vos familles, vos amis, votre patrie, pour faire la volonté de Dieu, craignez de perdre le mérite de tant de sacrifices, en vous rattachant à tout ce qui ne serait pas Dieu. Ah! ne cherchez que lui dans toutes vos actions, qu'il soit votre but dans tout ce que vous faites, et il sera votre récompense... Mes bien chères filles, le moyen de conserver et d'augmenter cette pureté d'intention, c'est de marcher en la présence de Dieu, d'appeler en vous cet esprit intérieur qui est l'âme de la vie religieuse; avec cet esprit intérieur, rien ne nous échappe: nous profitons des biens et des maux que Dieu nous envoie, tout nous est favorable pour notre avancement dans la vertu, parce que nous recevons tout de la main de Dieu qui se sert des créatures pour nous rendre meilleures.

Gardons-nous bien de blâmer personne, prions pour toutes; ne vous réjouissez jamais des chagrins de vos ennemis. O mes bien chères filles, souvenez-vous de ces avis!

Zèle pour la gloire de Dieu et charité pour le prochain.

Mes bien chères filles, si je vous demandais ce qui vous a déterminées à partir pour les colonies, toutes me diraient: c'est pour travailler à la gloire de Dieu et faire sa volonté. Je crois

qu'il n'y a que de semblables motifs qui puissent déterminer une telle vocation. Oui, tels en furent les motifs. Mais, mes chères filles, ces beaux sentiments ne peuvent-ils pas s'effacer pour faire place à de bien contraires? Mettons la main sur la conscience, et peut-être trouverons-nous que nous avons oublié souvent le but de cette belle et sublime vocation; nous nous sommes souvent mises à la place de Dieu, en cherchant nos aises, notre satisfaction, et peut-être notre gloire... Que nous sommes faibles et malheureuses d'oublier si facilement ce qui devrait nous occuper toujours! Pourquoi, à l'imitation du grand saint Bernard, ne disons-nous pas chaque jour et plusieurs fois par jour: « Pourquoi suis-je venue ici? » depuis que j'y suis, ai-je travaillé avec zèle à la gloire de Dieu, à le faire aimer par tous ceux qui m'entourent? ai-je souffert avec patience les peines qui me sont arrivées? ai-je regardé les humiliations comme venant de Dieu qui voulait connaître mon amour pour lui? Oui, mes bien chères filles, faisons-nous souvent ces questions, et nous en retirerons de grands fruits, si nous les faisons avec cet esprit intérieur qui ne doit pas plus nous quitter que notre chemise (passez-moi ce terme). Le zèle serait mal entendu s'il n'était accompagné d'une véritable charité pour le prochain. Nous devons édifier plus que corriger; laissons ce soin à ceux que Dieu a commis pour cela.

Pratique de la Règle.

Mes bien chères filles, je viens causer avec vous sur la pratique de notre sainte Règle, et sur les avantages que vous y trouverez. « La Règle vient de Dieu et conduit à Dieu. » Cette vérité est à la première page. Cette pensée vient de Dieu: elle est trop sublime pour que j'en sois l'auteur. Cette première page, qui est le but de notre sainte Institution, suffirait pour nous conduire au ciel; tout y est renfermé, le reste n'en est que le développement. Méditez-la donc, mes chères filles, méditez-la sans cesse, et toujours avec un profond respect. Regardez comme ennemis de votre salut tous ceux qui vous diraient qu'elle n'est pas

approuvée, qu'elle ne vous oblige pas. Quoi ! ne savez-vous pas qu'elle est approuvée de tous nos saints évêques, de nos directeurs ? Que faut-il de plus ? (1) N'est-elle pas conforme à l'Évangile ? N'entrez pas en discussion sur ces matières ; lorsqu'on vous en parle, renvoyez à vos Supérieures. Pour vous, votre bonheur, votre consolation se trouvera dans la pratique fidèle de votre saint règlement. Examinez l'exemple de ces malheureuses Sœurs qui ont méprisé et méconnu la Règle qu'elles avaient promis de suivre, à la face des autels ; voyez où l'orgueil les a conduites ! mais gardez-vous de les juger, contentez-vous de les plaindre ; priez pour elles, et ne conservez aucune haine dans votre cœur. Si quelques-unes reviennent, ayez pour elles la plus tendre charité : Dieu sera pour vous ce que vous serez pour elles.

Amour de la sainte pauvreté.

Mes chères filles, les points principaux de la Règle sont les vœux ; celui de pauvreté, de désappropriation de tout nous-mêmes est le premier. Si nous quittons tout, nous n'avons plus rien, nous sommes donc parfaites par ce premier vœu bien accompli. Mais, hélas ! qu'il est rare de trouver de véritables pauvres, même dans les communautés les plus parfaites ! Ce n'est pas le manque de choses qui fait la pauvreté, mais c'est l'esprit de pauvreté qui fait les pauvres de Jésus-Christ, c'est cet esprit qu'il appelle bienheureux. Oh ! que nous serons heureuses, si nous avons ce véritable esprit de pauvreté ! Que ne puis-je vous le faire comprendre, comme Dieu me le fait sentir ! Songez qu'avec lui nous avons tout, nous ne désirons rien, rien que l'accomplissement des desseins de Dieu sur nous ; toute notre crainte est d'y mettre quelque obstacle. Voilà, mes bien chères filles, la source du vrai et parfait bonheur sur la terre ; n'en cherchons point d'autre, nous serions trompées par l'apparence. Jetons-nous donc entre les bras de la divine Providence,

1. La vénérable Mère pensait bien alors à l'approbation de Rome, ainsi qu'elle le dit autre part ; mais pour le moment cette approbation des évêques était tout ce qu'elle pouvait obtenir.

abandonnons-nous à ses soins. Regardons nos Supérieures, notre Règle comme notre providence visible, notre boussole pour guider nos pas sur la mer orageuse de cette vie. Soyons sûres qu'en nous y abandonnant, nous arriverons tranquilles au port de la bienheureuse éternité ; je vous le souhaite, mes bien chères filles en Notre-Seigneur.

Confiance en Dieu malgré nos péchés.

Oui, mes bien chères filles, confions-nous en Dieu malgré nos péchés. Cette confiance doit être fondée sur notre misère, sur nos besoins, sur les mérites de notre divin Sauveur dont la miséricorde est infinie. Si j'osais m'offrir pour exemple, je vous dirais : voyez ce que Dieu a fait pour moi, ce qu'il fait chaque jour pour cette sainte Congrégation, malgré les persécutions suscitées de toutes parts par ceux mêmes qui devaient la protéger. Dieu veut que nous mettions notre confiance en lui seul, et que nous soyons intimement persuadées que cette œuvre est son ouvrage. Je n'avais aucun mérite pour opérer tant de bien, mais j'ai toujours eu une parfaite confiance en Dieu : elle n'a jamais été trompée. Ses grâces sont proportionnées à notre confiance. Cependant ne croyez pas que cette confiance puisse exister avec l'habitude du péché, l'attachement au péché ; non, non, il faut détester le péché et ne pas vouloir le commettre, alors il est permis d'avoir une entière confiance.

Chasteté.

Mes chères filles, je vous renvoie au Discours sur la vie religieuse par l'abbé A... pour vous instruire de ce qui regarde cette belle vertu ; ne raisonnez jamais avec la tentation ; souvenez-vous bien que la tentation n'est pas un péché. Souvent même elle est une occasion de mérite, parce qu'elle nous met en garde contre nous-mêmes. Ne vous exposez pas à la tentation, vous savez qu'il est dit : « Celui qui s'expose au danger y périra. » Ne soyez pas curieuses, la curiosité a perdu bien des jeunes

religieuses. Évitez la lecture des livres, je ne dis pas dangereux, mais inutiles. Une fois qu'on a commencé d'en lire, il est difficile de s'en corriger ; je vous parle par ma triste expérience.

Je vous dirai encore que vous devez fuir les conversations, non seulement des libertins, mais encore des saints. Oui, mes chères filles, la conversation familière des saints vous damnera... S'il entre dans les devoirs de votre état d'avoir des conversations avec des hommes quels qu'ils soient, Dieu vous assistera, vous n'aurez rien à craindre ; mais si c'est par des motifs humains, Dieu vous laissera à vous-mêmes et vous aurez tout à redouter. Ne cherchez jamais la conversation des jeunes prêtres sous prétexte de vous instruire : c'est une tentation du démon. Aimez à vous instruire avec toutes vos Sœurs, ou dans la lecture, ou plus encore dans l'oraison ; ne voyez les prêtres que dans les fonctions de leur saint ministère, toujours avec un saint respect, voyez toujours en eux la personne de Jésus-Christ ; ne leur tenez aucun discours inutile ; évitez la moindre légèreté dans vos paroles. Je charge votre chère Supérieure de vous dire le reste.

Obéissance.

Mes bien-aimées filles, je n'aurai pas grand'peine à vous faire sentir le mérite, le prix de cette admirable vertu. Jésus-Christ nous dit que l'homme obéissant racontera ses victoires. L'obéissance est le caractère du saint religieux : obéissance jusqu'à la mort, à l'exemple de notre divin Maître. Vous en donnez, mes bien chères filles, un bel exemple en partant pour les colonies : c'est obéir jusqu'à la mort, car ne vous exposez-vous pas à mourir par obéissance ?

Vous en faites l'action, mes bien chères filles, ah ! n'en perdez pas le mérite par votre indifférence. Faites donc tout pour Dieu, qu'il soit toujours présent à votre pensée pour alléger tous vos sacrifices et les récompenser. Mes enfants, à qui devez-vous obéir ? A la Règle, et rien qu'à la Règle. Dans tous les pays, dans tous les emplois, elle vous dirige et vous garde de toute erreur ; vos Supérieures y sont soumises comme vous ;

elle commande à toutes; dans tous les pays elle nous tient le même langage : renoncement, abnégation de nous-mêmes, charité, obéissance, humilité, pauvreté. Ces vertus, mes chères filles, sont pour tous les climats, tous les pays et même tous les emplois. Nous avons tout à gagner en obéissant, et tout à craindre en n'obéissant pas; obéissons donc, et faisons-le dans la seule vue de plaire à Dieu.

Charité envers le prochain.

Mes chères filles, que vous êtes dans une belle position pour exercer cette aimable vertu ! n'en perdez pas les occasions que votre emploi vous ménage. Que de personnes ont droit à votre charité ! D'abord les malades, puis les personnes qui servent sous votre direction, ensuite les malheureux nègres qui vous environnent. Ayez un cœur vraiment maternel pour tous ; en soulageant leur corps, n'oubliez pas leur âme qui est peut-être encore plus malade.

Amitiés particulières.

Mes bien chères filles, regardez les amitiés particulières comme le tombeau de la charité religieuse, fuyez-les comme la peste. Dès que les Supérieures remarquent la naissance de quelque amitié particulière, elles ne doivent rien négliger pour la détruire dans sa source, surtout si c'est entre jeunes Sœurs. Les préférences engendrent les jalousies, celles-ci détruisent les communautés les mieux établies. Que de maux viennent à la suite de ces malheureuses passions ! J'en ai vu des exemples terribles dans notre Congrégation, et c'est cette expérience qui me fait vous prévenir contre un mal si dangereux, dont les suites sont si funestes à l'esprit de notre saint état. Mes chères filles, vous vous en préserverez par une vraie charité. Cette belle vertu est le contre-poids, le remède le plus sûr contre ce poison. Aimez vos Sœurs, aimez-les pour l'amour de Dieu, aimez-les comme les épouses de Jésus-Christ ; vous trouverez dans cette charité votre consolation, vous aurez pour elles du

respect, comme étant les épouses d'un Dieu ; vous irez au-devant de tout ce qui pourrait leur être utile et les obliger. Elles feront de même à votre égard, et ce saint accord rendra notre Société l'image du ciel sur la terre. Dieu prendra plaisir à habiter parmi vous ; les anges mêmes envieront notre sort de pouvoir pratiquer dans des corps mortels les vertus qui font leur bonheur et leur gloire dans le ciel, parce que la pratique de ces vertus vous unira à Dieu, sa présence vous sera familière. Que nous sommes donc heureuses, mes chères filles, de pouvoir commencer sur la terre ce qui doit faire notre bonheur dans l'éternité !

Habit religieux.

L'habit religieux nous distingue aux yeux du monde du reste des chrétiens ; il fait connaître extérieurement notre vocation et l'Ordre auquel nous appartenons. Nous devons le porter avec un saint respect, et craindre de le déshonorer par quelque action contraire à l'esprit de notre état. Nous devons le soigner en quelque sorte comme une chose des plus précieuses, comme l'ornement le plus somptueux qui nous met au rang des épouses de Jésus-Christ. Ne le quittons jamais sans une extrême nécessité, chaque matin reprenons-le toujours avec un nouveau plaisir. Craignons de changer la moindre chose, soit dans la forme, la couleur et surtout dans la manière de le mettre. Que l'étoffe soit celle qui nous a été donnée par nos Supérieures. Ne cherchons pas à avoir un voile plus long, une robe plus ample, des ourlets plus larges que ceux qui nous ont été donnés ; voilà l'agonie de l'esprit religieux, l'annonce de sa mort prochaine. Réfléchissez, mes bien chères filles, et dites-moi si je me trompe ; tâchons d'être tellement uniformes, qu'on reconnaisse partout la fille de Saint-Joseph de Cluny, sa simplicité, son amour pour l'ordre et le travail. Il me semble que nous allons si bien faire la sainte volonté de Dieu, qu'il nous emploiera à n'importe quoi, et nous nous en tirerons très bien, avec sa grâce, n'est-ce pas ?

Ordre et propreté.

Mes bien-aimées filles, l'ordre et la propreté doivent faire le plus bel ornement d'une communauté religieuse, c'est par là que l'on peut pressentir ce qu'est intérieurement une religieuse. On peut dire que l'esprit de Dieu ne réside pas dans le désordre ; le désordre extérieur annonce le désordre intérieur. Aimez et chérissez l'ordre et la propreté ; dans vos emplois, travaillez à établir le plus d'ordre possible, non seulement dans ce qui est visible, mais encore dans les choses qui ne sont pas vues. Ne le faites pas par ostentation, mais faites-le par amour pour vos devoirs, par amour pour Dieu. J'ai la plus mauvaise opinion d'une maison malpropre ; la ruine doit en être la suite. L'ordre fait la richesse d'une famille, d'une communauté et presque d'un peuple. J'aurais bien des choses à vous dire sur les avantages de l'ordre, de la propreté, et surtout de la simplicité ; mais vos Supérieures vous les diront pour moi ; je ne fais que vous les indiquer, afin de leur donner occasion de vous en parler, et aussi pour qu'elles connaissent tout le prix que j'attache à ce que l'esprit de la Congrégation soit un esprit d'ordre, de propreté et surtout de simplicité. Je les engage beaucoup aussi à vous parler des maux qui suivent le défaut d'ordre ; ils sont incalculables, surtout dans une maison nombreuse. Ce défaut tarit la source du bien, parce que, presque toujours, il naît de la paresse et de la négligence.

Visites à rendre et à recevoir.

Mes chères Sœurs, évitez la fréquentation du monde, fuyez le monde. Je ne saurais trop vous prémunir contre ses pièges et sa séduction, surtout dans les pays où vous vivez. Ne rendez jamais de visites qui ne seraient pas de première nécessité ou commandées par une grande charité, mais jamais par manière de récréation, par distraction ou pour prendre l'air. Rappelez-vous combien de fautes suivent ces visites rendues et même reçues. Si vous n'en rendez pas, on vous laissera bientôt tranquilles à

vos devoirs. Il doit y avoir un parloir dans la maison, qu'il soit désert autant que possible. Le parloir est pour ceux qui ont quelque affaire à traiter, et non pour causer inutilement. La Supérieure doit savoir toutes les personnes qui viennent. Il ne faut jamais aller au parloir sans sa permission, et elle doit savoir ce qui s'y est dit en général; elle doit charger la plus prudente et la plus attachée à son devoir de répondre pour elle en son absence. Il ne faut recevoir qu'à certains jours et à certaines heures, sans cela il y aura toujours du temps de perdu et beaucoup de dangers.

.....

Ma chère Sœur Raphaël,

C'est par vous que je termine ma correspondance que je voudrais continuer longtemps; je vous aime toutes avec tant de tendresse! Il me semble que les meilleures filles de Saint-Joseph sont à Bourbon; aussi mon esprit y va sans cesse, mon cœur y est toujours.

Ma chère fille, faites votre possible pour établir parmi toutes vos chères compagnes cet esprit d'union et de charité qui doit caractériser de vraies filles de Saint-Joseph.

Adieu, ma bien chère fille, je pars dans un instant, mes Sœurs vous diront tout ce que vous désirez savoir.



LETTRE 99^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Arrangements au sujet des Sœurs de l'hôpital de Saint-Denis. Conduite à tenir. Conseils pour une bonne formation religieuse. Règlement à donner à chaque maison. Humilité. Ajourner la fondation de Pondichéry.

Nantes, du 1^{er} au 6 août 1823.

Ma chère fille,

Il est convenu, avec le ministre, que nos Sœurs de l'hôpital seront traitées comme au Sénégal ; ainsi, vous vous entendrez avec M. Millot qui en fera part à M. le Gouverneur pour les rations et l'indemnité de table ; cela sera mieux et moins gênant pour les Sœurs et pour vous. Leurs appointements commenceront aussitôt leur arrivée ; vous les logerez comme vous pourrez, mais je vous le répète, travaillez sans relâche à leur instruction. Les deux sœurs Renaud et Sœur Vincent, qui seront des hospitalières parfaites, sont peu instruites ; mais elles ont tant d'excellentes qualités que j'ai cru voir le doigt de Dieu dans ces chères enfants.

Je crois que vous feriez bien de donner le voile à Sœur Marguerite et de la mettre à l'hôpital. N'ayez pas tant de prudence humaine, la vertu doit l'emporter sur tout le reste. Leurs bonnes qualités justifieront notre choix.

Il y a bien des dangers à placer dans l'hôpital des Sœurs jeunes et trop avenantes. Vous serez Supérieure de l'hôpital, celle que vous nommerez ne sera qu'assistante. C'est vous qui recevrez les ordres de l'administration pour les transmettre aux Sœurs ; vous irez tous les jours y passer quelques heures, mais votre résidence, comme Supérieure principale de la colonie, sera dans la maison d'éducation, qui sera la maison principale.

Je crois que ma Sœur Alexis conviendrait pour être votre assistante à l'hôpital, parce qu'elle a un peu plus l'expérience des malades. Et puis son âge, son caractère, tout me paraît convenir. Cependant vous êtes libre de faire le choix. Je vous recommande particulièrement ma Sœur Bernard ; il y a beaucoup de ressource chez elle ; elle a de la facilité, de l'intelligence et beaucoup de prudence. Ma Sœur Julienne sera bonne hospitalière ; elle a peu d'extérieur, mais elle a une droiture, une simplicité qui nous la rendront bien précieuse. Sœur Honorine est une élève de Sœur Marie-Joseph à Foncine-le-Haut ; elle est du pays de Sœur Thaïs, mais elle ne lui ressemble pas, ce sera un

bon sujet très propre à l'instruction ; elle a besoin de travailler encore beaucoup, sous les ordres de Sœur Bathilde ; elle parviendra bientôt et vous rendra de grands services ; sa santé est bonne. Je viens de faire, pour vos élèves, de petites emplettes qui vous feront plaisir ; vous céderez ce dont vous n'aurez pas besoin. Informez-vous des prix du pays, et donnez un peu meilleur marché. Je vous envoie beaucoup de papier à lettres, j'ai pensé qu'il y avait plus d'avantages parce qu'il est moins lourd, et puis les cahiers sont petits. Si vous avez besoin de n'importe quoi, demandez-le-moi, je vous l'enverrai par Nantes. J'y ai fait de très bonnes connaissances. Le maître du bâtiment qui conduit nos chères Sœurs, me paraît mériter toute notre confiance ; vous pouvez lui remettre, tant en marchandises qu'en argent, ce que vous auriez à nous envoyer en le faisant assurer, et nous en donnant avis par un autre bâtiment. Si vous envoyez du café, que ce soit du premier choix et bien conditionné. Si vous pouvez vous procurer quelques oiseaux qui ne soient pas au Sénégal, envoyez-les-moi...

Je suis enchantée quand je pense au beau pensionnat que vous pouvez avoir à Saint-Denis ; je vous le répète, n'en faites que là. Mettez-y beaucoup d'ordre et de bonne tenue. Ma Sœur Angadrème sera la maîtresse des cérémonies et d'ouvrage. Ma Sœur Bathilde, maîtresse générale pour la grammaire et le dessin. Que votre salle d'étude soit belle et sur un très bon ton. Beaucoup de régularité en tout. Veillez beaucoup à la bonne tenue des Sœurs ; qu'elles soient modestes, douces, et pour cela qu'elles parlent peu. Jamais de connaissances au dehors, jamais de visites que pour les affaires et dans la nécessité ; que les jeunes n'aillent pas à l'hôpital... Le bon Dieu doit des grâces aux hospitalières, mais non aux curieuses, souvenez-vous bien de cet avis. Je crains un peu votre bonté qui va quelquefois jusqu'à la faiblesse. Je vous le répète, ne laissez jamais aller à l'hôpital, sans une extrême nécessité qui ne doit se rencontrer qu'une fois par an. Pour vous, c'est votre devoir, il n'y a aucun danger. Je pense qu'on doit vous fournir à toutes, dans la communauté même, les remèdes en cas de maladie et le médecin.

Soyez ferme, je vous en supplie, au nom de notre bon Père saint Joseph ; corrigez les bavardes, ne leur passez rien, elles me font horreur. N'écoutez pas les rapporteuses, ne jugez qu'après avoir vu par vous-même. Mon Dieu, que je voudrais être près de vous un mois seulement ! il me semble que je vous épargnerais bien des peines pour commencer l'hôpital. Vous ferez mieux que moi, puisque le bon Dieu vous a donné cette mission ; d'ailleurs vous avez de bonnes et fidèles coopératrices.

Je vous prie de tenir un livre dans lequel vous transcrirez mes lettres en corrigeant les répétitions et les fautes d'orthographe ; ceci est essentiel. Ce livre restera dans la salle du Conseil. Donnez à chaque maison des règlements avec un petit cahier d'observations sur les divers emplois, que vous ferez lire et connaître au Conseil. Vous mettrez toujours : à être approuvé par notre Mère Générale de France et par son Conseil. Mais, en attendant, vous le faites observer. Voici l'avantage que la Congrégation tirera de ces observations : c'est que dans toutes les colonies, les règlements deviendront uniformes, ce qui est essentiel.

Ma chère fille, je vous dis mes pensées telles qu'elles me viennent sans aucune correction. Il me semble qu'elles me viennent de Dieu et que vous me comprendrez parfaitement. Mettez-les donc au net, corrigez-les et tirez-en tout ce qui vient de Dieu, brûlez tout ce qui vient de moi, Dieu vous fera la grâce de le distinguer (1).

Ne commencez pas l'établissement de Pondichéry qu'on ne vous ait envoyé des Sœurs, et je ne vous en enverrai qu'après votre demande.

Répondez à tout ce que je vous dis, et vous me ferez le plus sensible plaisir. Soignez mieux votre écriture que moi.

1. On reconnaît là, avec l'humilité de la Vénérable Mère, la confiance entière qu'elle avait dans l'esprit de discernement de sa chère sœur et dans son genre de rédaction facile, naturel, et tout ensemble correct et élevé.



LETTRE 100^e

A LA SŒUR THARSILLE SARLINGUE, A MANA

La vénérée Mère annonce l'arrivée des Sœurs de la Guyane. Surprise qu'elle n'ait pas écrit. Projette son départ pour Cayenne, avec plusieurs Sœurs.

Paris, le 10 septembre 1823.

Ma bien chère fille,

Je n'ai qu'un petit moment pour vous dire que nos chères Sœurs de Mana sont enfin arrivées bien heureuses, bien contentes ; je les attendais avec tant d'impatience depuis trois mois, c'est ce qui m'a empêchée de vous écrire. Je n'ai pas reçu un mot de vous depuis que vous êtes à la Mana. Il me tarde bien de savoir comment vous vous y trouvez. M. Gerbé a eu la bonté de me faire donner de vos nouvelles qui m'ont fait bien plaisir. Dites-lui que bientôt je serai près de vous. J'attends avec impatience le départ de M. de Milius (1) ; je partirai avec lui. Que M. Gerbé compte sur mon parfait dévouement, qu'il me dise tout ce que je puis faire pour lui.

Sœur Marie-Thérèse de Cayenne m'écrit que vous avez passé quinze jours chez elle avec Sœur Mélanie, et que vous vous êtes parfaitement conduites ; cela m'a fait grand plaisir, mais pourquoi ne m'avoir pas écrit vous-même ce qu'il en était ? Je pense qu'on a intercepté vos lettres et les miennes ; enfin celle-ci arrivera, je l'espère, et je vous porterai les autres. Nous partirons au moins six pour Cayenne, toutes instruites et capables de faire le bien. Je vous trouve bien heureuses ; il me semble que j'aimerais votre solitude, nous en parlons sans cesse avec ma Sœur Xavier ; elle témoigne le plus grand désir d'y retourner faire le bien qu'elle n'a pu faire par le passé. Je voudrais savoir de vos nou-

1. Gouverneur intérimaire de la Guyane, en attendant l'arrivée de M. de Freycinet, qui, de Bourbon, allait à la Guyane.

velles ; surtout dites-moi comment vous vous êtes trouvée ces quinze jours que vous avez passés près des Sœurs de Cayenne. Mettez vos lettres sous le couvert de M. Gerbé, adressées au ministère pour m'être remises ; je les recevrai sûrement comme cela.

Allons, du courage et de la prudence ; je viens de recevoir une lettre de ma sœur Rosalie ; les Sœurs Bathilde et ses compagnes sont arrivées. Rien n'égalé la déception et les regrets du parti des dissidentes. Ces messieurs qui ont voulu tout prendre sur leur compte sont bien embarrassés. Ils font demander à rentrer, mais il n'est plus temps. Je vous tiendrai au courant de tout ce qui se passera, mais je serai bientôt près de vous.

Adieu, toute à vous.



LETTRE 101^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

M. Desbassyns ami de la Congrégation. Guadeloupe et Martinique. Les établissements de France vont très bien. Séminaire africain. Que les Sœurs écrivent à leurs parents. Bonnes dispositions de la vénérée Mère à l'égard des anciennes Sœurs de Bourbon. Lire la Règle et la méditer devant Dieu.

Paris, 13 septembre 1825.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Je viens de recevoir votre dernière lettre du mois d'avril qui m'apprend enfin que vous avez reçu la première des miennes qui vous soit parvenue après une si longue attente. Que cette nouvelle m'a fait plaisir ! Comme vous avez bien compris ce que je voulais vous dire ! A présent j'attends avec non moins d'impatience celle qui doit m'annoncer l'arrivée de toutes nos chères filles, car, Dieu merci, 17 en moins de six mois ! et nous pouvons encore vous dire : demandez et vous recevrez. Oui, parlez, nous ferons tout pour votre bonheur et votre tranquillité. Que je vou-



*La charité pardonne
tout
et l'humilité arrange
tout,
ces deux vertus
ne peuvent s'acquérir
que par
beaucoup d'esprit
intérieur.*

(Vble A. M. Javouhey)

Comma sur L. K. K. K. K.
de la part de sa compagnie
L. K. K. K. K.

drais voir toutes ces chères filles ! Que vous êtes heureuses d'être une réunion de si bonnes Sœurs de Saint-Joseph.

M. Desbassyns est tout feu et flamme pour notre Congrégation. Nous attendons votre réponse pour envoyer des Sœurs pour Pondichéry ; en attendant nous allons compléter nos établissements d'Amérique. Les pensionnats deviennent très nombreux, surtout ceux de la Martinique et de la Guadeloupe. Le préfet apostolique de la Martinique a fait un voyage en France pour obtenir des Ursulines cloîtrées, mais on lui a répondu qu'une seule Congrégation était approuvée pour les colonies, la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, et qu'on n'en voulait pas d'autre. M. Gondin et M. de Clausel ont dîné hier chez nous ; nous avons bien parlé de Bourbon, ils sont dans l'admiration de votre courage, ils ne doutent pas de votre parfaite réussite.

En France, nous allons à merveille ; tous nos établissements vont très bien. Nous en avons fini avec quatre ou cinq mauvais sujets qui nous donnaient bien du tourment ; nous les remplaçons par des novices charmantes. Ah ! ne soyons plus si faciles à pardonner aux mauvais cœurs, ils ne se corrigent jamais...

Nos jeunes enfants adoptées promettent beaucoup ; il y aura des sujets distingués sous tous rapports. Encore une année et nous vous donnerons de très bonnes maîtresses pour les arts d'agrément. Je fais faire des pianos pour servir pendant six mois, afin qu'ils soient éprouvés, et puis chaque maîtresse emportera le sien et sa guitare, parce qu'il faut qu'elles sachent bien l'un et l'autre pour les colonies. Sœur Clotilde travaille de toutes ses forces la musique. Sa santé est très bonne, elle est gaie et courageuse, j'en suis enchantée ; c'est une bonne maîtresse des novices, Monseigneur l'aime beaucoup.

L'établissement de Breteuil fait beaucoup de bien, la petite Sœur Apolline y est chérie de tout le monde, pauvres et riches. Notre maison à Paris est située à côté du ministère de la Marine et des Finances, je n'ai qu'un pas à faire. Nous resterons là jusqu'à ce que nous ayons un assez grand nombre de sujets capables de faire un plus grand établissement.

Toute notre famille se porte bien ; nous aurons bientôt des

neveux et des nièces en quantité, j'en serai bien aise, s'ils travaillent à la gloire de Dieu. J'emmène Thérèse à Bailleul dans un mois, on la dit un chef-d'œuvre de nature et de grâce, elle a trois ans!

Notre petit séminaire africain fait mon bonheur et l'admiration de tous les sages, en même temps que l'orgueil de leur pays. M. le Gouverneur du Sénégal emmène six religieuses pour deux maisons d'éducation à Gorée et à Saint-Louis. Il y a deux bons prêtres qui soutiendront la bonne œuvre en attendant qu'il y en ait de leur pays même. Il faudra quinze ans à peu près; mais aussi quel zèle nous tâcherons de leur inspirer pour faire connaître la vraie religion à leurs compatriotes! Il y aura toujours 24 jeunes Africains aux séminaires que la Congrégation soutiendra; de leur côté, ils soutiendront la Congrégation.

Nous avons reçu une longue kyrielle de lettres par nos chères filles les hospitalières. Écrivez-moi souvent, longuement et gaiement. Que toutes vos chères filles écrivent à leurs parents. Mettez vos lettres comme vous avez fait jusqu'à présent, je les ai toutes reçues. Que mes Sœurs tranquilisent tous leurs parents.

Si nos chères filles anciennes désirent rester parmi nous, qu'elles viennent près de nous, elles ne trouveront nulle part une meilleure amie, pourvu qu'elles veuillent suivre la Règle dans tous ses points. Donnez-moi avis de leur arrivée; elles se rendront soit à Cluny, soit à Bailleul, cela dépendra du port du débarquement; cependant, agissez avec une extrême prudence envers toutes. Dans tout ceci, je trouve que nous avons fait un grand pas pour l'exécution de notre Règle; tous ces maux nous prouvent combien elle est sage, et ils doivent nous y attacher pour toujours. Lisez-la souvent, méditez-la devant Dieu, et envoyez-moi vos observations comme je vous en ai priée dans mes dernières lettres. La bonne petite Florence me charge de vous dire mille bonnes choses aimables ainsi qu'à sa bonne « tante Bathilde » que j'aime de tout mon cœur.



LETTRE 102^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Ouragan à la Guadeloupe. Mort de Sœur Julie Jacotot. Autres sinistres et malheurs. Elle insiste sur le degré d'instruction que doivent posséder les Sœurs; promet d'écrire souvent; n'oublie aucune de ses filles. Choix des sujets.

Le 21 septembre 1823.

Ma bien chère fille,

Je vous ai dit tout ce que la divine Providence faisait pour notre bonheur en ce monde; il faut vous dire aussi ce qu'elle fait pour nous préparer à l'éternité, vous savez que c'est par les tribulations qu'on y arrive. Il vient d'y avoir, dans les Antilles, un ouragan terrible qui a ravagé la Guadeloupe; toutes les maisons n'y sont plus qu'un monceau de décombres. Notre bien chère fille, Sœur Julie Jacotot, Supérieure à la Basse-Terre, a péri victime de sa tendre sollicitude pour ses enfants qu'elle avait mises en sûreté. Il y a eu encore deux Sœurs blessées grièvement: Sœur Colombe et Sœur Constance; les autres sont blessées légèrement, les enfants n'ont point eu de mal; il a péri de 700 à 800 personnes, le digne préfet apostolique a péri avec tout son personnel qui s'était retiré près de lui. Je n'ai pas besoin d'ajouter mes réflexions à ce triste tableau, vous les ferez vous-même. Il y a aussi beaucoup de malheurs en France: la ville de Salins que vous connaissez est réduite en cendres, 10.000 personnes se trouvent sans asile. Peut-être 10 villages ont été de même incendiés. On n'entend parler que de malheurs. Le gouvernement, notre bon roi et la famille royale font de grands sacrifices pour les malheureuses victimes, mais cela n'empêche pas qu'il y ait encore bien des malheureux; si au moins ils se convertissaient!

Je viens de recevoir des nouvelles du Sénégal, cela va à merveille. Mes cousins Boissart jouissent d'une très bonne santé, ils sont contents. Je viens de recevoir des nouvelles de notre bon

père, il se porte à merveille, mais il veut me voir. Ma Chère Mère de Cluny vient de passer deux jours avec mon frère et ma belle-sœur; tenez, je vais vous envoyer leur lettre. Écrivez-nous donc souvent et longuement. Je vous ai dit bien des fois, et je vous le répète ici, faites instruire vos chères filles; combien c'est important! Je vous écrirai souvent à présent que vous recevez nos lettres; j'aurai encore le moyen de vous en envoyer par les Sœurs de Pondichéry qui partiront au printemps prochain, c'est-à-dire en février, c'est moi qui ai demandé ce retard pour avoir le temps de choisir les sujets; elles ne partiront qu'avec un saint prêtre des Missions étrangères destiné à Pondichéry. Je vous écris souvent. J'ai adressé deux lettres pour vous à M. Millot par l'obligeance de M. Tabourot; je pense que vous les avez reçues.

Adieu, toutes mes bien chères filles, priez pour moi qui suis toute à vous.

Si les anciennes n'étaient pas encore parties pour France, et que quelques-unes reviennent près de nous, dites-leur qu'elles seront reçues avec la plus sincère amitié, si elles reviennent sincèrement.

Adieu encore, toute à vous pour toujours.



LETTRE 103^e

A LA SŒUR AGNÈS, AU SÉNÉGAL

Choix que la vénérée Mère fait de cette Sœur pour mettre à exécution un projet important. Son désir de travailler à l'instruction religieuse des nègres. Encouragements.

Rochefort, 3 novembre 1825.

Ma bien chère fille,

Il y a bien longtemps que nous n'avons pas causé toutes deux; je ne vous ai pas oubliée pour cela, et je vais vous en donner une preuve; c'est sur vous, ma bien chère fille, que j'ai jeté les yeux pour l'exécution d'un projet que je médite depuis long-

temps, et auquel j'attache le plus grand prix (1). J'en ai conféré avec M. le Gouverneur qui n'y attache pas moins d'importance. Il nous en donne une preuve dans la lettre qu'il m'a écrite de Bordeaux et dans la note qui y est jointe. Je vous envoie l'une et l'autre, afin que vous les lisiez avec la plus grande attention, si vous voulez en profiter; priez le Seigneur qu'il vous éclaire, qu'il vous fasse comprendre l'importance de ce noble emploi. M. le Gouverneur vous développera sa pensée, vous donnera ses instructions, suivez-les avec confiance. Ma bonne Sœur T. vous aidera, elle sera chargée de la seconde et de la troisième section; cette excellente Sœur est remplie de courage et d'intelligence, vous vous entendrez bien ensemble; ma Sœur U. pourra vous aider aussi les premiers moments, car ce sera le commencement qui décidera du reste. Je dis qu'il faut un an avant de voir quelques résultats; dites cela au bon commandant à qui je l'écris; je vous prie de faire part à M. le Curé de ce que je vous communique.

Je regarderai comme un grand bien pour la religion, si on réussit dans cet établissement; sans cela on ne parviendra jamais à la faire connaître aux noirs; il faut les éloigner des marabouts, les séparer de la foule pour les éclairer et leur faire goûter la religion et les avantages qu'elle procure. Que ne suis-je près de vous! Demandez en France ce qui vous manquera pour vous monter pauvrement. Allons, allons, ma bien chère fille, justifiez la bonne opinion que j'ai de vous; si vous le voulez tout de bon, vous réussirez. J'irai vous voir en revenant de la Guadeloupe.



LETTRE 104^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Rapporter à Dieu la gloire de tout. La vénérée Mère recommande la douceur et la charité. Soins à donner à l'instruction et à l'éducation des sujets. Avis au sujet des confessions. Se défier des rapports. La Congrégation est l'œuvre de Dieu. M. Gondin.

1. Il s'agit de la fondation d'internats où les enfants des deux sexes de Saint-Louis et de Gorée devaient être instruits de la religion et formés aux bonnes mœurs et au travail.

Paris, 14 décembre 1823.

Ma bien chère fille,

Comment vous peindre le plaisir que nous ont fait éprouver vos dernières lettres ? Vous voilà donc enfin placée où vous deviez être depuis si longtemps. La justice l'a emporté sur la duplicité et le mensonge, vous devez sentir bien vivement votre position ; ah ! rapportez bien à Dieu la gloire de tout, car s'il ne s'en était pas mêlé, nous n'aurions jamais pu gagner contre de tels adversaires ; cela doit nous tenir bien en garde contre nous-mêmes. A présent, tâchez par votre charité, votre douceur, votre vertu, de faire oublier tant de scandales dont nous avons été la cause innocente ; il faut que la colonie se réjouisse par le bien qui lui en reviendra.

D'abord, faites tous vos efforts pour perfectionner l'éducation et la porter au degré de perfection dont elle est susceptible dans le pays ; nous ferons tous nos efforts pour vous seconder, en vous envoyant des maîtresses très capables dans les sciences et dans les arts. Nous attendons votre demande appuyée par M. le Gouverneur pour les faire partir. On parle de vous en envoyer un ; j'attends pour le connaître et lui faire mes propositions d'après vos dernières lettres. Souvenez-vous toujours qu'il faut que les demandes viennent de la colonie ; par exemple, un curé peut demander à M. le Gouverneur ou à vous ; lui, communique cette demande à Son Excellence qui me la transmet, et c'est fait de suite.

Racontez-nous donc l'effet qu'a produit l'arrivée de nos chères filles de l'hôpital. Si les pauvres dissidentes n'étaient pas encore parties, cela a dû bien les étonner. Vous serez plus à même de faire le bien, ayant tant et de si bonnes filles. Apprenez-leur à se bien confesser, à ne dire que leurs péchés et non à bavarder à confesse. Soyez gaie et franche avec vos filles. Sur ce point, levez toutes les difficultés ; parlez vous-même à qui de droit, s'il y a quelques explications à donner ou à recevoir ; montrez-leur les abus de causer en confession. Comme vous le désirez, nous vous envoyons tout ce que vous demandez et nous ne sommes pas rui-

nées parce que nos chers protecteurs de la Marine ont fait fournir tout ce qui regarde les classes : cloche, horloges, livres, rideaux en quantité suffisante, et nous, nous vous donnons le reste. Nous avons fait faire un très beau piano, mais il partira avec la maîtresse de musique dès que vous aurez fait la demande officiellement à Son Excellence. Dépêchez-vous, nous sommes prêtes. Les effets vont partir par Bordeaux, je ne sais s'ils arriveront avant ma lettre ou peu après.

N'oubliez pas de faire instruire nos chères filles; celles qui le sont davantage doivent donner des leçons à celles qui le sont moins. Parlez souvent avec elles, ne leur permettez pas d'être caustiques, de parler contre les Sœurs dissidentes, ni contre les personnes qui les ont protégées; que la plus parfaite charité règne dans toute la Société. Écrivez par toutes les occasions à ma bonne Sœur B. ; je suis fâchée qu'on ait cherché à vous donner des préventions contre un si bon sujet; elle a de petits défauts rachetés par de grandes et rares qualités qui n'ont pas dû vous échapper; faites-lui part de vos réflexions, priez-la de vous écrire par toutes les occasions. Ma chère fille, défiez-vous des petits esprits, des rapports, ne jugez que d'après les œuvres. Que les mauvaises langues sont à craindre! Si MM. Pastre et Minot sont encore près de vous, ayez pour eux tout le respect possible, mais je vous engage à ne point vous adresser à eux pour quoi que ce soit de particulier. M. Gondin va être un des Supérieurs des Missionnaires du Saint-Esprit. Admirez le doigt de Dieu! Nous l'avons choisi pour notre père spirituel; il est chargé de faire les retraites dans les principales maisons de France.

Je vous dirai quelque chose quand je vous écrirai, relativement à nos Statuts; le bon Dieu nous traite en enfants gâtés, il fait voir aux plus incrédules que c'est son œuvre et que la malice des hommes ne peut rien, les finesses les plus cachées lui sont connues. On a beau mettre en avant des vues sublimes, Dieu lit au fond des cœurs ce qui s'y passe et que nous n'oserions pas avouer; reportez-vous au passé, voyez le présent et songez à l'avenir.

Vous m'avez parlé de la combinaison que vous désirez faire

pour faciliter vos approvisionnements. Voici ce que je pense : vous pourriez en parler à M. Millot, vous lui diriez qu'il vous est bien difficile d'avoir ce qui vous est nécessaire pour l'entretien de toutes nos filles, que vous désirez avoir dans la maison principale de Saint-Denis une sorte de magasin général où sera en dépôt tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de vos Sœurs et que la Maison-Mère de France sera chargée de pourvoir à tout...

Envoyez-nous toujours du très bon café, bien conditionné, dont les frais de douane soient payés. Adressez-le à des personnes de confiance, à Nantes ou à Bordeaux; celui que vous nous avez envoyé est en route, nous avons la lettre d'avis, et le paquet remis à M. le Capitaine; celui-ci viendra à Paris sous peu, nous aurons le plaisir de le voir. Ayez aussi toute confiance au capitaine qui vous a mené nos chères hospitalières, ainsi qu'à son armateur, M. Lauriot, à Nantes.

Tout le monde se porte bien, adieu, toute à vous. Vous recevrez un gros paquet dans la caisse des affaires.

Votre meilleure amie.



LETTRE 103^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La Vénérable félicite sa sœur de sa sagesse et de son courage, revient sur la nécessité de faire instruire les Sœurs, de ne point perdre le temps; elle accuse réception de plusieurs lettres. Rio-de-Janeiro. Elle parle de son projet de voyage aux Antilles. Renvoi de quelques sujets. Bailleul et sa chapelle. Bien faire l'œuvre de Dieu.

Paris, 25 décembre 1825.

Mes très chères filles,

Je joins cette lettre à tant d'autres que je vous ai envoyées et que vous ne recevrez pas; cela paralyse ma plume, mais non mes pensées qui sont toutes remplies de vous, de votre courage, de la sagesse que Dieu vous donne et dont vous faites un si bel

usage. Courage, mes chères filles, la couronne est au bout.

Nous attendons chaque jour nos déserteuses. J'ai dîné hier chez le ministre de la Marine, nous en avons beaucoup parlé, et il est bien content que cette affaire soit terminée. Il dit que c'est un exemple qui fera du bien aux autres colonies; elles n'auront pas envie d'en faire autant. Je suis enchantée de voir M. votre Gouverneur, il sera un protecteur pour les Sœurs de Saint-Joseph de Cayenne, puisqu'il va être gouverneur de cette colonie. J'espère faire sa connaissance en France.

M. de Saint-Hilaire, qui va être gouverneur de Pondichéry, emmènera les Sœurs pour cette colonie. Nous tâcherons de faire un bon choix; et puis vous pourrez en échanger une ou deux qui auraient acquis l'expérience des colonies. Je voudrais vous envoyer une maîtresse de musique si j'en trouve une bonne; nos jeunes élèves vont à merveille, mais elles sont encore trop jeunes. Il faut au moins deux ans encore pour le dessin et la musique; mais soyez tranquille, nous ne négligerons rien de tout ce qui pourra contribuer à l'avancement et au progrès de la bonne éducation.

Si vous saviez le plaisir que j'ai éprouvé en apprenant que ma Sœur B. restait près de vous! Il me semble que vous devez être heureuses toutes les deux. Séparées, quelque chose manque... réunies, c'est parfait... vous me comprenez, n'est-ce pas? moi, je vous comprends si bien! Je n'ai pas besoin de répéter ce que je vous ai dit si souvent sur la nécessité d'instruire toutes vos chères filles, même celles de l'hôpital qui peuvent prendre une heure; faites-leur donner une leçon d'écriture anglaise et d'orthographe, mais que la leçon ne dure pas plus d'une heure. Craignez la perte de temps autant que le péché.

Ne soyez pas étonnée des peines, des tentations de vos chères enfants; la santé, l'âge, le climat, tout contribue aux peines qu'elles éprouvent. Soyez gaie, franche auprès d'elles, parlez-leur souvent, occupez-les beaucoup, ne paraissez pas étonnée de leurs tourments, n'en faites pas grand cas, c'est le moyen de les guérir. Faites-les baigner de temps en temps, souvent des remèdes rafraîchissants; ne leur faites pas de péchés de ce qui ne dépend

pas d'elles, instruisez-les bien là-dessus. Il y a des personnes qui sont parfois insupportables, les nerfs s'irritent, il ne faut pas faire semblant de s'en apercevoir dans ces moments-là, et puis le leur dire quand elles se portent bien. Une Supérieure doit savoir toutes ces choses-là et bien d'autres encore.

Nous avons reçu les numéros 21 et 22, chacun à son tour, ainsi que la lettre de ma bonne Sœur Bathilde qui m'a fait le plus grand plaisir. Celle qu'elle m'a écrite de Rio-de-Janeiro est charmante. Dès que vous pourrez vous passer d'elle, dans deux ans, nous enverrons des sujets au Brésil, et elle ira les installer, ainsi qu'à l'île de France. Entre vous deux, vous pouvez parcourir tous ces pays pour les évangéliser. Nous vous enverrons tous les sujets dont vous aurez besoin; mais adressez les demandes au ministre en même temps qu'à moi, parce que les bâtiments du Roi ne m'appartiennent par pour les passages; écrivez au chef des deux pays; donnez-leur la marche à suivre. Je crois partir en avril pour les Antilles; mais ce n'est qu'une visite que je vais rendre. Ma sœur de Cluny et Sœur Clotilde feront l'intérim. Tout va très bien en France; nous avons renvoyé les mauvaises têtes, et nous avons la paix. Toutes nos chères filles sont d'une piété exemplaire. Notre chapelle est superbe, on y chante les offices à merveille. Voilà bien de quoi nous dédommager des peines passées. Bailleul devient un paradis terrestre. Je me réjouis pour quand vous le verrez. Mais il paraît que vous êtes bien logées aussi et que, quand toutes vos maisons seront bien établies, il vous faudra, comme à Sœur Thaïs, une bonne monture pour les visiter. Il me semble que vous serez heureuse alors de vos épreuves passées.

Vous devriez prendre des leçons d'écriture anglaise; ce serait charmant si vous écriviez plus fin, vous en diriez plus long sur moins de papier. Songez-y, je vous en prie. Il faut avancer de toutes nos forces, employer tous nos moyens pour parvenir à bien faire l'œuvre de Dieu. La maison de Paris ne s'établira qu'après mon voyage, mais nous sommes très bien, et tout à côté du ministère de la Marine, rue Mondovi, 22.

Je vous écrirai à toutes dans les caisses que nous vous enver-

rons par M. de Saint-Hilaire; tout le monde veut vous écrire. Donnez des nouvelles à notre chère Sœur Raphaël et à ses chères compagnes; dites-leur d'écrire à leurs familles deux fois par an, et mettez les paquets à mon adresse sous le cachet du ministre, cela nous est bien remis et ne nous coûte rien. Nous sommes bien vues aux ministères des Affaires ecclésiastiques et de la Marine.

Adieu, mes bien chères filles, courage et persévérance; avec une volonté forte, on fait de grandes choses. Toute à vous, et pour toujours.

Votre meilleure amie et votre sœur.



A SOEUR ALEXANDRINE, EN LUI ENVOYANT UNE IMAGE

Ma chère fille, que vous êtes heureuse de vous être donnée si jeune au bon Dieu! Ah! ne reprenez pas votre sacrifice, persévérez dans vos bonnes intentions; Dieu sera votre force, votre consolation. Aimez-le de tout votre cœur, ne perdez pas de vue sa divine présence et ne craignez rien.



LETTRE 106^e

A LA SOEUR BATHILDE LAPARRE A BOURBON

Projet d'établissement au Brésil. Tenir aux bonnes vocations. Admirer les desseins de Dieu. M. de Freycinet. Nouvelles.

Brest, le 13 janvier 1826.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu avec une extrême satisfaction votre aimable lettre, ainsi que celle de cet excellent aumônier de l'Empereur du Brésil qui montre autant d'esprit que de candeur. Dès que le moment sera venu, vous pourrez aller au Brésil fonder cet établissement

qui fera grand bien de toutes manières. En attendant, priez ma bonne sœur Rosalie de se joindre à vous pour écrire l'une et l'autre à ce digne ecclésiastique une lettre qu'il pourrait communiquer à l'ambassadeur français, en le priant d'adresser une demande au ministre de la Marine, en France, et nous vous enverrons des Sœurs par les premiers bâtiments. Nous vous donnerions connaissance de l'époque où vous devriez vous y rendre par un bâtiment qui reviendrait en France; tout ceci ne peut avoir lieu que dans dix-huit mois. En attendant, appliquez-vous de toutes vos forces à instruire nos chères filles de Bourbon, n'en négligez aucune; toutes ont plus ou moins de moyens. On pourrait recevoir quelques postulantes si elles voulaient s'expatrier comme nous le faisons; on pourrait en envoyer soit à Pondichéry, soit au Brésil, soit en France; mais que ce soient de bonnes vocations, quoique je pense que l'esclandre des anciennes empêchera toute vocation qui ne viendrait pas du ciel,... c'est un bien!... ensuite qu'elles payent leur pension.

Que je voudrais causer avec vous, deux heures, pour admirer les desseins de Dieu et sa bonté pour nous! Oh! ma chère fille, soyons fidèles à notre belle vocation, ne mettons pas d'obstacles aux grâces dont le ciel nous comble. Qu'il me tarde de savoir la fin de l'histoire, et quels seront les résultats. Nous en sommes à l'inventaire et aux classes qui devaient avoir lieu à Saint-André, le 30 octobre; mon Dieu! je tremble pour la suite. Comment M. Minot qui avait juré de ne nous jamais souffrir dans sa paroisse de Saint-André pourra-t-il nous donner les secours de son ministère? Comment, lui qui se croyait tout, pourra-t-il souffrir des Sœurs qui n'auront jamais recours à lui pour l'administration temporelle de leurs affaires? Tout cela m'inquiète un peu; mais je compte sur Dieu et me tranquillise. Je conserve sa lettre.

Je vous tiendrai au courant de ce que deviendront nos pauvres égarées. Je les plains bien parce qu'elles ont fait voir à la fin que l'amour de l'argent avait eu plus de part dans leur conduite que l'amour de Dieu; et si elles s'adressent en France à n'importe quel confesseur qui connaisse leur position, il les obligera à rendre compte à la Congrégation avant de leur donner l'absolution. Tous

les prêtres disent qu'elles auraient dû rendre des comptes et s'en remettre à la charité de la Congrégation pour leurs premiers besoins. Ceci est bien délicat à arranger.

Écrivez-moi donc une longue lettre des petites particularités dont ne me parle pas ma sœur Rosalie, qui m'éclaireront beaucoup sur les motifs qui ont dirigé cette affaire. Y a-t-il rien de plus captieux que la lettre que vous écrivait M. Pastre à votre arrivée? Non, non, je n'aurais jamais cru qu'il pût y avoir tant de ruse jointe à tant de vertus réelles et de zèle véritable pour la religion qui, cependant, nous recommande tant la simplicité.

J'espère avoir l'honneur de voir M. de Freycinet (1) dans un an; il va gouverner une colonie qui m'intéresse beaucoup; nous y avons deux maisons, peut-être en aurons-nous bientôt trois. Je vais m'y rendre avec celui qui va faire l'intérim (2). Je serai probablement de retour à l'arrivée en France de M. de Freycinet. Je me fais un vrai plaisir de le voir, et je suis persuadée que nous nous entendrons très bien pour faire tout ce qui sera possible pour le bonheur de ses administrés.

Votre chère Emma va très bien, son caractère s'améliore beaucoup, elle fait des progrès en tous genres, elle veut toujours être religieuse ainsi que son amie Florence qui va au moins aussi bien qu'elle. L'une et l'autre parlent de vous souvent ainsi que de « tante Rosalie », qu'Emma ne connaît que par Florence. Je vous ai envoyé une de ses lettres dans le dernier paquet.

Mlle Fanny s'embarque demain pour la Martinique comme maîtresse de musique; elle part avec nos chères filles au nombre de huit, toutes très courageuses et remplies de moyens et de bonne volonté. J'espère que tout cela ira très bien. Bourbon nous sauve de bien des dangers; on ne sera plus tenté de faire bande à part, il en coûte trop cher.

Je désire que ma sœur Rosalie connaisse le jeune homme à qui s'adresse cette lettre, c'est un saint qui écrit à un saint. On cachètera la lettre après en avoir pris lecture.

Adieu, écrivez-moi longuement. Toute à vous.

1. Gouverneur de Bourbon, nommé à la Guyane.

2. M. le baron Milius.

LETTRE 107^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Acquisition d'une maison à Brest. M. de Cheffontaine. Noviciat. Sœurs âgées à Saint-Marcel. Séminaire de prêtres à adjoindre à la Congrégation. Bonheur de la vocation religieuse.

Brest, le 13 janvier 1826.

Ma bien chère fille,

Je viens d'acheter une jolie petite maison à Brest comme pied-à-terre pour les Sœurs qui vont aux colonies ou en reviennent ; elle nous est devenue d'une absolue nécessité à cause du grand nombre de mutations que nous sommes obligées de faire continuellement. Elle sera aussi d'une grande ressource pour les Sœurs malades qui reviendront en congé, ce qui arrive très souvent. Elle nous coûte 20.000 francs payés en deux ans. La Marine nous aidera, j'ai tout lieu de l'espérer d'après leurs promesses, et puis la ville occupera trois Sœurs pour les classes gratuites qu'elle payera, ce qui viendra en aide aux dépenses à faire pour l'entretien de la maison. Ensuite, nous logerons toutes les religieuses destinées aux colonies, même des autres Ordres, comme aussi les missionnaires ; il y a un joli corps de logis séparé, avec un jardin pour eux. Je vous assure que ce sera un établissement grandement utile. Nous recevrons jusqu'aux dissidentes, pour les convertir...

J'ai oublié de vous dire dans ma précédente lettre que j'avais obtenu du ministère tout ce que vous m'aviez demandé ; et puis voilà que votre dernière nous apprend que vous avez pris tout ce qui était adressé à Pondichéry, de sorte qu'il faut envoyer à Pondichéry ce qu'on avait destiné pour vous, hors la cloche et vos habillements personnels ; l'envoi se fera en avril prochain avec M. le Gouverneur de Pondichéry, et peut-être le vôtre que j'ai

l'honneur de connaître (1). Je le respecte beaucoup, c'est un homme de bien qui vous protégera, soyez-en sûre.

Je vais vous dire à l'oreille que nous allons changer les Statuts pour les faire approuver définitivement. Les Supérieures seront nommées pour cinq ans, mais le Conseil pourra les révoquer plus tôt. La Supérieure générale pour sept ans et pourra être continuée autant de fois qu'elle réunira les suffrages. Il n'y aura pas d'autres changements bien notables.

Mgr l'Évêque de Beauvais désirerait que le noviciat principal fût dans son diocèse. Nous aurons en France un noviciat général et quatre petits noviciats sur quatre points de la France ; Brest en sera un, Carcassonne, Cluny. Nous ne savons pas encore où la Providence fera l'autre. Le noviciat général sera près de Paris nécessairement ; les invalides seront à Saint-Marcel près Chalon, dans notre charmante maison qui deviendra des plus intéressantes.

Enfin, nous aurons un séminaire de prêtres africains et français qui seront Frères de Saint-Joseph, enfants de notre famille (2). Voilà, ma bien chère fille, un bien vaste champ que le Père de famille nous confie pour le cultiver avec soin, le planter de très bons arbres de toute espèce, afin qu'ils portent des fleurs et des fruits pour orner la grande maison et faire les délices de ses enfants ! Oh ! que nous sommes heureuses d'avoir une si belle vocation ! Chérissons-la et tâchons de répondre à l'honneur que le ciel nous fait. Je vous laisse. Adieu.

Toute à vous.

1. M. le comte de Cheffontaine, gouverneur de Bourbon en 1826. Il avait été commandant de « l'Eléphant », navire de l'Etat qui transporta les premières Sœurs dans cette île.

2. C'était là un admirable et généreux projet formé par la Vénérable Mère d'élever aux frais de la Congrégation de jeunes indigènes et des Français qui témoignaient des aptitudes pour le sacerdoce. La sainte Fondatrice rencontra beaucoup d'obstacles à ce projet et fut obligée plus tard de l'abandonner. Il a déjà été question de ce séminaire dans les lettres 72^e et 101^e, et la lettre 110^e fera mention des bonnes dispositions des jeunes Africains envoyés à Bailleul-sur-Thérain.



LETTRE 408^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Saint Joseph facteur de ses lettres. Diverses nouvelles. Embarquement des Sœurs pour le Sénégal et la Martinique. Noviciat à Carcassonne. Pondichéry. MM. de Cheffontaine, de Saint-Hilaire, de Freycinet. La vénérée Mère projette une tournée aux Antilles. Elle attend l'arrivée des anciennes Sœurs, et est disposée à tout pardonner.

Brest, commencement de 1826.

Ma très chère fille,

Je ne laisse passer aucune occasion de vous écrire ; celle-ci me paraît très bonne, je suis sûre que la personne qui se charge de ma lettre vous la remettra à vous-même, puisqu'elle désire vous voir. J'ai reçu toutes vos lettres jusqu'au numéro 22, ainsi soyez tranquille ; saint Joseph en est le facteur sans doute ; rien ne lui est échappé d'une correspondance aussi précieuse. Vous n'êtes pas aussi protégée en ce qui regarde ma propre correspondance ; mais vous avez plus de force, par la grâce de Dieu, que tous nos avis ne pourraient vous en inspirer. Que votre dernière lettre nous a fait plaisir en nous apprenant le retour du gouverneur, M. de Freycinet, aux sentiments d'équité qui font la base de son caractère, et qu'il avait oubliés un instant pour vous. Jouissez, ma bien chère fille, du repos et du bonheur que vous méritez si bien, mais qui ne peuvent être durables que dans l'éternité.

Je viens de mettre sur le bâtiment en rade, « La Flore », six de nos chères filles, que j'avais embarquées à Rochefort, il y a six semaines pour le Sénégal, et qui ont relâché à Brest avec de grandes avaries, mais un courage encore plus grand qui s'est fait admirer de tous les marins. Dans trois jours, j'espère embarquer les huit Sœurs pour la Martinique et me rendre ensuite à Paris pour de là fonder un petit noviciat à Carcassonne, chez le digne

évêque (1) que nos Sœurs connaissent et qui nous a voué un éternel attachement.

Enfin, je consacrerai six mois à visiter les Antilles pour redresser ce qui ne serait pas droit, et faire les changements nécessaires afin que quand vous reviendrez, vous trouviez tout en bon état et que nous puissions au moins passer une année ensemble à échanger nos pensées et nous occuper du salut de notre âme.

Nous préparons trois Sœurs pour Pondichéry ; elles partiront avec le gouverneur et sa famille, le digne M. de Saint-Hilaire. Nous perdons beaucoup ; cependant il ne peut être mieux remplacé dans notre intérêt, puisque c'est par M. Jubelin. Je connais beaucoup M. de Cheffontaine, votre nouveau gouverneur. C'est lui qui mena les premières religieuses à Bourbon ; je le verrai à Paris, avant son départ. Je suis enchantée que M. de Freycinet soit gouverneur de Cayenne, j'aurai l'honneur de le voir ; je suis persuadée qu'il me rendra justice et que nos relations seront agréables. J'aurais voulu retarder mon voyage jusqu'à son arrivée, mais cela ne m'est pas possible ; quoi qu'il en soit, j'espère avoir l'honneur de le voir. Présentez-lui mon respect et parlez-lui de la confiance qu'il m'inspire. Et vous, ma chère fille, rendez-lui la vôtre tout entière. Vous n'aurez pas de meilleur protecteur et de plus juste appréciateur de votre mérite. Que vous dirai-je pour M. Millot, à qui nous devons tant de reconnaissance pour le zèle qu'il a mis à vous soutenir et à vous défendre envers et contre tous ? Ah ! que je voudrais être assez heureuse pour faire quelque chose qui lui fût agréable ! priez-le de mettre mon zèle et mon activité à l'épreuve.

Nous attendons chaque jour l'arrivée de nos anciennes Sœurs ; je voudrais qu'elles vinssent près de moi, je suis toute disposée à tout pardonner quoique je sente vivement l'outrage ; n'importe, l'exemple de mon divin Maître est bien assez puissant pour me faire tout oublier ! Je les défie de trouver nulle part une meilleure

1. Mgr de Gualy.

amie. Nous croyons que Sœur Tharsille sera rentrée près de vous ; si cela est, embrassez-la pour moi, et dites-lui que je l'aime plus, si c'est possible, qu'avant sa faute ; qu'il n'en soit plus parlé.



LETTRE 109^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Arrivée en France des Sœurs séparées. Conduite du ministre à leur égard. Aimer la vérité. Voyage de la Vénérable à Carcassonne en vue d'y établir un noviciat.

Paris, 2 février 1826.

Ma bien chère fille,

Je vous ai écrit deux lettres par « l'Adour » qui est parti en janvier dernier pendant que j'étais à Brest. Je crains qu'elles ne vous parviennent pas, parce que le bâtiment n'était pas très bon. Depuis ce temps, j'ai appris l'arrivée des Sœurs dissidentes avec M. Minot. Ils ont débarqué à Nantes. Les Sœurs croyaient loger à l'hôpital, mais je crois qu'on n'a pas voulu les recevoir. Elles ont demandé à voyager aux frais du gouvernement. On leur a répondu qu'elles devaient s'adresser à la Supérieure générale de la Congrégation qui les a envoyées à Bourbon ; que le gouvernement ne connaissait qu'elle. On a reproché à M. Minot sa conduite comme auteur de cette dissidence scandaleuse ; on lui a dit qu'on espérait qu'il ne retournerait plus dans les colonies et qu'on ne lui devait rien. Les Sœurs ont envoyé un mémoire au ministre ; il m'a été remis, on n'y répondra pas. Plusieurs prêtres de Bourbon ont écrit qu'ils partiraient si on nous donnait droit. Tout cela fait pitié aux autorités ecclésiastiques et civiles. Je n'ai pas eu besoin de rien dire ; je leur ai remis les pièces et ils ont jugé les faits. On veut que je les oblige à rendre compte de leur administration temporelle, mais je les laisse à leur conscience ; soyez sûre cependant que je ne les perdrai pas de vue.

Vous allez avoir un nouveau gouverneur (1), je l'ai vu au ministère ; je le connaissais déjà, il sera très bon pour vous ; ainsi soyez tranquille. Figurez-vous que pendant qu'on vous fait tant d'accueil là-bas, on vous déchire ici par des lettres ; mais grâce à la franchise des vôtres dont on avait pris connaissance, cela n'a fait que très bien.

Votre belle chapelle n'était certainement pas pour vous, on espérait que d'autres viendraient en jouir ; mais non, leur règne est passé, il a été court, et cependant ils ont fait bien du mal ! Chacun plaint les pauvres petites créoles qui sont arrivées par un froid terrible. M. Pastre a écrit une lettre bien adroite au ministre des Affaires ecclésiastiques ; ils'excusait de la dissidence, il rejetait tout sur Sœur Thaïs, et avec tout cela, il ne dit pas grand'chose, parce qu'on voit qu'il n'y met pas de franchise ; mais toutes les finesses ne vaudront jamais la simple vérité.

Ma chère fille, aimons la vérité, attachons-nous à elle ; quelque sévère qu'elle paraisse quelquefois, elle ne fait jamais de mal.

Allons, je vous écrirai par M. le Gouverneur qui partira bientôt. Je vais à Carcassonne pour y établir un petit noviciat, je passerai par Lyon, j'aurai des lettres pour l'archevêque, nous parlerons des dissidentes que je trouve bien malheureuses.

Nous enverrons les Sœurs de Pondichéry avec le gouverneur, nous tâcherons de les bien choisir. Je vous dirai que la lettre du jeune missionnaire qui est à Bourbon est bien meilleure que toutes les autres. Je crois qu'il est pour vous. Je voudrais bien qu'il fût curé de Saint-André.

Nous avons 30 postulantes et 25 qui attendent à Carcassonne. Nous ferons tout notre possible pour les bien élever, soyez tranquille ; d'ailleurs l'expérience nous servira.

Adieu, ma bonne fille. M. de Clausel a reçu votre lettre avec une extrême satisfaction, et moi j'ai reçu les vôtres jusqu'au numéro 24.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles.

Adieu, votre meilleure amie.

1. M. de Cheffontaine.

LETTRE 110^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Sœurs dissidentes à Nantes. Conduite du ministre au sujet des réclamations de M. Minot. M. de Saint-Hilaire, directeur des colonies. Fondation à Caunes. Maison de Rouen. Conseils, Statuts et Règle. Instruction des Sœurs. Saint-Pierre et Miquelon. Séminaire africain à Bailleul. Personnel actuel des Sœurs aux colonies.

Paris, 23 février 1826.

Ma bien chère fille,

Nous avons reçu toutes vos intéressantes dépêches jusqu'au numéro 24 et même celles de ma bonne Sœur Bathilde remises au bon Frère Adrien qui les a mises à la poste à Nantes. Je pense que M. Minot et les autres ont craint qu'il ne cause; c'est pourquoi on l'a empêché de venir à Paris. M. Minot disait qu'il apportait des lumières à Paris, mais Paris les a éclairés; à Nantes, ils n'ont pu trouver à loger que dans un hôtel, les communautés religieuses n'ont pas voulu loger des rebelles, crainte du mauvais exemple. M. Minot a réclamé le prix de la maison des Sœurs, mais on lui a dit qu'on prendrait des informations. Comme il demandait des indemnités, on lui a répondu : « Comment osez-vous faire de pareilles demandes, vous, chef d'une dissidence si scandaleuse? Nous espérons que jamais vous ne retournerez dans les colonies, et si vous y retournez, nous saurons ce que nous aurons à faire. » Après cela, ils ont quitté Nantes pour se rendre à Lyon. M. Minot craint qu'elles ne se confessent à d'autres prêtres qui leur feraient ouvrir les yeux et qui ne les absoudraient qu'à condition de se rétracter de bien des choses et de rendre leurs comptes à la Congrégation. Le ministre des Affaires ecclésiastiques leur a enjoint de quitter l'habit religieux; ainsi que vont-elles faire? Si M. Minot les quitte seulement deux mois, la division se mettra dans le troupeau, on voudra partager les dépouilles. Combien elles regretteront Bourbon!

Je vais vous apprendre une nouvelle qui me fait le plus grand plaisir et qui porte le plus terrible coup à nos adversaires : c'est M. de Saint-Hilaire qui est nommé directeur général des colonies françaises, c'est le meilleur ami de la Congrégation de Saint-Joseph de Cluny, l'admirateur du courage et du bon esprit de ma sœur Rosalie. Il disait un jour à M. B. : « Ne parlez pas contre Sœur Rosalie, c'est notre évangile à Bourbon », ce qui déconcerta le pauvre M. B. De sorte que tous savent l'intérêt qu'il nous porte, ce qui les empêchera de rien tenter pour nous diviser.

Vous pouvez être tranquille, je n'irai pas dans les colonies cette année. Ma sœur de Cluny en fera la visite à ma place. Je vais vous envoyer les Sœurs pour Pondichéry et puis deux pour compléter votre nombre de seize pour les trois maisons d'éducation. Ainsi elles partiront cinq, nous les choisirons bien. Soyez tranquille pour la traversée, saint Joseph les protégera.

Je pars lundi avec Sœur Clotilde, Sœur Apolline et Sœur Noirat pour aller fonder une très belle maison à Carcassonne. Monseigneur ne soupire qu'après les Sœurs de Saint-Joseph. Nous habiterons une superbe abbaye ; on nous offre aussi des hôpitaux dans le même diocèse. La maison de Rouen va à merveille ; il y a un excellent curé qui nous aime comme ses enfants. Beauvais est très tranquille ; à présent nos Sœurs ne sont que dix à l'hôpital, mais on leur donne une veilleuse toutes les nuits. Crépy va de mieux en mieux, les malades sont au compte de la maison, c'est un grand avantage. Notre petit séminaire africain fait notre consolation par ses bonnes dispositions ; les pauvres enfants sont admirables, ils font de grands progrès dans la vertu et dans la science, on peut même ajouter dans les arts d'agrément. Diola est converti, je l'ai mené à sa marraine l'autre jour.

Ma sœur de Cluny m'écrit qu'elle a 22 postulantes ; nous voulons bien les éprouver avant de les recevoir, nous profiterons de l'expérience. J'espère que votre pauvre folle n'aura pas consommé ses mauvais projets. Quoi qu'il en soit, cela ne doit que vous éclairer ; mais quand on fait son devoir, on n'a rien à se reprocher. Je vous recommande d'écrire souvent aux Sœurs des petites maisons pour les soutenir et les encourager ;

aussitôt que vous vous apercevrez de quelque mystère, cherchez à connaître le fond. Changez-les, s'il est nécessaire ; veillez à ce qu'on ne leur fasse pas des cas de conscience mal entendus, surtout aux Supérieures, vous en avez vu le danger et l'erreur. Mettez-vous au-dessus des méchants.

Je pars en poste ce soir pour Cluny faire signer les Statuts les plus parfaits qui puissent se faire ; c'est Mgr d'Autun (1), Mgr de Beauvais (2) et Mgr le Ministre des Affaires ecclésiastiques (3) qui les ont rédigés d'après nos anciens règlements, en tenant compte des changements que l'augmentation de la Congrégation nécessitait. Ils vont être approuvés définitivement ainsi que les règlements que Mgr l'Évêque de Beauvais s'est chargé de compléter, et il les fera approuver par Mgr l'Évêque d'Autun ; ensuite on les imprimera, et chacune aura son règlement dans sa poche pour n'y manquer jamais. Les affaires de Bourbon nous ont rendu grand service : les Supérieurs de France ont senti la nécessité de poser des bases fortes à la Règle, pour empêcher toute dissidence à l'avenir. Que je suis heureuse de vous donner de si bonnes nouvelles ! Qu'elles doivent bien nous consoler de toutes nos peines ! Je viens d'apprendre que le bon Frère Adrien est à Beauvais, où il est envoyé par ses Supérieurs ; cela me fait grand plaisir. Je serai de retour dans huit jours, je le verrai ; je vous écrirai ensuite en vous faisant part de la suite de notre histoire.

J'ai vu hier, chez le ministre, votre bon gouverneur ; il nous est tout dévoué ; c'est bien lui qui a conduit les premières religieuses à Bourbon ; il désire que vous soyez au grand complet ; je suis sûre qu'il demandera des Sœurs pour tous les quartiers de l'île ; ainsi, dites au bon M. Guilloteau (4) qu'il en aura.

Je vous recommande bien l'hôpital ; faites en sorte qu'on ne regrette jamais celles que vous remplacez. Je vous répète ce que je vous ai déjà dit tant de fois : ne négligez rien pour l'instruc-

1. Mgr de Vichy.

2. Mgr Feutrier.

3. Mgr de Frayssinous, Evêque d'Hermopolis.

4. Curé de Saint-Benoît, qui était resté dévoué à la Congrégation, durant les difficultés de Bourbon.

tion de vos chères filles. Faites-leur donner des leçons à toutes autant que possible ; soignez leur écriture, leur langage, jusqu'à leur maintien ; rien ne doit être négligé. Dès que vous aurez des sujets capables de diriger, nous vous en demanderons pour en faire des Supérieures, parce que j'espère qu'elles auront un bon esprit. Je vous assure que nous sommes bien heureuses, le bon Dieu fait bien voir que c'est son ouvrage ; oui, que nous sommes heureuses qu'il veuille bien se servir de nous pour accomplir sa sainte volonté ! Faisons tout le bien que nous pourrons ; ne craignons pas la peine, pas même les humiliations, mais ne les méritons jamais. Le ministre de la Marine nous demande des Sœurs pour un petit hôpital à Saint-Pierre et Miquelon. Elles partiront avec celles qui vont se rendre près de vous et passeront par Toulon. Ce petit établissement fera un grand bien ; vous savez que c'est là qu'on pêche la morue ; il y fait très froid, mais on n'y est jamais malade que par accident. Les Sœurs pourront encore avoir quelques enfants qui sont dans cette petite colonie ; il y a un très bon curé.

Nous avons retardé d'un mois le voyage de Carcassonne à cause des Statuts, et puis du départ de Pondichéry. Nous ferons le voyage toutes ensemble jusqu'à Avignon ; toutes nos chères filles sont zélées et courageuses.

Écrivez souvent à Sœur Raphaël ; priez-la de nous écrire, ainsi qu'à toutes nos chères filles ; remettez vos lettres à M. Millof, qui nous les fera parvenir par le ministère, cela ne coûte rien ; ou dans les paquets de M. Desbassyns. A présent, on n'a plus d'intérêt à intercepter notre correspondance.

Tâchez de perfectionner votre écriture, vous écrivez trop gros, le papier n'en tient pas assez. Allons, apprenez, vous avez tant de facilité. Voyez comme vos chères filles acquièrent tout ce qui leur manque. La bonne petite Sœur Euphrosine a bien appris, mais elle n'a pas d'orthographe. Tâchez qu'elle s'instruise, ce sera un sujet bien utile dans la suite ; dites-lui que ses lettres nous font le plus sensible plaisir, qu'elle continue à nous écrire

Notre chère Sœur Clotilde va fonder la maison de Carcas-

sonne, elle y restera six mois et puis elle y amènera ses élèves, les postulantes de ce pays, qui sont en grand nombre. Déjà 7 sont parmi nous et font honneur à leur pays.

.....
 Notre petit séminaire va être porté à 23 jeunes gens, 3 professeurs ecclésiastiques, ce qui fera 30 personnes en comptant les 2 Sœurs âgées, qui seront pour la cuisine et la lingerie. C'est à Bailleul que restera la maison, à cause de la haute protection de Mgr l'Évêque de Beauvais.

Nos Sœurs du Sénégal sont 16, cela va à merveille. Sœur Madeleine est un ange, la colonie va très bien ; Sœur Ursule y est toujours, mais elle est libre de revenir quand elle voudra ; c'est cette liberté qui la fait rester plus longtemps.

Allons, je vous quitte pour quelques jours ; j'attends avec impatience la nouvelle de l'arrivée de nos chères filles de l'hôpital. Ah ! écrivez-nous souvent et longuement.

Adieu, ma bien chère fille, vous et les vôtres comptez sur mon tendre et zélé dévouement pour tout ce qui intéresse l'œuvre de Dieu qui vous est confiée.

P.-S. — Le bon Frère Adrien ne nous a pas encore remis ses lettres, parce que sa malle n'est pas arrivée. Ce sont celles de la poste que nous avons reçues ; aussitôt que j'aurai causé avec lui, je vous écrirai. Je vous enverrai de la cotonne et des voiles, soyez sans inquiétude, et même quelque chose pour votre belle chapelle : de beaux tableaux, un de saint Joseph, un de saint François-Xavier, un de la Sainte Vierge. Dites-nous tout ce dont vous aurez besoin, nous nous ferons un devoir de vous l'envoyer. Le nombre des Sœurs des colonies, d'après les états du ministre, est de 75. Bientôt nous serons une petite armée.

Adieu encore une fois, mille choses aimables à toutes nos chères filles. Ne m'oubliez pas auprès de vos amis, qui sont aussi les miens. Sachez donc ce qui pourrait leur être agréable.



LETTRE 111^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Avis aux Supérieures.

Toulon, 7 mai 1826.

Ma bien chère fille,

C'est au moment de quitter mes chères filles, qui sont assez heureuses pour aller près de vous partager vos travaux, que je vous écris cette lettre, pour vous dire, vous répéter de ne point vous faire de peine, et de recevoir avec une parfaite soumission les croix que le Seigneur voudra vous envoyer. Mais soyez donc un peu plus sévère pour vos chères filles ; ne les gêtez pas, ne les laissez pas parler à tort et à travers. Il me semble que si l'esprit intérieur régnait parmi elles, vous seriez bien heureuses. N'ayant pas de pensionnaires, il est si facile de garder le silence, et par là, d'éviter les fautes qui vous rendent malheureuses. Ah ! si toutes les Sœurs avaient un vrai désir de leur perfection, si elles cherchaient les moyens d'avancer dans la vertu, elles aimeraient la solitude, fuiraient le monde qui est si dangereux. Faites vous-même les démarches nécessaires, écrivez quand la chose peut se faire par écrit, mais n'exposez pas vos pauvres Sœurs, qui sont la faiblesse même. Sœur B... m'a fait peur en la voyant ; elle parlait sans savoir ce qu'elle disait, commençait à dire beaucoup de choses sans rien finir, parce qu'elle ne se souvenait plus ; mais, après cinq ou six jours de repos, le calme a repris sa place ; elle est revenue infiniment mieux qu'elle n'était partie. Elle a fait le sacrifice de tout ce qu'elle trimballait après elle ; je lui ai fait sentir que le bon Dieu ne pouvait approuver cet esprit de propriété, si contraire au vœu de pauvreté ; elle n'a pas gardé un seul livre... aussi le bon Dieu a béni son sacrifice ; elle sera plus humble et servira davantage la Congrégation. Hélas ! ma chère fille, que sommes-nous sans l'humilité ? Ah ! l'amour de la pauvreté, l'esprit intérieur ! sans cela, point de religieuses. Je

devrais m'arrêter là, parce qu'il me semble que j'ai tout dit.

Je n'écris qu'à vous, ma bien chère fille ; dites donc à toutes nos chères enfants que je les porte dans mon cœur : c'est parce que je les aime plus que moi-même que j'éprouve une sollicitude presque pénible ; en perdre une est pour moi chose affreuse, les savoir malheureuses ne me donne pas de repos. Et songez, ma chère fille, que rien ne leur ferait plus de mal que la faiblesse de leur bonne Mère ; je retombe toujours sur ce même sujet ; rassurez-moi, je vous en supplie.

Adieu, ma bien bonne fille, je suis toute à vous.



LETTRE 112^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Conseils. Statuts de la Congrégation. Projet de s'établir à Saint-Domingue. Bon ordre dans le temporel. Bonheur de faire l'œuvre de Dieu.

Toulon, juin 1826.

Ma bien chère fille,

Je vais commencer à causer avec vous, quoique je n'aie pas reçu vos lettres qui sont à Paris et moi à Toulon, où je suis arrivée une heure avant Sœur B... Vous peindre ma surprise serait difficile ; mais me remettant entre les mains de Dieu pour tout, j'ai été bientôt rassurée. Il me semble que Dieu a permis cette humiliation pour un grand bien. Je vous avais dit qu'il ne fallait pas trop la mettre en évidence, parce que son humilité n'était pas encore affermie ; et puis, si jeune !... il fallait payer le tribut à la mauvaise nature. Elle pleure le chagrin qu'elle vous a causé, et je crois qu'elle s'en repentira longtemps. Je vous le répète, c'est Dieu qui l'a voulu ainsi ; rassurez-vous, il n'y aura que de bons résultats. Cependant, ma chère fille, je profite de cette circonstance pour vous donner quelques avis, ou plutôt pour vous supplier de relire avec bien de l'attention ce que

je vous écrivais de Nantes. Vous laissez gagner l'esprit de propriété, ma chère fille ; rappelez-vous le S.... que de maux il vous a causés ! Et je pourrais dire que de victimes il a faites ! Tenez à l'esprit de pauvreté, de simplicité, sans lequel les Sociétés religieuses ne se soutiendront pas dans la paix ; et puis, que deviennent les vœux ?

Mgr l'Évêque de Beauvais et celui d'Autun ont approuvé nos Statuts, que nous avons changés, corrigés et fait approuver définitivement. Ils se sont chargés aussi, d'après nos notes, de compléter nos règlements, tant pour la France que pour les colonies ; je vous enverrai ces pièces précieuses par les deux remplaçantes des Sœurs Célestine et Bathilde. Si vous nous en demandez d'autres pour Saint-Benoît et autres quartiers, nous vous les enverrons. Mais soyez sûre que celles qui partiront dorénavant seront mieux que par le passé, parce que le noviciat est plus nombreux en sujets du Midi. Ces sujets seront élevés par Sœurs Clotilde et Apolline, qui font des merveilles ; je suis persuadée qu'elles auront 50 novices avant la fin de l'année, toutes avec des moyens ; elles seront acclimatées pour les colonies. Nous ne voulons rien négliger pour leur instruction ; c'est sur celles-là que je compte pour renouveler nos maisons des Antilles et fournir Saint-Domingue où il y en a un si grand besoin et où elles sont tant désirées. Nous ne pouvons vraiment pas douter de la volonté de Dieu, puisqu'il nous envoie en même temps l'ouvrage et les ouvriers

Mes Sœurs vous diront que c'est vraiment notre bon Père saint Joseph qui nous a renvoyé notre bonne Sœur Bathilde ; elle nous sera beaucoup plus utile qu'à vous, qui vous en passerez facilement. Ici, elle s'occupe des novices avec un zèle infatigable ; elles se répandront ensuite dans toutes les colonies. Songez que le noviciat général sera de 400 jeunes personnes, dans six mois ; nous voulons les garder tout le temps nécessaire pour acquérir l'esprit de notre saint état et la science pour en remplir tous les devoirs.

Ma chère fille, ne laissez jamais sortir vos filles sans vous ; ne mangez vous-même nulle part, si ce n'est chez le gouverneur.

Si j'osais, je vous dirais : fixez les jours, les heures, pour recevoir les parents des enfants ou les personnes qui désirent vous parler. Que nulle Sœur n'entretienne de liaisons d'amitié avec les personnes du dehors ; vous devriez avoir bien de l'expérience. Une chose que je vous recommande, c'est de vous défier de la langue de Sœur C... Ah ! j'ai bien peur qu'elle ne vous donne aussi du chagrin ; veillez-la de près, je ne lui erois pas beaucoup de piété, mais par contre beaucoup de causticité ; c'est un genre que je déteste.

Je voudrais que vous puissiez déterminer M. le Curé de Saint-Benoît à demander à M. le Gouverneur quatre Sœurs pour sa paroisse ; qu'on transmette cette demande au ministre, et je vous en enverrai six, en comptant les remplaçantes des Sœurs Célestine et Bathilde. Je crois qu'il en faudrait deux de plus pour Pondichéry ; envoyez toujours les trois que vous croirez capables de bien tenir les classes. D'abord, il me semble que ma Sœur Xavier ferait très bien, quand elle aura pris quelques leçons près de vous. Il faudrait lui adjoindre deux Sœurs, bien bonnes religieuses ; une bien élevée et une bonne économiste. Cette petite maison fera grand bien sous le rapport de la religion et des mœurs des jeunes personnes. Les deux Sœurs que nous leur enverrons plus tard auront des talents d'agrément, ce qui sera apprécié des familles, car il faut se mettre à leur portée pour leur faire goûter la religion. Cette maison sera, en outre, d'un grand secours pour vous ; elle pourra vous envoyer toutes les mousselines, toiles de coton dont vous aurez besoin pour toutes les maisons de Bourbon ; et puis, à moi, elles pourront m'envoyer toutes les curiosités du pays.

Oh ! ma fille, que de bien vous pouvez faire ! et je suis persuadée que vous le ferez. Mais tâchez d'avoir de la fermeté pour faire pratiquer la Règle, l'esprit de détachement et de désappropriation ; tâchez de ne plus pleurer, soyez ferme, mettez toute votre confiance en Dieu, et puis tout ira bien. Écrivez souvent aux Sœurs des différentes maisons, exigez qu'elles vous rendent compte exactement tous les trois mois, et plus souvent si vous le jugez nécessaire. Apprenez-leur à bien tenir leur comptabilité, et

qu'elles vous avertissent avant de faire des dépenses extraordinaires. Rappelez-vous ce que je vous ai dit qu'il fallait faire pour entretenir l'esprit de pauvreté. Établissez votre petit magasin ; dès que nous pourrons, nous le fournirons. Nous sommes obligées d'aller doucement dans les commencements ; nous avons tant de charges dont cependant je suis loin de me plaindre, puisque Dieu nous bénit en proportion.

Notre petit séminaire africain va bien, il donne d'heureuses espérances ; nous l'augmenterons de tous les moyens que la Providence nous donnera. Oui, ma chère fille, je vous répéterai sans cesse ce que je sens si vivement : que nous sommes heureuses d'avoir une si belle mission. Faire l'œuvre de Dieu ! oh ! tâchons donc de la bien faire !

Vous serez contente de nos bonnes petites Sœurs ; elles sont pieuses et ne manquent pas d'intelligence. Si nous avons pu les garder encore six mois, elles seraient plus avancées ; mais je me fais un devoir d'obéir, et puis notre nouveau gouverneur a paru désirer vivement, ainsi que sa femme, de les emmener avec eux. Vous aurez un ami dans le comte de Cheffontaine ; ménagez Madame la comtesse qui a bien de l'esprit, elle peut beaucoup. Vous obtiendrez le nombre de Sœurs nécessaires pour tous les quartiers où elles seront utiles. Vous pourrez en provoquer la demande, et nous, nous les préparerons mieux que jamais. Vous causerez avec ma Sœur Xavier qui vous dira tout ce que vous désirez savoir ; c'est une bonne enfant, mais trop vive ; je l'aime beaucoup. J'espère que vous tirerez bon parti de Mlle Florimonde ; donnez-lui des élèves, et puis ayez soin d'elle. Vous lui donnerez 1.000 francs d'appointements ; il faut qu'elle ne dépense que 400 francs pour son entretien, et vous lui garderez 600 francs d'économies par an. Témoignez-lui de la confiance, mais tenez-la de près ; qu'elle ne sorte jamais, ni toutes vos filles ; jamais, jamais, jamais, pour visites, promenades, commissions encore moins ; vous avez des domestiques. Voici celle que j'ai en vue en parlant ainsi : Sœur C... et toutes les bavardes comme elle.

Oh ! ma sœur, que le silence est nécessaire pour de tels sujets ! Séparez-les du monde par tous les moyens possibles ;

défiiez-vous de leurs ruses et de tout ce qu'elles vous diront. Ne les envoyez jamais à l'hôpital où il faut des personnes prudentes et sages. Ma chère fille, sentez-vous bien l'importance de ce que je vous dis? Ne permettez jamais des entretiens entre les Sœurs sur le mariage, l'esprit du monde; des plaisanteries qui ne siéent pas à notre saint état. Quand je vois comment cette malheureuse C... s'est conduite, j'en suis effrayée. Ce qui me tourmente, ce sont les amies qu'elle avait trouvées parmi vos chères filles. Je vous demande qu'il n'en soit plus jamais parlé. Corrigez celles qui auraient l'audace de parler pour sa justification.

Je m'arrête, et j'espère ne vous plus rien dire de ce genre. Adieu, ma bien chère fille, je vais profiter des moments qui me restent pour continuer de causer avec vous. Je vous écrirai encore de Cluny. Adieu.



LETTRE 113^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La vénérée Mère continue d'annoncer à la R. Mère Rosalie des faits relatifs au développement de la Congrégation. Fondations à Fontainebleau et à Marseille.

Paris, 7 juillet 1826.

Ma bien chère fille,

Au moment de partir pour Carcassonne, je reçois votre lettre numéro 32; je vous réponds de suite; ne me grondez donc plus, je vous ai écrit souvent; ce qui m'empêche de le faire davantage, c'est que nous avons toujours quelques Sœurs en partance pour Bourbon, mais elles restent trop longtemps en rade.

M. l'abbé Gondin part avec nous pour donner l'habit à 30 postulantes élevées par Sœur Clotilde depuis six mois. Il va faire la retraite, et puis il ira aux Antilles au mois de novembre prochain avec plusieurs Sœurs, afin d'organiser toutes les maisons qui

existent et en créer d'autres. Nous aurons 60 prises d'habit d'ici son départ. On va s'occuper sérieusement de l'hôpital de Bourbon ; M. Desbassyns m'a priée de faire un rapport sur tous les besoins de cette maison, ce que je vais faire de suite ; cette lettre n'est que pour vous en donner avis, je vous en ferai connaître les résultats. En attendant, je vous remercie du bon café que vous nous envoyez, nous remplissons vos bonnes intentions dès que nous l'aurons reçu. On me dit de préparer des Sœurs pour en faire partir deux par la première occasion ; je vous enverrai des voiles et de la cotonne par elles, ainsi que des scapulaires, comme aussi de l'argenterie pour l'hôpital et des ornements pour la chapelle.

Je vous annonce un charmant établissement à Fontainebleau, la maison et les jardins sont superbes ; on nous l'a donnée toute meublée avec 40 charmantes pensionnaires, nous en sommes en possession depuis huit jours, cela va bien. Nous y réunissons toutes les jeunes pensionnaires de Bailleul où il n'y aura que les jeunes personnes qui se destinent à l'état religieux ; nous les élèverons en conséquence, elles auront un costume particulier, et pour tout au monde, nous ne garderons parmi elles personne qui serait destinée pour le monde. Le pensionnat sera nombreux ; 40 jeunes personnes de Beauvais vont partir pour les vacances. On aime beaucoup notre manière d'instruire. Nous aurons à notre maison de Breteuil un petit pensionnat. Toutes les maisons de France vont très bien, je vous en donnerai des détails plus étendus. Nous allons avoir à Marseille une maison à l'instar de M^{lle} de Lamouroux (1) ; c'est la ville qui en fait les frais, elle nous servira de point de départ pour les colonies. J'envoie deux Sœurs à Bordeaux pour les préparer et apprendre la manière d'être utiles à tant de pauvres malheureuses créatures : c'est dans mon voyage que j'arrangerai cette affaire importante.

Notre bourse n'est pas bien fournie ; cependant tout va bien et je n'ai pas d'inquiétudes. La confiance dont les premières auto-

1. Fondatrice des Sœurs de la Miséricorde, à Bordeaux. Elle donna plusieurs fois l'hospitalité aux Sœurs de la Congrégation avec une charité touchante. La vénérée Mère l'aimait et l'estimait beaucoup.

rités nous honorent me fait le plus grand bien, je leur rends confiance pour confiance. Je leur dis moi-même ce qui intéresse la Congrégation, aussi rien ne les étonne de tout ce qu'on peut leur dire ; ils n'en croient que nous ; ils ont raison, car pour tout au monde je ne voudrais pas les tromper.

Adieu, ma bien chère fille, vous ne tarderez pas à recevoir d'autres lettres.

Je suis toute à vous.



LETTRE 114^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

Dispositions relatives à la construction de l'établissement de Limoux.

Caunes, 21 août 1826.

Je prie M. Molinier de voir M. Poncey-Labattu pour le prier de faire construire la façade depuis la grand'porte jusqu'à l'aile du côté nord, et d'arranger les trois salles qui seront les unes sur les autres. On laissera subsister l'escalier qui se trouve dans le corridor des arcades. Je désirerais que les bois, pour les trois planchers, fussent achetés, qu'on pût s'occuper de les préparer, afin de les monter en octobre. Je serai le 8 ou le 12 à Limoux, Si l'on rencontre encore un bon jardinier, qui veuille être infirmier, on pourrait le prendre au prix de celui que nous avons déjà. — Il faudrait préparer la pierre pour clôturer les cours des femmes, mais on attendra mon arrivée pour la distribution du local ; on n'achètera pas le fer pour les grilles avant que je n'aie écrit ; je veux voir à quel prix est la fonte. Il faudrait aussi acheter des carreaux pour carreler le premier ; ensuite, nous aurons besoin de pierres pour les petites chambres des furieux.

Je vous prie de prendre, avec M. Labattu, les renseignements les plus exacts pour les prix ; je désire que tout se fasse avec beaucoup d'économie, qu'on fasse travailler de préférence les

gens du quartier. Je prie M. Molinier de donner de l'argent le samedi pour payer les ouvriers de la semaine, jusqu'à concurrence de 1.000 francs.



LETTRE 115^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Regret de ne pouvoir écrire plus souvent. Ses voyages. Maisons du Midi. Annonce d'un envoi de Sœurs. Sœur Euphrosine. Mort de M. Barrot.

Paris, 5 septembre 1826.

Ma bien chère fille,

Malgré le désir ardent que j'ai de faire tout ce qui vous est agréable, il m'est impossible de vous écrire autant que je le voudrais et autant que votre amitié le réclame ; songez que je suis toujours en voyage, presque de long cours, car j'en ai fait trois de près de 400 lieues chacun (1) ; ceux de 60 lieues ne comptent pour rien. Nous venons de commencer deux nouveaux établissements dans le Midi, ce qui en fait trois dans huit mois. Je vous envoie le prospectus qui servira pour toute la Congrégation, parce que, dans chaque maison, le même esprit doit régner, partout le même mode d'enseignement. La méthode de l'abbé Gauthier doit être suivie. Je ne quitterai pas le Midi sans vous dire que ma bonne Sœur Clotilde a, dans sa maison (2), 34 postulantes et qu'elle nous en a déjà envoyé 8 au noviciat. Ma bonne Sœur Colombe Ferry est à la tête de la jolie maison de Chalabre ; tout le monde admire sa sagesse et le bon esprit qui la dirige ; elles sont cinq tant pour l'éducation que pour le soin des malades. La maison de Limoux est pour l'éducation et les aliénés ; c'est une

1. Ces voyages se faisaient alors en diligence.

2. De Limoux.

ancienne abbaye de Saint-Dominique(1); l'église est magnifique, l'enthousiasme du département de l'Aude est poussé au delà de toute expression; on nous croit capables de tout le bien possible; mais qu'il nous est difficile de répondre à tant de confiance! C'est l'œuvre de Dieu, je suis tranquille.

J'espère que nos chères Sœurs de Pondichéry sont arrivées et que déjà vous avez apprécié le mérite de la bonne Sœur Xavier et de ses compagnes. Je vous annonce de nouveau des Sœurs plus instruites pour remplacer les partantes, ou plutôt les parties: si nous retardons un peu, c'est pour compléter leur instruction. Nous n'en laisserons plus sortir de France qui soient destinées à l'instruction sans qu'elles soient bien capables. Nous avons, tant aspirantes que postulantes, 80 jeunes personnes avec plus ou moins de capacités, et, dans le nombre, des sujets très distingués, mais quels efforts pour la Congrégation! Au reste, vous savez que les apôtres étaient de pauvres gens! mais Dieu est là!

Sœur Euphrosine Clairmont (2) est rentrée à Cluny: elle est arrivée au moment où on allait commencer la messe de cérémonie de réception de 20 religieuses; elle a versé bien des larmes et ressemblait à la mort. Depuis un mois, on lui a redonné l'habit, elle se porte à merveille, contente comme une enfant qui a retrouvé sa mère.

J'ai vu les deux Sœurs Delorme, elles sont agrégées aux Sœurs de Lyon; elles voudraient être maitresses d'école dans leur village. Il y a si peu de ressource dans leur jugement que je n'ai pu leur dire grand'chose. Elles m'ont dit qu'elles seraient rentrées si on ne les avait pas trompées sur les Statuts de la Congrégation, mais que M. Minot les avait placées là, payé leur dot, qu'il fallait qu'elles y restent. Il n'a rien donné à Sœur Euphrosine. Il a placé Sœur Tharsille chez les Carmélites de Grenoble;

1. Les locaux de cette abbaye avaient été transformés en fabrique depuis la spoliation. C'était pour la Vénérable une véritable consolation de relever un ancien monastère de ses ruines; elle le fit à Cluny, à Caunes, à Limoux, à Saint-Marcel-lez-Chalon, etc.

2. L'une des Sœurs dissidentes de l'île Bourbon, qui, après son retour en France, rentra dans la Congrégation.

les petites créoles avec Sœur Després à Nantes, chez les Dames de la Visitation

Je vais envoyer cette lettre par le ministère et je vous en écrirai une autre dans la huitaine, dans laquelle je vous donnerai d'autres détails. Je vous remercie de vos bonnes intentions pour nos pauvres Africains, je vous enverrai aussi les témoignages de leurs progrès. Le bon Dieu nous fait de grandes faveurs ; comment ferons-nous pour répondre à tant de grâces ? La Congrégation prend une attitude qui me console, c'est bien l'œuvre de Dieu. Priez pour le digne M. Barrot (1), il est dans son éternité ; il a fait un grand bien à la maison de Cluny, et même à la Congrégation pour l'instruction ; nous tâcherons de perfectionner ce qu'il a si heureusement commencé.

Nous venons de faire bâtir un grand noviciat sur le Paraquet, c'est tout ce qu'on peut faire de plus joli et de plus commode. On fait dans ce moment trois grandes salles pour séparer la demi-pension de la pension ; les premières n'entreront plus dans l'intérieur, les dernières ne communiqueront plus avec les postulantes ; leur quartier sera entièrement séparé, ainsi que leur dortoir.

J'ai assisté à la distribution des prix, tout le monde a paru enchanté des progrès des élèves et de leur bonne tenue. Six des plus fortes prennent l'habit de postulante et viennent faire leur noviciat à Bailleul pour perfectionner de si heureuses dispositions. Celles de Bailleul ne valent pas moins. Depuis le retour de Sœur Bathilde, jamais tant d'émulation ni de progrès en vertus, en sciences, en arts d'agrément. C'est donc bien l'œuvre de Dieu.

1. Premier aumônier de la maison de Cluny, il s'était montré très dévoué à l'Institut.



LETTRE 116^e

A M. LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTEUIL

Demande d'augmentation de traitement pour les Sœurs de l'hospice.

Paris, 7 novembre 1826.

Monsieur le Maire,

Je viens d'apprendre que la demande faite par une de mes Sœurs n'avait pas été prise en considération par messieurs les administrateurs de notre hospice. Quelle en serait donc la cause, Monsieur le Maire ? Le traité que j'ai fait avec vous n'est à la vérité que de 4.100 francs pour trois Sœurs, mais j'avais l'espoir alors que l'on aurait pu adjoindre une classe payante, ce qui aurait aidé à vivre ; comme cela ne s'est point fait, je vous laisse à penser, Monsieur le Maire, si trois personnes (car je ne parle pas de la quatrième, que j'envoie aux frais de ma Congrégation, dans l'intention de soulager mes enfants et de mieux faire marcher les choses), je vous laisse à penser, dis-je, Monsieur le Maire, si trois personnes peuvent vivre et s'entretenir de vêtements, au prix où sont les choses, avec moins de 375 francs par personne.

Veillez donc, Monsieur le Maire, exposer à messieurs les administrateurs de l'hospice de Nanteuil la demande que je fais ici pour mes filles, qui est de 500 francs par Sœur, somme que l'on nous donne dans les autres établissements que nous desservons.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

LETTRE 117^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

La Providence n'abandonne pas les siens. La vénérée Mère en a des preuves actuelles si touchantes qu'elle s'empresse de l'écrire à sa chère nièce. Elle lui donne en outre des nouvelles de Bourbon et des autres communautés.

Paris, 23 novembre 1826.

Ma bien chère fille,

Je viens avec empressement vous dire que la Providence a pourvu à nos besoins d'une manière vraiment miraculeuse. Depuis trois jours, je ne sais vraiment pas qu'en dire. Je n'avais pas 40 francs... j'étais tentée de demander au ministre de la Marine, mais cela me répugnait et un ami me dit : « Si vous pouviez faire autrement, cela vaudrait mieux. » Alors, je m'adresse à cette divine Providence, en la priant non pas de me donner, mais de m'éclairer ; j'avais une grande ferveur... enfin au moment où je n'y pensais pas, des secours me viennent de différents côtés. Une lettre du Sénégal m'arrive « bon collé ». J'ouvre, je vois des billets. Je compte 1.000, 2.000, 3.000 francs. Me voilà bien contente, je vais de suite les faire escompter. Au bureau, je tire mes billets, je recompte, je retrouve bien mes 3.000 francs, mais au lieu de deux billets de 500 francs, j'en trouve quatre, et je n'en trouve qu'un de 1.000 francs, ce qui fait toujours mon compte. Je ne savais que penser de mes yeux qui avaient vu tout de travers, et cependant cela s'arrangeait tout de même. On me donne mes 3.000 francs, je vais vite écrire une lettre à ma Chère Mère de Cluny qui me priait le matin de lui envoyer de l'argent pour Saint-Marcel (1). Je lui envoie tout ce que j'ai reçu, mais en rentrant je trouve votre lettre qui était loin d'être gaie. Il me sembla que le défaut de fonds n'était pas ce qui vous tourmentait le moins. Que faire ? Je n'avais rien du tout, par surcroît, ma Sœur Marie-Joseph me dit que sa bourse était vide, les larmes me venaient aux yeux, je tire mon mouchoir pour les essuyer... un billet de 1.000 francs tombe de ma poche... Qui n'a pas vu mon étonnement n'a rien vu... je ne savais si je rêvais... Je cours vite au Trésor le porter en riant. Je conte ma surprise et ces messieurs ne voulurent jamais recevoir les 3 % qui leur revenaient. A peine rentrée, je fis trois parts : 400 francs pour ma

1. Saint-Marcel de Chalon, première maison de retraite des Sœurs âgées ou infirmes.

Sœur Clotilde, 400 pour ma bonne Sœur Marie-Joseph et 200 pour Paris.

Te Deum, litanies de la divine Providence, etc., tout s'en est suivi ; j'espère que cela en valait bien la peine. Ce n'est pas tout ; le pauvre M. Tabourot qui « cherchait sous ses pieds » pour nous en procurer, fait vite des mandats de départ pour 3.000 francs qu'il m'envoie à toucher dans dix jours. Hier, je reçois un gros paquet de Bourbon, des lettres charmantes et un joli petit billet de 3.000 francs à toucher en janvier prochain. M. de Vermont m'envoie un billet de 4.000 francs pour la pension de ses deux filles. Enfin, le croiriez-vous ? jusqu'aux pauvres Sœurs de Saint-Pierre et Miquelon qui nous envoient déjà 300 francs par un billet à vingt jours de date. Eh bien, qu'en pensez-vous ? Ah ! j'oubliais encore la Martinique qui nous offre à faire prendre ou à envoyer ses épargnes, ou les apporter. La Marine nous donnera 7.000 à 8.000 francs en janvier parce que le nombre des Sœurs pour les colonies sera de 80. O divine Providence, que vous êtes admirable ! Dans tout cela je n'ai rien à vous envoyer (1) avant le courant du mois prochain ; je n'irai près de vous qu'en janvier ; je conduirai une Supérieure pour Limoux ; je veux être l'architecte pour les réparations ; les malades entreront en février ou mars.

Parlons à présent de notre chère sœur Rosalie, qui est aussi heureuse qu'elle était peinée autrefois ; tous ses établissements vont très bien ; Sœur Raphaël fait l'admiration de tout le monde par sa piété et son heureux caractère ; les Sœurs de l'hôpital sont des saintes, que voulez-vous de plus ? Les classes de Saint-Denis sont très nombreuses, il y a 30 élèves gratuites, les 93 autres payent trois piastres les petites, et six piastres les grandes.

Saint-Pierre et Miquelon demande une Sœur de plus ; elles ont un saint curé qui en dit tout le bien possible ; elles en font de même, leurs affaires temporelles vont à merveille. Le Sénégal va toujours à son ordinaire : tout se perfectionne. A Rouen, on

1. A part les 400 francs qui lui avaient été réservés auparavant.

ne peut guère mieux faire, elles ont 315 malades pour 20 Sœurs, c'est beaucoup trop. Il y a 11 domestiques. On forme deux Sœurs pour Limoux : Sœur Azéma et Sœur de Castelnaudary, je les ai réservées ; ce sont de très bonnes filles.

Je pense que mon pauvre frère est en route (1), qu'il nous amène de bien bonnes Sœurs pour remplacer les partantes. Vraiment nous ne pourrons pas suffire ; dans trois mois il nous en faudra encore autant ; il est vrai que nous aurons quelques retours. Recevez toujours des postulantes afin de pouvoir choisir, et puis qu'elles vous payent pension. Gardez cette malheureuse V. jusqu'à mon arrivée, il ne sera pas difficile de lui rendre son trousseau. Je vais envoyer le beau calice de M. Figeac (2) par la diligence.....

Adieu, toute à vous mille fois et à toutes vos filles. Consultez souvent M. le Curé, et voyez les autres prêtres avec beaucoup d'honnêteté. Si vous recevez quelques postulantes, gardez-les près de vous ; soyez là à demeure jusqu'à l'arrivée de la Supérieure ; si vous avez besoin d'aller à Caunes, à Chalabre, allez-y, mais revenez à votre poste à Limoux : cet établissement sera plus important que vous ne pensez. Gardez le jardinier, donnez-lui 25 francs par mois sans le nourrir, cela vaut mieux que d'en avoir l'embarras, et puis il vous servira pour vos commissions ; tout ira bien, soyez-en sûre, vous verrez un jour cette maison devenir une des principales de l'Ordre, et elle fera tout le bien possible. Encouragez vos petites Sœurs, tâchez de les perfectionner le plus que vous pourrez sur tout ce qu'elles doivent savoir.

Allons, ma chère fille, prenez courage, secouez la paresse votre ennemie, qui vous fait des contes, ne l'écoutez pas ; n'écoutez pas l'orgueil qui se cache sous des feuilles de violettes et qui craint tant d'échouer, de peur qu'on ne se moque de lui ; laissez-là le qu'en-dira-t-on ; faisons le bien simplement, avec

1. C'est M. Pierre Javouhey, l'on s'en souvient, qui se chargeait ordinairement de conduire les filles de la Vénérable Mère à leur destination ou au port d'embarquement.

2. Prêtre de Limoux.

des intentions pures, et puis laissons à Dieu le soin de la réussite, il en aura la gloire. J'espère qu'en voilà bien assez pour un jour.

Adieu, ma bien chère fille, priez et faites prier pour moi ; demandez des lumières au Seigneur afin que je ne fasse que sa sainte volonté. Soyez donc heureuse.

Je suis pour la vie votre meilleure amie.



LETTRE 118^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BEAUVAIS.

Installation et genre de vie à Nantes en attendant un départ pour les Antilles. Son itinéraire de voyage. Conseils pour Bailleul. La Chère Mère Marie-Thérèse Javouhey de Chuny, destinée aux Antilles, est heureuse de faire la volonté de Dieu.

Nantes, 24 décembre 1826.

Ma bien chère fille,

Nous sommes arrivées à Nantes en bonne santé ; nous avons trouvé nos bien chères filles de Brest charmantes et pleines de courage, et on peut dire dans les meilleures dispositions. Nous venons de nous mettre en ménage à « l'hôtel de France », nous avons trois jolies chambres (1) dont l'une sert de salle d'étude, la seconde fait salon, la troisième est la cuisine ; et pour la nuit, toutes les trois font chambres à coucher. Notre cuisine consiste en lait et bœuf, on ne fait que deux repas par jour, encore sont-ils petits. Enfin, nous commençons notre carême qui finira à Pâques, dans trois mois. Avec cela nous sommes gaies, contentes plus que des reines. Pour vous, mes chères filles, faites tout ce qui dépendra de vous pour acquérir tout ce qui vous manque pour remplir les devoirs de notre saint état. On est si malheu-

1. Elles étaient 13 : 8 pour Cayenne, 4 pour la Martinique, et la Vénérable Mère.

reux quand il faut enseigner aux autres ce qu'on ne sait pas soi-même : il est si difficile de réparer le temps perdu ! Craignons donc d'en perdre un seul instant. Je voudrais rester ici jusqu'au départ de ma Chère Mère de Cluny (1), mais il faut partir pour me rendre à Carcassonne où je suis attendue ; j'y arriverai le 4 janvier, j'y resterai jusqu'au 20 environ, et de là je me rendrai à Cluny où je resterai à peu près dix jours ; ensuite j'irai à Paris pour m'occuper d'affaires importantes pour la Congrégation, voilà la marche que je dois suivre. Il faudrait rester plus longtemps dans chaque endroit, mais que faire ? les jours ne sont pas plus longs pour moi que pour tout le monde, il faut donc que chacune se contente du peu que je puis lui donner.

Allez à Bailleul quand vous le croirez nécessaire, tâchez d'entretenir la paix et la bonne intelligence. Je désire bien vivement que personne du dehors ne soit à demeure à la maison, prêtres ou séculiers. Je n'ose pas trop dire ma façon de penser ; voilà... je crains les bavardages... Que toute la maison soit bien tenue, que chacun soit à l'ordre. Nous venons de nous confesser toutes à M. l'abbé Fournier (2) qui part avec nos Sœurs. Je vous avoue que je les trouve bien heureuses d'emmener un si excellent prêtre. Ma Chère Mère de Cluny partira gaiement, parce qu'elle fait la volonté de Dieu ; que je la trouve heureuse ! Mon Dieu, quand est-ce que je serai un peu libre pour faire un semblable voyage ! En attendant ce moment, je vais faire mon possible pour seconder la grâce qui se répand avec tant d'abondance sur notre chère Congrégation.

Adieu, ma bien chère fille, soyez gaie, contente, et tâchez de rendre heureux tous ceux qui sont sous votre conduite.

Toute à vous pour la vie.

1. Mère Marie-Thérèse Javouhey qu'elle envoyait à sa place Supérieure principale des Antilles.

2. Prêtre de Cayenne.



LETTRE 119^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Elle lui annonce le départ de la Chère Mère Marie-Thérèse pour la Guyane et les Antilles. Esprit intérieur, charité, humilité et silence. Consolation qu'elle éprouve de l'envoi aux colonies de la Chère Mère Marie-Thérèse. Projet d'établissement au Brésil. Sa confiance en la Providence pour les charges de la Congrégation. Nouvelles de M. Javouhey, leur père.

Nantes, 28 décembre 1826.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu avec une vive satisfaction votre dernière lettre et le mandat qu'elle renfermait ; il est arrivé au moment où nous en avons grand besoin pour un payement de la maison de Saint-Marcel. Nous n'aurons plus qu'un petit payement à faire, et puis nous n'y penserons plus. Vous me donniez un bon avis, mais trop tard, au sujet de la maîtresse de musique. Si vous n'êtes pas contente de Florimonde, placez-la ou la renvoyez en France, elle n'a pas d'engagement.

.....

Nous avons suivi vos conseils, la bonne Chère Mère de Cluny est ici pour partir à ma place dans quatre ou cinq jours ; elle va à Cayenne, avec 8 Sœurs, pour faire ce que vous avez fait à Bourbon, maison neuve ; de là elle se rendra à la Guadeloupe, pour faire les changements qu'elle jugera convenables ; enfin, elle ira avec 4 Sœurs à la Martinique pour y remplir les fonctions de Supérieure principale ; ma Sœur Louise (1) demande à venir passer six mois en France pour rendre compte de sa gestion, je le lui ai permis. Comme la maison est très nombreuse, il y a dans le nombre de très bonnes maîtresses, cela ira bien. Cependant je désire que Sœur Louise reste avec ma sœur, au moins trois ou quatre mois ; cette dernière étant une fois connue ne peut manquer d'être appréciée. Toujours toutes ses com-

1. Précédemment Supérieure locale à la Martinique.

pagnes l'ont chérie et les enfants aussi. Il me tarde néanmoins de savoir comment cela ira. Je vous ferai part de tout ce que j'apprendrai.

Je vous ai dit que la petite Sœur Euphrosine était à notre maison de Cluny. M. Minot vient de lui envoyer 4.000 francs, il a eu des remords. La pauvre Sœur se trouve bien heureuse, et nous l'aimons beaucoup. Il me tarde de recevoir vos premières lettres qui m'apprendront l'arrivée du gouverneur et de nos Sœurs ; j'espère que vous serez contente, il fera son possible pour vous seconder, vous obtiendrez facilement 42 Sœurs de plus pour établir des classes dans tous les quartiers de la colonie. M. Desbassyns dit qu'il en faudrait pour l'hôpital de Saint-Paul. Vous pourriez en causer avec les personnes qui peuvent les demander au gouverneur ; et puis, vous-même... voici quelle est ma pensée : ce serait d'y employer quelques Sœurs moins instruites, et nous donner la facilité de vous en envoyer de plus capables. Je serai contente d'apprendre que Sœur Raphaël et Sœur Xavier sont à Pondichéry ; il me semble que les deux feront très bien, et une seule ne ferait pas grand'chose.

Ce que vous nous dites de toutes vos chères filles me fait bien plaisir ; mais d'après leurs lettres, il me semble qu'elles n'ont pas assez l'esprit intérieur et de charité. Oh ! ma chère fille, ne vous laissez pas éblouir par les faux prétextes ; la charité pardonne tout, et l'humilité arrange tout ; je sens vivement la nécessité de ces belles vertus, qui ne peuvent s'acquérir que par beaucoup d'esprit intérieur, et il n'y a que le silence qui le donne ; vous sentez ces vérités comme moi-même.

J'éprouve une grande consolation d'envoyer ma chère Sœur de Cluny en Amérique : il me semble que je n'aurai plus d'inquiétudes sur ces établissements ; d'abord la Martinique sera toujours un établissement de premier ordre ; il y a 100 pensionnaires, et puis on va nous donner 40 orphelines du gouvernement. On dit que cet établissement aura 200 élèves. Le bon Dieu bénira de si heureux commencements, notre Ordre deviendra des plus intéressants et très utile dans les colonies.

On demande des Sœurs au Brésil, ma Sœur Xavier a dû vous le dire ; j'ai écrit au consul général et à l'ambassadeur qui vient de partir. J'envoie un joli chapelet en corail taillé monté en or à la petite reine de Portugal. J'écris aussi à la Mère Supérieure de l'A. pour la remercier de tant de soins qu'elle accorde à nos chères filles en passant.

J'ai reçu des nouvelles de Saint-Pierre et Miquelon, les Sœurs se trouvent heureuses ; tous les chefs de la colonie m'ont écrit pour me faire l'éloge des bonnes Sœurs que nous leur avons envoyées. On en réclame une de plus que nous enverrons au mois de mai prochain.

Il me semble qu'après le départ de ma bonne Chère Mère de Cluny, je vais me mettre en quatre pour tâcher qu'on ne s'aperçoive pas de son absence. Enfin bientôt nous vous enverrons les Statuts et règlements imprimés ; depuis le temps que nous les attendons !... nous en sentirons davantage le prix. Vous nous parlez de procuration dans votre dernière lettre, je crois que vous agissez bien sagement, ce sera une voie toute tracée pour celles qui vous suivront. Les autres colonies vont faire de même, ce qui sera d'un grand secours pour les maisons de France, surtout pour le noviciat. Nous pourrons dorénavant garder plus longtemps les jeunes personnes pour leur instruction, et puis ne leur donner l'habit que lorsque leur éducation sera bien terminée. Nous avons plusieurs maisons de recrutement sur différents points de la France, c'est ce qui nous a procuré un si grand nombre de sujets cette année ; cela nous gênera pendant trois ou quatre années, mais ne craignez pas, tout se fera ; la Providence se montre si libérale envers les pauvres Sœurs de Saint-Joseph, que nous serions bien coupables de douter. Ne laissez passer aucune occasion de nous écrire. Mettez toujours vos paquets dans ceux du ministre de la Marine ; et puis quand vous traitez affaires d'argent, mettez cela sur un petit billet détaché.

J'espérais recommencer ma lettre, mais je n'en ai pas le temps ; vous me pardonnerez et vous me comprendrez bien. Plus j'avance dans la carrière des entreprises, moins j'ai de temps à moi. Toujours pressée..., mais j'espère qu'à présent je

serai plus à moi, parce que je ne veux plus de nouvelles entreprises... Ma sœur de Cluny vient de faire une visite à notre bon père : elle l'a trouvé gai et bien portant ; j'espère que Dieu nous le conservera longtemps, il ne se fait plus de peine de rien, il aime le bon Dieu de tout son cœur, il ne fait que prier.

Toute à vous, mille fois plus que je ne puis le dire.



LETTRE 120^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Réception d'une traite. Sénégal. Au sujet des anciennes Sœurs de Bourbon. Mgr l'Évêque de Nantes. Martinique. Divers envois.

Commencée à Paris, le 1^{er} décembre 1826.

Ma bien chère fille,

Vous ne vous plaindrez pas cette fois que je tarde à vous accuser réception de la traite que vous nous avez envoyée sur M. D. Recevez l'expression de notre vive reconnaissance, nous en ferons un bien bon usage. Les quatre petites maisons du Sénégal vont à merveille. MM. les curés ne se lassent pas de faire leur éloge et M. le Gouverneur qui est bien difficile, vient de m'écrire une lettre des plus satisfaisantes. Oh ! que nous sommes heureuses ! Que Dieu nous a fait de grâces en nous confiant une si belle mission !

Soyez tranquille sur tous les contes qu'on pourrait vous faire au sujet des pauvres dissidentes et de leur auteur. La France n'est pas une colonie où l'on fait des contes à plaisir. La vérité est plus facile à connaître, on va aux faits.

.....

J'ai vu le saint évêque de Nantes qui m'a dit : « J'ai été trompé, mais MM. de la Chapelle et de Châtillon m'ont éclairé. Je ne l'ai pas laissé ignorer aux deux auteurs de cette affaire. » Il a ajouté : « Les petites créoles sont remplies de piété. » Il y en a

une de morte. M. Minot entre dans les Missions françaises, il va prêcher à Nantes, dit-on. J'irai l'entendre puisque je vais y conduire 12 religieuses qui partent avec le même armateur qui vous a conduit nos Sœurs hospitalières. Ces 12 Sœurs sont : 8 pour relever toutes celles de Cayenne et de la Mana, et 4 pour la Martinique qui prend un accroissement considérable.

Vous savez que le digne M. Barrot est auprès du bon Dieu, je vous l'ai marqué dans le temps.

Terminée à Nantes, le 29 décembre 1826.

Je retrouve ce commencement de lettre dans mon portefeuille, je vais toujours vous l'envoyer. Vous verrez par ma lettre d'hier que les choses ont bien changé, ma Chère Mère de Cluny part dans quelques heures. Elle est gaie et bien contente. Dieu bénit son sacrifice. Je ne doute pas de la réussite. En attendant le départ de nos Sœurs pour Bourbon, qui aura lieu en avril prochain, nous prendrons nos mesures pour vous envoyer bonnes provisions de tout ce qui pourra vous être utile, tant en vêtements qu'en papier et fournitures de bureau ; mais j'espère recevoir de vos nouvelles, d'ici à cette époque, qui nous fixeront sur vos besoins.

Adieu, adieu, toute à vous.



LETTRE 121^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

La Vénérable Mère traite d'un envoi de fonds pour les constructions et fait quelques recommandations relatives à l'installation de Limoux.

Carcassonne, 19 janvier 1827.

Monsieur et digne ami de notre chère Congrégation,

Je vous remercie mille fois de tout le zèle que vous mettez pour le succès de l'œuvre de Dieu : continuez, il vous en récompensera.

J'ai vu M. le Préfet, j'ai signé un mandat qui sera payé à la fin du mois. Si contre toute probabilité, il retardait quelques jours, M. Guirôt, de Limoux, serait prié par M. le Préfet de remettre à ma Sœur Clotilde 4.000 francs en avance sur ce qui nous revient ; mais il ne faudrait s'y présenter que le 30 janvier. Vous aurez la bonté d'en prévenir M. Guirôt en l'assurant de mon profond respect.

Pressez les ouvriers pour l'arrangement des salles de la cour. Qu'on fasse les enduits le plus tôt possible afin qu'ils sèchent, les carrelages, les planchers, etc. ; qu'on s'attache à finir cette partie.

Aussitôt que l'office et la cuisine seront achevées, les menuisiers continueront les lits comme je les ai commandés : on ne les fera pas peindre avant mon arrivée.

J'aurai l'honneur de vous écrire bientôt, je suis bien pressée, adieu.

Votre toute dévouée.



LETTRE 122^e

A M. LALLEMAND, Curé de Saffres (1)

Elle lui annonce son prochain passage à Vitteaux et son désir de le voir.

Cluny, 27 janvier 1827.

Je compte passer à Vitteaux jeudi prochain par la diligence, il me serait bien agréable de vous y rencontrer chez M. B. Faites-le-lui dire afin qu'il tienne prête la pension de notre chère petite N... C'est une bien bonne enfant qui donne beaucoup de consolation à tous ceux qui prennent quelque intérêt à elle. Les jeunes personnes que j'ai trouvées à Cluny vont à merveille, elles seront de très bons sujets.

1. Petite paroisse du canton de Vitteaux (Côte-d'Or).

LETTRE 123^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

La Vénérable Mère écrit au futur directeur de la maison d'aliénés cette lettre charmante d'abandon et de simplicité.

Paris, 7 février 1827.

Monsieur et digne ami de la Congrégation de Saint-Joseph,

Je viens d'apprendre au ministère de l'Intérieur que le budget de l'Aude est parti le 26 janvier et que notre affaire est autorisée; ce qui me fait grand plaisir. Comme j'ai signé le mandat avant de partir, ma Sœur Clotilde pourra toucher les 40.000 francs au premier jour; cela la tranquillisera.

Je désire qu'on paye à M. Loch 4.500 francs; la dernière facture est à six mois de terme. Il faudra aussi payer M. de Roquefer, rendre à ma Sœur Apolline 600 francs qu'elle a avancés de sa maison de Caunes, et puis bien ménager, afin que nous ne nous trouvions pas encore à court avant que nous ayons d'autres fonds à notre disposition.

Je suis enchantée de ce que vous me dites de la santé et de la gaieté de ma chère Sœur Clotilde; qu'elle soit tranquille, tout ira bien et très bien.

On n'a pas encore de bonne réponse à vous donner pour l'affaire de ces demoiselles, mais dans quelques jours j'écrirai à ma Sœur Clotilde et je mettrai une petite lettre pour vous. En attendant je vous supplie de m'écrire souvent et de me tenir au courant de tout ce qui m'intéresse.

Je trouve que de rebâtir le mur de clôture n'est pas très pressé; nous avons tant d'autres choses qu'il est de toute nécessité de ne pas retarder: d'abord la cour des furieux; le mur de séparation qui doit clore cette petite cour; faire un parterre de la cour des amandiers; arranger les quatre grandes salles, les deux vestibules, l'escalier; préparer la petite salle de bains pour les

femmes à côté du puits de la cour ; faire les enduits le plus tôt possible afin que cela sèche ; faire les lits que nous avons commandés pour les malades ; arranger la cuisine parfaitement, l'office de la salle à manger, et puis la pompe ; tâchez de ne pas la payer trop cher, on fera le réservoir en bois pour deux muids d'eau seulement.

Tenez-moi au courant des classes ; leur fréquentation sera mon thermomètre pour l'opinion publique. Dites à ma Sœur Clotilde tout ce qui peut l'instruire. Vous avez fait à merveille d'empêcher les allées et venues inutiles par la maison. Tout cela fait parler le public et ne mène à rien de bon. Allons, vous serez le père « rabat-joie » ; mais peu importe, pourvu que les résultats soient bons.

Oui, j'espère que nous réussirons à faire un établissement aussi utile qu'agréable ; vous y aurez beaucoup contribué par votre bon esprit, votre courage et votre bourse. J'ai lieu d'espérer qu'il vous fera honneur, et qu'un jour il sera votre bonheur et votre gloire.

Vous causerez beaucoup avec ma Sœur Clotilde sur tout ce que je vous dis ; mais comptez que je serai près de vous à la fin de mars.

Notre Congrégation vient d'être approuvée définitivement, Monseigneur va recevoir les Statuts, il en enverra un double à Sœur Clotilde.

Adieu, Monsieur notre zélé protecteur, comptez que je suis plus que je ne peux le dire,

Votre toute dévouée.



LETTRE 124^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Elle pense à solliciter l'approbation de l'Institut par le Saint-Siège. Nouvelles des établissements de France. Prompte obéissance de la Chère Mère Marie-Thérèse. M. Desbassyns. Nouvelles de M. Javouhey, leur père. Recommandations diverses.

Paris, 8 février 1827.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

J'apprends à la Marine qu'un bâtiment va partir, je veux en profiter pour vous envoyer copie des Statuts de notre chère Congrégation qui viennent d'être approuvés ; je vous les enverrai imprimés avec les règlements. Il y aura plusieurs exemplaires afin d'en remettre, s'il y a lieu, aux autorités ecclésiastiques et civiles. Cette copie n'est donc que pour vous. Vous dire tout le plaisir que me cause cette approbation serait difficile. Après, nous allons demander à Rome leur approbation afin que plus rien n'y manque ; priez pour l'heureux succès de cette grande entreprise ; si c'est l'œuvre de Dieu, cela réussira.

Parlons d'autres choses. J'arrive du Midi où j'ai trouvé les maisons dans le meilleur état : ma Sœur Clotilde va très bien, mais toujours timide et craintive ; elle a eu du chagrin du départ de ma Chère Mère de Cluny, qui a montré tant de courage et de grandeur d'âme. Oui, ma chère fille, c'est Dieu qui vous a inspirée, car, lorsque je reçus votre lettre dans laquelle vous me disiez que c'était elle qui devait partir, je n'y pensais plus ; le même jour, je lui écrivis, la diligence était retenue, elle reçut ma lettre à midi, et à 3 heures elle était partie : voilà de l'héroïsme ! Je vous enverrai ses lettres que j'attends avec impatience ; il y a trente-cinq jours qu'elles ont mis à la voile ; j'ai lieu de croire qu'elles sont arrivées à Cayenne, elle y restera dix jours pour faire les changements nécessaires ; nous renouvelons entièrement les deux maisons.

Elle ira avec le même bâtiment à la Guadeloupe faire les mêmes opérations ; de là à la Martinique où elle sera Supérieure principale des Antilles pour trois ans.

Il me tarde d'apprendre comment vous êtes avec le nouveau gouverneur. Écrivez-moi longuement sur ce sujet. Dites-moi aussi comment vous avez fait avec les Sœurs arrivantes. Il me semble que si vous nommiez Sœur Raphaël supérieure à Pondichéry,

vous feriez bien, de lui donner Sœur Xavier comme assistante; je crois qu'elles feront très bien ensemble. Vous agirez sagement en leur disant de vous envoyer leurs appointements en linge, bas et tout ce dont vous aurez besoin en ce genre, vous vous informerez de ce qui conviendra le mieux. Nous vous ferons parvenir tout ce que vous nous avez demandé par 3 Sœurs qui partiront en avril, ce seront de très bonnes et d'excellentes maîtresses pour les plus fortes classes. Si nous pouvons vous en obtenir davantage, nous le ferons. Ce serait plus sage de faire demander par M. le Gouverneur des hospitalières pour Saint-Paul, des maîtresses de classe pour Saint-Benoit, pour Saint-Joseph et même pour Saint-Pierre. Si vous savez bien le demander, vous l'obtiendrez. Écrivez une belle lettre à M. Desbassyns (1) que vous pouvez nommer le protecteur de la colonie et des Sœurs de Saint-Joseph. Rapportez-lui, après Dieu, la gloire de vos succès, encouragez-le à perfectionner cette belle œuvre; si vous faites ce que je vous dis, je réponds de la réussite. Bientôt vous verrez arriver 24 Sœurs de Saint-Joseph pour le bonheur de la colonie de Bourbon. Vous ferez cette grande œuvre avant de venir vous reposer en France. Continuez la bonne éducation de ma Sœur D., parlez-lui souvent, éclairez son expérience, échauffez sa charité. J'espère qu'elle fera un sujet très utile à la Société. Donnez-moi quelquefois des détails sur les Sœurs qui vous paraissent avoir le plus l'esprit de notre saint état.

Je pense vous envoyer aussi quelques prospectus de nos maisons du Midi; vous verrez la bonne tenue et la bonne éducation qu'on y donne. Il faudra marcher du même pas, puisque vous aurez des maîtresses capables de suivre le plan adopté.

La maison de Fontainebleau va à merveille, Sœur Séraphine a surpassé, on pourrait dire plutôt, trompé toutes nos espérances. Il y a 20 pensionnaires et beaucoup de demi-pensionnaires, tout le monde admire l'ordre et la régularité, la bonne éducation que les enfants reçoivent. Il y a 6 religieuses de chœur et 3 Sœurs converses. Ce sera une charmante retraite lorsque vous reviendrez

1. C'est à M. Desbassyns, intendant à l'île Bourbon, que la Congrégation devait son introduction dans cette colonie, et par suite dans les autres.

des colonies, surtout si c'est pour les vendanges, car il y a des raisins magnifiques et en grande quantité.

On nous demande des hospitalières pour Saint-Lô; je crois que nous accepterons cette maison pour laquelle il faudra 3 religieuses de chœur et 2 Sœurs converses. Ce n'est pas très loin de Rouen. Nous commençons une seconde maison d'aliénés dans le Midi, elle vient d'être approuvée par le gouvernement, elle sera pour 130 à 200 malades. C'est une ancienne abbaye de Dominicains qui est bien disposée pour cela. Indépendamment de l'hôpital, nous y avons une maison d'éducation qui commence très bien. Allons, vous verrez tout cela avec plaisir. Il vous faudra une année pour tout voir, si vous restez dix jours dans chaque maison. Oh! ma chère fille, que le bon Dieu est bon de vouloir bien se servir de nous, petites créatures, pour faire du bien à nos semblables!

Mon père est toujours bien portant, mais il n'a plus de mémoire; prions bien le bon Dieu pour lui, c'est un saint. Je vous prie de donner de nos nouvelles à toutes nos chères filles, tant à Bourbon qu'à Pondichéry : écrivez à ces dernières par toutes les occasions possibles pour les soutenir et les encourager. Écrivez à M. Desbassyns fils, gouverneur de ce pays-là, pour les lui recommander. C'est à lui que nous devons cet établissement, il nous aime beaucoup, parlez-lui de la grande confiance qu'il m'inspire; dites-lui de bonnes choses et dites-les bien. C'est un excellent jeune homme, il a la prudence de l'âge mûr.

.....
Adieu, ma bien chère fille, je pars pour Beauvais et Bailleul où je suis attendue avec impatience : il y a deux mois que je suis absente; de là, j'irai à Rouen et puis à Saint-Lô pour cet hôpital.

Je suis avec toute la tendresse possible, votre toute dévouée amie, sœur, mère, tout ce que vous voudrez et tout ce qui se peut.



LETTRE 125^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BEAUVAIS

La vénérée Mère envoie à sa sœur l'Ordonnance royale qui doit être imprimée avec les Statuts, et recommande de soumettre les épreuves à Mgr l'Évêque.

Paris, rue Mondovi 2, 12 février 1827.

Ma bien chère fille,

Je vous adresse l'Ordonnance royale que je vous prie d'envoyer de suite à M^{me} Desjardins qui l'attend pour l'imprimer avec les Statuts.

Je désire qu'on en tire 300 exemplaires au lieu de 200 que j'avais demandés. Et puis qu'on en fasse relier 400 en façon de maroquin rouge; je désire en avoir au moins deux douzaines dimanche soir ou lundi; qu'on me les adresse par la diligence. Suppliez M^{me} Desjardins de faire son possible pour cela. Je désire aussi qu'on porte les épreuves à Monseigneur l'Évêque, afin qu'il corrige ce qu'il croira nécessaire. Qu'on en fasse couvrir en papier bleu de ciel fin et fort, vingt-quatre qu'on m'enverra encore à Paris.

Je vais aller visiter nos petites maisons. Écrivez-moi si quelque chose vous fait de la peine, et comptez que je ferai tout pour votre bonheur.

Adieu, toute à vous.

LETTRE 126^e

A LA SŒUR ROSALIE MICHELOT, Supérieure à Bric-Comte-Robert

Au sujet des confesseurs. Devenir des saintes.

Paris, le 22 février 1827.

Ma bien chère fille,

J'apprends avec plaisir que vous êtes contente et qu'on vous

accorde toute la confiance que vous méritez; tâchez d'en user pour le bien des malheureux et votre perfection.

Vous pouvez laisser ma Sœur N. se confesser à ce bon Père Carme; il ne faut pas, sans doute, changer de confesseur sans nécessité, mais cependant il ne faut pas non plus gêner les consciences. Allons, ma chère fille, prenez du courage, et tâchez de devenir toutes des saintes. Dès qu'il fera beau, j'irai vous voir.

Adieu, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 127^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Approbation légale de la Congrégation. Organiser les choses d'après les Statuts. On prépare les règlements. Précautions à prendre pour les rapports avec le monde. Diverses questions.

Paris, le 10 mars 1827.

Ma bien chère fille,

Celle-ci est enfin l'annonce de la bonne nouvelle si longtemps attendue, et si ardemment désirée; oui, notre chère Congrégation est enfin approuvée par NN. SS. les Évêques et par le gouvernement; nous n'avons plus rien à désirer sous ce rapport. Remercions-en le Seigneur, et travaillons à répondre aux desseins de Dieu sur nous. Songeons bien que c'est l'œuvre de Dieu, rapportons-lui-en toute la gloire; humilions-nous des obstacles que notre lâcheté et nos imperfections ont si souvent mis à ses desseins, redoublons de zèle et de courage pour perfectionner ce que Dieu nous a fait la grâce de si heureusement commencer. Je n'ai pas besoin de vous dire que vous devez faire part à toutes les maisons de ces réflexions et des vôtres, en leur envoyant à chacune un exemplaire des Statuts; elles en feront le sujet de leur méditation et la règle de leur conduite.

Nous allons travailler à organiser le Conseil général et les deux noviciats; la chose me paraît assez difficile en ce moment

à cause de votre absence, de celle de ma Chère Mère Marie-Thérèse et de quelques anciennes, mais enfin vous présiderez chacune un conseil, dans votre district, puisque vous voilà l'une à Bourbon, l'autre en Amérique, et moi je suis ici à me débattre pour le bonheur de toutes. Je n'ai pas peu à faire.

Les Statuts me paraissent si bien selon l'esprit de notre chère Congrégation, qu'il me semble qu'avec de telles lois nous pourrions nous passer de tout autre règlement. Cependant, pour nous prémunir davantage contre notre lâcheté et notre faiblesse, nous préparons ceux qui nous semblent plus propres à nous soutenir et à nous encourager ; nous allons faire imprimer ceux qui doivent être entre les mains de chacune des Sœurs, pour faire le sujet de leurs méditations ordinaires, et nous les ferons passer par nos chères filles qui partiront sur le « Quos Ego » dans le courant d'avril ou de mai. C'est elles aussi qui vous porteront toutes les cotottes, voiles, que vous pouvez désirer. J'écris à Nantes pour qu'on nous prépare tout ce que nous désirons en livres de l'abbé Gauthier. Allons, allons, patience, ne me grondez pas ; je fais tout ce que je peux pour que tous soient contents.

J'aurais bien des choses à vous dire. Si M^{lle} Florimonde ne vous convient pas, il faut la renvoyer, j'en suis venue avec le Ministère ; mais elle vaut mieux que vous ne pensez ; c'est une grande enfant qu'il faut traiter avec bonté, mais avec fermeté ; et surtout ne pas la laisser sortir, ni recevoir de visites. Je trouve que vous avez bien fait d'aller avec elle dîner au gouvernement, mais que cela ne soit qu'une fois par année. Souvenez-vous de B. et de C. ; du reste prenez soin d'elle.

Je vous enverrai les premières nouvelles que je recevrai de nos chères filles, j'entends de la Chère Mère de Cluny et je vous donnerai de grands détails par nos Sœurs. Ce seront de très bonnes maitresses ; soyez tranquille, nous compenserons ce qu'il y a pu avoir de défectueux au début.

Pourquoi n'avez-vous pas fait cette procuration « pour votre entretien » ? Bien spécifier ce motif. Ce serait bien commode.

Ne nous envoyez plus de confiture ; elle était moisie. Le café

est bon; mais envoyez-le seulement par les occasions de Sœurs qui reviennent.....

Je suis bien fâchée que vous n'ayez pas fait partir ma bonne Sœur Raphaël pour Pondichéry. Je me défie un peu de X..., mais on réparera tout cela dans le premier envoi.

Toute à vous.



LETTRE 128^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Annonce 4 Sœurs. Conseils relatifs aux amitiés particulières. Œuvre de Dieu. Nécessité de la simplicité et de l'humilité. Organisation de la Maison-Mère et du Conseil. Africains à Bailleul. Nouvelles du Sénégal.

Mars 1827.

Ma bien chère fille,

Je viens de recevoir votre lettre numéro 41, qui m'est rapportée par le « Quos Ego » et c'est avec bien de la satisfaction que je vous apprends que le bon capitaine repart le 10 du mois prochain pour Pondichéry, qu'il passera à Bourbon, et vous conduira 4 religieuses excellentes pour vous soutenir et remplacer les malades.....

Votre lettre d'aujourd'hui me rassure un peu, je vois que M^{lle} Florimonde est ressuscitée, cela me fait grand plaisir. Je suis persuadée qu'elle fera bien; c'est une bonne et grande enfant qui ne sait pas marcher seule. Tant mieux, soutenez-la et vous en ferez tout ce que vous voudrez. Dites-lui mille choses aimables de ma part.

Veillez sur les amitiés particulières, évitez tout ce qui peut donner naissance à un sentiment qui fait tant de mal aux communautés. Allons, ma chère fille, continuez à marcher dans la voie de la prudence et de la discrétion, je crois qu'elle vous sera bien nécessaire envers la dame dévote qui vous poursuit et que vous peignez si bien; gardez-vous de vous brouiller avec per-

sonne, on en profiterait pour vous nuire. Vos adversaires écrivent à Paris, mais leurs lettres m'y rencontrent toujours, et je n'ai pas de peine à déjouer leurs complots; je n'y mets aucune finesse, je m'accuse quand nous sommes en faute ou malheureuses; ainsi quand les calomnies arrivent, on sait à quoi s'en tenir. J'ai un don bien singulier pour deviner les finesses; mes doutes se réalisent trop souvent pour ne pas y faire une grande attention. Je vous répéterai ici ce que je n'ai jamais cessé de vous dire : *Si le bon Dieu est pour nous, qui sera contre nous?* C'est son œuvre, gardons-nous de lui en ravir la gloire. Je vous écrirai de grands détails par nos Sœurs; ma Sœur Mathilde de Senlis sera du nombre, elle travaille à son instruction depuis longtemps, elle est très capable d'enseigner beaucoup de choses: elle écrit très bien, sait assez bien sa langue, fait les classes externes par la méthode des Frères, ce qui est très avantageux pour le soulagement des Sœurs et l'avancement des enfants; ensuite 3 autres maîtresses que vous apprécierez à leur juste valeur. Je suis enchantée du zèle que vous mettez pour l'instruction de vos chères filles; dans toutes les maisons un peu nombreuses, on fait de même; ainsi nous espérons que cette pénurie de talents et de connaissances ne se fera plus sentir, mais craignons d'éloigner de nous la simplicité religieuse et l'humilité chrétienne; ah! si nous avions ce malheur, loin d'avoir gagné, nous aurions tout perdu. Je viens d'écrire à Rouen pour qu'on nous prépare 600 aunes de cotonne bleue pour vous envoyer par les Sœurs, et puis à chacune deux voiles pour votre année. Pendant que vous les userez, vous nous donnerez les moyens de vous en envoyer d'autres en plus grande quantité.

Je m'étonne toujours de tout ce que vous faites depuis si peu de temps! Si nous avions des Sœurs Rosalie, des Sœurs Madeleine pour toutes les colonies!

J'ai peur que notre pauvre sœur de Cluny n'ait bien de la tablature; mon seul espoir c'est de penser que c'est l'œuvre de Dieu, qu'il la soutiendra; mais j'ai presque la conviction qu'il y avait un coup monté depuis longtemps, j'espère aussi qu'il est déjoué et qu'il ne laissera aucune trace; je ne veux pas être ins-

truite, si ce n'est pas nécessaire; je ne blâmerai pas, les choses reprendront leur cours naturel sans choc.

Le ministère écrit une lettre très forte à tous les gouverneurs, accompagnant l'envoi de nos Statuts. Cela produira de l'effet. Ce qu'il y a de fort, c'est qu'on a employé les fonds à bâtir une superbe maison, sans me dire un mot. Que doit-on penser alors de tant de protestations d'attachement et de fidélité dont les lettres sont remplies? Je ne veux pas encore me prononcer, mais que la chose est épineuse! Allons, n'anticipons pas sur le temps, on sait toujours assez tôt ce que l'on voudrait toujours ignorer.

Mes lettres vont vous accabler, j'aurais tant de choses à vous dire; il faudrait que je ne quitte jamais Paris, et puis que j'écrive continuellement. Si nous n'avions un si grand nombre d'amis donnés par la Providence, je ne m'en tirerais jamais; mais le ciel les a faits exprès. Ainsi je vous tiendrai au courant de tout ce que je ferai, dans un mois nous en saurons bien long.

Dites-moi, comment ferai-je pour organiser la Maison principale? Nos anciennes sont éloignées en ce moment. Comment trouver des Conscillères pour l'administration générale? Il faudra choisir des personnes dociles et d'un bon jugement. La Providence y pourvoira sans doute... Nous travaillons aux règlements intérieurs. Monseigneur de Beauvais (1) nous a donné des conseils bien précieux qui nous seront d'un grand secours.

Notre petit séminaire va à merveille, les plus grands sont en sixième, tous vont bien; on nous en amène 10 en mai prochain, ils arriveront avec M. le Gouverneur et ma chère Sœur Ursule. On est enchanté des quatre établissements du Sénégal, les jeunes personnes sont pieuses et se conduisent très bien. Toutes se marient légitimement ou pas du tout. Les anciens se sont la plupart mariés à l'église. M. le Curé est un saint.....

Allons, il faut finir; adieu toute à vous et pour toujours.

1. Mgr Feutrier.



LETTRE 129^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

Motifs du retard de son voyage à Limoux. Départ pour Nantes où elle conduit des Sœurs destinées à Bourbon et au Sénégal. Longs et pénibles voyages. Confie son père, M. Jarouhey, aux soins de Sœur Gertrude Lefèvre. Reconnaissance.

Cluny, 27 mars 1827.

Monsieur le Docteur,

Je vous crois plus raisonnable que ma bonne Sœur Clotilde, et par conséquent plus capable d'entendre mes bonnes raisons; trouvez bon que j'attende pour partir à Limoux que les travaux soient plus avancés, afin que je ne sois pas longtemps sans rien faire. Vous n'avez peut-être pas encore reçu les 40.000 francs, ce qui vous a sans doute bien gêné. Ma Sœur m'a fait part du zèle que vous mettez à lui cacher tout embarras, avec quelle sagesse vous pourvoyez à tout; enfin je voudrais que vous me disiez : venez, amenez avec vous l'infirmier-major et les personnes capables de nous seconder.

Je vais à Nantes conduire 6 Sœurs qui partent pour Bourbon et 2 pour le Sénégal, le 10 ou le 13 avril. Je ne reviendrai pas à Paris, j'irai tout de suite près de nos chères filles de Limoux, j'y resterai le plus longtemps que je pourrai; c'est le désir de rester longtemps qui m'a fait retarder ce voyage. Songez qu'il faut faire 400 lieues pour aller vous voir, que j'ai fait ce voyage trois fois par an, tandis qu'il serait de la sagesse de le faire une seule fois tous les ans! Je vous fais toutes ces confidences afin que vous plaidiez ma cause près de ma bonne Sœur Clotilde. Qu'elle me plaigne d'avoir tant d'ouvrage, et puis qu'elle soit gaie en m'attendant. Rien ne reculera l'entrée des malades dès que la maison sera prête à en recevoir un petit nombre. J'ai acheté des toiles pour les habiller, une assez grande quantité. Mon frère va partir, il les emportera et conduira en même temps deux ou trois personnes les plus nécessaires.

Écrivez-moi poste restante à Nantes, donnez-moi les détails sur la position actuelle de l'établissement, vos craintes et vos espérances, tout m'intéresse.

Recevez ici l'expression de ma vive reconnaissance pour tant de si généreux services que vous nous rendez depuis que nous avons l'avantage de vous connaître; j'espère que vous en aurez la récompense dans cette vie et dans l'éternité. Mille choses aimables à M^{me} Molinier, il me tarde de la voir. Je vous laisse le maître de dire à ma Sœur Clotilde tout ce que vous saurez lui faire plaisir. Je vais demain chez mon père, j'y conduirai Sœur Gertrude de Beauvais pour prendre soin de sa vieillesse à notre place. Je ferai tout pour le mieux.

Je viens de passer six nuits en diligence sans me coucher, je suis bien fatiguée. Qu'on prie pour moi, car je n'ai guère le temps de le bien faire. Nos affaires des colonies vont à merveille; encore quelques jours de patience et tout ira bien.

Je suis, etc...



LETTRE 130^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Approbation des Statuts; remercier la Providence. Acquisition de Versailles à la Guadeloupe. Sœur Louise. Bourbon, Pondichéry et Cayenne. Elle est à Brest pour embarquer plusieurs de ses filles. Guyane. Ajournement du Chapitre. Sœurs à Chamblanc. État des œuvres de Brest.

Avril 1827.

Ma bien chère fille,

Je vous ai déjà écrit, vous avez dû recevoir mes lettres. Je n'avais rien de bien essentiel à vous marquer, sinon le vif désir d'avoir des nouvelles de votre santé et de vos affaires. Qu'il me tarde donc d'en avoir! Je vous annonçais l'approbation des Statuts, approuvés par le Roi. Oui, ma chère fille, je vous les envoie, ces lois fondamentales de notre chère Congrégation qui

feront notre force et la règle de notre conduite ; lisez-les en communauté et même en cérémonie, avec un profond respect. Que toutes les entendent et que toutes remercient la divine Providence de nous avoir si bien protégées dans cette circonstance. Son Excellence le Ministre de la Marine s'est chargé d'en transmettre officiellement un exemplaire à M. le Préfet apostolique et à M. le Gouverneur, vous serez donc dispensée de le faire. Cependant s'ils désiraient les voir avant, ainsi que M. l'Aumônier, vous pourrez les leur communiquer. Si ma Sœur Louise n'est pas encore partie pour France, j'espère qu'elle sera enchantée d'un aussi heureux succès ; je voudrais bien qu'elle fût près de moi en ce moment, où je m'occupe de la Guadeloupe. Le ministre paraît des mieux disposés. Il va écrire à M. des Rotours (1) pour l'engager à acheter « le petit Versailles » pour y établir la maison comme celle de la Martinique, d'après les Statuts et Règles de la Congrégation. Ma Sœur Louise pourrait mieux que personne faire cette belle œuvre, mais il faudrait qu'elle vînt passer trois mois près de moi ; et puis elle emmènerait les sujets convenables que nous préparons pour cette belle entreprise qui procurerait la gloire de Dieu et le salut de tant de jeunes personnes : laissez-la donc partir, elle prendra ma bonne Sœur C... avec elle. Jamais on ne fut mieux disposé à nous seconder au ministère des Affaires ecclésiastiques et des Colonies ; on fera tout ce qui nous semblera sage et qui pourra contribuer au succès de nos établissements ; profitons-en pour assurer d'une manière ferme et constante les bases de l'édifice que Dieu a confié à nos soins.

Je viens de recevoir une lettre de ma sœur Rosalie de Bourbon, qui me dit qu'elle sort d'une retraite où elles étaient 24 religieuses réunies ; tout s'est passé au grand contentement de tous ; la rénovation des vœux s'est faite en grande cérémonie, après quoi les Sœurs sont parties pour Pondichéry, où elles sont attendues depuis si longtemps.

Tout va bien dans cette colonie, leur pensionnat devient

1. Gouverneur de la Guadeloupe.

nombreux; elles ont la fille de M. le Gouverneur, et se félicitent de la paix qui a succédé à l'orage. Il me semble qu'il en sera ainsi de la Guadeloupe lorsque ma Sœur Louise y aura passé quelques mois. J'attends avec une vive anxiété des nouvelles de Cayenne : je sais que le nouveau gouverneur a dû arriver dans le courant de février; ce sera par le retour de ses bâtimens que nous saurons ce qui s'est passé. Du reste, mes bien chères filles, j'ai tellement la conviction que tout cela est l'œuvre de Dieu, que je me repose entièrement sur sa Providence; tous les projets des méchants échoueront, et l'œuvre divine se perfectionnera dans les petites tribulations; n'en perdons pas les fruits.

Je pars demain ou dans deux jours pour Cluny, afin d'organiser la maison d'après les Statuts, autant que la possibilité s'y trouvera; je vous en donnerai des nouvelles dans quelques jours. Je sais déjà qu'il y a 30 postulantes, ferventes comme des séraphins, qui travaillent avec grand zèle à leur instruction. Je les recommande à vos prières.

Je vous quitte à regret; adieu, mes bien chères filles, écrivez-moi par toutes les occasions possibles, adieu.

Votre meilleure amie.



Brest, 15 avril 1827.

De retour de mon voyage de Cluny, c'est à Brest que je termine cette lettre pour vous l'envoyer. Mgr l'Évêque d'Autun (1) étant pair de France, ne peut se rendre à Cluny avant la fin de la session; il a prié de remettre jusqu'à la fin de mai la tenue du Chapitre général. Il y aura de 40 à 50 novices à prendre l'habit, voilà de belles espérances! Mais si j'avais de vos nouvelles, que je serais heureuse! Je viens pour embarquer huit de mes chères filles: quatre sont destinées pour Bourbon, deux pour le Sénégal, et deux pour Saint-Pierre et Miquelon, toutes remplies de zèle et de courage. Sœur Mathilde de Senlis part à la tête de celles de Bourbon, elle emmène de bonnes religieuses et de bien bonnes maitresses.

1. Mgr de Vichy.

Au Sénégal, c'est Sœur Thérèse Boule et Sœur Agnès de Carcassonne que j'ai été prendre à Cluny. A Saint-Pierre et Miquelon, Sœur Agnès de Lyon; la petite Sœur Anatolie est à Bourbon.

J'ai conduit une excellente Sœur pour soigner notre bon père; il est bien content avec tous les gens de Chamblanc, cela ira bien. Je l'ai trouvé gai et bien portant, mais il est de plus en plus un aimable enfant; qu'il me serait agréable de terminer ma carrière par la même maladie, si c'était la volonté de Dieu! Je vais envoyer en outre à Chamblanc ma Sœur Geneviève de Crépy pour l'instruction de la jeunesse, c'est une excellente Sœur, elle fera tout le bien possible.

La maison de Brest devient charmante, il y a 42 élèves; on est enchanté de la bonne tenue des classes; les Sœurs qui y sont depuis six mois ont fait des progrès en tous genres d'une manière étonnante: vous en verrez l'expérience dans les premières Sœurs que je vous enverrai, j'ai tout lieu de croire que vous en serez contente. Allons, dites-nous tout franchement ce que vous pensez; soyez sûre que quelque misère ou peine que vous ayez, nous pouvons vous soulager avec les moyens que le ciel a mis entre nos mains. En m'écrivant, parlez-moi de toutes vos chères filles; dites-leur que je les aime toutes de tout mon cœur.

Je vais vous quitter...



LETTRE 131^e

A LA R. MÈRE MARIE-THÉRÈSE JAVOUHEY, A LA MARTINIQUE

Elle la nomme Supérieure principale des établissements de la Martinique et de la Guadeloupe. En attendant la nomination de ses conseillères, consulter les plus anciennes. Sœur Louise retournera bientôt à la Martinique.

Brest, 15 avril 1827.

Ma chère fille,

D'après l'ordre et l'esprit des Statuts que je vous adresse, je vous nomme Supérieure principale de la Martinique et de la Guadeloupe.

J'attends les renseignements qui me seront donnés par notre chère fille Sœur Louise pour nommer vos conseillères. En attendant, vous consulterez les plus anciennes et vous ferez ce qui vous paraîtra le plus conforme à l'esprit de la Règle et des Statuts qui en doivent faire la base.

Ma Sœur Louise retournera bientôt près de vous continuer ses honorables travaux. En l'attendant, faites tout le bien possible, et comptez sur tout mon zèle à vous seconder.

Adieu, ma bien chère fille, je suis plus que je ne puis le dire toute à vous en N. S. J. C.



LETTRE 132^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La Vénérable Mère se rapprochait si volontiers de sa sœur de Bourbon qu'elle lui envoie une longue épître où elle révèle sa sollicitude pour tout et pour toutes. Rien n'est oublié : ce sont des recommandations relatives aux Sœurs ; ses vues sur certains sujets ; le souvenir des bénédictions que Dieu répand sur la Congrégation ; ses relations avec le ministère où elle trouve toujours conseil, appui, bienveillance ; de sages conseils pour le bien de ses filles dont elle a l'ambition de faire des saintes ; enfin l'annonce d'un Chapitre général à tenir à Cluny et des nouvelles de tout ce qui peut l'intéresser.

Brest, 14 et 15 avril 1827.

Ma bien chère et bien-aimée fille,

Encore des Sœurs de Saint-Joseph, et des Sœurs excellentes ! vous plaindrez-vous ? direz-vous qu'on vous oublie ? Je m'oublierais plutôt moi-même ; je profite de toutes les occasions pour rendre nos protecteurs toujours plus favorables à vos intéressants établissements ; j'espère bien qu'avant peu nous vous en enverrons de nouveau pour Saint-Benoît et Saint-Joseph. Mais je vous le répète, demandez, mettez-nous dans le cas de vous dédommager des faibles par de plus fortes. Vous serez enchantée

de ma Sœur M., elle vous sera très utile pour diriger les écoles gratuites et même payantes, elle formera les maîtresses par la méthode des Frères; montrez-lui de la confiance : il serait à désirer que vous puissiez la garder quelques mois près de vous, afin de diriger son expérience. Elle est pieuse, mais elle tient beaucoup à son sens, à ses petites commodités, à ces petites choses qui sont un grand obstacle à la perfection religieuse; ce sont des misères, mais qui me déplaisent souverainement. Apprenez-lui à tenir aussi les livres des dépenses et des recettes, c'est ce que je n'ai pu obtenir d'elle pendant qu'elle était à S. Votre exemple de franchise et de simplicité lui fera grand bien; je vous le répète, c'est une excellente Sœur, elle est encore jeune, il y a bien de la ressource; je pensais qu'elle conviendrait bien comme Supérieure à Pondichéry, mais je vous laisse libre de faire pour le mieux, après avoir examiné mûrement et consulté Dieu sur le choix.

Portez un grand intérêt à Pondichéry : nous avons là un protecteur qu'il faut ménager; il a beaucoup de zèle pour le bien, il faut le seconder. Il me semble qu'à Saint-André, il faudrait une Supérieure plus capable; c'est un quartier important, examinez bien et faites les changements convenables, mais il ne faudrait pas exposer Sœur M. près de M. Pastre; gardez-la près de vous le plus que vous pourrez, ensuite instruisez bien les maîtresses de classe : songez, ma chère fille, que la moindre négligence de notre part devient coupable, puisque notre mission est pour ainsi dire divine; mettons-nous-y tout entières, cherchons tous les moyens d'améliorer, de perfectionner, d'aiguillonner l'émulation des enfants qui sont confiées à nos soins. L'intérêt que nous porte le gouvernement mérite de notre part une vive reconnaissance. Je vous recommande aussi la fuite du monde : ne laissez jamais sortir vos religieuses, qu'elles trouvent leur bonheur dans leur intérieur; point d'amitié particulière au dehors; rendez votre maison agréable, votre chapelle charmante.

Écoutez, je ne puis vous envoyer que peu de choses cette année, parce que nous arrangeons les quatre principales maisons de la Congrégation qui sont de toute nécessité : celle de

Brest destinée à être comme notre entrepôt colonial, puis pour perfectionner l'instruction des Sœurs; nous mettons donc tout ce qui sera nécessaire, à cet effet, dans cette maison. Elle nous coûtera 50.000 francs quand elle sera finie, mais je ne les regrette pas, à cause des services importants qu'elle nous rendra. Celle de Fontainebleau coûte de 37.000 à 40.000 francs, mais on a six ans pour payer. Celle de Saint-Marcel est finie de rembourser cette année. Enfin, nous faisons de grandes améliorations dans la maison de Cluny qui nous coûteront 10.000 à 12.000 francs, mais aussi c'est le noviciat général qui aura 40 novices et postulantes; nous les garderons plus longtemps pour leur instruction. Faut-il encore vous parler des maisons du Midi? elles sont trois. Je ne sais à laquelle donner la préférence, sinon que celle où est notre chère Sœur Clotilde (1) renferme des fous et des sages. C'est une ancienne abbaye qui est dans la plus belle position et le meilleur pays du monde. Qu'il me tarde de parcourir tout cela avec vous, ma chère fille!

Je n'ai pas encore de nouvelles de l'arrivée de ma bonne sœur de Cluny : qu'il me paraît long ce temps qui passe si rapidement pour toute autre chose!

Je vais vous envoyer la Gazette au sujet du « Concours » (2) de la Martinique et la lettre qui l'accompagnait. Vous verrez qu'on avoue avoir fait un magnifique bâtiment, sans avoir dit un mot à ses Supérieures. Sœur L. a des dettes encore pour une année, cependant je la rappelle et c'est ma sœur qui va la remplacer. Les Sœurs de la Guadeloupe s'étaient remises entre ses mains et sous son obéissance, soi-disant afin de mettre cette maison sur le même pied que celle de la Martinique, mais les autorités n'ont pas voulu donner là-dedans; elles ont voulu que ce soit nous qui fassions les réformes projetées, et puis, l'approbation des Statuts est venue détruire bien des projets et remettre les choses dans l'ordre de la Providence; ainsi, vous voyez que tout a changé de face. Je vous tiendrai au courant de nos grandes affaires qui m'occupent beaucoup.

1. Limoux, asile d'aliénés.

2. C'est ainsi qu'on appelle dans les colonies la distribution des prix.

Nos amis des deux ministères (1) sont toujours les mêmes, et s'il était possible, mieux que jamais ; aussi sont-ils mes conseillers temporels. Nos évêques sont des mieux disposés. Mgr d'Autun veut nous faire l'honneur de présider le Chapitre général qui aura lieu à la fin de mai, à Cluny : ce sera pour organiser le Conseil et mettre en vigueur les Statuts. Nous tâcherons que tout soit de manière à contenter, édifier et surprendre Sa Grandeur, c'est une ambition permise ; mais, je vous le répète, nous voulons si bien faire que vous serez contente des sujets que nous vous enverrons.

J'ai demandé le remplacement des Sœurs Marguerite et Angadrème. Si vous avez besoin de sujets en augmentation, vous prierez M. le Directeur de l'Intérieur d'en donner avis au ministre de la Marine

Lorsque vous aurez l'occasion d'écrire à l'île de France (2), dites que nous ferions très volontiers une maison d'éducation dans cette intéressante colonie. M^{me} de Saint-Germain dit qu'elle en a le plus pressant besoin ; entrez en correspondance pour cela.

Je voudrais vous parler de chacune des Sœurs en particulier, mais vous les connaîtrez aussi bien et mieux que moi. Vous trouverez des ressources dans plusieurs qui ont une certaine instruction, mais qui peuvent atteindre un but plus élevé en travaillant ; tâchez de ne pas les mettre trop en évidence. C'est un grand art pour une Supérieure de tenir les choses précieuses dans le mystère : on leur suppose toujours plus de qualités qu'elles n'en ont véritablement ; on gagne beaucoup à ne pas se produire. Allez rendre vos visites toujours accompagnée de la plus modeste, et puis ne mangez chez personne et ne donnez à manger à personne sans une absolue nécessité ; craignez le grand jour, ne montrez pas le joug, couvrez-le de roses, autant que vous le pourrez, dorez la pilule qui doit rendre la santé.

Lorsque vous m'écrirez, parlez-moi des Sœurs, de trois mois en trois mois. Suivez les Statuts qui nous imposent cette sage

1 Ministère de la Marine et des Affaires ecclésiastiques.

2. Ou Maurice, colonie anglaise.

obligation ; il est essentiel que je connaisse leurs défauts comme leurs qualités. Quand vous voyez que les défauts prévalent, il faut les rappeler près de vous, les changer d'emploi et nous en donner avis, afin qu'on puisse éloigner du troupeau une brebis gangrenée qui gâterait les brebis innocentes : ce n'est pas la chose la plus facile.

C'est le saint jour de Pâques que nos chères filles se mettent en route pour se rendre au bâtiment ; nous avons eu mille peines d'avoir la messe ; enfin les voilà parties, et moi, demain matin, je les suivrai de Brest à Nantes. La lettre qui nous fait partir m'annonce l'heureuse arrivée de ma Chère Mère de Cluny à Cayenne, en vingt-cinq jours ; c'est déjà une consolation, mais que de choses je voudrais savoir ! J'attends avec patience et je vous donnerai des nouvelles par un bâtiment qui doit partir le mois prochain. Ma confiance en Sœur Mathilde augmente à mesure que je la vois de plus près ; étudiez-la et vous en serez contente.

Je vous envoie ce que vous m'avez demandé, du moins du mieux qu'il m'a été possible. Je n'attendrai pas longtemps à vous envoyer autre chose ; à mesure que nos moyens augmenteront, nous ferons mieux nos affaires. Lorsque vous aurez besoin de livres, n'importe lesquels et de quel genre, de fournitures pour les classes, etc., écrivez à Nantes à M^{me} Baseul, à l'adresse de la facture que je vous envoie ; vous voyez les prix : faites vos demandes, vous payerez l'ancien et demanderez du nouveau ; vous pourriez lui envoyer du café en paiement, mais toujours par des bâtiments de Nantes. Quand ce sont des navires de Brest, adressez-vous directement à mes Sœurs, à Recouvrance ; ma Sœur Mathilde vous dira son opinion, elle connaît les deux libraires.

Je suis toujours dans l'attente de nouvelles, toujours en peine de ne pouvoir pas écrire à toutes aussi souvent que je le voudrais, mais comprenez tout ce qui me pèse sur le dos, et puis tout le temps que je suis obligée de perdre en voyage ! le temps que je passe en diligence est mon seul repos. Quand serez-vous donc près de moi pour partager la besogne ! Écrivez-nous sou-

vent et longuement..... Parlez toujours de la famille Desbassyns avec estime et reconnaissance, elle nous protège d'une façon bien spéciale. Les Sœurs de Pondichéry dépendent du fils aîné, jeune homme excellent, qui fera tout ce qui dépendra de lui pour nos Sœurs ; écrivez-lui une longue et bonne lettre, et dites-lui que je vous charge de toutes mes amitiés pour lui ; je lui ai envoyé un joli petit christ en or et nacre ; il a écrit à sa mère qu'il ne le quittait jamais. J'aurais tant de choses à vous dire que je ne sais lesquelles prendre, mais mes bonnes Sœurs vous en diront beaucoup. Tenez-moi au courant des maisons de Bourbon, du nombre des élèves. Adressez-moi toutes vos lettres sous triple enveloppe : d'abord à moi, à Paris ; la seconde à *M. Tabourot, directeur du personnel des colonies, au ministère de la Marine* ; enfin, la dernière et la plus belle, à *S. Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies* ; sans autre forme de procès, mettez-les à la poste, n'importe dans quel port. Que vos paquets soient d'une bonne grandeur, et puis, écrivez gentiment. Quand vous m'écrirez, prenez votre temps et dites-en long. Faites des projets pour le bien ; cherchez les moyens d'exciter l'émulation des établissements ; puis étudiez l'esprit et l'opinion du pays ; faites-vous toute à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ.

Adieu, ma bien-aimée sœur et fille ; je suis, vous le savez bien, toute à vous en Notre-Seigneur. Faites part de mon tendre et sincère attachement à nos chères filles de toutes les maisons qui sont sous votre obéissance ; vous savez que ce sont toutes celles au delà du cap de Bonne-Espérance.

P.-S. — Je vous envoie copie de la lettre de Son Excellence au sujet de la *Supérieure générale*. Je crois que c'est une pièce essentielle ; vous pourrez la communiquer à MM. les ecclésiastiques.

Son Excellence s'est chargée de faire passer aux autorités ecclésiastiques et civiles les Statuts de notre chère Congrégation, avec une lettre d'avis. Je me bornerai à vous en envoyer deux exemplaires : un pour Pondichéry et l'autre pour vous. Plus tard, je vous adresserai les règlements et leurs additions. En

attendant, continuez à faire ce que vous avez fait jusqu'à ce jour.

Je viens d'apprendre l'arrivée de nos chères filles à Cayenne, voilà tout. Adieu, toute à vous mille fois.



LETTRE 133^e

A M. DE CHABROL, *Ministre de la Marine*

Le nombre des jeunes Sénégalais s'augmente et l'installation dans un plus grand local devient nécessaire. La Mère Fondatrice s'adresse à M. le Ministre de la Marine, le priant de vouloir bien accueillir sa demande relative à un immeuble situé à Fontainebleau et dépendant du ministre des Affaires étrangères, M. de Damas.

Paris, 14 juin 1827.

Monseigneur,

Votre Excellence a bien voulu m'encourager à former un établissement ayant pour objet d'élever en France des jeunes nègres du Sénégal, pour les renvoyer ensuite dans cette colonie où ils porteront les fruits de l'éducation qu'ils auront reçue.

Les premiers qui sont arrivés étant en petit nombre, il m'a été facile de trouver un local pour les placer ; mais le nombre devant augmenter successivement et étant sur le point de recevoir en ce temps même un accroissement, j'ai dû m'occuper de chercher une maison susceptible de les contenir tous, et offrant d'ailleurs les avantages nécessaires à un établissement de ce genre.

M. l'abbé Liautard, curé de Fontainebleau, en qui j'ai toute confiance et qui veut bien s'intéresser au succès de notre entreprise, a pensé qu'un bâtiment situé dans sa résidence, dépendant du ministère des Affaires étrangères qui n'en fait aucun usage, pourrait convenir parfaitement pour faire la maison d'éducation des jeunes Africains ; il croit aussi que je pourrai en obtenir la jouissance. Un tel secours me serait bien précieux, à rai-

son de la faiblesse des moyens dont je puis disposer. Mais au lieu de faire une demande directe à M. le baron de Damas, je crois devoir prier Votre Excellence de vouloir bien intervenir pour la faire accueillir, et à cet effet, j'ai l'honneur de lui adresser la lettre que M. l'abbé Liautard m'a écrite à ce sujet.

Protecteur naturel de l'entreprise que j'ai formée, Votre Excellence pourra mieux que personne faire valoir les motifs qui militent en faveur de ma réclamation. Je la prie de permettre que je remette mes intérêts entre ses mains ; j'attendrai avec une grande sécurité le succès de cette affaire.

Je suis avec un profond respect, etc.



LETTRE 134^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

Les deux lettres suivantes de la Vénérable Mère montrent en quelle estime et confiance elle tenait M. Molinier, et par quels moyens elle savait susciter de généreux dévouements en faveur de ses œuvres et projets pour le bien.

Paris, le 30 juillet 1827.

Monsieur et digne ami,

J'ai tardé quelques jours pour vous donner de mes nouvelles, parce que j'espérais recevoir des vôtres et de tout ce qui vous est cher. Vous devez penser que je suis souvent en esprit à Limoux ; je me demande si les malades sont arrivés, s'ils sont bien méchants, et puis comment s'en tire-t-on ? Qu'il me tarde d'apprendre de vous-même beaucoup de choses qui m'intéressent fort, vous le sentez bien.

Je pense souvent à Bourguignon, je voudrais bien qu'il s'attachât à notre Société ; je lui ferais peut-être faire un voyage avec moi. Dites-lui que je vous ai demandé de ses nouvelles.

Nos chers Africains sont enfin ici, ils sont charmants. M. le Gouverneur ne fait que d'arriver ; il ne s'occupera des affaires de

M. de Caudeval que dans quelques jours, lorsqu'il sera débarrassé des plus pressées. Je vous prie de dire mille choses aimables et respectueuses à M. D.

Je vais remettre 500 francs à M. le médecin à qui vous avez écrit pour vous envoyer le lit mécanique ; il m'apportera votre lettre et je lui remettrai l'argent.

Je pars à Cluny ce soir pour aller assister à une grande cérémonie de 25 à 30 jeunes aspirantes qui doivent prendre l'habit ; je ne resterai que dix jours et de là j'irai à Brest pour les affaires de cette maison ; j'y resterai le même temps et puis je me disposerai à faire mon voyage du Midi. Si je pouvais me dispenser d'y aller à cette époque, cela me rendrait grand service. Les lettres ne suffiraient-elles pas ? Dans ce cas, je vous en écrirais aussi souvent qu'on le désirerait. Je travaillerai ici à envoyer les fonds nécessaires, car vous savez que c'est d'ici qu'ils partiront. Je ne fais que vous exprimer un vœu auquel je ne tiens pas, ma volonté est toujours de faire celle des autres.

Je vous prie de donner de mes nouvelles à ma Sœur Clotilde ; je lui écrirai aussitôt mon retour de Cluny. Écrivez à ma Sœur Apolline (1) que je vais lui envoyer un billet de 4.000 francs pour lui aider à payer ses petites dettes, mais ce ne sera que le 10 que je toucherai les fonds ; ainsi, ils ne pourront arriver que le 16. Écrivez-lui de suite, je vous en supplie.

Je suis extrêmement pressée, je ne sais ce que je dis ; ne faites pas attention à la mauvaise tournure de ma lettre, mais seulement au sentiment d'amitié et de reconnaissance qui l'a dictée.

Adieu, comptez sur mon parfait dévouement. Qu'il me tarde de recevoir de vos nouvelles !

1. Supérieure à Caunes.



LETTRE 135^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

Paris, 12 et 13 août 1827.

Monsieur le Docteur,

Avec quelle satisfaction j'ai reçu votre trop aimable lettre, qui nous a fait bien rire ; il me tarde beaucoup d'être témoin de vos opérations intéressantes : allons, je suis enchantée de vos heureux commencements ; avec un peu de patience, tout ira à merveille.

Je vous envoie 3.000 francs et 500 francs que je donnerai demain à votre ami. Il ne me reste par devers moi que très peu de chose pour attendre la rentrée d'autres fonds qui sont bien promis, mais qui peuvent retarder. Je vous supplie de donner 1.000 francs à Caunes, on en a le plus grand besoin ; je vous porterai même somme en allant, soyez-en sûr. Je pense toujours à notre charmant Limoux. J'ai reçu des nouvelles de M. de Caudeval avec bien du plaisir. M. le baron Roger va s'entendre avec M. Bilcoq pour nos affaires ; j'espère que tout pourra s'arranger, sauf le moulin qui nous donnerait trop d'embarras les premières années, pendant lesquelles je ne peux guère m'en occuper, ayant tant d'autres affaires sur les bras, qui toutes demandent des soins particuliers.

Ce que vous me dites des infirmiers m'étonne beaucoup. Si le pauvre Auguste n'est pas content, on ne le retiendra pas de force ; mais ce que j'exige, c'est qu'il remplisse son devoir comme infirmier, qu'il couche dans la salle qui lui sera désignée. Je n'ai jamais pensé qu'avec 9 malades il fallait deux infirmiers, sans compter l'aide de nos bonnes Sœurs qui en font plus que les infirmiers. Patience ! dans un mois je serai parmi vous ; nous organiserons tout pour le mieux ; mais ne laissez point contracter de mauvaises habitudes difficiles à détruire.

Si d'un côté j'ai de la peine des dispositions des infirmiers, j'ai beaucoup de satisfaction de vous entendre faire l'éloge de nos chères filles que je chéris ; encouragez-les bien. J'espère qu'elles n'emploieront pas beaucoup d'hommes pour le service de cette maison. Si nous rencontrons par la suite deux bons garçons, il me semble que cela suffirait pour 50 malades à l'aide des Sœurs converses.

Ma Sœur Clotilde m'étonne par sa tranquillité ; sa dernière lettre m'a fait le plus grand plaisir. La savoir heureuse est tout ce que je désire. Dites-lui qu'elle s'applique beaucoup à la peinture, ainsi que Mathilde. Je voudrais que cette dernière devint un jour une maîtresse pour une de nos maisons. Nous en aurions besoin d'une douzaine ; dites-le au bon M. Rouch que j'aime beaucoup.

Je viens de compter le peu qui me reste. Je suis obligée de prendre les 500 de M. votre ami sur les 3.000 francs annoncés, sinon je ne pourrai moi-même pas attendre la rentrée d'autres fonds..... Que je sens vivement toutes les obligations que nous vous avons ! Sans vous, Monsieur, qu'aurions-nous fait ? J'espère que cette maison fera votre consolation et contribuera à votre gloire ; c'est le vœu le plus ardent de mon cœur. Je vais tâcher d'avancer mes affaires le plus que je pourrai pour arriver avant le 15 septembre à Limoux. Tranquillisez mes Sœurs sur toutes leurs commissions ; je ferai mieux, cette fois, que jamais.

Je crois que M. le Receveur général prendra les billets sans escompte ; il a eu tant d'obligeance que j'ai lieu de croire qu'il fera encore cette bonne œuvre. Saint Joseph devrait nous envoyer quelques pensionnaires ; je négocie pour deux qui pourraient bien nous arriver. Laissez ; une fois que la maison marchera, nous en aurons plus que nous ne pourrons en loger ; mais il nous faudrait encore des fonds pour finir. Saint Joseph peut bien nous les envoyer dans six mois.

.....
Adieu, notre bien digne ami. Comptez sur mon parfait dévouement.

Je vous supplie de ne pas oublier ce pauvre Caunes.

LETTRE 136^e

A LA SŒUR LOUISE PÉRARD

Supérieure à la Martinique

Elle prend part à toutes ses sollicitudes. Tout rapporter à Dieu. Elle lui conseille la confiance en la Chère Mère Marie-Thérèse envoyée comme visitieuse des communautés des Antilles.

Paris, le 14 août 1827.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu par ma Sœur T. vos dépêches et vos jolis petits cadeaux qui seront remis comme vous le désirez; je viens d'envoyer chercher votre chère maman qui était bien affligée de ne pas recevoir de vos nouvelles. Savez-vous, ma chère fille, que vous me faites souvent languir? car nous pensons plus à vous que vous ne croyez; je partage votre charge, vos embarras; j'admire votre zèle et je rends grâce à Dieu qui se sert de pauvres créatures comme nous pour faire de si grandes choses; tout est bon entre ses mains, quand il veut bien s'en servir, mais aussi faut-il lui en rapporter la gloire, ou nous sommes en grand danger de faire tout pour le monde et rien pour le ciel. Mettons donc toute notre confiance en Dieu, comptons sur lui, il sera notre force, notre consolation dans le temps, et notre récompense dans l'éternité.

J'ai examiné vos comptes, ma chère fille, avec la plus scrupuleuse attention, vous avez fait ce que vous avez cru pour le mieux, recevez-en mes remerciements bien sincères; la Providence s'est servie de vous pour opérer une grande œuvre, et vous avez répondu à ses desseins, en montrant beaucoup de courage dans les occasions périlleuses. Vous avez enchanté ma chère sœur (1) par votre amabilité et la bonne tenue de votre maison; elle vous aime de tout son cœur, et me dit de vous le plus grand

1. Mère Marie-Thérèse, visitieuse.

bien, aimez-la comme elle vous aime, et croyez que vous n'êtes jamais de meilleure amie. Donnez-lui toute votre confiance, elle en est digne et personne ne la mérita plus justement. Vous pourrez, ma chère fille, obtenir d'elle plus de lumières que vous ne pensez, parce qu'elle est destinée de Dieu même pour de grandes choses; il l'a choisie simple, humble et modeste, afin d'avoir toute la gloire du bien qu'elle peut faire; pour moi, je vous l'avoue, j'ai en elle la plus parfaite confiance, toutes ses actions me pénètrent d'admiration et de respect. Pardonnez-moi cet abandon de mon âme, j'oubliais qu'elle est ma sœur, mais aussi vous êtes ma fille, je puis et je dois tout vous dire; d'ailleurs, j'ai l'âme disposée à la réflexion sur les grandes choses.

Je regrette bien vivement, ma chère fille, que vous ne puissiez pas vous rendre au Chapitre général qui doit avoir lieu incessamment; je l'ai retardé pour vous attendre, espérant m'éclairer des lumières que l'expérience vous a données pour l'administration des maisons d'éducation dans les colonies.

En attendant l'heureux jour où nous pourrons nous entretenir de vive voix, etc.



LETTRE 137^e

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Projet de colonisation à la Guyane. L'habitation de « Mont-Joli » conviendrait pour un établissement de culture. Époque favorable pour le départ de France; embarquement à Brest. Commandant du navire à désigner.

Paris, 18 août 1827.

Monseigneur,

M. le Directeur des Colonies m'informe que Votre Excellence a bien voulu accueillir le projet d'établissement des cultures françaises par une communauté religieuse.

La Providence semble avoir réservé un moyen d'une grande

importance pour l'exécution de ce projet de bienfaisance, et pour en garantir le succès. C'est l'habitation de « Mont-Joli » qui vient d'être remise à la disposition de Votre Excellence par la mort de l'acquéreur (elle est estimée 30.000 francs); elle convient sous tous les rapports pour faire un bel établissement de culture. On y placerait les arrivants pour les acclimater et les instruire sur la manière de cultiver dans la colonie; ce serait pour ainsi dire un noviciat. — On y élèverait tous les bestiaux qui demandent un pâturage sec, tels que chevaux, moutons, chèvres qu'on ne pourra transporter à la Mana qu'après les travaux que nécessitent les savanes pour produire des pâturages propres à ces divers animaux.

Je propose à Votre Excellence de mettre cette propriété à la disposition de notre Communauté aux conditions qu'il vous plaira. Si vous daignez agréer ma demande, j'irai moi-même sur les lieux accompagner et diriger cette colonie naissante dans ses premières opérations. Il conviendrait alors, Monseigneur, d'y conduire un assez grand nombre de personnes pour former un ensemble intéressant, et je dirai même indispensable pour que rien ne languisse en commençant (il faudrait qu'il fût de 60 personnes au moins).

La bienveillance dont Votre Excellence a déjà honoré notre plan, me donne les plus belles espérances; et, sous d'aussi heureux auspices, je ne doute nullement d'une entière réussite.

Nous pourrions partir vers le 15 octobre, afin d'arriver à Cayenne dans la meilleure saison. Je supplierai donc Votre Excellence de donner des ordres pour que le départ s'effectuât du port de Brest sur un navire commode et assez grand pour transporter les colons, les bestiaux et les objets qui nous sont nécessaires.

Pour ma tranquillité, j'oserais aussi prier Votre Excellence de me permettre de lui désigner l'officier qui commanderait le navire. D'après votre réponse, Monseigneur, je me hâterai de prendre les dispositions nécessaires à notre départ.

Je suis avec un profond respect, etc.



LETTRE 138^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

Paris, 7 septembre 1827.

Monsieur,

Croyant partir ce soir, je ne vous avais pas écrit. Je viens du Trésor pour toucher l'argent nécessaire à mon voyage, et ce n'est que le 11 que je le recevrai. Il est impossible de partir avant, car que ferais-je sans argent? triste figure, et ce n'est pas ce que vous attendez de moi. Non, je veux être gaie, bonne et charmante, afin de rendre tout le monde heureux. Ainsi, en partant le 12, j'arriverai le 18, pas avant; mais je ferai en sorte de faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps.

Je m'occupe de toutes les commissions, soyez tranquille. Je vous prie de ne pas perdre patience, je réparerai votre bourse de mon mieux. Allons, tout ira bien; pourvu que ma Sœur Clotilde soit contente, je surmonte toutes les peines.

Adieu, toute à vous.

P.-S. — De crainte que ma Sœur Clotilde ne soit à Caunes, je vous adresse ma lettre, afin de tranquilliser tout le monde. Je ferai en sorte de vous porter 3.000 francs pour les besoins les plus pressés et des marchandises que je trouve ici moitié meilleur marché qu'à Carcassonne.

Nous avons besoin de deux bons jardiniers pour les colonies, et puis je pense trouver une place qui conviendrait à M. Labattu; nous causerons de tout cela.

Je viens de recevoir des observations de M. Bilecoq et de M. Roger sur l'affaire de M. de Caudeval; s'il veut faire une bonne œuvre, nous le seconderons de tous nos moyens.

Il me tarde d'être arrivée pour causer de tout ce qui nous intéresse. Adieu.

Votre bien dévouée.

LETTRE 139^e

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Elle en appelle respectueusement et fermement aux engagements pris au sujet de la colonisation de Mana.

Paris, 11 septembre 1827.

Monseigneur,

Dans la lettre qui m'annonce que Votre Excellence donne son assentiment à mes propositions relatives aux établissements de Mana, vous me faites aussi part des engagements du gouvernement. J'ai reçu avec reconnaissance cette communication et les nouvelles preuves de la bienveillance de Votre Excellence, mais je crois devoir, dans l'intérêt de l'entreprise, présenter quelques observations.

1^o Il avait été dit que le gouvernement ferait préparer à ses frais (par les noirs du Roi), des logements convenables pour recevoir les colons.

2^o Il devait également faire préparer des défrichements dans des terrains choisis par nos soins, et dans des proportions qui auraient été d'abord indiquées. Les renseignements les plus positifs que je me suis procurés sur la Mana, m'ont donné la certitude que ces deux premières conditions indispensables et sur lesquelles j'ai surtout insisté ne sont pas remplies. Il est également certain qu'il faut du temps avant qu'elles puissent l'être. Il conviendrait donc à cet égard, Monseigneur, de se reporter aux termes des propositions que nous avons eu l'honneur de faire à Votre Excellence; il faudrait s'y renfermer strictement, comme point de départ essentiel.

La première conséquence de cet état de choses, c'est que les colons que je dois conduire à la Mana ne pourraient partir, ainsi que moi, qu'après que les dispositions de logement et de terrains auront été exécutées, comme il a été dit d'abord. Quelques personnes que nous enverrions pour préparer les travaux néces-

saires à la réception des colons devraient seules partir prochainement. Ce qui rend encore plus nécessaire de retarder mon départ et celui de notre petite colonie, c'est la circonstance qui laisse momentanément la Guyane sans bateau à vapeur, ce qui rendrait les communications aussi lentes que difficiles.

Il est prudent, et peut-être même nécessaire, d'attendre que le bateau à vapeur soit retourné à Cayenne pour transporter de nouveaux Européens à la Mana, car dans les premiers temps, les pauvres colons devront tout tirer de Cayenne.

Votre Excellence manifeste l'intention d'accorder aux colons les vivres d'une année seulement. Il importe que ces secours se mesurent exactement au temps pendant lequel les agriculteurs occuperont et travailleront le sol qui devra les nourrir et pourvoir à tous leurs besoins pendant l'année suivante. C'est encore un motif pour que les colons ne soient transportés qu'au moment où les logements et les terrains de la Mana seront prêts à les recevoir.

En général, Monseigneur, plus je m'occupe de cette importante affaire, et plus je suis persuadée qu'il faudra s'en tenir exactement aux premières notes que nous avons soigneusement préparées, après de mûres réflexions, et auxquelles Votre Excellence avait bien voulu accorder son entière approbation.

Quelques autres objets assez importants des notes ne se trouvent pas rappelés dans la lettre du 29 août dernier ; ainsi il n'est rien dit de l'engagement que prendrait le gouvernement de se charger, au moins pendant quelques années, des travaux publics, de la confection et de l'entretien des chemins, digues, canaux dont l'établissement aurait été reconnu utile. Il en est de même relativement à la demande que nous avons faite que le gouvernement assurât le transport et le placement des produits de nos cultures pendant les premiers temps. Nous tiendrions aussi beaucoup à ce que des orphelins fussent mis à notre disposition, comme nous l'avons d'abord demandé. La lettre de Votre Excellence ne nous a pas fait connaître ses intentions sur cet objet essentiel. — Nous avons à demander enfin que Votre Excellence veuille bien nous accorder *positivement* un aumônier

et un ou deux chirurgiens, ainsi que le portent nos notes.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, etc.



LETTRE 140^e

A M. LALLEMAND, Curé de Saffres

Lui demande de bonnes postulantes converses. Nouvelles à transmettre au père d'une Sœur qui est aux colonies. Elle compte sur son zèle et sa charité.

Paris, 20 octobre 1827.

Monsieur le Curé,

Je vous avais écrit que je passerais par votre pays, mais je n'ai pas pu rencontrer de diligence qui aille par cette route. Ainsi, dites-moi si vous avez quelques bonnes Sœurs converses à nous donner. Si ce sont de bons sujets, envoyez-les de suite, elles pourraient s'entendre avec notre jeune Sœur d'Arnay qui est encore dans son pays à cause de la maladie de notre chère Sœur P. Je suis bien fâchée de ce retard. Faites une visite, s'il vous plaît, au bon M. le Curé d'Arnay (1) qui est un zélé protecteur des Sœurs de Saint-Joseph; communiquez-lui ce que je vous dis pour les vocations, et envoyez-les toutes la semaine prochaine. On pourrait louer une voiture à volonté pour les amener jusqu'à Paris, mais écrivez-moi de suite ce que vous pensez, afin que je vous réponde en conséquence.

J'ai reçu des nouvelles de ma Sœur B. hier; dites à son père qu'elle se porte très bien. Je vais auprès d'elle avec 40 Sœurs, je partirai le 4^{er} décembre; ainsi, il doit voir que j'ai de grandes espérances sur le pays qu'elle habite (2). Il me ferait bien plaisir de vous remettre sa pension que vous m'enverriez par les jeunes personnes, et vous lui donneriez quittance de la somme

1. Chef-lieu de canton de la Côte-d'Or.

2. La Guyane.

qu'il vous remettra. Cela aidera à tant de dépenses que nous sommes obligées de faire pour envoyer aux colonies tout ce qu'il faut. Je compte sur votre zèle et votre charité pour ce qui peut contribuer au succès de l'œuvre que Dieu nous a confiée.

Je suis avec le plus profond respect, etc.



LETTRE 141^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

Versement à faire à M. de Caudeval. Établissement d'Alençon. Nouvelles diverses. Reconnaissance.

Paris, 23 octobre 1827.

Monsieur le Docteur,

J'ai attendu quelques jours pour répondre à votre lettre que je ne comprenais pas en commençant, mais que j'ai bien saisie ensuite. Vous pouvez être tranquille, mes Sœurs vous porteront le livre que vous regrettez, je n'ai pas encore eu le temps de le lire, sinon en courant.

M. de Caudeval me demande si je peux payer à sa décharge une petite somme de 4.600 francs; oui, certainement, priez-le de vous donner l'adresse, afin que je les compte, ils sont tout prêts. Je vous enverrai par les Sœurs qui vont partir de quoi payer le reste des réparations, ou plutôt, je vais verser au Trésor la somme qui vous sera remise par le payeur.

La lettre de M. de Caudeval m'a fait le plus grand plaisir; j'ai tant de confiance dans sa manière d'agir, sa parfaite droiture, que je suis décidée à terminer cette affaire parce que je suis sûre qu'il nous quittera la moitié de l'estimation du mobilier; c'est la seule diminution que je lui demande. Je vous prie de lui en faire part; je ne peux avoir l'honneur de lui écrire aujourd'hui parce que mon Conseil est à la campagne, ce sera pour dans quelques jours. Je suis bien contente de tout ce qu'il a fait, mais je le prie

de ne pas encore louer la prairie ni M., avant que nous ne nous soyons vus.

Je suis bien fâchée que les ouvriers laissent passer les beaux jours sans travailler avec activité à terminer les travaux de l'année. J'irai à Limoux avant mon voyage de Cayenne.

Présentez mon respect à M. le Maire, en le remerciant de sa bonté. Je vais mettre à la diligence le ballot destiné pour l'uniforme de ces demoiselles : robes, ceintures, etc...

Notre affaire des colonies va très bien, je compte toujours sur nos jeunes cultivateurs ou jardiniers. J'ai reçu des nouvelles les plus satisfaisantes. Nous venons d'accepter l'administration d'une maison d'aliénés à Alençon ; c'est pour le mois de mars prochain ; je vous donnerai des détails dans quelques jours.

J'ai beaucoup d'ouvrage, mais tout va à merveille. Rendez-en grâce à la Providence avec moi.

Je vous remercie de toutes les sollicitudes et peines que vous vous donnez pour la prospérité d'un établissement qui vous devra une grande partie de sa gloire. — Recevez l'assurance de ma vive reconnaissance et du parfait dévouement avec lequel je suis, etc...



LETTRE 142^e

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Propose d'éprouver les aptitudes des jeunes gens à emmener à Mana pour la colonisation ; on les réunirait à Limoux à cet effet.

Paris, le 31 octobre 1827.

Monseigneur,

J'ai pensé qu'il serait très utile que les jeunes gens que nous devons emmener à la Mana puissent être réunis et employés sous nos yeux quelque temps avant leur départ de France, afin

qu'on puisse s'assurer de leurs bonnes dispositions, de leur conduite et de leur goût pour le travail. Ce temps d'épreuve nous mettrait dans le cas de ne faire passer les mers qu'aux sujets que nous reconnaitrions vraiment propres à nous seconder dans l'entreprise difficile à laquelle nous nous consacrons sous les auspices de Votre Excellence.

Ces jeunes gens pourraient être réunis dans notre établissement de Limoux, centre du pays dans lequel nous les avons choisis. Ils y seraient employés à des travaux de terrassement et de défrichement. Il suffirait, je crois, que le gouvernement allouât pour chacun d'eux un franc par jour. Nous pensons que le nombre n'excédera pas 30.

Je sou mets ces idées à la sagesse de Votre Excellence dont j'attends les ordres.

J'ai l'honneur, etc.



LETTRE 143^e

A M, LALLEMAND, Curé de Saffres

Annonce l'arrivée d'un jeune homme, son paroissien. Elle engage M. Lallemand à partager ses travaux aux colonies. Au sujet des Sœurs qui se trouvaient à Arnay.

Paris, le 5 décembre 1827.

Monsieur le Curé,

Je suis touchée et bien reconnaissante pour le zèle que vous mettez à procurer de bons sujets à notre chère Congrégation. Votre jeune paroissien vient d'arriver près de nous à Paris, il est parti pour notre maison de Bailleul où il trouvera des confrères et tout ce qu'il désire. Là il travaillera à l'instruction de nos jeunes Africains en attendant notre départ pour la Mana, qui aura lieu le 15 janvier.

Depuis quelque temps je songe que vous ne seriez peut-être pas éloigné de partager nos travaux? Si vous n'avez pas d'éloi-

gnement pour ce noble emploi, dites-le-moi, en me marquant les moyens d'obtenir le consentement de votre évêque. Vous seriez à même de faire tant de bien et d'être utile à un si grand nombre de personnes! Nous ferons là deux grandes communautés, et puis un pays de bons chrétiens. Ils sont si rares aujourd'hui! Écrivez-moi pour me dire que vous consultez Dieu et que, si c'est sa volonté, vous viendrez. Dites-nous aussi combien vous nous donnerez de jeunes gens, vous et M. le Curé d'Arnay, et quelles sortes de personnes? Je désire des cultivateurs, autant que possible. Je suis bien fâchée que les jeunes Sœurs converses ne soient pas venues ici directement, c'est double dépense. Lorsque les jeunes gens seront prêts, ils pourront venir par les pataches, cela ne coûte pas cher; mais écrivez-moi avant, ils ne viendraient qu'au 1^{er} janvier.

Je ne sais pourquoi les jeunes Sœurs d'Arnay n'ont pas fait comme je leur ai dit. Je les attendais à Paris tous les jours et elles ne sont pas arrivées. Cela m'a fait de la peine; et puis, elles ne m'ont pas écrit un mot pendant le temps qu'elles sont restées chez elles. J'aurais voulu pour tout au monde vous aller voir, ainsi que le digne curé d'Arnay, qui doit être mécontent de moi. Je vous supplie, comme ancien ami, soyez mon avocat près de lui, faites-lui mes excuses, je réparerai mes fautes autant que je le pourrai.

Adieu, Monsieur le Curé, ah! si vous pouviez venir avec nous, que je serais contente! Je suis avec un profond respect, etc.



LETTRE 144^e

A MM. LES ADMINISTRATEURS DE L'ASILE DE BRETEUIL

La Servante de Dieu leur soumet un projet pour le bien des malheureux recueillis à l'hospice de Breteuil. Ressources pour les Sœurs dans la classe payante.

Paris, 8 décembre 1827.

Monsieur le Maire,

L'administration de l'hospice de Breteuil désire savoir comment nous comptons administrer ce petit hôpital. Voici ma pensée.

Après avoir mûrement réfléchi sur ce que vous dépensez annuellement et la manière dont sont tenus les pauvres, je dis qu'il serait utile de mettre des religieuses, si l'on voulait améliorer le sort des malheureux et leur ôter tout prétexte de mendier des secours au dehors. Il faut leur donner une nourriture saine et suffisante, les blanchir et les raccommoier, leur donner une bouteille de cidre par jour à chacun, les éclairer, leur procurer enfin tous les secours que la religion et la charité commandent, tant en santé qu'en maladie. Je demande pour cela 183 francs pour les hommes et pour les femmes, et 50 francs pour les enfants.

L'administration restera chargée du chauffage, de l'ameublement, linge et réparations de la maison. Les Sœurs recevront pour la nourriture les 300 francs promis par M. le marquis de Montmorency (1); l'administration s'oblige à recevoir gratuitement tous les enfants pauvres, tant de Breteuil que de la terre de M. le marquis. La petite rétribution de la classe payante servira à l'entretien des 3 Sœurs. Je crois que voilà à peu près ce que l'administration désire savoir. Nous sommes prêtes à commencer l'établissement aussitôt que la maison sera préparée et que l'on voudra nous faire connaître la décision de l'administration.

Veillez agréer, etc.

LETTRE 143^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

La vénérée Mère vient d'apprendre la maladie de sa sœur; elle lui recommande de ménager sa santé.

1. Il a été parlé de cette fondation dans la lettre 87^e.

Limoux, 1828.

C'est de Paris que partira cette lettre commencée à Limoux. Je viens d'apprendre votre terrible maladie, ma chère fille. Que nous en sommes en peine! quand saurai-je votre parfait rétablissement? Je n'entre dans aucun détail, sinon que je vous conjure de ménager votre santé, de ne vous faire aucun chagrin. On fera droit à votre réclamation pour trois mois de traitement des Sœurs de Pondichéry... Vous avez près de vous ma chère Sœur Mathilde; profitez-en pour mettre toutes les classes externes sur un bon pied. Nous vous enverrons des Sœurs pour P. Vous pourrez profiter du collège pour prendre des informations. Ma bonne Sœur Angadrème et deux autres conviendraient; au reste nous en reparlerons. Je vous enverrai des Sœurs, et vous ferez tout ce que vous croirez être la volonté de Dieu.

LETTRE 146^e

A LA SŒUR XAVIER LUCARELLE

Supérieure à Saint-Pierre et Miquelon

Conseils pour ses relations avec les autorités. Elle doit se munir d'une permission pour faire des aumônes un peu considérables. Charges de la Congrégation. La Vénérable l'entretient des Sœurs qu'elle lui envoie.

Paris, 18 avril 1828.

Ma bien chère fille,

Je pense que la plus grande partie de vos peines est passée et que vous allez jouir d'un peu de repos. Le nouveau gouverneur emporte une bonne réputation, j'espère qu'il la confirmera. Vous irez toutes ensemble lui rendre votre visite, lui demander sa bienveillance et sa protection. Il me semble que vous devriez prier M. le Curé de vous présenter. Je viens de lui écrire pour qu'il vous recommande.

Je dois vous dire aussi de ne pas écrire facilement, sans nécessité, aux autorités ou à d'autres messieurs. On s'est moqué d'une lettre sans orthographe que ma Sœur A. avait écrite au capitaine pour le remercier. Cette lettre était sottre s'il en fut jamais. Soyez donc humble et modeste, ne vous faites jamais moquer de vous. N'en parlez pas au capitaine, je vous le défends, parce qu'il serait fâché.

Nous avons reçu tous vos jolis cadeaux, ainsi que les fonds que vous nous avez envoyés. Je vous en remercie au nom de la Congrégation. J'ai remarqué que vous dépensiez beaucoup d'argent pour vos chaussures ; je vous ai fait faire des esclots (1) qui sont au roulage pour Brest, et puis, il me semble que vous ne pouvez pas vous charger de tant de personnes pauvres sans la permission du Conseil. Mon enfant, il ne nous est pas permis de donner le bien d'autrui ; tant que la Congrégation aura des dettes, nous devons travailler à les payer. Faites l'aumône de votre temps, de vos soins, de vos conseils et de petites choses ; le reste n'est pas à vous. Vous connaissez nos charges, vous savez que nous avons un petit séminaire africain composé de 18 jeunes gens et de leurs maîtres, tout cela à notre charge. D'un autre côté, nous avons été obligées d'acheter deux maisons : l'une dans le Midi, l'autre dans le Nord, pour le recrutement des sujets ; l'acquisition n'est pas petite somme ; de plus, bien des sujets sont sans fortune, il faut pourvoir à tous leurs besoins. Vous voyez, ma chère fille, que je ne suis pas sans souci, qu'il faut bien que toutes les maisons n'en fassent qu'une pour supporter honorablement de telles charges, et vous qui m'aimez, vous comprendrez facilement mes raisons.

Vous serez bien contente de recevoir vos chères filles, qui sont d'excellentes religieuses. J'ai pensé que vous garderiez ma Sœur Victoire à l'hôpital et que vous enverriez deux religieuses à Miquelon pour commencer la petite maison. Vous consulterez M. le Curé sur ce qui sera le plus utile de faire. Si vous avez une postulante converse, je vous autorise à lui donner le saint habit,

1. Terme ancien pour signifier sabots.

si elle a bien l'esprit de Dieu ; si le contraire existe, il faut qu'elle retourne chez ses parents, parce qu'il ne faut pas garder une postulante plus de six mois.

Adieu, ma bien bonne fille, priez pour moi qui suis toute à vous pour toujours.

Mes profonds respects à M. le Curé que j'estime, vénère et aime de tout mon cœur. J'aurai l'honneur de lui écrire.



LETTRE 147^e

A M. LE DOCTEUR MOLINIER, A LIMOUX

Menus détails.

Paris, 23 avril 1828.

Monsieur le Docteur,

Je vous adresse ci-joint un billet de 2.000 francs pour être payé à la fin du mois à notre maison de Paris. Je vous prie de le donner à M. Trinchan en échange de celui que je lui ai fait ; cela me sera beaucoup plus facile.

Si, contre mon attente, cette marche ne lui convenait pas, vous me l'écrieriez de suite et je verserai le 23 mai les fonds au Trésor ; je vous enverrai le billet, mais cela retarderait de vingt jours ; arrangez donc tout pour le mieux, ainsi que vous avez coutume de faire.

Je vous remercie de tous vos bons soins pour ce qui regarde notre chère Congrégation. J'espère que le ciel me favorisera de manière à n'être pas ingrate envers un bienfaiteur si zélé et si aimable dans tout ce qu'il a fait pour nous.

Écrivez-moi, je vous en prie, le plus tôt possible.

Je suis, etc...



LETTRE 148^e

A M. HYDE DE NEUVILLE

Ministre de la Marine et des Colonies

La Vénérable réclame contre le rappel d'une Sœur de Mana à Cayenne, par M. le Gouverneur de la Guyane.

Paris, le 29 avril 1828.

Monseigneur,

On m'a donné avis que M. le Gouverneur de la Guyane a cru nécessaire de rappeler la Sœur Commerçon de la Mana, pensant que deux Sœurs suffiraient, et il a en même temps décidé qu'elle cesserait de toucher ses appointements, dès le jour de son arrivée dans notre maison de Cayenne.

Lorsque M. le Gouverneur a pris cette mesure, il ignorait sans doute que S. Exc. le Ministre de la Marine et des Colonies avait arrêté que l'hôpital de la Mana continuerait à être desservi par trois Sœurs. En conséquence, Monseigneur, je prie Votre Excellence de donner des ordres pour que la décision de M. le Gouverneur soit comme non avenue et que les appointements de la Sœur Commerçon soient maintenus.

J'ai l'honneur d'être, etc...

LETTRE 149^e

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Exposé des conditions acceptées pour la colonisation de Mana, et plan d'exécution pour une bonne réussite.

1828.

Le Ministre ayant approuvé le projet d'établissement de colonisation à la Mana, on croit devoir rappeler qu'une des premières conditions était qu'une Supérieure principale et quelques

agents précéderaient l'expédition à Cayenne, à l'effet de se concerter avec le gouverneur de la colonie sur les détails d'exécution et faire le choix des terrains qui doivent être défrichés aux frais du gouvernement. J'insiste d'autant plus sur cette mesure, qu'elle doit puissamment contribuer à la bonne exécution de ce projet.

Il semblerait donc nécessaire que l'expédition qui doit emporter tous les colons ne partit que vers la fin de mai, et que la Supérieure principale et ses agents partissent dans la première quinzaine de mai, afin d'arriver assez tôt pour diriger les préparatifs de la réception des immigrants. Cette proposition ne contrarierait pas les vues du gouvernement puisque, d'après les renseignements pris sur les lieux, la « Caroline » ne sera probablement prête qu'à la fin de mai.

D'après les notes obtenues sur Cayenne, il paraîtrait que l'administration locale éprouverait des difficultés à se procurer le nombre de bras nécessaires pour défricher les terrains qui doivent être livrés à l'association. Si l'atelier des noirs employés à l'Acarouany pour une exploitation de bois pour la marine royale pouvait être affecté spécialement aux défrichements, il en résulterait un très grand avantage, en ce que ces noirs sont habitués aux travaux pénibles, et acclimatés.

Les bâtiments pour le logement des immigrants devant être exécutés dans l'intérêt de l'association, il serait nécessaire que le gouverneur fût autorisé à laisser exécuter ces bâtiments sur les plans qui lui seront fournis par la Supérieure Générale ; et attendu que les bâtiments dont il s'agit sont plutôt d'utilité que d'agrément, on demande instamment que la construction de ces bâtiments soit laissée à l'association qui pourrait, au besoin, avoir recours aux hommes de l'art.

Si des immigrants demandaient à quitter l'association, le gouverneur, sur la demande de la Supérieure, leur accorderait le passage aux frais du Roi, pour retourner en France ; mais, dans aucun cas, il ne leur permettrait de se fixer dans la Guyane.

Dans l'aperçu des secours réclamés au gouvernement, on a

demandé qu'il se chargeât de fournir les vivres aux immigrants pendant dix-huit mois. Le ministre a réduit le terme à un an. Les engagements que la Congrégation a dû contracter envers les colons afin de faire un bon choix, l'entraîneront à des dépenses considérables ; et, d'autre part, les renseignements obtenus sur la Guyane ne permettent pas de compter sur les ressources locales pour la nourriture des colons dès la fin de la première année ; on croit devoir insister pour que le gouvernement s'engage dès à présent à fournir les vivres pendant deux ans. On demande également que la ration des immigrants soit en tout semblable à celle qui est allouée aux troupes en garnison à la Guyane. On désire aussi que la réception et la conservation des vivres soient confiées à un agent au choix de la Supérieure, et qui en sera responsable envers elle ; celle-ci en référera ensuite à l'administration de Cayenne.

En ce qui concerne l'entretien des immigrants, les motifs qu'on vient d'exposer pour obtenir que le gouvernement se charge de leur subsistance pendant deux ans, engagent aussi à solliciter qu'il se charge également de leur entretien pendant le même espace de temps. La dépense d'entretien pour chaque immigrant, comprenant l'habillement, chaussure, blanchissage, etc., devrait être fixée à 200 francs par an. On demande que cette indemnité soit comptée par trimestre et d'avance à la Congrégation, en France, laquelle sera chargée des achats. Il est entendu que les envois des objets et autres effets seront toujours aux frais du gouvernement.

Il semble nécessaire que le gouverneur de Cayenne soit autorisé à fournir à l'association des armes et des munitions de guerre pour former, avec un certain nombre d'immigrants, la milice du canton.

Dans l'intérêt de l'association, il faudrait que l'hôpital de Mana fût entièrement régi par la Société et que les agents du gouvernement eussent seulement le droit d'inspecter l'établissement pour s'assurer de la bonne administration des malades. On demanderait donc que l'hôpital actuel fût remis sur inventaire à l'association, qui, moyennant un prix fixé par journée

entre le gouverneur et la Supérieure, se chargerait de l'entretien du mobilier, de la fourniture des médicaments et drogues, des aliments légers, des gages et entretien des agents subalternes de l'établissement, le gouvernement devant continuer à supporter la dépense des officiers de santé, des Sœurs hospitalières et de la ration ordinaire.

On demande que le troupeau de bœufs, vaches, etc., qui se trouve en ce moment au port de la Nouvelle-Angoulême, soit remis à la disposition de l'association, qui aura la faculté de faire abattre les bêtes non productives, sans être obligée d'en demander l'autorisation préalable au gouverneur. Il serait nécessaire que les bœufs de trait employés en ce moment à l'Acrouany soient livrés à l'association le plus promptement possible, pour être employés au labourage. On demande que le gouverneur soit autorisé à fournir à l'établissement tous les plants de bananes, manioc et autres plantes et graines nourricières, d'après les demandes de la Supérieure.

Les renseignements qu'on a obtenus sur le compte des familles immigrantes existant actuellement à Mana, notamment ceux qui sont contenus dans le dernier rapport adressé au ministre par le gouverneur de la Guyane et dont on a eu communication, portent à solliciter, comme point intéressant essentiellement la nouvelle association, que tous ces immigrants, sans en excepter un seul, soient repartis de la Mana avant la prise de possession par la nouvelle association, afin qu'aucune relation ne puisse avoir lieu entre eux.

Enfin, la longueur des communications entre la France et la Guyane porte la Supérieure à solliciter de Son Excellence que, dans les instructions qui seront données au gouverneur de la colonie au sujet de son association, il soit autorisé à lever toutes les difficultés qui pourraient s'élever dans l'exécution du projet de colonisation, sans être obligé de prendre de nouveau les ordres du ministre, ce qui apporterait un retard préjudiciable au progrès de la colonisation.



LETTRE 150^e

A. M. HYDE DE NEUVILLE

Ministre de la Marine et des Colonies

Diverses modifications à adopter au sujet de la maison d'éducation de la Guadeloupe.

Paris, le 29 avril 1828.

Monseigneur,

J'ai pris connaissance des diverses pièces que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer relativement à la maison d'éducation de jeunes demoiselles établie à la Guadeloupe. La Supérieure principale de nos Sœurs dans les Antilles m'avait également informée des difficultés qui étaient survenues lorsqu'il avait été question de lui remettre la direction du pensionnat de la Basse-Terre. Elle me rappelait en même temps combien nos Sœurs ont toujours eu à souffrir dans cet établissement; combien il était dangereux, pour la Congrégation, de prendre à sa charge, sans les arrangements convenables, une maison qui a constamment donné des pertes; enfin, elle insistait principalement sur la nécessité de changer le local actuel dans lequel il était impossible de tenir plus longtemps les Sœurs et les pensionnaires, soit sous le rapport sanitaire, soit sous celui de la convenance et des habitudes de la vie religieuse. Je pense, Monseigneur, que si le pensionnat de la Guadeloupe doit être conservé et qu'on ne se décide pas à le réunir à celui de la Martinique, il est indispensable d'adopter au moins deux des demandes faites par la Supérieure principale.

La première, c'est qu'il soit fourni un local plus vaste et plus convenable. L'administration coloniale paraît n'en pas connaître, mais nos Sœurs annoncent avoir en vue une maison qui serait très propre à cette destination (1); le loyer serait de 5.000 à 6.000 francs; il y aurait des réparations à faire. La Congrégation se chargerait

1. L'habitation appelée « Petit-Versailles », qui fut plus tard acquise par la Congrégation.

de tout, moyennant une indemnité de logement de 5.000 francs par an. Du reste, les Sœurs déclarent qu'il leur est impossible de rester où elles sont.

La deuxième demande est que le mobilier actuel soit laissé à la Congrégation, sur inventaire estimatif, pour être rendu dans le même état, mais sans qu'il y ait lieu de rembourser dès à présent la plus-value excédant 5.000 francs. Il ne paraît pas du tout juste que la Congrégation fasse une pareille avance.

Le nombre des Sœurs attachées au pensionnat doit être de huit y compris deux Sœurs converses, si on le préfère ainsi. Les allocations faites aux Sœurs seront celles déterminées par la décision ministérielle.

Si Votre Excellence daigne approuver ces propositions, la Congrégation prendra sur elle de se charger d'un établissement qui jusqu'à présent n'a donné que des pertes; elle y recevra les pensionnaires et externes gratuites, ainsi que les boursières, dans le nombre proposé par l'administration locale.

S'il était impossible de procurer aux Sœurs de la Guadeloupe les encouragements dont elles ont besoin, il serait plus convenable de m'autoriser à les faire passer dans des établissements où elles auront moins à souffrir sous tous les rapports et où elles pourront faire plus de bien.

Je prie Votre Excellence de me conserver la bienveillance et la protection dont elle nous a donné déjà de si précieux témoignages.

Daignez agréer, etc.



LETTRE 151^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La vénérée Mère la rassure et lui fait diverses recommandations. Arrivée de M. Javouhey, leur frère.

Paris, 13 mai 1828.

Ma bien chère fille,

En arrivant à Paris, mon premier soin est de vous donner de mes nouvelles en vous répondant, conformément à vos désirs.

J'ai lu vos lettres avec beaucoup d'attention; ne pensez donc pas que vous puissiez me désobéir pour si peu de chose. Oui, envoyez à M. le Curé des produits de votre jardin, quand vous pensez lui faire plaisir, vous savez combien j'ai de respect et d'amitié pour lui; ainsi prenez-le pour dit et ne vous tourmentez jamais en suivant votre bon cœur. Vous avez bien fait de faire cette porte, je sens que les enfants seront mieux, plus isolées et plus rapprochées du jardin; ainsi tout va au mieux du monde.

A présent je n'ai pas besoin de vous recommander ces dames, elles sont si bonnes, que je sais que vous ferez ce que vous pourrez. J'irai peut-être vous voir dans trois jours; mon frère doit être arrivé... Il va partir pour Nantes avec M. Millot (1) et puis M. Boisseau. J'ai plus de confiance en lui qu'en personne; et puis, nos Sœurs seront si heureuses de le voir arriver, ce sera comme si c'était moi-même. Je pense que cela lui fera plaisir, qu'il se tienne prêt.

Mille choses aimables à toutes ces dames, je me réjouis de vous voir tous bientôt. Adieu, ma bonne fille, priez pour moi qui suis toute à vous.



LETTRE 152^e

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Demandes diverses relatives à la colonisation de Mana.

Paris, le 19 mai 1828.

Monseigneur,

Vu les retards qu'éprouvera nécessairement « la Caroline », je prie Votre Excellence de faire destiner « l'Hermione » à la remplacer et de vouloir bien régler par quel service la dépense d'armement et d'entretien de cette goëlette sera supportée.

Je prierai également Votre Excellence de faire donner l'ordre

1. Ancien ordonnateur de Bourbon que nous avons déjà trouvé si favorable à la Congrégation.

à M. le Gouverneur de la Guyane de livrer sur inventaire à l'association tous les objets de colonisation existant dans les magasins de la Mana. Il est entendu qu'il faudra en excepter les munitions et marchandises pour le service de la marine.

Je supplie aussi Votre Excellence de nous donner l'autorisation d'envoyer en France, par les bâtiments de l'État qui prendront charge à l'Acarouany, quelques pièces de bois de la Guyane pour nos établissements de France.

.
J'ai l'honneur, etc.



LETTRE 153^e

A M. LE GOUVERNEUR DE LA GUYANE, A CAYENNE

La Vénérable lui recommande M. Pierre Javouhey et M. Boisseau qui la précèdent à Cayenne, afin de préparer toutes choses pour recevoir les immigrants à Mana.

Paris, le 25 mai 1828.

Monsieur le Gouverneur,

Les précieux témoignages de bienveillance dont vous m'avez si souvent honorée me font espérer que vous voudrez bien accueillir favorablement mon frère et M. Boisseau qui nous précèdent à Cayenne, pour prendre des notions sur les cultures de cette colonie, préparer l'habitation de « Mont-Joli » pour recevoir les Sœurs, visiter la Mana, et y faire disposer les logements des immigrants qui partent sur la « Bretonne ». En conséquence, Monsieur le Gouverneur, je vous prierais d'avoir la complaisance de leur faire donner tous les moyens nécessaires pour remplir le but pour lequel je les expédie et à la réussite duquel j'attache le plus grand prix.

Je n'entre donc dans aucun détail, Monsieur le Gouverneur, parce que je compte sur l'obligeance de M. l'Ordonnateur pour vous expliquer ma pensée et concourir avec vous à faire tout

pour le mieux. La conviction où je suis que vous daignerez nous accorder un constant appui, les marques signalées de protection que vous avez données à notre Congrégation m'assurent, pour ainsi dire, le succès d'une entreprise que nous ne pouvions commencer sous de plus heureux auspices.

Bientôt j'aurai l'avantage de vous voir, de vous prier de m'aider de vos lumières et de vos sages avis, qui me seront toujours d'un puissant secours. En attendant ce bonheur, agréez, Monsieur le Gouverneur, etc.



LETTRE 134^e

A LA R. MÈRE ROSALIE JAVOUHEY, A BOURBON

Arrivée du curé de Saint-Benoît. Rendre gloire à Dieu. Commissions confiées au navire le « Quos ego ». Ne pas permettre aux Sœurs de faire des cadeaux à personne. Questions temporelles. Changement de ministère. Première expédition de Mana. Établissement à Alençon. Maisons de France. Projet de nous confier les trois plus grands hospices de Paris. La Mère Clotilde Javouhey. Esprit de pauvreté.

Paris, le 28 mai 1828.

Ma bien chère fille,

J'ai reçu toutes vos lettres en même temps, ainsi que le bon curé de Saint-Benoît que nous attendions avec bien de l'impatience. Que de questions nous lui avons faites ! A peine lui donnions-nous le temps de nous répondre. J'ai été très satisfaite de tout ce qu'il nous a dit de votre position, de votre santé, mais surtout de votre bon esprit qui sait voir gronder l'orage sans s'effrayer. Comment n'auriez-vous pas une parfaite confiance en Dieu qui a fait pour vous tant de miracles ? Il a confondu les sages du siècle par ce qu'il y a de plus simple ; il a fait triompher la vérité et a abattu la ruse et la finesse à ses pieds. Ma chère fille, rendons-en toute la gloire à Dieu ; craignons d'abuser de tant de bienfaits en nous appropriant ce qui est tout à lui ; trouvons-nous bien

heureuses d'être de faibles instruments avec lesquels il veut bien opérer de si grandes choses; rendons-nous-en dignes par notre humilité.

Le « Quos ego » vient d'arriver à Nantes avec tout ce que vous lui avez confié, c'est à lui que nous allons remettre les commissions dont vous avez besoin; je ne sais si ma lettre vous parviendra la première. Je viens d'acheter 40 douzaines de bas bleus, des voiles, chacune deux, et autant de scapulaires. Je vais demander 600 aunes de cotonne bleue; j'espère que cela vous suffira pour une année. Il me semble que pour tabliers vous pourriez prendre de la guinée; c'est moins cher que la percaline qui nous coûte 48 sous l'aune et qui dure peu; je vais vous en envoyer pour chacune deux tabliers. Voilà je crois le gros de votre entretien; il nous reste vos petites fournitures que nous venons d'acheter; il n'y a que la chenille que je trouve chère, cependant nous en mettrons un petit assortiment, mais tout cela va loin, ne faites rien de ce genre pour votre compte. Pour les enfants qui sont riches et qui veulent travailler à ces sortes d'ouvrages, cela les regarde; mais je vous engage à ne pas vous attacher, ni vous ni les vôtres, à ces petites recherches de l'amour-propre. Ne permettez à personne de faire des cadeaux ni aux riches, ni aux prêtres. Dieu n'est pour rien dans tous ces présents, et des religieuses ne doivent rien faire que pour lui.

J'ai trouvé que vous dépensiez beaucoup pour votre entretien; il me semble que vous pourriez nous demander ce dont vous avez besoin et qui se vend le double à Bourbon. Nous avons des occasions fréquentes par Nantes ou Brest, profitez de toutes les occasions pour demander et envoyer ce qui vous est possible. Les maisons que vous avez choisies sont très bonnes, mais il serait aussi facile d'envoyer en espèces qu'en marchandises, continuez comme vous faites, c'est aussi bien puisque rien ne se perd.

Au sujet des réparations, il me semble que vous pourriez un peu moins en faire, mais vous avez fait pour le mieux; ce que je vous dis est plutôt pour l'avenir. Et puis il me semble que vous auriez pu nous demander 2 Sœurs converses pour chaque éta-

blissement, ce qui serait bien préférable à l'acquisition des noirs que vous avez faite. Parlez-en à M. le Directeur de l'Intérieur, vous savez que les Sœurs converses ne reçoivent point d'appointements à moins que ce ne soit dans les hospices ; elles n'ont que les frais de déplacement : aussi ce n'est pas une charge pour la colonie et c'est un grand soulagement pour les établissements. Réfléchissez mûrement à cette affaire et faites les démarches nécessaires. Pour nous, nous serons prêtes à vous envoyer de très bons sujets par M. Chabrier qui a toute ma confiance.

Vous avez su le renversement du ministère de M. de Villèle, ce qui a fait perdre beaucoup de la prépondérance de M. Desbassyns ; telles sont les chances de la fortune, aujourd'hui pour les uns, demain pour les autres. Dieu seul est immuable ! Pour nous qui sommes chargées de l'œuvre de Dieu, le sort nous est toujours favorable. Le changement a augmenté la confiance, et s'il est possible, nous pourrions dire que nous avons gagné au changement, en ce que le nouveau ministre est moins timide que son prédécesseur ; et puis celui-ci me dit ce qu'il pense comme à sa sœur et autant qu'un ministre peut se livrer.

Notre opération de la Mana marche à grands pas, tout est prêt. On nous accorde tout ce que nous avons demandé et qu'on a cru nécessaire pour la réussite. Deux bâtiments sont à notre disposition ainsi qu'un bateau à vapeur pour rester affectés au service de Mana. Nous partons dans la première quinzaine de juin : 40 religieuses dont 32 Sœurs converses excellentes et 8 Sœurs de voile avec 30 domestiques ou engagés qui sont tous d'excellents jeunes gens choisis, et qui ont fait trois mois d'essai à Bailleul sous la direction de ma sœur Marie-Joseph, de M. Naudin et de M. le Curé qui en ont rendu de très bons témoignages. De plus, nous avons engagé 42 ouvriers de toute espèce pour le service de notre habitation, mais c'est le gouvernement qui nous donne de quoi les payer ; il paye en outre les 8 religieuses de voile ; il nous nourrit et entretient les 80 personnes pendant deux ans ; il soigne à ses frais tous nos malades, c'est-à-dire qu'il paye tant par jour à la Congrégation pour chaque malade. Le médecin, l'aumônier sont aux frais du gouvernement ;

les défricheurs, les dessécheurs sont de même à ses frais. Il met à notre disposition 50 excellents noirs qui sont acclimatés au pays pour les gros travaux ; on nous donne tous les instruments aratoires de quelque espèce que ce soit : outils pour les ouvriers, ameublement, linge, frais de déplacement, d'apprentissage, enfin des troupeaux de toute espèce mis à notre disposition.

Ma chère fille, comment ne pas reconnaître le doigt de Dieu dans cette affaire ? tout ceci est pour nos chers Africains qui naîtront à la liberté du sein de l'esclavage. Tels sont les desseins de cette divine Providence qui se joue des projets des hommes. Je n'ai donc pu reculer devant tant d'avantages qui me semblent venir de Dieu. Je n'ai rien fait pour hâter cette affaire, mais je n'ai pas osé m'y refuser ; aussi je vais remplir ma destinée et me livrer entièrement entre les bras de cette divine Providence qui semble me conduire par la main ; ma confiance est entière, et comment ne le serait-elle pas ?

J'oubliais de vous dire qu'on nous donne une île charmante à une lieue de Cayenne, qu'on appelle l'île de « la Mère » pour y faire une espèce de noviciat pour des orphelines, et en même temps, nous y placerons des jeunes paysannes pieuses, destinées à s'établir un jour avec ceux de nos engagés qui voudront se marier après les trois premières années d'engagement. C'est encore aux frais du gouvernement. L'air y est très sain et la chaleur tempérée. On dit que c'est la plus jolie chose du monde, ce sera la maison de campagne du pensionnat de Cayenne, et son jardin d'approvisionnement.

Je vais encore vous faire part d'une bonne œuvre que le ciel nous a confiée : c'est une charmante maison à Alençon, département de l'Orne ; elle est composée de 80 aliénés des deux sexes et de 40 à 50 autres malades ou malheureux. Cette maison était dans un état déplorable depuis de longues années ; tous les amis du bien gémissaient sur le sort des infortunés qui y étaient renfermés ; il y avait au moins 15 furieux qu'on n'osait aborder qu'avec la force armée, plusieurs d'entre eux ne portaient aucun vêtement, depuis deux à trois ans ; ils avaient des barbes jusqu'à moitié de la poitrine ; ils se fourraient dans la paille comme des

chiens : sentez l'horreur et les suites d'un tel état ! J'arrive seule dans cette maison, j'entends les cris, les hurlements de ces malheureux, je ne savais que dire ; on faisait tout pour m'effrayer, n'importe, je reste deux jours à bien examiner. J'attendais des forces ; 17 Sœurs arrivent avec mon frère qui allait les conduire à Brest ; je les fais rester près de moi, et nous voilà installées tant bien que mal. Dès le lendemain, nous nous mettons en devoir de calmer les furieux et de changer leur position ; dans trois jours nous parvenons à les habiller, changer, tranquilliser, de manière que la plupart travaillèrent au jardin. Ils ne voulaient voir personne que les Sœurs qu'ils regardaient comme des anges. Ce sont les Sœurs qui leur coupaient la barbe avec leurs ciseaux ; enfin de loups furieux, ils sont devenus des agneaux. Ce sont ces malheureux eux-mêmes qui nous ont aidées avec un zèle infatigable à mettre toute la maison en bon état, de manière que deux mois ont suffi pour y établir l'ordre le plus parfait.

C'est ma Sœur Cécile, votre ancienne fille, que j'ai mise Supérieure, et Sœur Geneviève la remplace à Crépy. Il y a 12 religieuses et 3 infirmiers. Nous sommes indépendantes pour la conduite de cette maison ; il n'y a point d'administration qui s'en mêle ; on nous donne tant par malade et cela va très bien.

Alençon est une charmante ville sur la route de Brest ; c'est comme un pied à terre fort agréable, il nous en faudrait encore un à Rennes. La maison de Brest nous est bien utile en ce moment ; nos colons y sont rassemblés et travaillent comme des bienheureux pour achever les réparations, et puis on y a envoyé tant de provisions de toute espèce pour la Mana, qu'il en restera toujours quelque chose, ce qui diminuera d'autant les dépenses. Enfin, cette maison sera comme l'entrepôt des colonies, joint à ce qu'elle sera très utile à l'instruction de la jeunesse. J'ai été enchantée de la tenue des classes gratuites et payantes, ce sera une pépinière de très bonnes maîtresses pour les colonies.

Nos petites maisons du diocèse de Beauvais prennent un certain aplomb dont elles avaient grand besoin. Senlis allait mal depuis le départ de Sœur Mathilde, mais actuellement c'est une maison modèle. Sœur Marie-Thérèse de Cayenne en est la Supé-

rieure, nous lui avons donné des maîtresses à former pour les autres écoles, cela a bien réussi. Tout va très bien, ce sont de bien bonnes religieuses. Sœur Victoire Montet est à Nanteuil-le-Haudouin avec une bonne maîtresse et Sœur Eudoxie, que nous rappellerons bientôt à cause de sa santé.

Rouen nous a donné un peu de tablature. Heureusement que c'est à notre porte et que nous pouvons changer souvent. C'est une maison colossale pour nous : il y a 30 religieuses, 500 malades. C'est par les Supérieures que le bien et le mal se font la plupart du temps dans une maison, et puis souvent nous sommes parfaits dans l'adversité, dans la pauvreté, et la prospérité nous perd et nous tue. J'ai des exemples bien frappants de cette vérité.

Je vous ai quittée un moment pour aller recevoir 7 charmantes Sœurs qui arrivent de Cluny par la diligence. Elles ont fort bonne mine ; les unes sont destinées pour Rouen, les autres pour aller à Brest finir leur instruction et de là passer dans les colonies. Ma Sœur Emilienne m'écrit pour savoir si elle peut continuer à recevoir des Sœurs sans fortune. Je vais lui dire qu'elle vous prépare 12 bonnes Sœurs converses, dans lesquelles nous formerons 6 cuisinières et 6 blanchisseuses ; je crois que ce sont les emplois qui sont le mieux à leur portée. Qu'en dites-vous ?

Vous allez dire que je suis bavarde ; cependant j'ai encore tant de choses à dire, mais enfin il faut finir. Fontainebleau va bien, il y a 50 élèves charmantes. Vous serez étonnée de cette jolie maison ; cependant nous aurions bien besoin de l'agrandir, mais je remets cette dépense à mon retour. Comme c'est notre maison la plus rapprochée de Paris, nous ferons ce sacrifice, et alors elle contiendra 100 pensionnaires et 30 religieuses.

Il y a un grand projet qui serait de nous confier les trois plus grands hospices de Paris. Il faudrait pour les desservir 300 religieuses. On commencerait par 50 et successivement ; mais je crois que Sa Grandeur aura de la peine à approuver la demande de l'administration ; pour moi je ne veux que la sainte volonté de Dieu, ainsi je serai prête à y travailler quand on voudra, mais le contraire ne me fera pas de peine.

Le Sénégal continue à nous soutenir et à nous donner beaucoup de consolations. Il y a là 16 religieuses excellentes ; nous attendons ma bonne Sœur Madeleine qui doit arriver en juin ou juillet pour passer six mois en France ; elle revient avec deux anciennes qui veulent aller à Bourbon après s'être rafraîchies en France ; mais je suis sûre que votre hôpital ne vaut pas la jolie maison du Sénégal, ni l'esprit du pays non plus. Pour moi, je regretterai toujours ce pauvre pays auquel je voudrais consacrer ma vie pour l'éclairer des lumières de la foi.

Ma Sœur Clotilde me dit qu'elle vient de vous écrire, chacun me dit du bien d'elle et de ses maisons ; il n'y a qu'elle qui n'est jamais contente de ce qu'elle fait. Si vous saviez comme sa maison est régulière, vous seriez enchantée.

Quand est-ce donc que vous viendrez visiter toute notre famille qui s'est si fort multipliée pendant votre absence ? Allons, j'espère que dans deux ou trois ans, nous nous retrouverons auprès de notre bon père à Chamblanc. Il conserve sa gaieté et sa belle santé, puisse-t-il vivre longtemps heureux ! Il y a de bonnes Sœurs près de lui, qui en prennent le plus grand soin.

Florence veut vous écrire ; elle devient des plus fortes en piano, est pieuse et toujours bonne. Je l'envoie près de ma Sœur Clotilde pendant mon absence, avec Antonine Javouhey (1) et puis Elisa (2) ; ce seront des magasins de science !...

Je ne puis finir tant j'ai de disposition à causer avec vous. Nous disons donc d'abord que vous avez fait une trop grande dépense sur différentes choses, vous l'avez compris, il faut vous corriger, parce que souvenez-vous que ce que vous dépensez si mal à propos peut faire tant de bien en France. Et puis l'esprit de pauvreté, de simplicité qu'on oublie ! Songez que celle qui

1. La R. Mère Vincent-de-Paul, décédée à la Maison-Mère le 5 mars 1890. Elle avait été Conseillère générale sous le généralat de la T. R. Mère Marie de Jésus Bajard et Assistante générale sous celui de la T. R. Mère Marie-Basile Chevreton.

2. La R. Mère Rosalie Brenot, décédée à la Maison-Mère le 24 février 1885. Elle avait été Assistante générale sous les généralats des T. R. Mères Marie de Jésus Bajard et Marie-Basile Chevreton.

vous remplacera suivra votre exemple ; bien heureux si elle ne vous surpasse !

Faites la demande de 12 Sœurs converses qui seront réparties sur toutes les maisons et qui ne coûteront à la colonie que les frais de déplacement, mais il faut 2 ou 3 Sœurs de voile pour les accompagner, et puis elles partiront avec M. Chabrier.

Donnez de nos nouvelles à Pondichéry, envoyez-leur copie des nouvelles que nous vous donnons. Faites-nous toutes les demandes qui peuvent vous servir pour votre entretien, et puis envoyez-nous le prix de ce que vous achetez, afin que cela nous guide dans les envois que nous vous ferons.

Adieu, ma bien chère fille, je vous embrasse pour toutes nos chères filles, vos compagnes, qui vont travailler de toutes leurs forces à devenir de bonnes et parfaites religieuses. Encore un mot ; le bon M. Millot veut que je vous dise mille choses aimables pour lui, il est encore le patron des Sœurs de Saint-Joseph à Cayenne et leur fondateur à Mana. Il va à merveille ; il a déjeuné plusieurs fois chez nous à Paris. Il emmène mon frère qui part comme inspecteur.

Je n'ai pas le courage de relire ce verbiage, c'est trop long, vous suppléerez où j'aurai manqué. Je trouve M. C. bien spirituel, bien original, mais je ne l'aimerais pas pour voisin de trop près. M. de Clausel sort d'ici, il m'a promis de faire son possible pour le placer convenablement, il vous dit mille choses aimables.



LETTRE 155°

A M. LE MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

Un petit noir est envoyé du Sénégal pour être élevé avec les jeunes Africains. Indemnité de voyage.

Paris, le 9 juin 1828.

Monseigneur,

M. le Gouverneur du Sénégal a dû informer Votre Excellence qu'il nous envoyait un petit noir auquel il a trouvé les disposi-

tions requises pour être admis dans la maison d'éducation dirigée par notre Institut, et destinée à élever de jeunes Africains sous votre puissante protection.

Je prie Votre Excellence d'avoir la bonté de lui faire allouer l'indemnité de route et de premiers frais (400 francs), comme il a été accordé par votre département aux 18 jeunes gens qui composent notre établissement de Bailleul.

La bienveillance avec laquelle Votre Excellence a daigné accueillir les faibles prémices des études de ces intéressants élèves me donne la flatteuse espérance qu'elle honorera d'un constant appui une œuvre à laquelle s'attachera peut-être le salut des pauvres Africains.

C'est dans cette douce confiance que j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc...



LETTRE 156^e

A MGR DE VICHY, Évêque d'Autun

La vénérée Mère lui demande la permission de partir pour Mana, et sollicite sa bénédiction.

Paris, 10 juin 1828.

Monseigneur,

Lorsque j'eus l'honneur de faire part à Votre Grandeur de la mission dont nous honore le gouvernement, vous daignâtes nous encourager à répondre à cette marque signalée de confiance. Aujourd'hui, Monseigneur, que le départ de France est fixé au 15 courant, je sollicite Votre Grandeur de vouloir bien m'autoriser à faire ce voyage d'outre-mer, dans l'intérêt de la religion et celui de la Congrégation. Je vous supplie aussi, Monseigneur, de nous donner votre bénédiction, qui sera pour nous le garant du succès d'une entreprise toute pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

C'est dans cette douce confiance que j'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE 157^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

Départ de la Très Révèrende Mère pour Mana. Ses recommandations pour les lettres et les affaires temporelles.

Paris, le 15 juin 1828.

Ma bien chère fille,

C'est au moment de partir que je vais vous dire deux mots seulement pour vous encourager et vous tranquilliser. Je suis heureuse, tranquille, parce que je crois faire la sainte volonté de Dieu. Mgr l'Évêque d'Autun m'a donné sa bénédiction et son approbation par écrit. J'ai aussi obtenu celle de Mgr l'Évêque de Beauvais ; me voilà donc bien munie. Si vous recevez des lettres des colonies, après les avoir lues, vous m'en écrirez à Brest. Adressez les vôtres simplement à Mlle Schmaltz pour me les envoyer, rue Mondovi, 2, Paris. Puis elle les remettra à la maison pour qu'elles me parviennent franches de port. Quand vous aurez des traites à toucher, vous pourrez les envoyer à M. le baron Roger qui fera tout ce qu'il faudra. Je lui laisse une procuration. Adressez le tout à Mlle Schmaltz sous enveloppe ; elle entend très bien les affaires. J'espère que vous trouverez un appui dans M. le baron Roger. Je laisse à Rose de quoi payer le port des lettres. Je pense que vous recevrez bientôt quelque chose de la Martinique. Dès que vous le pourrez, vous payerez tout ce que vous devez à Beauvais, ensuite vous pourrez faire vos provisions de grains pour six mois ou un an, mais vous n'en êtes pas encore là ; n'ayez pas trop d'ambition. Nous allons faire tous nos efforts pour rembourser les maisons de Brest et de Limoux, après nous serons tranquilles. Il nous faut l'année pour cela. La Providence prend soin de nous, nous serions bien ingrates de nous plaindre. On demande toute l'année pour la chambre de X..., c'est injuste. J'espère qu'en leur donnant 450 francs, ils seront contents, mais ne vous tourmentez pas pour cela, faites

tout pour le mieux. Apprenez à connaître le monde et vous serez la plus heureuse des créatures de l'avoir quitté.

Nos pauvres Sœurs sont parties ce matin avec la bonne Florence qui a pleuré, mais dans un an nous nous reverrons tous.

Adieu, ma bien bonne fille, priez pour moi qui suis toute à vous. Mille choses aimables à toutes nos chères filles et chers enfants.



LETTRE 138^e

A LA MÈRE CLOTILDE JAVOUHEY, A LIMOUX

Départ de la Servante de Dieu pour Mana. Ses recommandations. Ajourner le Conseil. Organiser les maisons du Midi. Faire tout d'après la Règle.

Brest, le 19 juin 1828.

Ma bien chère fille,

Celle-ci vous apprendra notre réunion à Brest avec toute notre famille des colonies se composant de 87 Sœurs et Frères, tous animés d'un zèle ardent pour faire le bien et accomplir la sainte volonté de Dieu. J'espère que notre pauvre petite Florence que je vous confie comme votre fille et la mienne, vous est arrivée en bonne santé ; qu'elle soit l'amie de la bonne petite Éliisa et son émule pour s'instruire, afin de devenir utile à son pays et à la Congrégation. J'ai l'espérance que ma Sœur Bathilde est arrivée bien portante, elle vous sera utile pour vous aider à l'instruction des maîtresses surtout, car c'est là le grand point. Instruisez les maîtresses ; par là j'entends les jeunes Sœurs qui en sont susceptibles, vous savez combien nous en avons besoin pour toutes les maisons..... Les Sœurs du Midi sont heureuses et contentes, vous pouvez en assurer leurs parents et leurs amis. Je désire beaucoup en augmenter le nombre (1) surtout des

1. La Vénérable Mère tenait aux Sœurs du Midi pour les colonies, surtout parce qu'elles s'y acclimataient plus facilement.

Sœurs converses. Il est impossible d'être mieux que ces excellentes filles.

Les circonstances qui ont retardé notre départ me décident à ajourner le Conseil ; il ne conviendrait pas de le réunir pendant que je suis encore au port et que je ne puis le présider. Il me semble qu'il vaut mieux l'ajourner jusqu'à nouvel ordre. J'en écris de même à ma sœur Marie-Joseph, assistante, qui m'avait engagée à le retarder. J'en ai fait part à Mgr l'Évêque d'Autun qui me laisse cette liberté à cause des circonstances. A présent, vous me direz peut-être qu'il était inutile de vous envoyer ma Sœur Bathilde. Mais non, elle vous aidera jusqu'à la rentrée. D'abord, vous savez qu'elle aime à donner des leçons ; ensuite, elle vous donnera le temps de visiter et de bien organiser les deux maisons de Caunes et de Chalabre. Vous pourriez passer huit jours dans chacune, afin de bien voir et de bien arranger toutes choses ; il me semble que tout ira à merveille. Songez, ma bien chère fille, que nous devons remplir les desseins de Dieu sur nous, faites donc avec joie ce qui vous est commandé. Je vous écrirai par toutes les occasions possibles, à vous et à ma sœur Marie-Joseph, assistante, et je vous charge, l'une et l'autre, de le faire à toutes les personnes à qui il me serait si doux de le faire moi-même sans les occupations qui m'accablent et dont je ne peux charger personne autre pour le moment. Faites tout pour le mieux d'après la Règle.

Il me semble que nous pensions donner 200 francs à M. Figeac jusqu'à ce que nous puissions donner davantage. Ah ! s'il était avec nous, chez les sauvages, quel bien il ferait ! Aussitôt notre arrivée à Cayenne, nous prendrons des mesures pour vous aider pour la maison.

Je trouve juste qu'on paye l'intérêt de l'argent à M. P... Il aurait bien dû en laisser une partie pour une année de plus, cela vous aurait donné les moyens de finir plus tôt. Nous avons eu tant à faire cette année, que je ne peux vous dire les soucis que j'ai eus, mais la divine Providence a fait pour nous des miracles.

Mille choses aimables à toutes nos chères filles, en particulier à ma bonne Sœur Bathilde, qui a besoin de beaucoup de ména-

gements et de confiance. Ma chère fille, vous avez de la prudence, usez-en pour toutes les personnes confiées à vos soins.

Adieu, priez pour nous et en particulier pour moi qui vous aime et vous chéris plus que personne au monde.



LETTRE 159^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La Servante de Dieu la rassure. Ajournement du Conseil. Avis pour le choix à faire des postulantes qui se présentent. Diverses affaires.

Brest, 21 juin 1828.

Ma bien chère fille,

Je profite d'un petit instant pour répondre à votre intéressante lettre qui m'a fait grand plaisir.

Tranquillisez-vous, je vais écrire à ma Sœur Émilienne (1) et tâcher de lui envoyer 4.000 francs ; je lui dirai aussi que le Conseil est remis jusqu'au printemps. Je viens d'en instruire ma Sœur Clotilde. J'ai obtenu la permission de Mgr l'Évêque d'Autun et j'ai aussi l'approbation de Mgr de Beauvais. Pour la Sœur Saint-François je vous laisse libre d'essayer encore une fois de la mettre dans une petite maison. Ne laissez venir les Sœurs de Breteuil que pour la retraite ; vous pourrez y aller vous-même quand vous le croirez bien nécessaire. J'autorise pour Breteuil le cours de dessin à nos frais.

Vous recevrez des postulantes mais bien choisies ; point d'anciennes religieuses. Ne recevez pas M. ; elle est sortie de chez nous et ne doit pas y rentrer. Ne vous chargez pas d'embarras. Il faudrait que les postulantes fussent trois mois pensionnaires ; qu'elles payent leur pension en entrant afin qu'on puisse les renvoyer sans perte si elles ne conviennent pas. Enfin, tranquil-

1. Mère Émilienne Botton, Supérieure de Cluny.

lisez-vous sur tout ce que vous aurez besoin de faire pour le bien et l'ordre de la Congrégation. Ne vous faites jamais de peine pour ce que j'aurai dit ou défendu, et puis songez que si j'étais près de vous, je ferais comme vous.

Vous avez bien fait d'arranger ainsi nos chers Africains. Nous allons envoyer dans leur classe deux petits Javouhey à qui on donnera la même éducation, sans aucune distinction ; c'est une bonne œuvre. Leur maman les entretiendra. Dites à ma Sœur Elisabeth que sa lettre m'a fait le plus grand plaisir, qu'elle continue à remplir avec un saint zèle sa noble tâche, le ciel bénira ses travaux. Ma Sœur Théodose a bien fait d'aller quelque temps à Paris, si cela peut lui faire du bien. Je n'ai pas encore d'ordre pour envoyer les Sœurs à Bourbon ; mais je vais les laisser s'instruire à Brest afin qu'elles soient prêtes lorsqu'on aura besoin d'elles.

Je vous écrirai avant mon départ, et puis écrivez-moi dans six semaines. Vous enverrez toutes vos lettres dans un gros paquet à Mlle Schmaltz qui me les fera passer par le ministre. Un bâtiment viendra à Cayenne à cette époque du port de Brest ; il doit nous apporter beaucoup de choses.

Adieu, ma bien chère fille, priez pour moi qui suis toute à vous.

P.-S. — Tout va à merveille, nos jeunes gens vont bien ; mes Sœurs se recommandent à vos prières, elles sont courageuses et ferventes. Mille respects pour moi et les miens au digne M. le Curé et à ma bonne Sœur Ambroise.



LETTRE 160^e

A LA R. MÈRE MARIE-JOSEPH JAVOUHEY, A BAILLEUL

La Vénérable annonce son embarquement et donne ses encouragements.

En rade de Brest, 26 juin 1828.

Un petit bonjour, ma chère fille; nous sommes à bord et dans deux heures nous partirons si le vent est assez fort. Nous sommes à merveille, nos Sœurs sont bien contentes, toutes zélées et courageuses. Nous vous donnerons des nouvelles par toutes les occasions possibles. J'espère que nous faisons la sainte volonté de Dieu, je n'ai plus rien à désirer. Allons, ma bien chère fille, soyez gaie et courageuse, mettez toute votre confiance en Dieu, il sera votre lumière, votre force; comptez sur lui et rien ne vous manquera. Que nous sommes heureuses quand nous nous reposons en Dieu !

Allons, adieu, toutes mes chères filles, ne vous tourmentez jamais sur ce que je veux ou ne veux pas. Tout ce que vous ferez sera toujours bien. Adieu, toute à vous en Notre-Seigneur.

SŒUR JAVOUHEY,

Supérieure Générale.

TABLE

DES LETTRES CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

	Pages
AVANT-PROPOS	3
LETTRE 1 ^{re} . — A M. Balthasar Javouhey, son père.	
<p>M. Balthasar Javouhey, père d'une nombreuse famille, s'honorait par ses sentiments chrétiens et son amour des pauvres. Dieu répandant ses bénédictions sur ses enfants, appela à la vocation religieuse quatre de ses filles dont l'aînée, Annette, aujourd'hui Vénéralle. Ces aspirations de Mlle Javouhey furent d'abord combattues par son père qui avait fondé sur sa fille de grandes espérances. Un refus formel fut le résultat de ses premières ouvertures ; mais elle ne se laissa pas décourager, et, après plusieurs tentatives réitérées et vaines, pressée par la grâce, elle écrivit la lettre suivante où se révèlent une fermeté de détermination et des sentiments que Dieu seul peut inspirer.</p>	
	7
LETTRE 2 ^e . — A son père.	
<p>Cette lettre triompha des dernières résistances de son père ; et le 11 novembre 1798, fête de saint Martin, à la messe dite par un vénérable prêtre proscrit, M. Ballanche, dans une maison de M. Étienne Javouhey, son frère aîné, Mlle Javouhey se consacra au Seigneur.</p> <p>Mais la Révolution française n'avait laissé sur notre sol aucun vestige de la vie religieuse. Comme les vierges de la primitive Église, c'est dans la maison paternelle que la jeune fille se fait une solitude sanctifiée par le recueillement et la prière.</p> <p>Bien que M. Javouhey ait assisté à la consécration religieuse de sa fille, il ne parut pas en avoir compris toute la portée, puisqu'il songea à l'employer à la direction des travaux d'une ferme qu'il possédait à Pleuvot, près de Chamblanc. On comprend que l'âme de Mlle Javouhey se soit troublée à cette pensée. Elle écrit à son père la lettre suivante, préférant recourir à ce moyen plutôt qu'à des explications verbales, pour éviter les éclats de l'émotion paternelle si sensibles à son cœur.</p>	
	9
LETTRE 3 ^e . — A son père.	
<p>Cependant le calme commençait à renaître en France. M. l'abbé Rapin, qui avait été obligé de quitter sa paroisse de Chamblanc</p>	

- pendant la tourmente révolutionnaire, put y rentrer. La surprise de ce bon prêtre fut grande en constatant que Chamblanc n'avait rien perdu de ses habitudes chrétiennes pendant son absence, et il apprit que Mlle Javouhey s'était constituée l'apôtre de son pays natal. M. le Curé comprit dès lors que Dieu avait sur sa paroissienne des vues particulières, et il l'engagea à se présenter dans quelque une des communautés religieuses qui commençaient à se réorganiser. Elle fixa son choix sur une maison s'ouvrant à Besançon sous la direction de Mlle Thouret, ancienne fille de la Charité de Paris, qui y établissait une œuvre pour l'instruction des pauvres et le service des malades. Mlle Javouhey demanda à y entrer et elle y fut reçue avec bonté. C'est de là qu'elle écrit les deux lettres suivantes 10
- LETTRE 4^e. — A son père et à sa mère 11
- LETTRE 5^e. — A son père.
- Le séjour de Mlle Javouhey à Besançon ne fut pas de longue durée. Elle y fut favorisée de communications célestes qui, au jugement de son directeur, donnaient lieu de croire que Dieu avait sur elle d'autres vues, et sur son conseil elle revint à Chamblanc. M. Ballanche, établi à Seurre, décida qu'elle ouvrirait une école à Seurre même. Cette entreprise fut blâmée par le monde, Anne fut qualifiée de tête exaltée; M. Javouhey ne fut pas à l'abri des critiques, et ne ménageant pas les reproches à sa fille, il s'efforça de la détourner de son dessein. C'est alors qu'elle lui écrivit la lettre suivante, une des plus belles qui soient sorties de sa plume 13
- LETTRE 6^e. — A son père.
- C'est vers cette époque, 1802, que Dieu ménagea à Mlle Javouhey des rapports avec le R. P. Dom Augustin de Lestrang, abbé de la Trappe, dont les pérégrinations en Europe et les courageuses entreprises pour son Ordre excitèrent l'admiration de tous les cœurs catholiques. Chassé de Mortagne, il se réfugia en Suisse, au monastère de la Val-Sainte, d'où il franchissait souvent nos frontières. C'est dans une de ces circonstances que, par l'intermédiaire de quelques pieux ecclésiastiques de Dôle, Mlle Javouhey put entrer en relations directes avec lui. La longue expérience du R. P. Abbé dans les voies surnaturelles lui fit vite entrevoir que cette âme ardente était une de celles destinées à réparer les ruines morales accumulées par la Révolution, et il consentit à recevoir pour vingt-quatre heures, chez M. Javouhey, l'hospitalité la plus respectueuse et la plus empressée. La lettre suivante prépara, auprès de son père, les voies au saint Abbé 13
- LETTRE 7^e. — A son père.
- Le R. P. Abbé vit avec beaucoup d'intérêt cette famille aux vertus patriarcales, ces quatre jeunes filles dont trois n'aspiraient

qu'à suivre leur ainée. Sans pouvoir rien préciser sur le résultat positif de cette visite, on peut la considérer comme providentielle, car les dispositions paternelles furent adoucies. M. Javouhey persista néanmoins dans le désir de garder sa fille près de lui; mais celle-ci ne crut point devoir y accéder, et la lettre suivante nous en fait connaître les motifs. 46

LETTRE 8^e. — A son père.

Il y a lieu de croire que la lettre précédente marqua le terme des difficultés que Mlle Javouhey rencontra près de son père, et qu'elle put dès lors suivre librement son attrait. Elle en exprime son bonheur dans la lettre suivante, et elle réclame ses sœurs pour être ses auxiliaires 17

LETTRE 9^e. — A son père et à sa mère.

La Servante de Dieu ne fit que passer à Dôle; il entra dans le plan de Dieu de rendre peu stable son séjour dans différents milieux où elle cherchait à s'établir; il la conduisit ainsi peu à peu vers sa vraie voie. De Dôle, elle s'achemina vers la Val-Sainte, avec son frère Pierre et son beau-frère. Dom de Lestrangle, en effet, rencontrant dans Mlle Javouhey les mêmes vues, les mêmes aspirations que celles qu'il désirait pour l'admission des membres du Tiers-Ordre qu'il avait rattaché à la Trappe, eut la pensée de l'unir à ce Tiers-Ordre pour créer en France un établissement similaire. Anne-Marie lui fit à ce dessein vœu d'obéissance. Après avoir séjourné quelque temps à la Val-Sainte, elle passa à Souvans, puis à Choisey, non loin de Dôle. C'est de là qu'au commencement de 1804, elle écrit à ses parents 48

LETTRE 10^e. — Au R. P. Dom Augustin de Lestrangle, abbé de la Trappe, en Suisse.

M. Javouhey, souvent inquiet, s'effraye de l'éloignement de ses enfants et fait des démarches près du curé de Choisey et de Dom de Lestrangle pour les rapprocher de lui. Le R. Père cède aux vœux de la tendresse paternelle, et une dernière fois Mlle Javouhey va rentrer à Chamblanc. Avant de quitter Choisey, l'intrépide jeune fille, nous initiant elle-même à la vie qu'elle y a menée, écrit au Père Abbé une lettre où se manifestent son zèle et son obéissance. L'heure approchait où Dieu, touché de tant de constance, allait conduire sa fidèle servante à la réalisation de ses desseins sur elle, c'est-à-dire à la fondation de l'Institut de Saint-Joseph de Cluny. 20

LETTRE 11^e. — Au R. P. Abbé de la Trappe.

M. Javouhey ramena lui-même ses filles à Chamblanc, où leur installation dut se faire dans la seconde moitié de 1804. Comment, de Chamblanc, elles furent amenées à Chalon, la lettre suivante au R. Père Abbé de la Trappe nous l'apprend 23

LETTRE 12 ^e . — A son père et à sa mère.	
Dans les deux lettres suivantes à ses parents et au R. Père Abbé, Mlle Javouhey rend compte de l'état et de la marche progressive de l'œuvre de Chalon	27
LETTRE 13 ^e . — Au R. P. Abbé de la Trappe	28
LETTRE 14 ^e . — A son père et à sa mère.	
La lettre suivante contient l'importante nouvelle de l'autorisation légale accordée par le gouvernement pour l'érection en communauté religieuse de la Société naissante de Saint-Joseph. .	29
LETTRE 15 ^e . — A son père.	
Vers cette époque, une maladie de M. Javouhey donna quelques inquiétudes. La Révérende Mère communique à ce père bien-aimé ses pieuses sollicitudes pour la santé de son corps et celle de son âme.	30
LETTRE 16 ^e . — A son père et à sa mère.	
Sur des entrefaites, les dispositions favorables des autorités ecclésiastique et civile permirent à la Révérende Mère de solliciter et d'obtenir pour son œuvre à Autun la jouissance de l'ancien grand séminaire diocésain; elle se fait un plaisir de l'annoncer à ses parents.	32
LETTRE 17 ^e . — A son père et à sa mère.	
Des difficultés s'étant élevées, la nouvelle Supérieure Générale entreprend un premier voyage à Paris	33
LETTRE 18 ^e . — A son père et à sa mère.	
Les dispositions d'abandon et de zèle désintéressé de la Servante de Dieu furent si bien bénies du ciel que, peu après son voyage à Paris, elle peut en écrire d'Autun à ses parents l'heureuse issue.	34
LETTRE 19 ^e . — A un chef de bureau du ministère.	
A l'occasion d'une lettre adressée par le ministre des Cultes à Mgr d'Autun, elle donne, sur son œuvre, des détails rétrospectifs et précieux	35
LETTRE 20 ^e . — A son père et à sa mère.	
Mais l'année 1807 ne devait pas se terminer sans que la Révérende Mère, pressentant l'orage du côté du gouvernement, crût utile de faire un second voyage à Paris, où elle se trouvait à la fin de décembre 1807. C'est de la capitale qu'elle envoie à ses parents ses vœux de bonne année et l'expression des admirables sentiments de son âme qui se révèle ici tout entière	38
LETTRE 21 ^e . — A son père et à sa mère.	
Le deuxième voyage à Paris assure à la vénérée Mère, pour trois ans, les dépendances et bâtiments du séminaire d'Autun qui	

étaient dans un état de délabrement complet. La bonne Mère renonce au plaisir d'aller voir ses parents pour se livrer à ses occupations absorbantes, et elle leur adresse un écho de ses sentiments et de ses pensées intimes, en même temps qu'elle réclame avec une confiante simplicité un service de leur bonté 40

LETTRE 22^e. — A son père et à sa mère.

Cependant la vénérée Supérieure s'occupe activement des installations à Autun. La lettre suivante nous fait part de ses préoccupations. 41

LETTRE 23^e. — A son père et à sa mère.

Peu après, l'infatigable Fondatrice, se trouvant à Chalon, exprime à ses parents ses regrets de n'avoir pu se passer plus tôt de son frère Pierre, dont l'aide était réclamée par la famille. Nouvelles diverses 42

LETTRE 24^e. — A son père et à sa mère.

Chalon et Autun étaient modestement installés, mais ces maisons se soutenaient difficilement; le cœur de la Chère Mère était si généreux que les pensionnaires y étaient reçues à peu près gratuitement. La gêne s'augmentant des dépenses qu'il avait fallu s'imposer pour restaurer le séminaire d'Autun, la Vénérable dut en informer son père qui accourut à Autun. Il commença, comme il fallait s'y attendre, par reprocher à sa fille ce qu'il appelait son imprudence et sa témérité; mais en même temps, sans un moment d'hésitation, il prit à sa charge toutes ses dettes. Alors, pleine de reconnaissance, elle écrivit les lignes suivantes 44

LETTRE 25^e. — A Mgr Imberties, Evêque d'Autun.

La Vénérable Fondatrice rend compte à son évêque de l'effet produit sur les Sœurs par un projet de nouveaux Statuts à soumettre au Conseil d'État.

Les premiers Statuts avaient été approuvés en 1806, avant l'établissement, l'organisation et le fonctionnement de l'Institut. Ces Statuts n'étaient donc que rudimentaires et bien imparfaits. On pouvait en élaguer tout ce qui concernait la Société des hommes, qui n'avait pas réussi, et on devait se préoccuper de ce qui concernait les religieuses. Dans cette intention, le zélé prélat avait préparé de nouveaux Statuts et il en communiqua le projet à la Vénérable Fondatrice et à ses religieuses.

L'émoi qui se produisit se calma bientôt. Mgr Imberties, sans perdre de vue la question, ne semble pas pour le moment avoir donné suite à son projet. Nous n'en trouvons du moins aucune trace dans les documents jusqu'en 1818, époque à laquelle on traita des nouveaux Statuts devant le Conseil d'État, qui les approuva le 12 mars 1819 45

LETTRE 26^e. — A M. le baron de Roujoux, préfet de Saône-et-Loire.

En même temps qu'Autun, Chalon lui causait aussi plus d'une préoccupation. On en jugera par la lettre suivante. 48

LETTRE 27^e. — A sa sœur, la R. Mère Rosalie Javouhey, supérieure à Autun.

Avec les préoccupations financières, des peines d'un autre genre éprouvèrent la sensibilité de la Vénérable, comme on en jugera par cette lettre, écrite de Provins, où s'était fondé, à la fin de 1810, un établissement de la Société 49

LETTRE 28^e. — A la Sœur Marie-Joseph Varin, première supérieure à l'île Bourbon.

La petite Société était allée se développant doucement sous le regard de Dieu ; le délai déterminé pour l'occupation du séminaire d'Autun touchait à son terme. La bonne Mère acquit sur ces entrefaites une ancienne propriété conventuelle à Cluny. Cet établissement devint bientôt si important, que le nom de Cluny servit à distinguer l'Institut naissant des autres Sociétés placées sous le même vocable de Saint-Joseph. Sur d'autres points encore du territoire, et même à Paris, des établissements sont fondés de 1815 à 1817. Insensiblement l'Institut est connu, apprécié ; le ministère rend hommage au mérite des Sœurs, à leur dévouement. M. Desbassyns de Richemont demande à la Révérende Mère des Sœurs pour Bourbon dont il est l'intendant ; et, en janvier 1817, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny font voile vers la Réunion. Les lettres de la vaillante Fondatrice iront souvent les encourager dans leur mission lointaine ; telle la suivante, si pleine d'abandon et de précieux conseils. 50

LETTRE 29^e. — A M. le président de l'Association des Chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis.

La maison de Villeneuve-Saint-Georges dont il est question dans la lettre précédente donnait asile à des veuves de Chevaliers de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Leur translation à Paris donna lieu à des difficultés qui motivèrent la lettre suivante. 53

LETTRE 30^e. — A Mgr Imberties, Évêque d'Autun.

Les essais de Constitution régulière de la petite Société, déjà tentés en 1810 (voir lettre 23^e), devaient aboutir enfin à un projet de « Statuts et Règlements » élaboré par Mgr Imberties, Évêque d'Autun, et au sujet duquel la Vénérable Fondatrice écrit au prélat la lettre suivante 54

LETTRE 31^e. — A la Sœur Marie-Joseph Varin, à Bourbon.

Comme nous l'avons vu dans une lettre précédente (lettre 28^e), la Révérende Mère brûlait d'envie de suivre ses filles à Bourbon ;

ne l'ayant pu en ce moment, elle se dédommage par cette longue lettre toute pleine de sa maternelle sollicitude. 57

LETTRE 32^e. — A M. de Gouvion Saint-Cyr, ministre de la Marine.

A peine la Révérende Mère avait-elle donné à Bourbon le renfort réclamé, que le ministre de la Marine, on l'a vu dans la lettre précédente, avait fait appel à la Congrégation pour envoyer des Sœurs au Sénégal. La lettre suivante a trait à cet envoi. La Chère Mère Rosalie fut chargée de cette fondation. 63

LETTRE 33^e. — A M. Lemaire, bienfaiteur de l'hospice de Nanteuil-le-Haudouin.

En France, durant cette période de 1818 à 1821, des centres nouveaux s'ouvraient où les Sœurs de Saint-Joseph furent appelées à exercer leur bienfaisante action. C'était dans le département de l'Oise : Bailleul-sur-Thérain, Beauvais, Nanteuil-le-Haudouin, où la Préfecture priait la vénérée Mère de se charger de la direction d'un petit hospice que venait de fonder M. Lemaire, et auquel devait être adjointe une école gratuite. On a de la Vénérable Mère la lettre suivante écrite à cet homme de bien. 64

LETTRE 34^e. — A son père et à sa mère.

Au milieu de ces sollicitudes si nombreuses, elle n'oublie pas ses bons parents et s'intéresse avec affection à tout ce qui les concerne. 65

LETTRE 35^e. — A sa sœur, la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, supérieure à Beauvais.

Le voyage en Bourgogne, dont il est question dans la lettre précédente, se fit dans le courant de l'année 1821 ; la Révérende Mère en rend compte à sa sœur, la Mère Marie-Joseph. 66

LETTRE 36^e. — A M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine.

Frais d'installation et traitement des Sœurs 68

LETTRE 37^e. — A Mme Jolivet-Ferré.

Envoie un modèle d'assurance. Donne à Mme Jolivet-Ferré des nouvelles de sa fille 69

LETTRE 38^e. — A M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine.

Les demandes de Sœurs pour les diverses colonies se succédaient nombreuses. La zélée Fondatrice conduisait elle-même ses enfants aux ports d'embarquement. C'est ainsi que de Rochefort elle écrit à M. de Clermont-Tonnerre qui avait succédé à M. de Chabrol comme ministre de la Marine, pour se recommander, elle et ses filles, à sa bienveillance. Le langage de la Révérende Mère révèle d'autres temps que les nôtres, et prouve quels étaient les

- principes dont s'inspiraient les hommes occupant alors les plus hautes charges du gouvernement, puisqu'elle pouvait leur tenir le langage qu'on va entendre. 69
- LETTRE 39^e. — A M. l'abbé Collin, préfet apostolique intérimaire à l'île Bourbon.
Elle écrit dans le même but à M. l'abbé Collin, préfet apostolique par intérim, et à M. le Gouverneur de Bourbon 71
- LETTRE 40^e. — A M. le gouverneur de l'île Bourbon 72
- LETTRE 41^e. — A M. le duc Decazes, ministre de l'Intérieur.
Un petit établissement fondé sur les propriétés de M. le duc Decazes, à Maraquis, près de Libourne (Gironde), n'eut qu'une existence éphémère. Le retrait des Sœurs donna lieu à la lettre suivante. 73
- LETTRE 42^e. — A M. de Mauduit, directeur des Colonies.
Le changement de ministère inspire à la Révérende Mère la pensée de réclamer de M. de Mauduit, dévoué à l'œuvre naissante, son appui bienveillant auprès du nouveau ministre des Colonies 74
- LETTRE 43^e. — A M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine.
Au sujet de l'abonnement des colonies. Fait suite à la lettre précédente. 75
- LETTRE 44^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, supérieure à Bailleul-sur-Thérain.
Toujours de Rochefort, la Révérende Mère épanche son cœur dans celui de sa jeune nièce, supérieure de Bailleul-sur-Thérain. 76
- LETTRE 45^e. — A son frère M. Pierre Javouhey, avant de partir pour le Sénégal.
Sur le point enfin de partir pour le Sénégal, la Révérende Mère écrit à son frère Pierre, qui devait venir la rejoindre à Rochefort et qui n'était point arrivé 79
- LETTRE 46^e. — A son père.
Arrivée heureusement à Saint-Louis du Sénégal à la fin de février 1822, ses lettres, traitant les sujets les plus divers, nous permettront de la suivre sur ce nouveau et lointain théâtre de son zèle et de sa charité. 81
- LETTRE 47^e. — A M. le baron Roger, gouverneur du Sénégal.
Sachant qu'elle peut compter sur tout son concours, elle le supplie de lui accorder un local pour le saint ministère 82

- LETTRE 48^e. — A un ecclésiastique du diocèse d'Amiens.
 Le cœur de la Vénérable est gagné à cette mission du Sénégal, et, à mesure qu'elle se rend mieux compte de ses immenses besoins, elle voudrait y intéresser les âmes zélées. C'est ainsi qu'elle écrit à un ecclésiastique. 83
- LETTRE 49^e. — Aux Sœurs de France.
 Donne de ses nouvelles et de celles des Sœurs. 83
- LETTRE 50^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Bailleul.
 Justification de son voyage au Sénégal. Observation sur le choix des Sœurs à envoyer aux colonies. 86
- LETTRE 51^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Bailleul.
 Premières occupations de la Vénérable au Sénégal. Sa sollicitude maternelle pour ses Sœurs. Beaucoup de bien à faire; son affection pour les noirs. Projet de deux maisons d'éducation. 87
- LETTRE 52^e. — Aux Mères Marie-Joseph et Clotilde Javouhey, à Beauvais et à Bailleul.
 Arrivée des Sœurs à Gorée; la Vénérable va les rejoindre. Nouvelles de l'hôpital de Saint-Louis, ainsi que de l'hôpital et de la classe de Gorée. 89
- LETTRE 53^e. — A M. de Clausel de Coussergues, vicaire général d'Amiens, administrateur du diocèse de Beauvais.
 Le dévouement de M. de Clausel, acquis à la Révérende Mère et à ses œuvres depuis l'installation des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny au diocèse de Beauvais (1819), ne leur fit jamais défaut. Dans cette lettre, elle donne à M. de Clausel des nouvelles du Sénégal. 92
- LETTRE 54^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Bailleul.
 La charité de la vénérée Mère, si grande pour les noirs du Sénégal, ne s'y concentre pas tout entière. Sollicitée par le gouvernement de fonder des établissements aux Antilles, elle fait connaître son intention de visiter elle-même ces colonies. C'est la Mère Clotilde qui a le premier écho des projets de son cœur d'apôtre, en même temps qu'elle reçoit le multiple détail des commissions et instructions que comportent les circonstances. 93
- LETTRE 55^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey.
 La Mère Rosalie reçoit à son tour les confidences, les encouragements et les conseils de cette âme aimante et vaillante. 96
- LETTRE 56^e. — A la Sœur Théophile Lefèvre, Supérieure à Rochefort.
 La vénérée Mère écrit dans les mêmes sentiments à la Supérieure de la maison de Rochefort, établie afin d'éviter les séjours

- prolongés dans les hôtels pour les Sœurs en partance pour les colonies 98
- LETTRE 57^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Beauvais.
Recommandation au sujet de la formation des novices et des vocations douteuses. Situation de l'hôpital à Saint-Louis. Description d'une habitation près de Dagana, sur les bords du fleuve Sénégal; détails sur les marabouts. Prochain établissement à Sainte-Marie de Gambie 101
- LETTRE 58^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Bailleul.
Raisons qui la retiennent au Sénégal. Attention à donner surtout aux petites maisons. Conseils pour les relations avec le ministère. Diverses questions et nouvelles 106
- LETTRE 59^e. — A M. de Mauduit, directeur des Colonies.
Le prie de leur écrire; fait part de ses projets en faveur de l'Afrique; sollicite des prêtres; recommande le porteur de sa lettre. 109
- LETTRE 60^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey.
La bonne Mère Rosalie rentrée en France n'est pas oubliée. La vénérée Mère est heureuse de parler cœur à cœur avec sa sœur, la première qui eût mis le pied sur la terre d'Afrique et qui souffrit tant dans ce pays où tout était si nouveau pour elle. 111
- LETTRE 61^e. — A la Mère Clotilde Javouhey, à Bailleul.
Elle l'encourage à suivre l'attrait de la grâce; formation à donner aux novices. Reconnaissance envers M. de Mauduit. Arrivée de M. le Curé de Saint-Louis du Sénégal. 114
- LETTRE 62^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey.
Établissement de Sainte-Marie de Gambie. Visite dans une possession française. Avec quel esprit nous devons remplir nos fonctions. Sœurs à envoyer au Sénégal. Sa sollicitude pour les Africains. 116
- LETTRE 63^e. — A la Sœur Euphémie Grousset, au Sénégal.
De la Gambie, la vénérée Mère passe à Sierra-Leone, toujours sur les instances du gouverneur Mac-Carthy, et pour y soulager la misère et la souffrance. C'est à celle qui l'a remplacée à l'hôpital de Saint-Louis du Sénégal qu'elle donne des nouvelles de ce pays et de Florence. 120
- LETTRE 64^e. — A M. Mac-Carthy, gouverneur de Sierra-Leone.
M. le Gouverneur de Sierra-Leone, probablement peu au courant de l'organisation d'un hôpital, de l'occupation que donnent les malades et des soins qu'ils réclament, avait demandé à la vénérée Mère une sorte de rapport sur ces questions. Elle lui répond. 122

LETTRE 65^e. — Sans désignation d'adresse.

A la même époque, et toujours de Sierra-Leone, nous avons de la Vénérable ce fragment de lettre où elle fait part en toute simplicité de la peine qu'elle éprouve de se voir séparée et si éloignée de tout ce qui lui est cher en ce monde. 125

LETTRE 66^e. — A M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine et des Colonies.

Celui-ci s'était joint à son collègue de l'Intérieur pour communiquer à la vénérée Mère le grand désir que sa Congrégation et eux-mêmes éprouvaient de la voir rentrer sans retard en France; la généreuse Mère lui répond. 126

LETTRE 67^e. — A M. le baron Roger, gouverneur du Sénégal.

A son arrivée à Paris, la Révérende Mère écrit à M. Roger ses visites au ministère, et des détails le concernant lui-même. . . . 127

LETTRE 68^e. — A M. de Clermont-Tonnerre, ministre de la Marine et des Colonies.

La Révérende Mère a quitté l'Afrique, mais elle y a laissé son cœur et des filles qui continuent son œuvre; elle fait part à M. le marquis de Clermont-Tonnerre d'un projet qu'elle a conçu pour assurer le bien de ce malheureux pays 129

LETTRE 69^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Saint-Nazaire, en partance pour Bourbon.

A la suite de la mort de la Mère Marie-Joseph Varin et de la nomination provisoire de la Sœur Thaïs comme Supérieure, l'esprit de division était entré parmi les Sœurs de Bourbon. Pour y remédier, la vénérée Mère avait d'abord envoyé Sœur Bathilde Laparre, puis elle fait partir sa propre sœur, la R. Mère Rosalie, comme Supérieure principale. Ses lettres la guideront et l'encourageront dans cette tâche difficile 130

LETTRE 70^e. — Projet de lettre à la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon. 132

LETTRE 71^e. — Aux Sœurs Théotiste et Marie-Thérèse, à Brest, en partance pour Cayenne:

Elle les encourage, leur annonce son prochain voyage à Cayenne; leur amènera des Sœurs. Conseils. 133

LETTRE 72^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.

Confiance en Dieu et en la justice de sa cause. Elle trouve un appui au ministère. Rappel des Sœurs anciennes; envoi de nouvelles Sœurs. Nouvelles de Cluny et de Bailleul. Formation d'un petit séminaire de noirs. Point de tristesse ni de découragement. Sœur Bathilde. Établissements des colonies; bien qu'on y peut faire. M. Desbassyns. Tenir à la Règle 134

LETTRE 73 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Fragment de lettre sur le même sujet	137
LETTRE 74 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Nouvelles diverses	139
LETTRE 75 ^e . — Projet de lettre à un ministre au sujet de la civilisation au Sénégal.	
Les grandes préoccupations de Bourbon ne ralentissent pas le zèle de la vénérée Mère pour l'Afrique, comme nous le verrons dans le projet de lettre suivante	142
LETTRE 76 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Sœur Thaïs ignorant que la Servante de Dieu était déjà rentrée de son voyage au Sénégal, et que la R. Mère Rosalie était partie pour Bourbon, écrit à cette dernière une lettre que reçoit la Servante de Dieu elle-même. Impression que cette lettre a produite. Réflexions de la Vénérable à ce sujet. Elle est prête à recevoir celles qui voudront revenir vers elle	143
LETTRE 77 ^e . — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à Cluny.	
Sur le même sujet.	149
LETTRE 78 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
On avait enfin reçu, avec les premières lettres de la Chère Mère Rosalie, les détails affligeants qu'elle donnait sur la situation à Bourbon. Avec quelle prudence et sagacité la Mère Générale lui transmet de France ses encouragements, ses conseils et ses ordres	152
LETTRE 79 ^e . — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.	
Projet de fondation à Paris d'une école pour former des maîtresses destinées à l'enseignement des langues étrangères et des arts d'agrément pour les colonies	158
LETTRE 80 ^e . — A M. de Freycinet, gouverneur à Bourbon.	
Affaire de Sœur Thaïs. Trois Sœurs destinées à Pondichéry partent avec celles qui vont remplacer les dissidentes à Bourbon. Utilité d'établir un pensionnat à Saint-Denis. Confiance en sa sagesse et en sa bonté	159
LETTRE 81 ^e . — A M. le ministre secrétaire d'État.	
Demande de trois Sœurs pour la fondation d'un hôpital dans la commune de Saint-Paul à l'île Bourbon	161
LETTRE 82 ^e . — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.	
Deux Sœurs sont demandées pour ouvrir une école gratuite à Mahé, dans l'Inde. La Servante de Dieu prie d'accorder leur passage avec celui des Sœurs destinées à Pondichéry, à la Réunion et à Mayotte.	162

- LETTRE 83^e. — A M. Girardon, préfet apostolique du Sénégal.
Réponse à diverses accusations. Diriger dans l'esprit de la Règle. Caractères peu accommodants. La Vénérable le prie de lui faire ses observations sur les maisons du Sénégal 162
- LETTRE 84^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Embarquement des Sœurs. Établissement de Pondichéry. Qui employer pour Supérieures. Précieux conseils 164
- LETTRE 85^e. — A la Sœur Théophile Lefèvre, supérieure à Gorée.
En même temps que Bourbon, le Sénégal excite toujours toute la sollicitude de la vénérée Mère, qui écrit à Gorée et à Saint-Louis 166
- LETTRE 86^e. — A la Sœur Madeleine Collonge, supérieure intérimaire à Saint-Louis, Sénégal. 168
- LETTRE 87^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Impressions de la Servante de Dieu aux premières nouvelles de Bourbon. On fera beaucoup de bien à Rouen. Établissement à Breteuil. Rapport historique sur notre Congrégation. Envoyer des Sœurs à Pondichéry. M. Minot et Sœur Thaïs. Courage de la Vénérable dans les épreuves de Bourbon. Établir un Conseil. Recommande la charité. 171
- LETTRE 88^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Peines de la Vénérable à Bailleul. Protection de M. de Clausel. S'attacher à la Règle. Sœur Thaïs. Établir la comptabilité. Avoir un journal des faits de chaque établissement 176
- LETTRE 89^e. — A la Sœur Bathilde Laparre, à Bourbon.
Sacrifier l'amour-propre. Travailler à l'instruction des Sœurs avec zèle. Nouvelles diverses. Sages conseils. 178
- LETTRE 90^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Lettres interceptées à Bourbon. Confiance en Dieu. Amis et protecteurs. Ne pas mêler le spirituel avec le temporel. Conduite à suivre envers les ecclésiastiques. Se défier des rapports. Mgr de Gualy, évêque de Carcassonne. 181
- LETTRE 91^e. — Aux Sœurs de Bourbon.
Avantages de l'adversité et écueils de la prospérité. Confiance en saint Joseph. Elles recevront des compagnes qui leur donneront des nouvelles de tout ce qui intéresse la Congrégation. Les lettres à la Supérieure Générale sont des lettres réservées 186
- LETTRE 92^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Au sujet des lettres qui n'arrivaient pas à leur destination. Les affaires de Bourbon consolident l'Institut. Modestie dans le triomphe. Se venger par des bienfaits 188

LETTRE 93 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Heureux résultats des contradictions. Redouter la prospérité. Être pour les Sœurs dissidentes une mère, une amie. Établissements des Antilles. Bonne marche du Sénégal. Aimer Dieu et la Congrégation.	190
LETTRE 94 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
La Règle sera sa force. Suite des affaires de Bourbon. Être ferme et se confier en Dieu	193
LETTRE 95 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Annonce des pièces importantes. Nouvelles de la famille Javouhey. Sœurs pour l'hôpital de Bourbon. Conduite charitable à l'égard des Sœurs dissidentes. Maternels et sages conseils . . .	195
LETTRE 96 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Nouvelles diverses. Sages conseils pour son administration . .	197
LETTRE 97 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Lettre officielle au sujet de l'envoi des Sœurs pour remplacer les Sœurs de Saint-Paul de Chartres à l'hôpital de Saint-Denis. Agir avec prudence et humilité	204
LETTRE 98 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey et à toutes les Sœurs de l'île Bourbon.	
Conseils pour le placement des Sœurs qu'elle envoie. Bien étudier les sujets afin de les préparer aux emplois auxquels on les destine. Être modeste et ne pas se prévaloir du choix qui a été fait de la Congrégation. Conserver l'esprit intérieur parmi les occupations extérieures.	
Instructions et avis généraux sur chacune des vertus que doit posséder une véritable religieuse	204
LETTRE 99 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Arrangements au sujet des Sœurs de l'hôpital de Saint-Denis. Conduite à tenir. Conseils pour une bonne formation religieuse. Règlement à donner à chaque maison. Humilité. Ajourner la fondation de Pondichéry.	214
LETTRE 100 ^e . — A la Sœur Tharsille Sarlingue, à Mana.	
La vénérée Mère annonce l'arrivée des Sœurs de la Guyane. Surprise qu'elle n'ait pas écrit. Projette son départ pour Cayenne, avec plusieurs Sœurs.	218
LETTRE 101 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
M. Desbassyns, ami de la Congrégation. Guadeloupe et Martinique. Les établissements de France vont très bien. Séminaire africain. Que les Sœurs écrivent à leurs parents. Bonnes dispositions de la vénérée Mère à l'égard des anciennes Sœurs de Bourbon. Lire la Règle et la méditer devant Dieu	219

- LETTRE 102^e.** — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Ouragan à la Guadeloupe. Mort de Sœur Julie Jacotot. Autres sinistres et malheurs. Elle insiste sur le degré d'instruction que doivent posséder les Sœurs; promet d'écrire souvent; n'oublie aucune de ses filles. Choix des sujets. 222
- LETTRE 103^e.** — A la Sœur Agnès, au Sénégal.
Choix que la vénérée Mère fait de cette Sœur pour mettre à exécution un projet important. Son désir de travailler à l'instruction religieuse des nègres. Encouragements 223
- LETTRE 104^e.** — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Rapporter à Dieu la gloire de tout. La vénérée Mère recommande la douceur et la charité. Soins à donner à l'instruction et à l'éducation des sujets. Avis au sujet des confessions. Se défier des rapports. La Congrégation est l'œuvre de Dieu. M. Gondin. 224
- LETTRE 105^e.** — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
La Vénérable félicite sa sœur de sa sagesse et de son courage; revient sur la nécessité de faire instruire les Sœurs, de ne point perdre le temps; elle accuse réception de plusieurs lettres. Rio-de-Janeiro. Elle parle de son projet de voyage aux Antilles. Renvoi de quelques sujets. Bailleul et sa chapelle. Bien faire l'œuvre de Dieu 227
- LETTRE 106^e.** — A la Sœur Bathilde Laparre, à Bourbon.
Projet d'établissement au Brésil. Tenir aux bonnes vocations. Admirer les desseins de Dieu. M. de Freycinet. Nouvelles 230
- LETTRE 107^e.** — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Acquisition d'une maison à Brest. M. de Cheffontaine. Noviciat. Sœurs âgées à Saint-Marcel. Séminaire de prêtres à adjoindre à la Congrégation. Bonheur de la vocation religieuse 233
- LETTRE 108^e.** — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Saint Joseph facteur de ses lettres. Diverses nouvelles. Embarquement des Sœurs pour le Sénégal et la Martinique. Noviciat à Carcassonne. Pondichéry. MM. de Cheffontaine, de Saint-Hilaire, de Freycinet. La vénérée Mère projette une tournée aux Antilles. Elle attend l'arrivée des anciennes Sœurs et est disposée à tout pardonner 235
- LETTRE 109^e.** — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Arrivée en France des Sœurs séparées. Conduite du ministre à leur égard. Aimer la vérité. Voyage de la Vénérable à Carcassonne en vue d'y établir un noviciat 237
- LETTRE 110^e.** — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Sœurs dissidentes à Nantes. Conduite du ministre au sujet des réclamations de M. Minot. M. de Saint-Hilaire, directeur des

Colonies. Fondation à Caunes. Maison de Rouen. Conseils, Statuts et Règle. Instruction des Sœurs. Saint-Pierre et Miquelon. Séminaire africain à Bailleul. Personnel actuel des Sœurs aux colonies.	239
LETTRE 111 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Avis aux Supérieures	244
LETTRE 112 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Conseils. Statuts de la Congrégation. Projet de s'établir à Saint-Domingue. Bon ordre dans le temporel. Bonheur de faire l'œuvre de Dieu	243
LETTRE 113 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
La vénérée Mère continue d'annoncer à la R. Mère Rosalie des faits relatifs au développement de la Congrégation. Fondations à Fontainebleau et à Marseille	249
LETTRE 114 ^e . — A M. le docteur Molinier, à Limoux.	
Dispositions relatives à la construction de l'établissement de Limoux	251
LETTRE 115 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Regrets de ne pouvoir écrire plus souvent. Ses voyages. Maisons du Midi. Annonce d'un envoi de Sœurs. Sœur Euphrasine. Mort de M. Barrot	252
LETTRE 116 ^e . — A M. le maire de la ville de Nanteuil.	
Demande d'augmentation de traitement pour les Sœurs de l'hospice.	253
LETTRE 117 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.	
La Providence n'abandonne pas les siens. La vénérée Mère en a des preuves actuelles si touchantes qu'elle s'empresse de l'écrire à sa chère nièce. Elle lui donne en outre des nouvelles de Bourbon et des autres communautés.	255
LETTRE 118 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Beauvais.	
Installation et genre de vie à Nantes en attendant un départ pour les Antilles. Son itinéraire de voyage. Conseils pour Bailleul. La Chère Mère Marie-Thérèse Javouhey, de Cluny, destinée aux Antilles, est heureuse de faire la volonté de Dieu	259
LETTRE 119 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Elle lui annonce le départ de la Chère Mère Marie-Thérèse pour la Guyane et les Antilles. Esprit intérieur, charité, humilité et silence. Consolation qu'elle éprouve de l'envoi aux colonies de la Chère Mère Marie-Thérèse. Projet d'établissement au Brésil. Sa confiance en la Providence pour les charges de la Congrégation. Nouvelles de M. Javouhey, leur père	261

- LETTRE 120^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Réception d'une traite. Sénégal. Au sujet des anciennes Sœurs de Bourbon. Mgr l'Évêque de Nantes. Martinique. Divers envois 264
- LETTRE 121^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux.
La Vénérable Mère traite d'un envoi de fonds pour les constructions et fait quelques recommandations relatives à l'installation de Limoux. 265
- LETTRE 122^e. — A M. Lallemand, curé de Saffres.
Elle lui annonce son prochain passage à Vitteaux et son désir de le voir 266
- LETTRE 123^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux.
La Vénérable Mère écrit au futur directeur de la maison d'aliénés cette lettre charmante d'abandon et de simplicité 267
- LETTRE 124^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Elle pense à solliciter l'approbation de l'Institut par le Saint-Siège. Nouvelles des établissements de France. Prompte obéissance de la Chère Mère Marie-Thérèse. M. Desbassyns. Nouvelles de M. Javouhey, leur père. Recommandations diverses. 268
- LETTRE 125^e. — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Beauvais.
La vénérée Mère envoie à sa sœur l'Ordonnance royale qui doit être imprimée avec les Statuts, et recommande de soumettre les épreuves à Mgr l'Évêque. 272
- LETTRE 126^e. — A la Sœur Rosalie Michelot, Supérieure à Brie-Comte-Robert.
Au sujet des confesseurs. Devenir des saintes. 272
- LETTRE 127^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Approbation légale de la Congrégation. Organiser les choses d'après les Statuts. On prépare les règlements. Précautions à prendre pour les rapports avec le monde. Diverses questions. 273
- LETTRE 128^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
Annonce quatre Sœurs. Conseils relatifs aux amitiés particulières. Œuvre de Dieu. Nécessité de la simplicité et de l'humilité. Organisation de la Maison-Mère et du Conseil. Africains à Bailleul. Nouvelles du Sénégal 275
- LETTRE 129^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux.
Motifs du retard de son voyage à Limoux. Départ pour Nantes où elle conduit des Sœurs destinées à Bourbon et au Sénégal. Longs et pénibles voyages. Confie son père, M. Javouhey, aux soins de Sœur Gertrude Lefèvre. Reconnaissance 278

LETTRE 130^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

Approbation des Statuts; remercier la Providence. Acquisition de Versailles à la Guadeloupe. Sœur Louise. Bourbon, Pondichéry et Cayenne. Elle est à Brest pour embarquer plusieurs de ses filles. Guyane. Ajournement du Chapitre. Sœurs à Chamblanc. État des œuvres de Brest.

279

LETTRE 131^e. — A la R. Mère Marie-Thérèse Javouhey, à la Martinique.

Elle la nomme Supérieure principale des établissements de la Martinique et de la Guadeloupe. En attendant la nomination de ses conseillères, consulter les plus anciennes. Sœur Louise retournera bientôt à la Martinique

282

LETTRE 132^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.

La Vénérable Mère se rapprochait si volontiers de sa sœur de Bourbon qu'elle lui envoie une longue épître où elle révèle sa sollicitude pour tout et pour toutes. Rien n'est oublié : ce sont des recommandations relatives aux Sœurs; ses vœux sur certains sujets; le souvenir des bénédictions que Dieu répand sur la Congrégation; ses relations avec le ministère où elle trouve toujours conseil, appui, bienveillance; de sages conseils pour le bien de ses filles dont elle a l'ambition de faire des saintes; enfin l'annonce d'un Chapitre général à tenir à Cluny et des nouvelles de tout ce qui peut l'intéresser

283

LETTRE 133^e. — A M. de Chabrol, ministre de la Marine.

Le nombre des jeunes Sénégalais s'augmente, et l'installation dans un plus grand local devient nécessaire. La Mère Fondatrice s'adresse à M. le ministre de la Marine, le priant de vouloir bien accueillir sa demande relative à un immeuble situé à Fontainebleau et dépendant du ministre des Affaires étrangères, M. de Damas .

289

LETTRE 134^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux.

Les deux lettres suivantes de la Vénérable Mère montrent en quelle estime et confiance elle tenait M. Molinier et par quels moyens elle savait susciter de généreux dévouements en faveur de ses œuvres et projets pour le bien

290

LETTRE 135^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux.

292

LETTRE 136^e. — A la Sœur Louise Pérard, supérieure à la Martinique.

Elle prend part à toutes ses sollicitudes. Tout rapporter à Dieu. Elle lui conseille la confiance en la Chère Mère Marie-Thérèse, envoyée comme visiteuse des communautés des Antilles.

294

- LETTRE 137^e. — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.
 Projet de colonisation à la Guyane. L'habitation de « Mont-Joli » conviendrait pour un établissement de culture. Époque favorable pour le départ de France; embarquement à Brest. Commandant du navire à désigner 295 X
- LETTRE 138^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux. 297
- LETTRE 139^e. — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.
 Elle en appelle respectueusement et fermement aux engagements pris au sujet de la colonisation de Mana 298
- LETTRE 140^e. — A M. Lallemand, curé de Saffres.
 Lui demande de bonnes postulantes converses. Nouvelles à transmettre au père d'une Sœur qui est aux colonies. Elle compte sur son zèle et sa charité. 300
- LETTRE 141^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux.
 Versement à faire à M. de Caudeval. Établissement d'Alençon. Nouvelles diverses. Reconnaissance. 301
- LETTRE 142^e. — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.
 Propose d'éprouver les aptitudes des jeunes gens à emmener à Mana pour la colonisation; on les réunirait à Limoux à cet effet. 302
- LETTRE 143^e. — A M. Lallemand, curé de Saffres.
 Annonce l'arrivée d'un jeune homme, son paroissien. Elle engage M. Lallemand à partager ses travaux aux colonies. Au sujet des Sœurs qui se trouvaient à Arnay 303
- LETTRE 144^e. — A MM. les administrateurs de l'hospice de Breteuil.
 La Servante de Dieu leur soumet un projet pour le bien des malheureux recueillis à l'hospice de Breteuil. Ressources pour les Sœurs dans la classe payante. 304
- LETTRE 145^e. — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.
 La vénérée Mère vient d'apprendre la maladie de sa sœur; elle lui recommande de ménager sa santé. 305
- LETTRE 146^e. — A la Sœur Xavier Lucarelle, supérieure à Saint-Pierre et Miquelon.
 Conseils pour ses relations avec les autorités. Elle doit se munir d'une permission pour faire des aumônes un peu considérables. Charges de la Congrégation. La Vénérable l'entretient des Sœurs qu'elle lui envoie. 306
- LETTRE 147^e. — A M. le docteur Molinier, à Limoux.
 Menus détails. 308

LETTRE 148 ^e . — A M. Hyde de Neuville, ministre de la Marine et des Colonies.	
La Vénérable réclame contre le rappel d'une Sœur de Mana à Cayenne par M. le Gouverneur de la Guyane	309 X
LETTRE 149 ^e . — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.	
Exposé des conditions acceptées pour la colonisation de Mana, et plan d'exécution pour une bonne réussite.	309 X
LETTRE 150 ^e . — A M. Hyde de Neuville, ministre de la Marine et des Colonies.	
Diverses modifications à adopter au sujet de la maison d'éducation de la Guadeloupe.	313
LETTRE 151 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.	
La vénérée Mère la rassure et lui fait diverses recommandations.	
Arrivée de M. Javouhey, leur frère	314
LETTRE 152 ^e . — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.	
Demandes diverses relatives à la colonisation de Mana	315 X
LETTRE 153 ^e . — A M. le gouverneur de la Guyane, à Cayenne.	
La Vénérable lui recommande M. Pierre Javouhey et M. Boisseau qui la précèdent à Cayenne, afin de préparer toutes choses pour recevoir les immigrants à Mana	316 X
LETTRE 154 ^e . — A la R. Mère Rosalie Javouhey, à Bourbon.	
Arrivée du curé de Saint-Benoît. Rendre gloire à Dieu. Commissions confiées au navire le « Quos ego ». Ne pas permettre aux Sœurs de faire des cadeaux à personne. Questions temporelles. Changement de ministère. Première expédition à Mana. Établissement à Alençon. Maisons de France. Projet de nous confier les trois plus grands hospices de Paris. La Mère Clotilde Javouhey. Esprit de pauvreté.	317 X
LETTRE 155 ^e . — A M. le ministre de la Marine et des Colonies.	
Un petit noir est envoyé du Sénégal pour être élevé avec les jeunes Africains. Indemnité de voyage	325
LETTRE 156 ^e . — A Mgr de Vichy, Évêque d'Autun.	
La vénérée Mère lui demande la permission de partir pour Mana, et sollicite sa bénédiction	325 X
LETTRE 157 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.	
Départ de la Très Révérende Mère pour Mana. Ses recommandations pour les lettres et les affaires temporelles.	326
LETTRE 158 ^e . — A la Mère Clotilde Javouhey, à Limoux.	
Départ de la Servante de Dieu pour Mana. Ses recommandations. Ajourner le Conseil. Organiser les maisons du Midi. Faire tout d'après la Règle.	327

LETTRE 159 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.	
La Servante de Dieu la rassure. Ajournement du Conseil.	
Avis pour le choix à faire des postulantes qui se présentent.	
Diverses affaires	329
LETTRE 160 ^e . — A la R. Mère Marie-Joseph Javouhey, à Bailleul.	
La Vénérable annonce son embarquement et donne ses encouragements	331



Paris. — J. Mervez, imp., 4 bis, Av. de Châtillon.





